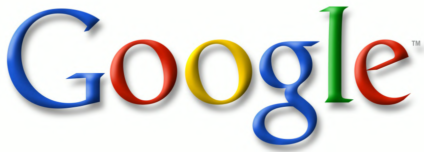



SIGILLVM · COLLEGII · COLVMBIAE · NOVI · EBORACI
IN LVMINE TVO VIDEBIMVS LVMEN

LA ROCHE-GUYON

CHATELAINS — CHATEAU ET BOURG

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

Perse. *Les Satires*, étude et traduction française. 1 vol. in-16, broché. 2 fr.

BIBLIOTHÈQUE VARIÉE

Richter (J.-P.). *Œuvres diverses*, étude et traduction française. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD

ÉMILE ROUSSE

LA ROCHE-GUYON

CHATELAINS

CHATEAU ET BOURG



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1892

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos		1
Chap. I. —	La Roche-Guyon	5
— II. —	Château, tour ou donjon	12
— III. —	Origines du château et de la tour	22
— IV. —	Division de l'histoire de la Roche-Guyon.	26
— V. —	Période antérieure à l'an 1200	28
— VI. —	Famille Guy de la Roche (1200-1474)	44
	§ 1. Guy, Ier du nom. — Péages sur la Seine de Paris à Rouen	44
	§ 2. Jean (1220-1280), Guy II, Guy III	52
	§ 3. Guy IV	56
	§ 4. Guy V	59
	§ 5. Guy VI	65
	§ 6. Famille Bureau de la Rivière (1378-1400)	68
	§ 7. Perrette de la Rivière et son fils Guy VII (1415)	76
	§ 8. Perrette de la Rivière et Guy VII (*suite*) (1419-1474). — Fin de la domination anglaise	85
— VII. —	Famille de Silly (1474-1586)	95
	§ 1. Marie de la Roche-Guyon, épouse en premières noces de Michel d'Estouteville, en deuxièmes noces de Bertin de Silly. — Jacques de Silly.	95
	§ 2. Charles de Silly (1504-1518). — Ses trois fils : Nicolas, Jacques et Louis.	103
	§ 3. Coutume de Senlis (1539)	106
	§ 4. Louis de Silly (*suite*) (1539-1557). — Ses trois enfants : Catherine, Henri et Antoine (1558-1586)	113
— VIII. —	Bourg de la Roche-Guyon	119
	§ 1. Actes de l'état civil	119
	§ 2. Confrérie de Saint-Roch	121

CHAP. IX. — Marquis de Guercheville. — Antoine de Silly, comte de Rochepot............. 126
§ 1. La marquise de Guercheville (1586-1594)............................ 126
§ 2. Antoine de Silly, comte de Rochepot (1594)............................ 130
— X. — François de Silly (1586-1628)............. 133
— XI. — Succession de François de Silly.......... 142
— XII. — Famille du Plessis (1594-1632)............. 148
§ 1. Suite de la vie de la marquise de Guercheville, dame de Liancourt.. 148
§ 2. Roger du Plessis-Liancourt et Jeanne de Schomberg. Leur fils Henri-Roger (1598-1646)................ 154
§ 3. Roger du Plessis-Liancourt; Jeanne de Schomberg (*suite*). — Port-Royal. Le Jansénisme (1646-1674)........ 164
— XIII. — Famille de la Rochefoucauld (1613-1797)... 187
§ 1. François (VI[e] du nom) de la Rochefoucauld (1613-1680)............... 187
§ 2. François (VII[e] du nom) de la Rochefoucauld (1634-1714)............... 190
§ 3. François (VIII[e] du nom), duc de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon (1663-1728)................. 217
§ 4. François (VIII[e] du nom) de la Rochefoucauld, duc de la Roche-Guyon, puis duc de la Rochefoucauld..... 218
— XIV. — Bourg de la Roche-Guyon................ 243
— XV. — Alexandre, comte de Durtal, duc de la Roche-Guyon en 1714, duc de la Rochefoucauld en 1728 (1690-1762)............... 247
§ 1. Sa vie (de 1690 à 1744)............ 247
§ 2. Exil du duc de la Rochefoucauld. — Sa vie et ses travaux à la Roche-Guyon. Sa mort (1743-1762). — Transformation des anciens bâtiments et bâtiments nouveaux. — Plantations de bois. — Bâtiments publics. Rues. Routes et chemins.. 266
§ 3. Duc d'Enville. Expédition d'Acadie (1746). Fin de la biographie du duc Alexandre......................... 284

Chap. XVI. — Madame la duchesse d'Enville.... 294
§ 1. Succession du duc Alexandre (1762-1789)........................ 294
§ 2. Bâtiments nouveaux, plantations, routes, etc........................ 296
— XVII. — Madame d'Enville, ses enfants, ses petits-enfants........................ 307
— XVIII. — Madame d'Enville. — Sa situation à la cour et dans la société parisienne. — Voltaire. Société genevoise.— Condorcet. — Turgot (1733-1789)........................ 309
— XIX. — Enfants et petits-enfants de madame d'Enville........................ 336
§ 1. Louis-Alexandre de la Rochefoucauld........................ 336
§ 2. Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot et Élisabeth-Louise de la Rochefoucauld d'Enville........... 343
— XX. — M. de la Rochefoucauld. — Vie politique (1788-1792)........................ 348
— XXI. — Evénements de 1788 à 1792. — Fête de la Fédération. — Disette. — Émeutes pour la circulation des grains............... 356
— XXII. — Mort du comte de Chabot. — Massacres du 2 au 4 septembre 1792, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris. — Mort du duc de la Rochefoucauld, 4 septembre 1792........................ 369
§ 1. Mort du comte de Chabot.......... 369
§ 2. Mort du duc de la Rochefoucauld, à Gisors........................ 370
— XXIII. — Suite des événements jusqu'au décès de Madame d'Enville (1792-1797).......... 379
— XXIV. — Descendants de Madame d'Enville (1797-1816). 402
— XXV. — Bourg de la Roche-Guyon. — Organisation municipale. — Abolition et réinstallation du culte catholique (1789-1829)......... 408
— XXVI. — Louis-François-Auguste de Rohan, prince de Léon, duc, puis cardinal-duc de Rohan (1816-1833)........................ 413
§ 1. Duc et duchesse de Rohan. Abbé-duc de Rohan........................ 413

CHAP. XXVI. — § 2. Abbé Dumarsais, abbé Dupanloup.. 428
§ 3. Le duc de Rohan archevêque et cardinal 432
— XXVII. — Observations générales sur les seigneurs de la Roche-Guyon 447
— XXVIII. — État actuel du bourg de la Roche-Guyon. 450
M. Hippolyte Alexandre 455

APPENDICE 468

PIÈCE n° 1. — Extrait résumé d'une note envoyée par M. Alexandre à Madame de Castellane, vers l'année 1835 468
— 2. — Charte de Philippe-Auguste 469
— 3. — Extrait d'une lettre de M. Lenoir, directeur de l'École des beaux-arts, du 28 juin 1888, adressée à M. Emile Rousse...... 470
— 4. — Ordonnance concernant les offices, les finances et le domaine 471
— 5. — Perrette de la Rivière 472
— 6. — Inscription sur le monument de François de Silly, dans l'église de la Roche-Guyon 473
— 7. — Les logements de la cour à Saint-Germain-en-Laye. Mazarinade 473
— 8. — Extrait de règlement donné par une dame de haute qualité à madame sa petite-fille, publié en 1698 475
— 9. — Mémoires secrets de Bachaumont, 29 janvier 1787. Liste des notables 477
— 10. — Alexandre, duc de la Rochefoucauld. (Extrait du Journal de d'Argenson) 478
— 11. — Délibération de l'assemblée générale de la commune de la Roche-Guyon relative à la mise en liberté des citoyennes d'Enville et de la Rochefoucauld 479

GÉNÉALOGIES 483

OUVRAGES CONSULTÉS ET CITÉS 492

LA ROCHE-GUYON

CHATELAINS — CHATEAU ET BOURG

Sur la rive droite de la Seine, entre Mantes et Vernon, s'élève la tour de la Roche-Guyon, dominant le château et le bourg. C'était, au moyen âge, une forteresse imprenable, rivale de la forteresse de Gisors et du Château-Gaillard des Andelys.

Pendant sept cents ans, depuis le temps de Louis le Gros jusqu'à la révolution de 1789, en temps de guerre, en temps de paix, les châtelains et les châtelaines de ce manoir ont toujours occupé des postes élevés aux armées ou à la cour, et souvent se sont distingués par des actions d'éclat.

Depuis l'abbé Suger et le moine Orderic Vital jusqu'à Voltaire et jusqu'au *Moniteur universel* de 1792, leur trace se retrouve à chaque siècle dans les annales et les mémoires; mais les documents qui les concernent sont épars, les notices modernes courtes et incomplètes.

Quand on a raconté l'héroïsme de Perrette de la Rivière, l'aventure quasi romanesque de la marquise de Guercheville et de Henri IV, le

1

meurtre du duc de la Rochefoucauld à Gisors, la notice s'arrête court; il semble que l'histoire de la Roche-Guyon pendant neuf siècles se réduise à ces trois épisodes.

Il n'en est rien cependant.

Dès l'année 1816, à la mort du duc Alexandre de Rohan, un ancien procureur au bailliage de la Roche-Guyon, M. Hippolyte Alexandre, avait résolu d'écrire l'histoire complète des anciens châtelains. Il était alors notaire en ce village et régisseur de la terre.

La bibliothèque et le chartrier du château lui fournissaient tous les éléments de son travail; il se mit résolument à l'œuvre, et après quelques années de recherches, il avait établi la généalogie complète de tous les seigneurs de la Roche-Guyon, depuis Guy Ier de la Roche, qui vivait vers l'an 1200, jusqu'à Alexandre-Louis-Auguste de Rohan Chabot, duc de Rohan, qui mourut le 8 février 1816 [1].

Dans ces généalogies, M. Alexandre a introduit quelques épisodes, tirés des œuvres de Suger, d'Orderic Vital, de Juvénal des Ursins, des mémoires de l'abbé de Choisy; il communiquait libéralement des extraits, des résumés de ses travaux, et n'a jamais songé à se plaindre de l'abus et de la mutilation de ces notices, dont personne n'a jamais songé à lui faire honneur.

Malheureusement, en dehors des généalogies,

1. Cahiers manuscrits de M. Alexandre. Voir registre in-f° de 50 pages conservé au chartrier du château.

ses recherches approfondies ne s'étendent guère que du XIIe au XIVe siècle.

Les cahiers manuscrits de M. Alexandre, ses notes, sa correspondance, la copie revue par lui et conservée au chartrier, tous ces documents m'ont été communiqués avec la plus gracieuse bienveillance par ses petits-enfants [1] et par M. le duc de la Roche-Guyon.

Cette lecture m'a donné la pensée de reprendre, de continuer et de développer son œuvre; les renseignements généalogiques étaient des bases solides pour une histoire plus détaillée, et, quant aux faits trop rares que M. Alexandre raconte comme témoin, son témoignage valait le document le plus authentique.

La biographie qui terminera cette étude ne laissera aucun doute sur le caractère et la sagacité du modeste chroniqueur, qui a patiemment préparé et inauguré les annales de son ancien bailliage.

D'autres motifs m'engageaient encore à cette entreprise.

Des souvenirs de famille, remontant bien loin dans le passé, de vieilles amitiés, de fréquents séjours m'attachent depuis mon enfance à ce pays de la Roche-Guyon : étudier, scruter, écrire cette histoire, c'était raviver, ressusciter des traditions, des récits, confus dans ma mémoire, que j'entendais raconter, il y a soixante ans, par

1. Mmes de Cabanoux et Bertrand, MM. Hippolyte et Henri Delaperche, Mme Delaplane.

M. Alexandre lui-même et par les anciens du pays.

Enfin c'était continuer, moi-même, la tradition des vieux chroniqueurs, et apporter à cette chronique locale mon contingent de bonne volonté et de témoignage personnel.

Ce projet est aujourd'hui exécuté; il m'a coûté beaucoup plus d'études et de temps que je ne le prévoyais. Si l'œuvre est incomplète, d'autres, plus jeunes et plus savants, pourront la compléter. Mais, quel que soit le sort de cette histoire, c'est pour moi, dès à présent, une satisfaction sincère de laisser au bourg de la Roche-Guyon ce souvenir d'un de ses plus anciens habitants [1].

ÉMILE ROUSSE.

Paris, 1er juin 1892.

1. M. le duc de la Roche-Guyon, M. Saintard, maire de la commune, M. l'abbé Ralle, curé de la paroisse, ont bien voulu me donner libre accès dans le chartrier du château, dans les archives de la municipalité et de la fabrique.

Je leur dois la découverte de documents certains, de détails très curieux et importants pour une chronique locale. Je suis heureux de leur exprimer ici toute ma gratitude de leur très utile concours.

Je dois aussi remercier M. Leroux, M. Châtelet, instituteur, et M. Adnot, régisseur, qui ont facilité mes recherches avec une grande obligeance.

CHAPITRE I

LA ROCHE-GUYON

« Sur le rivage de Seyne, est un tertre merveilleux, « sur quoi jadis fut formé un chastel trop fort et trop « orgueilleux et appelé la Roche-Guyon. Si est encore si « haut et féroce, qu'à peine peut-on voir jusqu'au som- « met.

« Celui qui le fist et compassa, fist, au pendant du tertre « et au tranchant de la roche, une grande cave à la sem- « blance d'une maison, qui aurait été faite par destinée. « Si (ainsi) comme les anciens du pays cuidaient (pen- « saient), illec (là) si (ainsi) comme les fables dient, sou- « laient (avaient coutume) anciennement les payens prendre « réponse d'Apollin, par une petite entrée, comme par un « huisset (petite porte) [1]. »

Ainsi s'exprimait, en 1380, un vieux chroniqueur; cette pittoresque description est encore, en quelques parties, exacte.

Le chastel trop orgueilleux dresse encore au sommet de la colline son donjon démantelé et à demi ruiné ; sa tour, ronde du côté de la plaine, terminée en éperon du côté de la colline, est encore entourée de sa double ceinture de murailles.

Au-dessous, l'escarpement tranché, au penchant

1. Chronique de Saint-Denis; Annales manuscrites de France, depuis Louis Ier et finissant en 1380. Archives du château de la Roche-Guyon.

du tertre, dans la craie vive, a toujours l'aspect du colossal pignon d'une maison blanche.

Mais il n'est plus trace de l'*huisset*, où les païens consultaient *Apollin*; depuis de longs siècles, l'entrée du sanctuaire et des escaliers souterrains a été masquée par les constructions successives élevées par les seigneurs châtelains au pied de la colline.

Le village de la Roche-Guyon est situé sur la rive droite de la Seine, en face d'une des presqu'îles formées par les sinuosités et les alluvions du fleuve.

Aujourd'hui, le voyageur qui descend la Seine de Mantes à Vernon aperçoit, d'abord, le long pont suspendu qui relie le village à la rive gauche; après le pont, sur la berge même de la rivière, un mur en briques, qui sert de digue et de soutènement à un vaste potager.

Derrière ce potager, la lourde façade des bâtiments du château, portés sur de hautes arcades et dominés par les ruines du donjon; à droite et à gauche, s'étendent les maisons et les jardins du village, au milieu desquels s'élèvent, d'un côté, une vieille église gothique, de l'autre, un hospice d'enfants convalescents, créé, il y a quarante ans, par le comte Georges de la Rochefoucauld.

Trois routes, bordées de maisons ou de granges creusées dans la craie, laissent voir, de loin, leurs longues montées blanches à travers les champs et les vignes, vont rejoindre, en serpentant sur la colline, la vallée de l'Epte et relient le Vexin français au Vexin normand.

Sauf les futaies du parc, qui entourent le château et le donjon, sauf quelques bordures d'ormes, de peupliers et de saules le long des prairies, les arbres sont rares dans ce paysage; tous les coteaux qui

bordent la vallée sont couverts de vignes et de cultures diverses; çà et là, les crêtes blanches et les *effritements*, qui percent la surface, indiquent assez que la craie est à fleur de terre et que le sol doit être ingrat pour le cultivateur.

Mais la plaine, qui s'étend entre les collines et la rivière, a recueilli les terres arrachées aux coteaux dénudés et les alluvions du fleuve; sa fertilité y fait prospérer les vertes prairies et les jardins.

Dans le bourg, la rue du Bac conduit directement du pont à la grande rue, qui s'élargit en grande place devant le château. Sur cette place, une ancienne fontaine répand dans le village l'eau des sources de Chérence, amenées à travers les collines sur un parcours de six kilomètres.

Une inscription latine rappelle que cette fontaine est due à la libéralité du duc Alexandre de la Rochefoucauld et porte la date de 1742.

Près de là, une mairie blanche, portée sur de hautes arcades, a remplacé depuis quarante ans un ancien bâtiment, un grand hangar coiffé d'un haut toit de tuiles, jadis halles seigneuriales, et qui depuis la Révolution servait à la fois de marché aux grains et de modeste hôtel de la municipalité.

Ces deux édifices assez simples ne suffiraient pas pour donner au bourg une physionomie particulière, un renom particulier; c'est la tour, c'est le château, ce sont les légendes, les souvenirs de cette ancienne seigneurie, qui donnent à la Roche-Guyon son aspect original, sa notoriété régionale, qui en font une station bien connue des touristes, des peintres et des canotiers de la Seine; un lieu de pèlerinage pour toutes les noces des alentours.

Sur la place, au bout de la rue du Bac, dans une

vaste cour plantée, au-dessous du château, des écuries monumentales entourées de fossés rappellent de loin les célèbres écuries de Chantilly.

Un lourd pavillon carré à trois étages, le pavillon Fernand, construction du siècle dernier, forme l'avant-corps de l'ancienne façade du château, où un long corridor disgracieux avait été superposé aux créneaux des constructions féodales. Depuis l'année dernière, ce toit a été remplacé par un toit élevé, percé de hautes mansardes. En face de la rue du Bac, une grille monumentale en fer donne accès dans la cour d'honneur du château; à droite, sont les bâtiments de dépendances, siège de l'ancien bailliage.

Au fond, le rocher de craie à pic qui porte la tour; à gauche, la façade intérieure du château flanquée de deux tourelles antiques. Ces tourelles encadrent l'escalier monumental, ouvert, au siècle dernier, dans la vieille muraille.

Dans les temps lointains où va nous entraîner cette étude, tel n'était pas l'aspect général du château seigneurial et du bourg.

Sur la rive gauche de la Seine, en face de la Roche-Guyon, se trouvent encore deux maisons, restaurées ou reconstruites, affectées jadis au péage des droits féodaux et au service de halage des nombreux bateaux qui entretenaient un commerce actif entre Paris et la Normandie.

Le pont, la digue rouge du potager n'existaient pas; un bac, en face de la maison de péage, reliait la rive gauche à la rive droite, le pays chartrain [1] au Vexin français.

1. Le pays chartrain s'étendait alors de ce côté jusqu'à Rosny et Rolleboise; voir notamment un aveu ou dénombrement présenté au roi par la duchesse d'Enville le 6 mars 1771.

La Seine s'étendait sans obstacle jusqu'aux fossés du château, jusqu'à une grosse tour ronde marquée sur de vieux plans et qui a fait place au pavillon Fernand élevé au XVIII[e] siècle.

Dans l'enceinte des fossés et de la cour des écuries, s'élevait l'église paroissiale détruite en 1400.

Les bâtiments du château, beaucoup moins vastes qu'aujourd'hui, descendaient au niveau de la rivière et étaient couronnés de créneaux [1].

Seule la tour, la vieille tour, haute alors de 80 pieds, dominait, comme aujourd'hui, le château, le village, le vaste amphithéâtre des collines de la presqu'île de la Seine.

Du sommet du donjon, le guetteur pouvait à la fois surveiller, au sud, les rives du fleuve, au nord, les crêtes, alors dénudées, de la vallée de l'Epte.

C'était surveiller en même temps presque toute l'étendue du domaine seigneurial. Sans doute, il est assez difficile d'en définir les limites ; dans ces temps lointains, pendant les guerres entre Français et Anglo-Normands, plus tard, dans les crises des guerres civiles, les limites variaient avec la fortune des armes. Partout, entre les souverains, entre les grands vassaux, c'était un échange perpétuel de cartels, de batailles, de félonies, de confiscations, de succès et de revers ; tant valait l'homme, tant valait le domaine à la fin du XI[e] siècle.

Sur quelles terres, sur quelle contrée pouvaient s'étendre la suzeraineté, le pouvoir, l'influence armée de Guy ou Guidon, premier sire de la Roche? Les chroniques sont muettes sur cette question.

1. Précisément l'année dernière, 1891, des réparations importantes ont fait disparaître le lourd corridor et un toit massif qui écrasaient le château.

Mais, si, traversant les siècles, nous nous reportons à l'époque de la splendeur de cette terre, un *aveu* ou dénombrement *présenté à Sa Majesté* Louis XV par Mme Louise Élisabeth de la Rochefoucauld, duchesse d'Enville, le 6 mars 1771, donnera le détail, les limites précises des terres, bois, prés et champs et des droits seigneuriaux des ducs de la Roche-Guyon au XVIIIe siècle.

Les aveux ou dénombrements étaient des déclarations présentées au roi par l'héritier d'un seigneur, et contenaient l'énumération de tous les domaines, fiefs, droits féodaux appartenant au seigneur décédé. D'après le document du 6 mars 1771, le vaste domaine de la Roche-Guyon s'étendait sur les deux rives de la Seine depuis les limites du duché de Rosny jusqu'à Bonnières, c'est-à-dire sur toute la presqu'île de Mousseaux, Moisson et Freneuse; franchissait les collines entre Haute-Isle et Bennecourt; embrassait presque toute la vallée sur la rive gauche de l'Epte jusqu'à Fourges; suivait les routes de Chaussy à Vetheuil, de Vetheuil à Aincourt, jusqu'à Artie, et venait rejoindre, par Saint-Cyr, la rive droite de la Seine, Saint-Martin-la-Garenne, Folainville et Guernes en face de Rosny, qui formait la limite de la terre sur la rive gauche.

Au delà de Chaussy, au nord, les seigneurs de la Roche-Guyon possédaient encore les petits domaines de Coppières et Ambleville.

Des coteaux de la Roche-Guyon, au-dessus des promenades et de la futaie qu'elle avait créées, la duchesse d'Enville pouvait embrasser, d'un coup d'œil, presque tout son domaine, au milieu d'un paysage d'une grandiose simplicité.

Au nord, dans la vallée de l'Epte, une épaisse et


Chapelle
Pacel

longue traînée de peupliers, d'aulnes et de saules, entre les coteaux dénudés; et, de distance en distance, les villages de Sainte-Geneviève, Gasny et Fourges cachent et indiquent à la fois le cours de la rivière.

A l'ouest, devant le village de Limetz, l'embouchure de l'Epte dans la Seine, qui se perd au loin, entre de larges collines, à la hauteur de Vernon.

Au sud, toute la presqu'île de la Seine, les tours de l'église de Mantes et, dans le lointain, les collines de Rolleboise et de Magnanville.

Aux limites de cet horizon s'arrêteront les limites de ce récit.

Quelles familles, quels hommes ont passé dans ces deux vallées? quels événements s'y sont déroulés? c'est ce que je vais essayer de raconter.

CHAPITRE II

CHATEAU, TOUR OU DONJON

Les forteresses féodales comprenaient, en général, trois lignes de défense :

1° Une vaste enceinte entourée de palissades ou de murailles, où pouvait, en cas d'alarme, se réfugier la population des environs;

2° Le château;

3° Le réduit, c'est-à-dire la tour ou donjon [1].

La forteresse de la Roche-Guyon, établie d'après les règles anciennes des fortifications, était à peu près inexpugnable et ne pouvait guère être réduite que par la famine.

Pour se rendre compte de son aspect dans ces temps anciens, il faut supprimer les écuries actuelles, le pavillon Fernand, le bâtiment moderne du grand salon et de la bibliothèque et l'étage supérieur du château; il faut aussi faire disparaître le grand potager, digue artificielle contre les variations du cours de la Seine.

La première enceinte, au pied de l'escarpement de la colline, était protégée par un fossé qui descendait de la porte du château jusqu'à la rivière, suivait la route actuelle de Gasny et remontait sur l'emplace-

1. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture du* XIe *au* XIVe *siècle*, mots : CHATEAU et DONJON.

ment des écuries jusqu'au sommet de la colline, le long du sentier escarpé, que l'on retrouve encore aujourd'hui contre le mur du parc.

Là, le fossé suivait la crête du coteau, au-dessus du donjon, et redescendait le long du sentier de la fausse braie jusqu'aux escarpements qui protègent les accès du donjon à l'est et au nord.

Dans la partie basse, le long de la Seine, une large muraille, reliée au château par une grosse tour (remplacée aujourd'hui par le pavillon Fernand) et flanquée de tourelles, protégeait le fossé et le tour du château et s'arrêtait au fossé escarpé qui grimpait au sommet de la colline.

Cette enceinte devait comprendre une partie de la cour actuelle des écuries et des promenades du parc.

Quant à la seconde enceinte, que l'on appelait le château, il est plus difficile d'en délimiter le plan et l'emplacement. Il est probable que, du XIIe au XIVe siècle, cette enceinte subit des modifications considérables.

Vers l'année 1125, l'abbé Suger, ministre de Louis VI, qui connaissait bien cette forteresse, en a laissé une description assez sombre :

« Au-dessus d'un promontoire [1] du rivage escarpé du grand fleuve la Seine, s'élève un château d'aspect sauvage, de mauvais renom, que l'on appelle la Roche de Guidon

1. *Vie de Louis le Gros*, par l'abbé Suger, p. 61 (*Société de l'Hist. de France*) : « Supersistitur promontorio ardui littoris magni fluminis Sequanæ, horridum et ignobile castrum, quod dicitur Rupes Guidonis, *in superficie sui invisibile*, rupi sublimi incaveatum, cui manus amula artificis in devexo montis, raro et misero ostio, maximæ domus amplitudinem, rupe cæsa, extendit;

« Cujus fautiosi, diis et hominibus exosi, oppidi possessor Guido.... »

(Guyon), invisible dans sa superficie (*dont la superficie est invisible*), creusé dans un rocher très élevé.

Au penchant de la montagne, sont des ouvertures rares et misérables; dans la roche creusée, la main industrieuse de l'architecte a étendu l'amplitude d'une grande maison.

De cette factieuse forteresse, odieuse aux dieux et aux hommes, le seigneur était Guidon (Guyon) [1]. »

Cette description ne ressemble par aucun trait aux vues les plus anciennes de ce château.

Après une longue exploration des localités, je suis très disposé à croire qu'au temps de l'abbé Suger et même longtemps après, la forteresse de la Roche-Guyon ne se manifestait à l'extérieur que par une épaisse muraille, plaquée contre la paroi du rocher, percée de rares ouvertures, et par la tour, au-dessus de la paroi à pic de la montagne. Toutes les salles d'armes, les chambres, les magasins, étaient taillés dans la craie vive. Après tant de siècles, il est encore facile de retrouver aujourd'hui ces vastes excavations, depuis la cour d'honneur actuelle jusqu'à l'entrée du parc, de reconstituer, à l'aide des traces des poutres et des grossiers escaliers, tout l'aménagement intérieur de cette immense caverne, et de suivre ensuite, dans le parc, le long de la paroi du rocher, les passages souterrains ou découverts, et le grand escalier, taillé dans la craie, qui reliaient les salles basses au donjon. Tel est, ce me semble, le seul plan qui concilie la description de l'abbé Suger avec l'examen attentif des localités.

Plus tard, probablement à la fin du XIIe siècle, les constructions de cette seconde enceinte furent étendues au dehors; des bâtiments extérieurs et une

1. Fautiosus, voir Ducange : Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, mots : fautiosus et factio, 2.

grosse tour, bâtie comme un avant-poste dans la cour actuelle des écuries, représentèrent plus dignement l'aspect d'une forteresse féodale. Cette seconde enceinte n'était, alors comme aujourd'hui, séparée du rocher taillé à pic que par des cours fort étroites (la cour du Cerf, la cour des Chiens), elle paraissait se confondre avec la colline à laquelle la rattachait un étroit pont-levis à la hauteur des créneaux. Les portes étaient rares et peu apparentes; le château était cependant moins sombre que jadis, et ne devait plus être considéré, comme au temps de l'abbé Suger, comme un lieu suspect, haï des hommes et des dieux.

Quelle que fût sa réputation, cette forteresse commandait le cours de la Seine, l'entrée du Vexin français; elle était protégée par le cours du large fleuve, qui baignait ses fossés, par ses épaisses murailles, par ses étroites poternes, et enfin par le donjon qui la dominait.

Derrière le château, des terrasses taillées à pic s'élevaient le long du rocher, interrompues par des espaces vides, garnis de ponts volants, et aboutissaient à un large escalier souterrain, qui s'enfonçait dans la montagne et ressortait au sommet dans l'enceinte du donjon [1].

Même isolé du château, ce donjon était une forteresse complète.

Rond du côté de l'escarpement, il se terminait en éperon vers le nord; une double enceinte, formant une double terrasse crénelée, suivait la forme du donjon; l'éperon du nord était à son extrémité

1. Cet escalier existe encore aujourd'hui, mais l'accès dans la tour est muré.

garanti par une tour pleine, massive, invulnérable aux machines de guerre, munie de tous les engins destinés à repousser un assaut.

Ce réduit, ainsi hérissé de défenses, n'était abordable probablement que par deux issues : par l'escalier souterrain du château, et par une étroite poterne (existant encore aujourd'hui) ouverte à l'est, au flanc de la muraille, sur un sentier abrupt[1].

La porte d'accès actuelle sur le parc n'existait sans doute pas, ou ne devait présenter qu'un pertuis très étroit.

C'est évidemment une fantaisie malheureuse qui, pour créer une ruine décorative, a plaqué, au siècle dernier, un fronton grec sur la basse poterne féodale.

Derrière la tour, et jusqu'à la crête du coteau, s'étendait une vaste enceinte palissadée et entourée de fossés, qui permettait de surveiller au loin le cours de l'Epte et les collines de la rive droite. Cet ensemble de défenses constituait, d'après l'opinion de M. Viollet-le-Duc, une des forteresses les plus solides du moyen âge.

Deux autres bâtiments complétaient le manoir seigneurial.

L'église ou la chapelle était à la fois église du château et des habitants, alors gîtés pour la plupart le long de la colline, dans les caves du rocher; vers l'an 1100, elle était étroitement accolée et reliée par une petite porte aux bâtiments du château; elle devait occuper le fond de la cour actuelle des écuries.

C'est au moins ce que semble indiquer un récit

1. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture au moyen âge*; mots : Donjon et Chateau. — L'auteur examine longuement tout ce système de fortifications.

très émouvant du meurtre de Guy, seigneur de la Roche, par son beau-père Guillaume, vers l'an 1112[1].

D'après ce récit, le traître Guillaume, escorté d'hommes armés sous leurs capes, se rendit *à l'église contiguë au château* et *aux souterrains*; tous faisaient semblant de prier comme les autres assistants; mais Guillaume épiait le pertuis par lequel Guy pouvait pénétrer dans l'église, et il s'empara par surprise de ce passage.

L'abbé Suger était contemporain des acteurs de ce drame sanglant; il connaissait la forteresse de la Roche-Guyon, si exposée aux entreprise des Anglo-Normands; son témoignage est donc, sur ce point, irrécusable.

Cette église seigneuriale et paroissiale eut une longue durée; en 1400, elle tombait en ruines. Le seigneur Guy V la fit démolir et obtint, en 1404, du roi Charles VI, l'autorisation d'en construire une nouvelle, à l'extrémité est, et en dehors des cours du château, précisément à l'endroit où s'élève l'église actuelle.

De 1419 à 1445, le Vexin français et le château de la Roche-Guyon restèrent au pouvoir exclusif des Anglais; sous leur domination s'acheva l'église qui fut dédiée à « monsieur saint Samson », et qui, depuis près de cinq siècles, est restée l'église paroissiale du bourg.

Auprès de cette nouvelle église, on établit un humble presbytère, aujourd'hui en ruines, et un cimetière emporté en 1693 par un éboulement du rocher.

Ce cimetière fut d'abord transféré à l'est du village, le long d'un chemin menant au bord de la Seine;

1. *Vie de Louis le Gros*, par l'abbé Suger.

puis, en 1867, environ à un kilomètre plus loin, sur la route d'Haute-Isle.

Le Prieuré.

Vers la fin du XIe siècle, Guyon de la Roche (Wido ou Guido de Rupe), un de ces seigneurs dont le rang, dans l'ordre chronologique, est assez incertain, et sa femme, fondèrent, près du château, un prieuré.

A cette époque, l'abbaye de Fécamp était en grand renom, en possession de vastes domaines; c'est à cette abbaye que le seigneur Guyon offrit le nouveau prieuré de la Sainte-Trinité.

Cette fondation fut acceptée par Guillaume (surnommé de Bos), abbé de Fécamp, qui vivait en 1087 [1].

La chapelle fut consacrée à la sépulture des seigneurs de la Roche.

Les bâtiments étaient situés sur la vieille côte de Gasny, le long du fossé qui protégeait le château, à l'ouest.

En 1752, une partie de la chapelle tombait en ruines et fut démolie en 1780; le prieuré fut réuni à la cure par décision du cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen.

Les cercueils des seigneurs qui, depuis sept siècles, avaient trouvé asile dans la crypte de cette chapelle, furent transportés dans l'église paroissiale.

Enfin, en 1793, les sépultures furent violées, le plomb des cercueils fondu et les corps furent inhumés au cimetière de la paroisse [1].

Aujourd'hui, il ne reste plus vestige de l'ancien prieuré; le nom seul a survécu et désigne la partie

1. Notes de M. Alexandre, ancien procureur au bailliage, ancien notaire de la Roche-Guyon.

un peu isolée du village où s'élevaient ces bâtiments.

Il est difficile aujourd'hui de reconstituer cet ensemble de la forteresse, de l'église et du prieuré; cependant, deux gravures conservées à la Bibliothèque Nationale (galerie des estampes) peuvent en donner quelque idée [1].

L'une, dessinée par Chastillon en 1648, est tirée d'un ouvrage considérable intitulé : « *Plan des belles maisons de France*, dessignées par défunt Claude Chastillon et mis en lumière par Jean Boisseau, enlumineur du roi pour les cartes géographiques, 1648 ». Cette vue paraît un peu suspecte; le château, l'église nouvelle, le prieuré ne sont pas aux places qu'ils devraient respectivement occuper.

Tous les accessoires des alentours sont supprimés; si l'on compare cette vue aux autres vues du grand ouvrage de Chastillon [2] on retrouve, en toutes ces « belles maisons de France », même air de famille, même réduction de la « vue » à un simple trait de chacune d'elles.

L'autre gravure est beaucoup plus instructive; elle est intitulée :

« Veue du château de la Roche-Guyon, en Normandie, appartenant à M. de Liancourt, dessigné et gravé par Israël Silvestre. »

Ce graveur vivait vers l'an 1650; Roger du Plessis, duc de la Roche-Guyon, seigneur de Liancourt, s'était marié en 1620 et mourut en 1674.

Les deux gravures sont donc de la même époque; mais, entre elles, quelle différence!

1. Topographie de la France (v. a. 345), Seine-et-Oise.
2. Bibliothèque Nationale. Estampes, volumes V et IX.

Ici, la sécheresse du dessin, le cadre rétréci de la vue font place à l'abondance des détails, à la vue pittoresque du château entouré de ses fossés, de ses tourelles, de ses dépendances.

On retrouve contre le château, d'abord la grosse tour qui fut abattue vers 1740 pour faire place au lourd pavillon Fernand, puis les murs crénelés, les tourelles, les fossés et un grand logis élancé à la place des futures écuries; sur le devant, quelques personnages se promènent sur la plage étroite, qui séparait alors le fossé de la Seine.

Cette vue doit être exacte; on sent qu'elle a été prise d'après nature, et que l'artiste a reproduit, tel qu'il le voyait, l'aspect sévère, triste, un peu délabré du vieux château.

Un trait, commun aux deux vues, n'ajoute rien aux charmes du paysage. La colline, sur laquelle s'élève la tour, et les collines environnantes, sont absolument nues, dépourvues d'arbres, et même de ces broussailles de convention, dont les paysagistes embellissent souvent les sites trop arides.

Ce défaut d'arbres est malheureusement encore aujourd'hui, comme il l'était alors, le signe particulier, le trait caractéristique de ce paysage qui serait tout à fait admirable s'il était orné, seulement çà et là, de quelques bouquets de mauvais bois.

Il fallut attendre jusqu'au duc Alexandre de la Rochefoucauld et à sa fille, Mme la duchesse d'Enville, pour trouver des châtelains assez sensibles aux beautés champêtres pour être froissés de cette sécheresse blanche de la craie.

Sur cette craie nue, à grands renforts de tombereaux de terre, à force de coups de pics et de pioches, à grands frais, Mme d'Enville créa ces promenades,

garnies aujourd'hui d'arbres de haute futaie, qui entourent le château et qui, aux jours les plus chauds de l'été, couvrent d'ombre et de fraîcheur ce coteau aride et brûlant.

Au bas de la côte, le long de la rivière, la promenade de l'île aux Bœufs, qui n'était pas alors encombrée des bâtiments de l'hospice, complétait ce parc pittoresque.

Mme d'Enville achevait son œuvre en 1787, presque à la veille des terribles catastrophes qui devaient lui enlever en deux jours son fils et son petit-fils, et l'exposer elle-même aux périls les plus imminents.

CHAPITRE III

ORIGINES DU CHATEAU ET DE LA TOUR

Les origines de cet antique manoir ne sont pas aussi claires que l'origine des embellissements, plus ou moins heureux, exécutés par le duc Alexandre de la Rochefoucauld et par sa fille, la duchesse d'Enville.

A quelle époque peut-on fixer la construction de la tour et des parties les plus anciennes du château?

Aucun document certain ne donne le nom du fondateur de cette forteresse; le choix du site et l'exécution de l'œuvre indiquent cependant une sagacité et une science rares, pour toutes les ressources de la défensive et de l'offensive [1].

La tradition populaire fait remonter cette origine, tantôt au temps des Romains, tantôt au temps des invasions normandes.

La première indication est bien vague et n'a jamais été sérieusement soutenue.

La seconde est plus plausible, et peut s'appuyer sur des faits historiques, allégués par des esprits judicieux [2].

Enhardis par les guerres intestines, par les révoltes

1. Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'architecture*) insiste longuement sur ses ressources.

2. Depping, *Invasions des Normands*, t. I; Alexandre Bertrand (recueils manuscrits).

des fils de Louis le Débonnaire, par l'anarchie qui suivit sa mort, les Normands avaient établi trois stations principales sur la Loire, la Garonne, et notamment sur la Seine, à l'île d'Oissel.

Ces grands fleuves, favorables aux évolutions de leurs innombrables et légères embarcations, à leur système d'invasions, de pillages, de retraites soudaines et rapides, devinrent les trois grandes voies par lesquelles ils pénétrèrent dans les entrailles de la France.

En 841, la sanglante bataille de Fontanet ou Fontenay en Bourgogne, entre les quatre petits-fils de Charlemagne, détruisit l'élite des forces militaires des Français, et ce désastre redoubla l'audace des Normands.

Ils se précipitèrent alors sur Rouen, ravagèrent les riches abbayes de Saint-Ouen et de Jumièges, quelques domaines de l'abbaye de Saint-Denis, mirent les domaines à sac et les prisonniers à rançon; et soudain ce flot se retira. Cette effroyable surprise de pirates avait duré vingt jours à peine, du 10 au 31 mai. Les exploits de Hastings ou Haddings sont restés comme une légende terrible dans les vieilles chroniques.

Les apparitions de ces corsaires à demi barbares, leurs dévastations, jetèrent, pendant soixante ans, l'épouvante au milieu de ces populations désarmées.

Les princes, qui se disputaient en Germanie et en Lorraine l'héritage de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, épuisaient leurs forces dans ces luttes désastreuses et se trouvaient impuissants ou indifférents pour réprimer les invasions normandes.

A cette époque, dit Robert Wace, ces païens trou-

vèrent cette terre « vuide de gent, bonne à conquerre ».

Cependant, quelques hommes résolus prouvèrent que les Normands n'étaient pas invincibles. A Paris, le comte Eudes, l'évêque Gozlin, avec une poignée d'hommes, surent leur résister; et même, quelques années auparavant (en 863), le triste Charles le Chauve obtint sur eux un succès fortuit près de l'île d'Oissel.

Il parut alors vouloir combiner quelques moyens généraux de défense; par un cartulaire daté de Pistes, à l'endroit même de sa victoire, il enjoignit aux comtes de réparer les anciens châteaux forts et d'en construire de nouveaux.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter la construction d'une multitude de petites forteresses, dont les châtelains profitèrent pour se rendre à peu près indépendants du Roi.

La plus grande partie de ces petites redoutes ont disparu. Qui se souvient aujourd'hui des fortifications de Vetheuil ou de Rolleboise? Quelques-unes seulement ont échappé à une destruction complète.

Faut-il ranger la forteresse de la Roche-Guyon au nombre de ces premiers remparts élevés contre les Normands?

M. Viollet-le-Duc, dont la compétence, en fait d'architecture du moyen âge, est incontestée, estime que, par leur nature, les constructions les plus anciennes de la Roche-Guyon, c'est-à-dire le donjon, une tourelle, la façade du château appartiennent aux XIe ou XIIe siècles [1].

1. M. Alexandre paraît être d'avis que la tour a été bâtie au temps des invasions normandes. Viollet-le-Duc, au mot Château, Alexandre, note manuscrite, indiquent une tourelle, la façade

L'époque du XIe, et, à plus forte raison, du XIIe siècle, paraît bien tardive. Car dans le récit que nous avons mentionné plus haut, l'abbé Suger parle non seulement du seigneur Guy, dont le donjon et le château, si restreint qu'il fût, existaient certainement en 1116, époque à laquelle ce seigneur fut traîtreusement assassiné; mais encore il parle des prédécesseurs du seigneur Guy et paraît considérer cette forteresse, ce château, ce manoir comme possession héréditaire dans leur famille.

Au surplus, il ne fait pas leur éloge et semble même les accuser de félonie.

D'après ces observations, s'il est prudent d'éliminer l'époque trop ancienne des Romains et l'époque trop moderne du XIe siècle, il faut conclure qu'un baron, un comte, un châtelain inconnu, a dû bâtir cette forteresse entre l'année 863, date du cartulaire de Pistes, et les premières années du Xe siècle, et qu'il a déployé, dans le choix du site et dans l'exécution de l'œuvre, les qualités d'un ingénieur militaire de premier ordre.

du château et un bâtiment en équerre comme les plus anciennes parties.

CHAPITRE IV

DIVISION DE L'HISTOIRE DE LA ROCHE-GUYON

L'histoire de la terre de la Roche-Guyon peut être divisée en sept périodes :

1° Période antérieure à l'an 1200 ;

2° Famille Guy de la Roche (Guido de Rupe). Depuis l'an 1200 et Guy, 1er du nom, seigneur de la Roche-Guyon, jusqu'au mariage de Marie, dame de la Roche-Guyon et de Trye, fille de Guy, 7e du nom, et veuve en premières noces de Michel, sire d'Estouteville, avec Bertin de Silly, en 1474;

3° Famille de Silly. Depuis l'année 1474 jusqu'au décès de François de Silly, duc de la Roche-Guyon, décédé pendant le siège de la Rochelle, le 19 janvier 1628;

4° Famille du Plessis-Liancourt. Depuis l'année 1628, date de l'attribution de la terre de la Roche-Guyon à la marquise de Guercheville, veuve en premières noces de Henri de Silly, épouse en secondes noces de Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, jusqu'en 1669, époque du décès de Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, épouse de François, 7e du nom, duc de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon;

5° Famille de la Rochefoucauld. Depuis l'année 1669 jusqu'au 31 mai 1797, date du décès de Mme a duchesse d'Enville ;

6° Famille de Rohan. Depuis le 31 mai 1797 jusqu'au 31 juillet 1829, date de la vente de la terre de la Roche-Guyon faite, par acte devant Péan de Saint-Giles, notaire à Paris, par le cardinal duc de Rohan, à M. François, duc de la Rochefoucauld;

7° Famille de la Rochefoucauld, période actuelle.

Cette histoire ne comprendra que les six premières périodes et s'arrêtera au 8 février 1833, date de la mort du cardinal duc de Rohan.

CHAPITRE V

PÉRIODE ANTÉRIEURE A L'AN 1200

En l'an 863, par l'édit de Pistes, près Oissel[1], Charles le Chauve avait ordonné, ou plutôt recommandé aux seigneurs, ses grands vassaux, de réparer les anciens châteaux, de construire de nouvelles forteresses pour défendre les rives de la Seine.

S'il est vrai, comme quelques-uns le pensent, que le château et la tour de la Roche-Guyon, que les forteresses de Vetheuil et de Rolleboise, aient dû leur origine à cette recommandation, jamais la prévision humaine n'aura reçu des faits une plus amère déconvenue.

Il est incontestable qu'à cette époque, des seigneurs profitèrent de cette recommandation pour élever, çà et là, des châteaux forts, et pour relever leurs anciens donjons; il est incontestable aussi que ces forteresses furent inutiles contre l'invasion des Normands, mais funestes au pouvoir royal.

En 867, sur la Loire et en Bretagne; en 876, en Angleterre et en Hollande; en 878, en Normandie, les flottes coalisées des Danois, des Norvégiens, des Suédois, des Goths, des Frisons, des Vendes; ces

1. Aujourd'hui département de la Seine-Inférieure, à 12 kilomètres sud de Rouen. L'île d'Oissel était une des stations principales établies par les Normands.

flottes de deux cents, de quatre cents barques, se précipitaient dans l'embouchure des fleuves, ravageaient, incendiaient impunément les villes et les villages; la dépopulation des campagnes, l'extinction de l'esprit militaire parmi le peuple; l'éloignement des princes et des grands vassaux, qui guerroyaient ailleurs, sur les confins de l'Allemagne; l'aspect insolite, bizarre et terrible de ces sauvages hommes de mer rendaient ces déprédations faciles [1].

« Les Français, dit un historien, mettent en bon état les forts sur les rivières. »

Cependant, en 885 ou 886, une formidable expédition normande de sept cents voiles remontait la Seine, et le même historien constate que, jusqu'à Paris, le fléau ne rencontra aucun obstacle.

Là seulement, la valeur d'Eudes, comte de Paris, et de l'évêque Gozlin sut en triompher.

Paris fut épargné; mais la lâcheté ou l'indolence de Charles le Gros livra à ces hordes de pillards les côtes de France.

Aux bords de la Seine, les châtelains se renfermaient dans leurs donjons inexpugnables, bien approvisionnés, satisfaits d'échapper au danger et de donner asile aux rares populations des alentours.

D'ailleurs, en ces temps d'anarchie féodale, leur dessein principal était de s'assurer et de conquérir, dans leurs forteresses, l'indépendance contre le suzerain, la supériorité sur les châtelains, leurs rivaux.

L'édit de Pistes eut donc un résultat tout à fait contraire au but qu'il se proposait. Inutiles contre l'invasion, les forteresses furent un refuge de sédition contre l'autorité du suzerain.

1. Depping, *Histoire des Invasions des Normands.* — Sismondi, *Histoire de France. Chronique d'Albéric.*

Ces ravages durèrent trente ans encore; enfin, en 912, le traité de Saint-Clair-sur-Epte assigna au chef Rollon ou Rou ou Hrolf, et à ses Normands, la riche province qui s'est, depuis lors, appelée Normandie et leur donna, au sud, pour frontières, le cours de l'Epte.

Ce traité rendit pour cent soixante ans la paix à tous les habitants de la vallée de la Seine.

Avant, pendant et après cette longue période de troubles et d'invasions, quels étaient les seigneurs de la Roche-Guyon?

Dans un chapitre précédent, nous avons recherché les origines du château et du donjon.

Indiquer les difficultés de la question, c'était indiquer aussi quelle obscurité devait envelopper l'origine des anciennes maisons seigneuriales de ce pays.

Peut-être la tour de la Roche a-t-elle vu passer à ses pieds, dans le vaste lit de la Seine, cette flotte de sept cents voiles qui allait assiéger Paris; mais le châtelain était trop faible pour s'opposer seul à cette marée montante irrésistible; il fit comme les autres, il la regarda passer.

Quoi qu'il en soit, aux temps des invasions normandes, il paraît impossible de retrouver trace du seigneur anonyme, de l'homme de guerre, de l'architecte habile qui a bâti la tour de la Roche-Guyon et dont l'art, après onze cents ans, a pu encore exciter l'admiration d'un juge tel que M. Viollet-le-Duc.

On sait seulement que les comtes de *Meullant* et de Mantes étendaient leur domination jusqu'à ces contrées.

De leur chef, on peut remonter jusqu'à Robert, comte de Meullant, gendre de Hughes le Grand, comte de Vermandois, lequel était fils de Henri Ier, roi de France.

Robert vivait au commencement du XIe siècle.

Son fils, Galeran, entra dans les révoltes des deux frères du roi, Robert et Eudes, et ne gagna à sa félonie que la confiscation de son comté en l'an 1041.

Sa disgrâce ne paraît pas s'être étendue jusqu'à sa descendance; mais, ici, l'histoire ou la tradition devient incertaine.

Car, quelques années après, nous retrouvons comme comte de Meulan, vicomte de Mantes, un seigneur Hughes que l'on croit fils de Galeran et de Idelgarde, comtesse d'Anjou (?).

Sur cette lointaine filiation, les généalogistes se montrent très circonspects.

Après Hughes, ils indiquent Hilledouin, son fils, fondateur de la salle du Prieuré de Saint-Martin-la-Garenne près Vétheuil, vers l'an 1052.

Hilledouin laissa deux fils :

Guillaume, vicomte de Mantes, qui vivait vers l'an 1079;

Hughes, seigneur de la Roche, qui vivait vers l'an 1099.

Enfin, ici, nous entrons dans l'histoire plus spéciale qui nous intéresse; Hughes laissa pour héritier son fils Guidon, ou Guyon, ou Guy, qui vivait en l'an 1112, et qui donna son nom au village de la Roche.

L'histoire des précédents seigneurs avait été aussi effacée que celle des premiers rois de la race capétienne.

Mais, au courant du XIe siècle, de graves événements avaient troublé la paix séculaire de ces contrées, et le nom du seigneur Guyon reste attaché à l'un des plus sinistres épisodes de cette histoire.

Il nous faut ici revenir un peu en arrière.

De l'an 912 à l'an 1066, la transmission du duché de Normandie s'était opérée dans la descendance de Rollon, non sans quelques démêlés entre le suzerain et le vassal.

La conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant compliqua cette situation.

Le vassal devenait roi; vassal plus puissant que le suzerain; et, quand il se fut solidement établi dans sa royauté, il eut l'ambition de rendre son duché plus considérable et tout à fait indépendant.

Les frontières de France et du duché de Normandie, dans les provinces du Vexin, étaient séparées par l'Epte, petite rivière qui prit alors une notable importance.

D'après d'anciennes délimitations, la province du Vexin avait été scindée en deux parties :

Sur la rive droite de l'Epte, le Vexin normand, domaine des ducs de Normandie;

Sur la rive gauche, le Vexin français, domaine des rois de France.

Les larges marais qui occupent le fond de cette vallée, à cette époque beaucoup plus étendus et beaucoup plus dangereux qu'aujourd'hui, la rapidité du cours de l'Epte, qui les traverse, établissaient entre les deux Vexins une barrière naturelle, difficilement accessible, sauf sur quelques points, tels que Gasny, Saint-Clair-sur-Epte, Gisors.

Ce fut là l'objet de la convoitise de Guillaume le Conquérant et de ses successeurs, Guillaume le Roux et Henri Ier.

La forteresse de la Roche-Guyon, assise entre les deux vallées de la Seine et de l'Epte, était un poste militaire important, et exposait le châtelain aux entreprises, aux exactions et aux tentatives de corruption

des deux rois rivaux. Il est très probable que Guillaume le Conquérant s'assura son concours quand il envahit le Vexin français; mais cette campagne fut courte et, bientôt après l'incendie de Mantes, Guillaume alla mourir à Rouen, en 1087. La situation des petits châtelains de ces vallées n'en fut pas meilleure.

Le roi d'Angleterre Guillaume le Roux faisait valoir par les armes ses prétentions sur le Vexin français.

« La plupart des Français (dit avec beaucoup de bon sens Orderic Vital, moine et historien contemporain) étaient obligés de ménager deux maîtres, dont ils subissaient la domination; mais, comme il est impossible de servir deux maîtres à la fois, ils choisirent le chef le plus vaillant et le plus riche; et ils se mirent volontiers à son service, avec leurs hommes et leurs villes.

Robert, comte de Meulan, admit les Anglais dans ses forteresses et leur ouvrit en France un large accès : leur vaillance causa grand dommage aux Français. »

Guyon, seigneur de la Roche, ne fut ni moins prudent, ni plus scrupuleux que le puissant comte de Meulan; Orderic Vital ajoute à son récit une appréciation qui n'est pas précisément un éloge.

« Il en fut de même pour Guyon de la Roche : avide de l'argent des Anglais, il leur livra ses forteresses de la Roche et de Vétheuil; ainsi firent quelques autres qui, infidèles à leurs compatriotes, âpres au gain, obéirent aux étrangers (1097).

Ce fut alors que le roi Guillaume fit bâtir le solide château de Gisors qui, depuis lors, opposé à Trie, Chaumont et Bouriz, ferme la Normandie. Le plan et la construction de ce château furent l'œuvre de l'habile architecte ou ingénieur Robert de Belesme. »

Cette conduite de Robert de Meulan et de Guyon

de la Roche est d'autant plus inexcusable que les bons exemples ne leur manquaient pas.

« Les Français (ajoute Orderic Vital) ne furent que plus acharnés à combattre; Robert de Maudetour (Maldestorn), Edmond de Chaumont, Guadbert de Bouri, Ricard, son frère, Godfroid et Pierre, fils d'Herbert de Serrent, étaient les chefs des milices du Vexin et résistaient vigoureusement aux ennemis; car, en cette province, il y avait foule de vaillants soldats, remarquables par leur naissance et leur loyauté. Ils ne voulurent pas laisser périr l'illustre renom de Français et, pour la défense de leur patrie et la gloire de leur race, ils combattirent leurs ennemis jusqu'à la mort. »

Voilà certes un bel éloge de la part d'un Anglais, moine dans une abbaye normande [1].

C'est à peu près vers cette époque que l'indolent Philippe Ier associa à la royauté Louis VI le Gros, qui signala, dès lors, son activité dans des expéditions utiles contre les barons voisins; et combattit, avec des succès divers, le roi d'Angleterre, son puissant vassal.

Malgré les chances diverses de la guerre, ce prince eut le rare mérite de tirer la royauté de l'espèce de léthargie où s'étaient endormis ses prédécesseurs; et, par sa vaillance et son indomptable activité, de relever aux yeux des grands vassaux le prestige du pouvoir royal.

En l'année 1100, Henri Ier, frère de Guillaume le Roux, devint roi d'Angleterre. C'était un homme très énergique, illustre dans la paix et à la guerre. Sa haute et admirable supériorité [2] sur presque tout

1. Moine à l'abbaye de Saint-Evroul-en-Ouche (1075-1150).
2. Suger, *Vie de Louis le Gros*, p. 54.

l'univers, dit Suger, fut même prédite et célébrée par « cet agreste devin, Merlin, le prodigieux spectateur des événements d'Angleterre ».

Grâce à l'aide du nouveau roi de France Louis, et par la menace de supplices terribles, Henri imposa son autorité aux Normands.

Mais il oublia bientôt le service rendu et surprit la ville de Gisors, alors au pouvoir des Français.

Cette déloyauté excita la discorde et la guerre entre les deux souverains.

« Gisors était un château vaste et bien fortifié, sur la rivière d'Epte, abondante en poissons, cordon géométrique, depuis longtemps établi entre les Danois et les Français [1].

Le gouverneur, Payen de Gisors, se laissa surprendre; le roi de France réclama l'abandon de la ville; suivant l'habitude, ajoute judicieusement Suger, les haines des rois sont excitées par les mauvais propos des rivaux et s'apaisent difficilement. »

Le comte de Meulan, Robert, avait pris parti pour les Anglais; ses terres furent ravagées. Le roi de France envoya au roi d'Angleterre un défi chevaleresque.

Henri Ier, plus politique, refusa le défi et accompagna son refus d'une réponse quelque peu ironique [2].

La guerre continua dans toute la vallée de l'Epte.

A cette époque, c'est-à-dire vers 1112 ou 1116, le château de la Roche-Guyon fut le théâtre d'un tragique événement où l'intervention du roi de France

1. Suger.
2. Non est mihi tibia tanti ut pro his et hujusmodi, famosum et mihi perutile castrum supervacaneè amittam.

se signala par un acte de justice énergique et sans merci.

Ici, il faut laisser la parole à l'abbé Suger; ami et conseiller du roi, son récit est absolument authentique et précieux, non seulement pour le récit fidèle du fait, mais aussi comme document sur la politique de Louis le Gros.

Après la description du château, que nous avons citée dans un chapitre précédent, l'abbé Suger continue :

« Le châtelain de ce lieu maudit des hommes et des dieux, était Guyon, jeune homme d'un bon caractère; il avait rompu toute attache avec la perversité de ses ancêtres et il vivait là honnêtement, exempt du honteux appétit de la rapacité.

Mais il subit l'influence pernicieuse de ce lieu néfaste, et, mis à mort par la trahison de son beau-père, le plus pervers des hommes, il perdit à la fois et son château et la vie.

Guillaume, son beau-père, de race normande, traître incomparable, était regardé comme son meilleur ami pendant qu'il concevait, méditait la douleur et enfantait l'iniquité.

Un dimanche, au crépuscule, il saisit l'occasion de la trahison, au moment où les fidèles les plus dévôts se rendaient les premiers à l'église contiguë au château de Guyon, le long du Rocher.

Il portait cuirasse sous sa cape et il entra accompagné d'une escorte de traîtres.

Pendant que les fidèles priaient, lui, feignant de prier, épiait l'entrée de Guyon; et aussitôt qu'il vit ouverte la porte par laquelle Guyon se hâtait d'arriver à l'église, il s'élança, tira son épée; aidé de ses détestables compagnons, exalté par sa propre iniquité, il attaqua à l'improviste, blessa et tua Guyon encore souriant comme s'il ne sentait pas l'épée.

A cette vue, sa noble épouse, par un inutile désespoir

de femme, s'arracha les cheveux et les joues; court à son mari sans souci de la mort, se jette sur son corps : « C'est moi, dit-elle, moi, malheureuse, qui devais mourir ainsi; tuez-moi, infâmes bourreaux! » Et, couchée sur son mari, elle reçoit les coups et les blessures. « Que leur as-tu fait, cher époux? Gendre et beau-père, n'étiez-vous pas liés d'une amitié indissoluble? Quelle est cette folie? Êtes-vous en délire? »

Les meurtriers la saisissent aux cheveux, la renversent, la percent de leurs épées, la jettent à terre, le corps presque tout déchiré; ils achèvent son mari par un honteux massacre; et, avec une scélératesse digne d'Hérode, ils écrasent, contre les rochers, les petits enfants qu'ils rencontrent.

Pendant que leur fureur se livrait çà et là à tous les excès, la femme de Guyon, renversée sur le dos, releva sa tête meurtrie; elle reconnut son mari massacré; alors, emportée par son amour, tout épuisée qu'elle fût, comme un serpent, toute souillée de sang, elle se traîna vers le cadavre et, comme s'il était vivant, le couvrait de baisers; puis, par une plainte lugubre, elle lui rendit, autant qu'elle le pouvait, les derniers devoirs.

« Cher mari, crie-t-elle, est-ce là ce que méritait ta fidélité exemplaire envers moi? Est-ce là ta récompense pour avoir renoncé à la méchanceté (à la félonie) *de ton père, de ton grand-père, de ton bisaïeul?* Pour n'avoir pillé ni tes voisins ni les pauvres? Pour avoir souffert chez toi la pauvreté [1]? »

Hæc ait, et lasso jacuit deserta furore (Lucain).

Elle dit et tomba morte, épuisée par sa fureur.

Entre l'homme mort et la femme demi-morte, tous deux enveloppés dans le sang, nul n'aurait pu séparer l'un de l'autre.

Enfin, l'infâme Guillaume les fit exposer comme des

1. Numquid hoc comparavit *patris*, *avi* et *atavi* deposita nequitia? Numquid vicinorum et pauperum, domi penuriam reponens, neglecta rapacitas?

porcs et, saturé de sang humain, comme une bête féroce, il se reposa.

Alors, il admire plus que d'ordinaire cette forteresse de la Roche; il réfléchit au moyen d'étendre par la force ses rapines aux alentours; il réfléchit aussi, mais un peu tard, au moyen d'imposer, par la crainte, sa volonté aux Français et aux Normands [1].

Enfin, mettant à la fenêtre sa tête insensée, il appelle les habitants du pays; incapable de faire le bien, il leur promet des biens (expers boni bona promittit) s'ils veulent être ses partisans. Aucun d'eux ne voulut entrer, mais les Vexinois, hommes énergiques et vaillants à la guerre, très gravement indignés, rassemblent de tous côtés, chacun selon son pouvoir, des forces, chevaliers ou simples soldats.

Craignant que le roi d'Angleterre Henri ne porte secours aux traîtres, ils courent à la Roche : au penchant de la colline ils mettent de nombreuses vedettes (milites et pedites) pour empêcher personne d'entrer et de sortir; du côté de la Normandie, ils établissent l'armée pour empêcher tout secours.

Cependant, ils envoient un messager au roi Louis, lui signalant cette trahison et lui demandant ses ordres en vertu du pouvoir de sa Majesté royale [2].

Le roi ordonna la peine de mort par un supplice raffiné et honteux; il leur mande que, s'il y a lieu, il leur portera secours.

Depuis quelques jours, l'armée campait et augmentait de jour en jour; alors, ce scélérat commença à craindre.

Le diable lui avait conseillé cette action, le diable lui en fit voir les conséquences; alors, il convoqua quelques seigneurs des plus nobles du Vexin; pour rester paisiblement en possession de la Roche, il prodigue les promesses d'alliance avec les seigneurs, de service dévoué envers le roi de France.

1. Pro velle timoren incutiat (p. 64), peut aussi se traduire ainsi : leur imposer la crainte à la place de leur volonté.

2. Regiæ majestatis imperio.

D'abord, ils rejetèrent ses propositions et voulaient hâter la vengeance de cette trahison; mais, à la fin, ils s'obligèrent à accepter cette condition que, s'ils lui assuraient une certaine terre et la vie sauve, il leur abandonnerait la forteresse sous la foi du serment.

Plusieurs seigneurs français furent introduits dans le château; comme ils tardèrent à sortir, quelques autres seigneurs saisirent, le matin, l'occasion d'y entrer; peu à peu, l'un suivit l'autre et bientôt, de l'extérieur, un horrible cri s'éleva qu'il fallait livrer les traîtres; sinon subir comme complices la peine des traîtres.

Ceux qui avaient prêté serment étaient intimidés par cette audace; bientôt ceux qui n'avaient rien promis sont les plus nombreux.

Ils tirent leurs épées, attaquent les traîtres, égorgent pieusement les impies, mutilent leurs membres, les éventrent avec délices [1] et accumulent les plus cruels supplices qu'ils trouvent encore trop doux, et l'on est tenté de croire que la main de Dieu a mûri une si rapide vengeance.

Par les fenêtres sont précipités les vivants et les morts; hérissés de flèches innombrables comme les hérissons, leurs corps s'arrêtent sur les pointes des lances et sont balancés en l'air comme si la terre les rejetait.

A un forfait inusité on invente un supplice inusité : sans cœur de son vivant, Guillaume fut privé de cœur après sa mort.

Son cœur arraché de la poitrine, tout gonflé de fraude et d'iniquité, fut fiché sur un pieu pour rendre publique la vengeance du crime et exposé pendant plusieurs jours.

Les corps de Guillaume et de quelques-uns de ses compagnons sont liés sur des claies fabriquées avec des fourches et des cordes et lancés dans le courant de la Seine afin que, si aucun obstacle ne les empêchait de flotter jusqu'à Rouen, ils montrent la vengeance de la trahison et que, s'ils ont souillé la France d'une peste momentanée, ils ne cessent pas, après leur mort, de souiller leur sol natal de Normandie. »

1. Impios piè trucidant, membris emutilant, alios *dulcissimè* eviscerant. En note : durissimè, add.

Voilà un fier récit et bien digne d'un homme qui fut appelé plus tard, par le choix du roi et le consentement des grands vassaux, à la régence du royaume.

Si le crime fut horrible, le supplice fut atroce; l'abbé Suger, si éminent pourtant, était peu accessible à la pitié; il raconte le crime avec émotion, les supplices avec un implacable sang-froid; il se délecte dans ces détails.

Sept siècles devront encore s'écouler avant que le cœur des peuples civilisés s'ouvre à la compassion ou simplement à la stricte justice pour les criminels.

Aujourd'hui, le but est dépassé. C'est, en général, le criminel et non la victime qui passionne la commisération publique.

Ce récit un peu théâtral mais sincère, déjà si utile pour reconstituer les scènes et les acteurs de ces temps lointains, soulève encore une question, ce me semble insoluble, sur la généalogie des Guyon.

Quel était ce jeune châtelain Guyon, si lâchement assassiné par son beau-père?

« C'était, dit Suger, un jeune homme (adolescens) de bon caractère qui avait rompu tout lien avec la méchanceté, la félonie de ses ancêtres. »

Au cours du récit, les lamentations de sa femme sont plus précises encore : est-ce là ta récompense pour avoir renoncé à la méchanceté (à la félonie) *de ton père*, *de ton grand-père*, *de ton bisaïeul*?

Plus haut, nous avons vu les trahisons ou félonies de Galeran et de Guyon, mais ce dernier vivait en 1097 et les généalogistes paraissent le confondre avec le jeune Guyon, assassiné en 1114 ou 1116.

Il est impossible cependant de supposer identité de personne entre ce jeune homme de bon caractère

étranger aux félonies des aïeux, si bien loué par Suger, et le châtelain Guyon qu'Orderic Vital dépeint comme avide de l'argent anglais et félon envers son roi.

Nous n'avons trouvé sur ces faits aucune explication, mais il est permis de supposer qu'il y a là une lacune et que Guyon, assassiné en 1114, est très probablement le fils de Guyon qui, en 1097, livra aux Anglais les forteresses de la Roche et de Vetheuil.

Le récit de l'abbé Suger, si précis et abondant sur les détails du meurtre de Guyon de la Roche, est muet sur les ancêtres et les descendants de ce châtelain.

Dans les généalogies du chartrier du château de la Roche-Guyon, figure un fils de Guyon, Jean, sire de la Roche, qui vivait en 1150.

Mais comment ce rejeton a-t-il échappé au massacre de toute sa famille? Comment le roi Louis le Gros l'a-t-il investi ou rétabli dans ce château?

C'est ce que l'abbé Suger aurait dû dire.

Entre les rois de France et d'Angleterre, des trêves n'étaient jamais longues; en 1118, le pays du Vexin était encore le théâtre de la guerre.

Dans la vallée de l'Epte, à une demi-lieue de la Roche-Guyon, est situé le village de Gasny, ville ancienne, dit Suger, riche en pâturages.

C'est là, d'après la tradition, qu'eut lieu le supplice de saint Nicaise, premier apôtre de ces contrées.

Le nom de Gasny, Vadum Nicasii (le gué de Nicaise), rappelle à la fois le nom du saint et le gué ou passage de l'Epte, passage alors très important dans cette vallée marécageuse.

« En 1118, le roi de France, cherchant un passage en Normandie [1], se met en marche avec une petite troupe de

1. Suger, *Vie de Louis le Gros. Société de l'histoire de France. Bibliothèque Nationale*, 208-10, 1 bis 9, p. 99.

chevaliers; pour tenir son expédition plus secrète, il envoie en avant avec précaution quelques hommes comme de simples voyageurs, mais armés de cuirasses et d'épées sous leurs cappes; ils descendent par la voie publique à la ville de Gasny, ville antique, riche en pâturages; pour les Français, c'est un lieu favorable pour passer en Normandie.

Entourée par l'Epte de tous côtés, la ville offre, au milieu de son enceinte, un passage sûr; au-dessus et au-dessous, la rivière est infranchissable. Une fois entrés, les chevaliers jettent bas leurs cappes, tirent leurs épées, repoussent les habitants qui résistent et se battent avec énergie.

Les Français commencent à se fatiguer; mais, par la déclivité de la colline, au péril de sa vie, tout à coup se précipite le roi pour leur porter secours; non sans grand dommage pour sa troupe, il occupe l'entrée de la ville et la tour qui protège l'église; puis, apprenant que, suivant son usage, le roi d'Angleterre s'approche avec une nombreuse armée, il convoque ses barons, les adjurant de le suivre. Ils se hâtent d'arriver : le comte de Flandre, Beaudouin, brillant soldat, élégant, jeune, de belle humeur; le comte d'Anjou Foulques et beaucoup d'autres seigneurs du royaume. Une fois cette barrière de Normandie forcée, les uns fortifient la ville, les autres, par le pillage et l'incendie, ravagent cette terre qu'une longue paix avait rendue opulente. Et, fait jusqu'alors insolite, c'est en présence même du roi d'Angleterre qu'ils portent partout le ravage et la confusion. »

Orderic Vital s'indigne de cette ruse de guerre et de la surprise de Gasny. « Les soldats, dit-il, firent une « forteresse des cellules des moines de Saint-Ouen; et « de la maison du Seigneur, où ne doivent s'offrir que « des prières à Dieu, ils ont fait une caverne de vo- « leurs. » Pour protéger ces environs, Henri d'Angleterre construisit deux forts, qui furent bientôt emportés et détruits.

Par dérision, les Français les avaient désignés sous les noms de « Malassis » et « Retraite de Lièvres ».

« Pendant presque quatre années (continue Orderic Vital), la rage de la guerre sévit dans les deux Vexins et les ravagea par les incendies, les pillages et de cruels massacres. »

Tel était à cette époque, et pendant tout le règne de Louis VI, le sort misérable de cette frontière de la Normandie.

Le château de la Roche dut plus d'une fois donner abri au roi, quand il dirigeait ses expéditions contre le Vexin normand. La seule route alors praticable passait aux flancs du château de la Roche-Guyon; l'enceinte extérieure, sur la crête de la colline, donnait accès direct, par une pente assez douce sur la vallée de l'Epte, à un quart d'heure à peine du cours de la rivière; du côté de la Seine, la déclivité des coteaux était souvent abrupte; les sentiers étaient, comme encore aujourd'hui, rares et escarpés.

La Roche-Guyon, son château, son donjon, ses routes ou sentiers, étaient le point de communication nécessaire entre les deux vallées de l'Epte et de la Seine.

Cependant durant tout le XIIe siècle, sauf le tragique assassinat de Guyon, aucun événement notable ne paraît signaler les seigneurs de la Roche-Guyon à l'attention des chroniqueurs.

Jean, seigneur de la Roche, paraît avoir été châtelain de cette terre, vers 1150, comme successeur de Guyon et prédécesseur de Guyon Ier. C'est ce dernier Guyon qui, dans les généalogies du père Anselme et de Moreri, commence la série authentique des seigneurs de la Roche-Guyon et porte la désignation inexacte de Guyon, premier du nom.

CHAPITRE VI

FAMILLE GUY DE LA ROCHE

(1200-1474)

§ 1. — Guy, Ier du nom.

La courte apparition de Charles le Chauve en 863 sur les confins de la Normandie, les mesures incomplètes et incohérentes qu'il prit contre l'invasion des Normands, l'origine obscure des forteresses de la Roche-Guyon, Vetheuil et Rolleboise, la marée irrésistible des innombrables voiles des pirates du Nord, remontant jusqu'à Paris le vaste lit de la Seine et bravant les châteaux forts inutiles; enfin les brillantes chevauchées de Louis VI et de Louis VII à la limite des deux Vexins, tel est le spectacle que présente cette contrée, dans les trois siècles précédents.

Quant aux seigneurs, aux châtelains, aux gouverneurs de ce pays, quels qu'aient été leurs titres et leur autorité, leurs généalogies sont presque perdues dans l'obscurité du passé.

Une accusation de félonie portée par les chroniqueurs contre deux des Guyon de la Roche, l'assassinat d'un troisième Guyon, tels sont à peu près les seuls épisodes de leur histoire; mais, d'une part, cette conduite des vassaux inférieurs paraissait alors assez naturelle. L'abbé Suger et le moine Orderic

Vital n'en paraissent pas indignés outre mesure et ne donnent aucun détail sur ces félonies intermittentes.

D'autre part, le récit plus ému du meurtre du jeune Guyon ne donne aucune clarté sur les droits de propriété, sur l'autorité ni même sur la personnalité des vassaux.

Avec le XIIIe siècle, commence une période nouvelle; la royauté affermie dès le début du siècle par Philippe-Auguste établit avec les vassaux des relations plus continues et plus nettes.

A un autre point de vue, le mouvement communal commencé dès le siècle précédent, continuait ses progrès lents et sûrs; et, même dans les communes où n'avait pas encore pénétré l'affranchissement communal, des relations plus libres s'établissent entre les châtelains, les bourgeois et les paysans.

Enfin, avec des actes, des contrats civils plus multipliés, se forment des généalogies plus claires et des ordres de succession mieux constatés.

Dans le récit qui va suivre, nous pourrons observer le progrès de cet état social.

Guy, premier du nom, vivait en l'an 1190.

Nous avons vu, au précédent chapitre, la difficulté de rattacher sa filiation au seigneur Guyon, assassiné en l'an 1114. Aussi, sans chercher des solutions peut-être introuvables, considérerons-nous Guy Ier comme le chef d'une famille particulière, comme un ancêtre que sa naissance et l'autorité royale ont investi de la seigneurie de la Roche-Guyon.

Depuis l'an 1190 jusqu'en l'année 1474, sa postérité directe devait rester en possession de ce château et de cette terre; et, même à cette époque, ce sera par le mariage de son arrière-descendante, Marie, dame

de la Roche-Guyon et de Trie, que ce domaine passera dans la famille et la descendance de Bertin de Silly.

Ce n'est probablement pas sans bonnes raisons que le père Anselme et Moreri ont désigné ce Guy comme le premier du nom et de la race.

Sur les rôles du ban et de l'arrière-ban, dans les guerres de Flandre, du Vexin, de Puiserais, Guy était, entre autres, porté comme chevalier Banneret, conduisant cinquante lances. Au milieu des luttes ardentes de Philippe-Auguste contre ses grands vassaux, il était resté fidèle au Roi.

Philippe-Auguste surveillait de près cette frontière normande. En 1185, le 15 mars, on trouve trace de son séjour à la Roche-Guyon. A cette date, *en présence* et du consentement du roi, Guy de la Roche déclare que les nefs (bateaux) et bacs de l'église de Saint-Wandrille s'acquitteront à la Roche en payant la coutume des marchands [1].

En octobre 1203, Philippe-Auguste donnait à ce seigneur le château de Beaumont le Roger, sur la Risle, près de Bernay.

Mais Guy de la Roche eut l'imprudence de nouer quelques relations avec un seigneur ennemi du roi, Gautier de Mandreville; par une charte de janvier 1206, il fut obligé de reconnaître sa faute [2], pour la réparer d'abandonner Beaumont-le-Roger à Philippe-Auguste, de promettre de ne point passer l'Eure ou l'Epte sans une permission du roi, et de délivrer toutes ses places, quand il en serait requis.

La disgrâce de Guy de la Roche ne dura pas long-

1. Catalogue des actes de Philippe-Auguste, par M. Léopold Delisle, n° 125, copié sur manuscrit latin n° 5425 de la *Bibliothèque Nationale*. (N. Marichal.)

2. Même catalogue, n° 968.

temps; car, vers l'année 1208 ou l'année 1211 [1], une charte royale, rédigée en latin, l'investit du droit exclusif de chasse dans la forêt d'Artie :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous présents et à venir, fesons savoir que nous avons accordé et concédé à notre cher et fidèle Guy et aux héritiers nés ou à naître de son mariage, que personne autre que ledit Guy et les siens ne puissent chasser dans la forest d'Artie sous réserve de notre droit d'y faire chasser notre meute et de tous autres droits. »

La forêt d'Artie comprenait à cette époque un vaste domaine qui s'étendait depuis le village d'Artie sur la route de Mantes à Magny jusqu'au village de Chérence et à la ferme du Chesnay [2].

Le 27 juillet 1214, Guy était un des combattants de cette bataille de Bouvines près Valenciennes, célèbre comme la première des grandes victoires nationales de la France; où, de part et d'autre, le succès fut disputé avec tant de vaillance.

Dans le poème de la *Philippide*, Guillaume le Breton cite les chevaliers qui s'étaient le plus illustrés dans cette mêlée de toute une journée et, parmi les chevaliers, Guyon de la Roche :

« Et je ne vous oublierai pas, dit-il, toi, Guyon de la Roche, ni toi, Galon de Montigny, qui, immobile comme une montagne, porta, dans cette journée, l'étendart royal [3]. »

1. Même catalogue, n° 1108.
2. Voir *Bibliothèque Nationale*, section des manuscrits, le plan compris dans les manuscrits Bertrand.
3. Nec te, Rupensis Guido, nec Montiniacum
Galonem taceam, qui monte immobilis ut mons,
Vexillum regale die portavit in illâ.
(Guillaume le Breton, *Phillipide*, chant x, vers 462 à 464.)
(*Bibl. Nation.*)

Ce témoignage, rendu à ces deux brillants chevaliers, est irrécusable. Car le moine Guillaume le Breton, chapelain, conseiller, historiographe de Philippe-Auguste, assistait à la bataille et, dès le début de l'action, se mit en prières.

Philippe-Auguste se montra reconnaissant envers son compagnon d'armes.

En 1216, Guy mariait sa fille Hélisende à Guy de Caprais; dans la charte des conventions matrimoniales, Philippe-Auguste faisait à la future un don de 1000 livres tournois [1].

Mathieu de Montmorency, connétable de France, et Mathieu de Marly assistaient à ce contrat.

Par ce même acte, Guyon donnait à sa fille 50 livres à prendre sur le péage de la Roche-Guyon.

Péages sur la Seine de Paris à Rouen.

Il faut donner ici quelques explications sur ce péage, qui constituait, surtout au XIIIe siècle, au profit des seigneurs de la Roche-Guyon, un droit exceptionnel, une influence considérable sur le transit du commerce fluvial entre Paris et Rouen.

Dès les temps des Mérovingiens et des Carlovingiens, l'établissement, l'entretien, la sécurité des routes, des ponts et des bacs avaient été l'occasion de nombreux péages royaux; l'administration, puis la jouissance et plus tard la propriété de ces péages avaient été concédées aux seules personnes capables alors d'établir les voies de communications et de

1. Ce don représenterait aujourd'hui environ 20 000 francs. D'après une note de M. Alexandre, ces renseignements ont été puisés dans un document existant au chartrier du château. L'état actuel du chartrier ne m'a pas permis de vérifier ce document.

protéger les voyageurs, c'est-à-dire à des évêchés, à des abbayes, à quelques seigneurs.

Pendant l'anarchie des IXe et Xe siècles, les péages se multiplièrent à l'infini. Ce système de rétribution, juste dans son principe, devint un abus; l'abus devint une entrave au commerce et, dès le XIe siècle, suscita de puissants et habiles adversaires.

Dès la première moitié du XIIe siècle, deux associations commerciales considérables s'étaient formées, sous le nom de ghilde ou hanse, à Paris et à Rouen; à Paris, c'était la hanse parisienne, ou marchandise de l'eau; à Rouen, c'était la hanse rouennaise [1]. A Paris, le prévôt de la marchandise de l'eau, ou prévôt des marchands, deviendra le chef de la municipalité, et le sceau de la compagnie deviendra le sceau de la ville. A Rouen, l'importance de la hanse ou ghilde, d'origine teutonique, donnera à l'association rouennaise la même prépondérance.

Entre les deux associations la lutte devint très vive; chacune d'elles voulait avoir le transit libre et sans péage de Paris à Rouen.

Antérieurement au XIIIe siècle, ces péages étaient nombreux; entre la Roche-Guyon et le grand pont de Paris, on en comptait encore neuf :

Saint-Denis, Epinay, Maisons, Conflans, Andresy, Poissy, Meulan, Mantes, la Roche-Guyon.

Malgré la faveur constante de Louis VI, de Louis VII et de Philippe-Auguste, la franchise de péage ne put être consacrée pour la « marchandise de l'eau » de Paris que depuis Mantes jusqu'au Grand Pont de Paris.

La hanse de Rouen ne put obtenir le même privi-

1. Voir Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, t. I, p. 113 et suivantes, 159-183, etc.

lège; de part et d'autre, les prétentions, les tentatives des deux associations venaient échouer, en amont et en aval, contre le péage de la Roche-Guyon, c'est-à-dire sur tout le parcours de la terre seigneuriale, de Bonnières ou même de Port-Villers à Vétheuil.

Ce droit des seigneurs de la Roche, établi depuis l'an 1190, se maintint jusqu'en 1789.

Cependant, d'autres concurrents avaient été plus heureux que les deux célèbres hanses de Paris et de Rouen.

Dès les temps troublés des deux premières dynasties, les abbayes, profitant de l'ascendant bienfaisant qu'avait pris la religion sur ces populations violentes, avaient établi, conservé et développé les relations commerciales, surtout sur les fleuves et les rivières.

Les barques de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de l'abbaye de Saint-Denis, de Notre-Dame de Paris, de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Wandrille avaient obtenu des franchises plus ou moins étendues dans le royaume de France.

Pour le commerce général, pour la sécurité des voies fluviales, pour les progrès de la pacification, ces franchises, accordées ou débattues au profit des hanses ou des abbayes, étaient un bienfait social; mais, aussi, un objet d'envie pour les villes ou les corporations, qui n'en profitaient qu'indirectement.

Ces difficultés se réglaient alors, comme se règlent encore aujourd'hui les difficultés de douanes et de tarifs : par des accords, des transactions ou des jugements intervenant entre les parties intéressées.

C'est ainsi que, dès l'an 1190, une transaction commerciale fut conclue entre Guy I[er] et les habitants de Mantes; et qu'en 1224 un jugement arbitral, rendu par Guillaume de Senlis, chancelier de France et

Robert de Trie, chancelier du roi, régla les différends survenus entre le seigneur et la corporation des marchands de vin de Mantes.

En ces temps, où la monnaie était rare, ces péages servaient aux seigneurs de monnaie courante pour l'acquit de leurs dettes ou de leurs libéralités.

En 1216, Guy avait délégué, pour la dot de sa fille, 50 livres tournois de rente sur le péage ; en 1222, il délégua à l'abbaye de Joyenval, près Saint-Germain en Laye, un muid de sel sur son péage, à titre d'aumône pour des prières pour le repos de l'âme de sa femme [1].

En résumé, Guy, premier du nom, nous représente, bien en relief, d'après des documents certains, le véritable châtelain féodal au XIIIe siècle.

Vaillant soldat, vassal fidèle, il combat dans la glorieuse mêlée de Bouvines.

Seigneur d'une terre dans le Vexin français, chargé de la sécurité des routes et fleuves, sur toute l'étendue de son domaine, il tient le péage de la rivière, de Vétheuil à Bonnières.

Mais ses privilèges et ses devoirs administratifs l'obligent à se mêler au mouvement commercial, de plus en plus actif, de son temps et à tenir compte des intérêts des associations commerçantes : abbayes, villes, corporations, hanses, etc.

1. Les revenus de ces péages étaient jadis très considérables. Au XVIIIe siècle, ils étaient réduits à des sommes relativement peu importantes :

En 1742........................	5 226	livres
En 1747........................	1 909	—
En 1749........................	4 897	—

(Registres de comptabilité. Chartrier du château de la Roche-Guyon.)

Les traités, les transactions commerciales qu'il souscrivit, complètent la double physionomie, le double aspect guerrier et pacifique du premier seigneur de la Roche-Guyon.

§ 2. — **Jean (1220-1280); Guy II, Guy III.**

Après Guy I[er], Jean, son fils, et Guy II, son petit-fils, se succédèrent dans sa seigneurie.

Ni l'un ni l'autre ne sont signalés dans les chroniques par quelque trait particulier. Cependant tous deux paraissent avoir conservé leur rang dans la haute noblesse de France; d'autre part, les documents du chartrier prouvent la continuation des relations et des transactions avec les communes et avec les communautés religieuses.

Jean, qui vécut depuis l'an 1220, probablement jusque vers l'année 1280, avait épousé en premières noces Marguerite Clément, fille de Jean Clément, maréchal de France, sous le roi saint Louis, et, en secondes noces, Jeanne de Fontenay.

Quant aux faits particuliers de son administration, il faut noter une transaction, intéressante au point de vue communal, du 2 février 1223.

Par cette transaction, Jean abandonna aux habitants de la Roche-Guyon des biens communaux, objets d'un litige, et consentit la suppression du four à Ban.

D'un autre côté, il veillait aux occasions d'étendre sa terre; et, par un acte de mars 1242, il acquérait — avec le concours de sa femme Marguerite, — des religieux de Gassicourt, le village de Gloton, tant en terres qu'en rivière, c'est-à-dire avec ses îles, moyennant la cession de 20 livres parisis de rente sur le péage de la Roche-Guyon.

En 1294, la terre et baronnie de la Roche-Guyon relevaient de la mouvance de Meulan; en 1301, Guy II préféra relever directement du roi et, profitant d'une occasion favorable, il obtint, le mercredi après l'octave de la Pentecôte de ladite année, de porter directement son hommage au roi.

Les relations commerciales des abbayes continuaient à se développer; aussi, voyons-nous encore en 1290 les religieux bénédictins de la célèbre abbaye du Bec, aux environs de Bernay, solliciter et obtenir du châtelain de la Roche, la confirmation d'une charte antérieure relative à la dispense du péage.

Guy II ne fut pas le seul enfant du seigneur Jean; après la mort de son père, une charte constate en 1281, qu'il abandonna à Jeanne de Fontenay, sa belle-mère, et aux enfants de sa belle-mère, la terre de Vaux, près Meulan, pour 90 livres de rente, le bois de Chenay pour 20 livres de rente, et 93 livres sur le péage de la Roche-Guyon.

Il règne quelque confusion sur la postérité de Guy II.

Le père Anselme indique que Guy III était *probablement* fils de Guy II [1].

Si Guy III n'était pas fils de Guy II, il devait être

1. D'autre part, les recherches de M. Alexandre et de M. Bertrand ne dissipent pas cette incertitude et semblent témoigner que les généalogies et les documents du chartrier du château présentent sur cette filiation une confusion de dates regrettable.

Cette confusion, ainsi qu'on le verra bientôt, paraît même s'étendre à la filiation de Guy III.

Cette période du commencement du XIVe siècle est la plus obscure de cette histoire. Pour ces chartes et transactions j'ai dû m'en rapporter aux recherches de M. Alexandre. Le désordre d'une partie du chartrier du château, gravement atteinte par une infiltration d'eau, ne permet pas de vérifier ces recherches.

au moins son très proche parent; car rien ne révèle un obstacle ni un débat, ni un incident quelconque soit dans la transmission du domaine de la Roche-Guyon; soit dans les hautes relations de la famille.

Guy III vivait vers l'an 1310 et était mort en 1331.

Il avait épousé Jeanne de *Roulleboise*, d'une famille seigneuriale du voisinage (registre Alexandre).

Le château fort ou la tour de Rolleboise, en amont sur la Seine, entre Vétheuil et Mantes, existait encore à cette époque.

Entre la généalogie donnée par le père Anselme et celle tirée du chartrier par M. Alexandre, il existe une différence.

Le père Anselme signale une première femme de Guy III dont le nom est inconnu. M. Alexandre nomme, comme seule femme de Guy III, Jeanne de Rolleboise.

Cette divergence d'opinion jette une grande incertitude sur la mère des enfants de Guy III.

La postérité de Guy fut nombreuse; le père Anselme cite :

1° Guy, 4e du nom, seigneur de la Roche-Guyon;

2° Guillaume, décédé chanoine de Beauvais;

3° Guillaume, décédé chanoine de Rouen;

4° Colart, décédé en 1345;

5° Philippe, dont nous parlerons tout à l'heure.

Mais le père Anselme paraît ne s'être occupé que de la descendance mâle; de son côté, M. Alexandre, interprétant un acte de partage du 30 novembre 1332, nomme encore deux filles :

Jeanne, nonnain à Evreux; Guillemette, nonnain à Montivilliers (près le Havre?).

Il paraît même disposé à ajouter encore deux autres enfants, Renault et Alix, nommés dans des actes de

1328 et de 1330; mais les énonciations, contenues dans ces deux actes, donnent lieu à des incertitudes, qui ne permettent pas d'admettre sans discussion ces deux rejetons; et ce n'est pas ici le lieu d'un débat généalogique tout à fait secondaire sur ces textes obscurs et contradictoires.

De cette nombreuse lignée, que restait-il quelques années après le décès de Guy III?

Ici, apparaît un des traits caractéristiques des traditions seigneuriales à cette époque.

Cette grande famille s'était partagée entre les armes et l'église :

Deux fils étaient chanoines, deux filles nonnains; Colart mourut sans enfants; restaient donc Guy IV, seigneur de la Roche-Guyon, et Philippe.

Sous les règnes de Louis X, Philippe le Long et Charles le Bel, de 1314 à 1328, les événements militaires furent à peu près nuls.

Probablement Guy III prit part à la guerre de Guienne contre le roi d'Angleterre, Édouard II, en 1324 et 1325; car il était alors en faveur auprès du roi Charles IV; le roi, par une charte de mars 1326, en considération du bon service qu'avait fait *longuement et loyaument* cet amé et féal chevalier et chambellan, Guy, seigneur de la Roche-Guyon, transmettait au profit de ce seigneur et de ses enfants à perpétuité la concession personnelle de chasse dans la forêt d'Artie accordée en 1211 par Philippe-Auguste à Guy, 1er du nom.

Il semble aussi, d'après ses alliances, que Guy III maintint le haut rang de sa famille.

Guy IV, son fils aîné, devint, vers 1331, seigneur de la Roche-Guyon.

Philippe de la Roche, qui prit les titres de marquis

de Beauregard, Saint-Martin, Bennecourt, Chantemesle, Frocourt et Maudétour, épousa Marguerite de Laval, fille de Bouchard de Laval.

Philippe eut quatre filles :

1° Béatrix, dame de Vaux, épouse de Pierre, seigneur de Tournebu, morte sans enfants;

2° Marie;

3° Idoine;

4° Jeanne, dame de Vaux.

Il faut noter, au passage, cette descendance de Philippe de la Roche; une tragique histoire et un mariage de famille nous la rappelleront plus tard.

§ 3. — Guy IV.

Guy, 4e du nom, seigneur de la Roche-Guyon, épousa, le 8 octobre 1353, Jeanne Bertrand, vicomtesse de Roncheville, fille de Robert Bertrand, seigneur de Briquebec, maréchal de France, et de Marie de Sully.

Le maréchal était mort vers l'année 1348.

Le cardinal de Boulogne, évêque de Beauvais, son oncle, le maréchal de Clermont, Henri d'Estouteville, firent, en présence du roi, ce traité de mariage [1].

Il était difficile de contracter plus haute alliance et d'avoir des parrains plus éminents.

C'était un rude soldat, homme d'action et de con-

1. Père Anselme, t. VI, p. 663 et 668, *Histoire chronologique de la maison de France*. Robert Bertrand avait six enfants, dont deux filles : 1° *Jeanne*, *l'aînée*, qui épousa Guillaume Paynel II, baron de Hambye, seigneur d'Olonde et de Cusurras. Voir sur sa descendance un mémoire de M. Siméon Luce, membre de l'Institut; mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 8 avril 1892. Voir aussi plus bas, chap. VI, § 7. 2° *Jeanne*, *la jeune*, qui épousa Guy IV de la Roche-Guyon.

seil que le sire de Briquebec, plus généralement désigné dans les chroniques sous le nom de Robert Bertrand. Il fut mêlé à tous les événements importants de guerre et de paix, sous les règnes de Charles le Bel et de Philippe de Valois.

Capitaine-lieutenant de Charles IV, commandant en Languedoc, maréchal dès l'an 1328, il fit la guerre aux Gascons et aux Anglais, servit plus tard en Flandre, en Bretagne, en Normandie.

Il fut envoyé en ambassade en Bohême, avec une suite de 39 personnes [1].

Il assista au sacre du roi Philippe VI avec une suite plus nombreuse encore, et reçut du roi des preuves réitérées de haute faveur et de munificence.

Pour justifier de tels honneurs, il fallait que son mérite fût bien grand; car son caractère était parfois incommode.

En 1340, à propos d'un projet de mariage pour son second fils, il se prit de violente querelle avec le sire d'Harcourt; tous deux avaient les mêmes vues sur la main d'une riche héritière; ils en vinrent presque à tirer l'épée; le roi dut faire valoir son autorité et imposer la paix à ces hautains adversaires.

Robert Bertrand mourut vers 1348; son fils aîné, Robert, avait été tué, en 1346, à la bataille de Crécy.

Après de si brillants services, avec tant de qualités, il est singulier qu'il n'ait pas laissé un renom plus éclatant; l'histoire a de ces oublis inexplicables.

Guy IV ne se montra pas indigne de son beau-père; son mariage avec l'héritière de Robert Bertrand,

1. Voir Froissard, *Chroniques*; Père Anselme, t. VI.

les récompenses pécuniaires que lui accordait le roi Jean II à la même époque pour ses bons services, prouvent qu'il avait su attirer l'attention du roi et de son entourage.

En 1359, au milieu des désastres de la guerre étrangère, des entreprises du roi de Navarre, Charles le Mauvais, et de la Jacquerie, Guy IV servait parmi les seigneurs du Vexin sous le sire de Blaru, lieutenant du roi au bailliage de Gisors, son château paraît même avoir servi de refuge pour les partisans du roi de France qui parvenaient à s'échapper des mains des ennemis [1]. Sur ces confins des Vexins, la confusion était grande; chacun prenait parti un peu au hasard.

Froissard raconte qu'un escuyer anglais, *le poursiengant* d'amour, se tourna français; que le Sire de Robersart se tourna anglais; « *ensi*, ajoute-t-il tranquillement, *se toarnaient li chevalier et escuyer d'un lès et de l'autre* » (d'un côté et de l'autre).

A cette époque, vers 1369, Jean Belan, chevalier, fut accusé d'avoir vendu et livré aux Anglais le château de la Roche-Guyon [2].

Cette entreprise avorta probablement et Guy IV parait être resté fidèle au roi de France.

1. *Archives Nationales*, pièce JJ, 90, n° 191. Lettre du dauphin Charles régent, accordant à Alips de Cormes restitution de sa terre de Savigny-sur-Orge, confisquée sur elle et donnée à Simon Valgondant, sous prétexte que ladite dame de Cormes était passée au parti du roi de Navarre; au contraire la dame Alips de Cormes, prisonnière à Mantes, s'était échappée et réfugiée à la Roche-Guyon, forteresse française. (Registre in-f° contenant la transcription d'actes divers. Lettre de rémission du 24 juin 1359.)

2. Arch. nat., JJ, 100, n° 298. Cf. Kerwyn de Lettenhove, édit. de Froissard, t. IX, p. 537 (note communiquée par M. Max Bruchet).

Tout ce pays était, en ce temps-là, désolé par la guerre [1].

Le roi de Navarre s'était emparé de Mantes; plus près encore de la Roche-Guyon, un aventurier flamand ou anglais Wautre Obstraat, ou Gautier Strael, avait occupé par surprise et gardé, tantôt au nom du roi de Navarre, tantôt au nom du roi d'Angleterre, la tour de Rolleboise; il y resta cinq ans; la hauteur et l'escarpement de la forteresse la rendaient imprenable pour les gens du pays.

Charles V envoya le maréchal de Boucicault, assisté de Duguesclin, pour reprendre ces deux places; mais, suivant sa politique prudente, pour simplifier l'entreprise, il finit par acheter, à grand prix, l'aventurier; la tour fut démolie de fond en comble par les paysans, qui eurent grand'peine, tant les murailles étaient épaisses [2].

Guy IV mourut vers l'an 1373; il avait eu deux enfants : Guy, 5e du nom, et Jeanne, deuxième femme de Mathieu de Trie, seigneur de Cerifontaine.

§ 4. — Guy V.

En 1374, Guy V prêtait serment de foi et hommage à Charles V pour la baronnie de la Roche-Guyon.

En 1377, il épousait, avec dispense du pape, sa cousine Jeanne, veuve de Jean de Chambly.

1. Froissart, t. V, éd. 1876, p. LXII; t. VI, chap. LXXXVIII. *Biblioth. Nation.*, 208, 30. Dans les chroniques de ce temps, le nom de Duguesclin est étrangement défiguré : tantôt du Claiekin, tantôt Claquin. Voir aussi Froissard, t. VII, p. 115.

2. Le moine Jean de Venette, qui mourut en 1369, dit que, de son temps, les ruines de cette tour jonchaient au loin le sol environnant.

Une tragique histoire de famille, arrivée précisément à cette époque, fut probablement la cause de ce mariage et la raison déterminante de la dispense extraordinaire accordée par l'Église.

Le lecteur se rappelle que Philippe de la Roche, oncle de Guy V, avait épousé Marguerite de Laval et qu'il en avait eu quatre filles : l'aînée, Beatrix, avait épousé Pierre, seigneur de Tournebu.

En 1377, la veuve de Philippe de la Roche, ses trois filles Beatrix, Marie et Idoine furent empoisonnées.

Un arrêt du parlement du 6 avril 1377 établit que le crime avait été commis à l'instigation du seigneur de Tournebu.

C'est précisément l'année même où le crime fut commis et judiciairement constaté que Guy V épousa sa cousine Jeanne, seule fille survivante de Philippe de la Roche.

En ces temps de guerres étrangères, de guerres civiles, de séditions, de mouvements populaires, les seigneurs ne restaient guère oisifs dans leurs châteaux.

Tantôt ils étaient convoqués à des revues ou prises d'armes pour guerroyer contre les Anglais, contre Charles de Navarre, ou, sous ses ordres, contre les grandes compagnies que Duguesclin finit par entraîner en Espagne.

Tantôt, ils étaient convoqués à des assemblées de notables pour aviser à la défense du royaume.

Le seigneur de la Roche-Guyon prit une part active à tous ces faits de guerre et de paix ; son nom se trouve partout où le requiert le service du roi :

En 1377, devant le château de Breteuil, sous Jacques de Blaru ;

En 1378, en compagnie de Charles de Navarre, à Carentan ;

En 1380, 1382, 1383, en Flandre, sous le duc de Bourbon et le sire de Torcy ;

En 1386, en 1388, à Amiens et à Montreuil;

En 1381, au début du règne de Charles VI, les rivalités violentes entre les régents, les dilapidations du duc d'Anjou, les troubles civils, qui s'ensuivirent, inaugurèrent la longue suite de désastres de ce règne fatal.

Fatigués d'une lutte violente et inutile avec les notables ou les États de Paris, les régents s'adressèrent, dans les provinces, aux notables des trois ordres ou États provinciaux; le lieutenant du bailli de Rouen et de Gisors reçut l'ordre de convoquer ces états à Louviers, pour l'exécution de l'ordonnance relative à la défense du royaume.

Messire Guy, sire de la Roche, fut convoqué, ainsi que le porte l'ordonnance à la *journée* de Louviers.

Ces assemblées, et surtout ces assemblées normandes, se perdirent en discussions vaines, au milieu des troubles de Paris, de Rouen, de la Picardie et de la Champagne.

Le sire de la Roche-Guyon fut-il Armagnac ou Bourguignon? les chroniques ne le disent pas. Il est certain cependant qu'il résidait souvent à la cour du roi; qu'il fut honoré de charges particulières et qu'il reçut de notables récompenses.

En 1391 et 1392, le roi lui accorde des dons d'argent, etc.

En 1396, la charge de grand panetier de France. En ces temps-là, les corporations des métiers étaient puissantes, le droit de police et de juridiction civile et criminelle était divisé entre quelques seigneurs et de nombreux officiers royaux et municipaux; ces charges de grand panetier, et autres charges de

cour analogues, n'étaient pas alors un titre sans fonctions, une simple sinécure honorifique. Le grand panetier exerçait alors sur tous les boulangers demeurant *dedans et hors des portes de Paris* une réelle juridiction.

Excepté le fait *de sang et de propriété* (de meurtre et de vol), il connaissait des injures et violences commises par les boulangers et leurs garçons, exerçait droit de basse justice, prononçait et levait les amendes, instituait un lieutenant, faisait assembler les maîtres boulangers pour élire les prudhommes ou jurez de leurs corps, avait droit de visite sur le pain [1]. C'était donc une autorité, à la fois administrative et judiciaire, supérieure par le droit de basse justice et par le prestige de la faveur royale à la préfecture de police actuelle.

A mesure que se développèrent les institutions municipales, ces charges royales se virent de plus en plus attaquées et restreintes.

Dès l'an 1403, le conflit s'élevait entre le grand panetier et le puissant prévôt des marchands de Paris.

Le Parlement avait, sur ces conflits, une jurisprudence variable; ces conflits continuèrent longtemps; mais, en 1711, Louis XIV mit les deux rivaux d'accord; du même coup, il supprima la charge de grand panetier et les prétentions du prévôt de Paris et soumit la communauté des boulangers à l'autorité plus active et plus réelle du lieutenant de police.

Le 1er mai 1400 [2], le seigneur Guy reçut encore du

1. Père Anselme, *Histoire généalogique*, t. VIII, p. 602, 678 et suiv.

2. Choix de pièces inédites, règne de Charles VI, par Douet d'Arcq. *Bibl. Nation.*, 208, 36, 83e pièce.

roi un cadeau, qui nous paraîtrait aujourd'hui fort original.

Dans le 14e compte de l'extraordinaire de l'argenterie de Charles Poupart (archives du Saint-Empire), on lit :

Ce sont les noms des seigneurs, chevaliers et écuyers et autres officiers du roi, notre sire, auxquels ont été délivrés, par ledit seigneur, houpelandes pour eux vêtir de la livrée que ycellui seigneur a faite, le premier jour de may de l'an mil CCCC jusqu'au nombre de IIIc L (350) houpelandes :

Chevaliers, et premièrement le roi, Mgr le Daulphin, Mgr Loys de France;

Mgrs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, le roy de Cécille (Sicile); puis divers seigneurs et (le dix-huitième en cette illustre compagnie)

Monseigneur de la Roche-Guyon.

Enfin le 28 juillet 1406, il fut l'objet d'une distinction tout à fait particulière et considérable.

A cette date, parut une ordonnance importante [1] ayant pour but, entre autres choses, la réforme du Grand Conseil, où s'étaient introduits trop de personnages inutiles et incapables.

Depuis l'an 1392, Charles VI était en proie aux accès, de moins en moins intermittents, de son incurable folie; aussi, cette ordonnance fut rendue avec le concours et de l'avis du grand conseil composé des *très-chiers et très-amés oncles*, *frère et cousins du Roi*, les rois de Cécille et de Navarre, les ducs de Berri, d'Orléans, de Bourgogne et du Bourbonnais.

Nous avons ordonné et ordonnons par ces présentes (dit le texte de ce document) que, dores en avant, seront seu-

1. Choix de pièces, Douet d'Arcq, p. 288.

lement à nos dits consaulx et de notre dit conseil, oultre ceux de notre rang et lignage, le patriarche d'Alexandrie, l'arcevesque d'Aux, l'arcevesque de Sens, l'arcevesque de Toulouse, les évesques de Noyon, de Meaulx, de Poitiers, de Tournay, de Limoges, de Thérouenne, d'Évreux et de Saint-Flour....

Puis suivent quarante autres noms des personnages les plus divers, depuis « *notre amé et féal cousin le comte de Tancarville* », les sires d'Ivry de la Roche-Guyon, de Blaru, jusqu'à l'abbé Demoustier, maistre Pierre l'orfèvre et un Guillaume le Bouteiller. Une autre ordonnance, du 28 avril 1407, comprend encore Guy de la Roche dans une nouvelle promotion de conseillers intimes [1].

Entre les oncles, frère et cousins du roi, rivaux ardents et peu scrupuleux, dont l'accord suspect décidait de ces nominations, il est impossible de définir à quel parti appartenait le sire de la Roche-Guyon et quel patron puissant le maintenait en ce haut degré de faveur.

Mais son maintien dans ce grand conseil, peut-être plus honorifique qu'influent, prouve au moins que ce seigneur était compté parmi les personnages actifs, mêlés aux affaires périlleuses de ces temps si troublés.

Un autre souvenir, peut-être plus intéressant pour le bourg de la Roche-Guyon, se rattache à cette époque.

Vers l'an 1400, la vieille église ou chapelle située contre le château, où s'était accompli le meurtre du jeune Guy de la Roche par son traître beau-père, cette église tombait en ruines.

1. Ordonnances des Rois de France, *Biblioth. Nationale*, casier H.

Elle fut démolie; probablement, cet édifice était une gêne pour la défense ou pour l'habitation du château; au mois de septembre 1404, le sire de la Roche-Guyon obtint du roi Charles VI, ou de son grand conseil, l'autorisation de la reconstruire hors de l'enceinte de la forteresse.

Bientôt, la nouvelle église s'éleva à sa place actuelle, c'est-à-dire à la suite et à l'est des dépendances du château, le long de la colline.

Mais il ne fut pas donné aux seigneurs de la Roche de l'achever; des événements que je vais raconter les exilèrent de leur domaine, et ce fut seulement sous la domination anglaise que l'œuvre fut terminée.

§ 5. — **Guy VI.**

Guy V mourut en 1411; sa veuve lui survécut jusqu'en 1433.

Il laissait pour héritiers trois fils : Guy VI, Jacques de la Roche, Philippe, et une fille, Guillemette.

Guy VI, du vivant de son père, seigneur de Berneville, devint en 1411 seigneur de la Roche-Guyon et de Roncheville et tuteur de ses frères et sœur Jacques, Philippe et Guillemette. Guillemette épousa en 1413 Jean Martel, seigneur de la Bacqueville.

Guy VI était né probablement vers l'an 1380 et avait été de bonne heure admis à la cour du roi Charles VI, où son père avait la charge de grand panetier.

Aussi, dès le 29 novembre 1407, il était chevalier et garde de la ville d'Harfleur sous Lionel de Bracquemont.

Il épousa, vers cette époque, Perrette de la Rivière, fille de feu Bureau de la Rivière, et de Marguerite, dame d'Auneau. Jean Bureau de la Rivière avait été

premier chambellan des rois Charles V et Charles VI.

En 1413, Guy était auprès du Dauphin, duc de Guyenne, à 1 000 livres tournois de pension.

Sa destinée s'annonçait donc sous d'heureux auspices; mais elle fut bientôt interrompue et brisée dans le désastre de la bataille d'Azincourt.

Malgré les défaites de Crécy et de Poitiers, les seigneurs français ne pouvaient oublier la tactique irrégulière, les combats corps à corps, les prouesses brillantes de la chevalerie.

Le 25 octobre 1415, les armées françaises et anglaises se rencontrèrent à Azincourt, près Hesdin en Picardie.

C'est encore aujourd'hui un spectacle curieux que les préliminaires de cette bataille, les envois de hérauts, ces trêves de vingt-quatre heures, ces ajournements courtoisement convenus, de part et d'autre, pour livrer bataille.

A lire ces détails chevaleresques, que racontent si complaisamment Juvénal des Ursins et Monstrelet, on croirait lire les détails préliminaires d'un tournois; toutes les chances étaient pour les Français.

Comme on en *pouvait estimer*, dit franchement Monstrelet, les Français étaient bien six fois autant que les Anglais.

Il est inutile, après tant de récits, et après plus de quatre siècles, de revenir sur les causes de cette sanglante défaite.

Ce sont les mêmes qui, si souvent, nous ont été fatales : l'indiscipline, l'insouciance du danger, l'imprévoyance; puis, à l'heure de la mêlée, la valeur folle et inutile qui multiplie les victimes.

« A l'aile droite [1] était le comte de Richemont qui avait sous lui le vicomte de Bellière et le sire de Combourg.

1. Juvénal des Ursins.

L'aisle senestre était conduite par le comte de Vendôme, grand'maître de l'hôtel du roy, avec lequel estait le baron d'Ivry, le sire de Bracqueville, le sire d'Aumont, *le sire de la Roche-Guyon* et tous les chambellans, écuyers, eschansons, panetiers et autres officiers du roy.

A l'avant-garde, le sire d'Albret, connestable de France, et Boucicault, maréchal.

Là, moururent presque tous les seigneurs dessus dits. »

D'autre part, après avoir cité en détail les noms [1] de plusieurs princes et autres seigneurs, et notamment le seigneur de la Roche-Guyon et son frère, « qui furent mors en cette piteuse besogne »,

Monstrelet ajoute :

« Finalement, tant princes, barons, chevaliers, escuyers comme autres gens furent mors, à ladite journée (par la déclaration de plusieurs hérauts et autres notables personnes), au nombre de dix mille hommes et au-dessus. »

Par un testament daté de la veille de la bataille, Guy VI faisait une fondation de messe au prieuré de la Roche-Guyon [2].

Après la mort de son mari, la jeune veuve du seigneur de la Roche-Guyon restait avec *deux beaux-fils et une fille* [3]. Guy, son fils aîné, était en bas âge; elle était donc chargée d'une lourde tutelle.

« Elle resta dedans le chastel de la Roche-Guyon bien garnie de meubles, autant que dame de ce royaume, et, si avait, tant à cause d'elle que de ses enfants, plusieurs belles terres et seigneuries. »

1. Monstrelet, année 1415. *Société de l'Histoire de France*, chap. CXLVIII.

2. Chartrier du château de la Roche-Guyon; communication de M. S. Luce.

3. Juvénal des Ursins, in-f°, p. 357. D'après le Père Anselme, Guy VI aurait laissé quatre enfants : Guy VII, Charles, Marguerite et Catherine.

De son chef, elle était dame d'Auneau et de Rochefort.

Par suite de la minorité de ses enfants, elle réunissait sous son administration trois terres seigneuriales.

Dans un si grand deuil et si imprévu, c'était au moins une situation prospère; cette sécurité ne fut pas de longue durée.

§ 6. — **Famille Bureau de la Rivière (1378-1400).**

Pour l'intelligence des événements qui vont suivre, il faut suspendre un instant ce récit et rechercher jusque sous le règne de Charles V l'origine de la haute situation et de l'influence de Jean Bureau ou Burel, seigneur de la Rivière.

A cette même époque, vivaient trois personnages très différents portant, tous trois, le nom de la Rivière :

Charles de la Rivière, comte de Dampmartin, seigneur de la Rivière, souverain maître et réformateur des eaux et forêts de France, mort en 1427 [1];

Jacques de la Rivière, bourgeois de Paris, assassiné par les Cabochiens en 1413;

Jean Bureau, seigneur de la Rivière, né vers 1336, décédé en 1400.

C'est ce dernier qui fut père de la dame Perrette, dame de la Roche-Guyon.

Malgré la haute faveur dont il a joui auprès de

1. *Mémoires de Pierre Fenin* (éd. 1837, p. 34 et 35). Édition de Mlle Dupont. *Société de l'Histoire de France.* Comte de Dampmartin, seigneur de la Rivière et d'Auneau. Ceci me paraît une erreur. La similitude de nom donne lieu à confusion, surtout dans Juvénal des Ursins.

deux rois, surtout auprès de Charles V, Jean Burel ou Bureau, seigneur de la Rivière, n'a pas une notoriété égale à la haute situation qu'il a occupée de son vivant.

Les histoires générales, même les dictionnaires biographiques, omettent son nom; dans la liste des premiers chambellans, entre deux généalogies pompeuses des comtes de Tancarville, le Père Anselme ajoute en termes brefs et non sans quelque dédain :

« L'on trouve ici Jean, sire de la Rivière et de Portreaux, chevalier, premier chambellan du roi ès-années 1378 et 1391. »

C'est dans les chroniques de son temps, dans les récits de ses contemporains (Juvénal des Uursins, Catherine de Pisan) que sa personnalité et son influence reprennent leur véritable relief.

Bureau de la Rivière fut chevalier et même gardien d'une forteresse; mais il ne fut pas mêlé à de brillants exploits militaires; comme premier chambellan du roi, il devait être toujours auprès du roi.

Un prince guerrier l'eût entraîné sur les champs de bataille; mais il n'en était pas ainsi avec Charles V.

Une santé altérée par les terribles émotions de sa jeunesse, peut-être par le poison, une intelligence claire, tranquille, perspicace, des conditions de la politique et de la guerre, sa confiance dans son robuste connétable Duguesclin, retenaient le roi dans son hôtel Saint-Paul ou au Louvre, et son premier chambellan restait près de lui.

Cette fonction, au surplus, n'était pas alors ce qu'elle est devenue depuis : une simple sinécure honorifique.

Le premier chambellan était un secrétaire supé-

rieur du roi pour l'expédition des affaires les plus graves.

Il avait la garde du sceau secret et du cachet du cabinet; et, fonction très délicate et périlleuse, en ces temps troublés, l'administration du trésor et des finances du royaume.

Comme haut fonctionnaire, il recevait les hommages rendus à la couronne et faisait prêter le serment de fidélité en présence du roi.

Enfin, le premier chambellan exerçait une juridiction réelle, une surveillance effective sur différents corps de métiers.

Sous lui, le syndic ou roi des merciers avait la surveillance des poids et mesures, balances, aulnages, etc.

Et un maire-juge rendait la justice à la table de marbre du palais [1].

En 1364, Bureau de la Rivière était marié à Marguerite, dame d'Auneau, qui lui avait apporté le domaine d'Auneau près Chartres; déjà il était en faveur auprès de Charles V [2].

Dès 1366, il était chambellan gardien de la forteresse de Montjoie, avec 200 livres de pension.

Vers la fin de décembre 1377, l'empereur Charles IV vint en grande pompe rendre visite au roi de France. C'était une visite à la fois courtoise et politique, où devaient se nouer de laborieuses et inutiles négociations pour l'apaisement de cette éternelle guerre entre la France et l'Angleterre.

L'empereur y mit une bonne grâce et une courtoisie toutes princières. Charles V, qui savait être magnifique

1. Père Anselme, t. VIII, p. 437.
2. Ordonnance de 1364.

par raison d'État, lui préparait une réception digne de lui.

Il envoya au-devant de l'empereur une ambassade d'honneur :

« Le comte de Salebruche (Saarbrück), le comte de Brenie, le seigneur de la Rivière, qui offrit au prince un destrier richement caparaçonné. »

Pendant son séjour, le seigneur de la Rivière fut attaché à sa personne.

C'était au surplus la coutume du roi Charles d'exercer envers les princes et personnages notables étrangers une somptueuse hospitalité [1].

Dans des pages intéressantes, Christine de Pisan ne fait grâce, ni de l'ordonnance des banquets, ni des tentures de drap d'or.

« Pour maintenir sa court en tel honneur, le roi avait avec lui barons de son sang et autres chevaliers, ducs et pairs et après, en toutes honneurs, d'autres aussi y avait : et aussi, messire Burel de la Rivière, beau chevalier et qui, certes, très gracieusement, largement et joyeusement, savait accueillir ceux que le roi voulait festoyer et honorer, faire liement (agréablement) et à grand honneur les messages que le roi mandait par lui à yceux étrangers.

Leur dire de gracieux et beaux mots et que le roi leur mandait que ils feissent bonne chière.

Le seigneur de la Rivière les recevait aussi en son hostel, propre aux belles réunions et richement adorné.

Là, était sa femme belle, bonne et gracieuse, qui pas ne sçavait moins courtoisement les recevoir.

Là, estaient les femmes d'État (de distinction) de Paris mandées, et fust dencié (dansé), chanté et fait joyeuse chère ; et pour l'honneur et révérence du roy, tous estrangiers du roy et de ce seigneur se louoyent. »

1. Christine de Pisan, 3e partie, p. 46, *Histoire de Charles V.*

C'était le temps de sa grande faveur; en 1378, le premier chambellan recevait encore le don d'une pension de 4000 livres.

« En l'an 1380, le 24 septembre, à l'âge de quarante-quatre ans, au château de Beauté, au bois de Vincennes, mourait son bon maître et ami Charles V; au moment de recevoir les derniers sacrements, le roy voulut que toutes manières de gens auxquels il plairait, entrassent dedans sa chambre, laquelle fut tost remplie de barons, prélats, chevaliers, clercs et gens du peuple, tous plourans à grands sanglons de la mort de leur bon prince; sur tous, y menait deuil son loyal chambellan, le seigneur de la Rivière; (deuil) si grand qu'il semblait comme homme tout *hors* de son sens... et alla le roy baisier qu'à tous fist moult grand pitié.

Puis leur dit le roy :

« Mes amis, allez-vous-en et priez pour moi et me laissiez afin que mon travail soit fini en paix. »

Lors, fut tourné sur l'autre côté, tost après, tirant à l'angoisse de la mort, il ouït toute l'histoire de la passion et la fin de l'évangile de saint Jean; commença à labourer à la dernière fin... et entre les bras du seigneur de la Rivière, que moult chèrement il aimait, rendit l'esprit à Nostre Seigneur (ce) qui fut environ l'heure de midi, le 24e jour de septembre ledict an 1380 [1] et le 44e de son âge, le 17e de son règne. »

Avant de mourir, Charles V avait exprimé la volonté que son fidèle chambellan fût enterré à ses pieds, dans l'église de Saint-Denis.

Dans les premières années du règne de Charles VI, malgré le partage du pouvoir réel entre les oncles du roi, la situation du seigneur de la Rivière resta la même; des ordonnances de l'Hôtel du roi, de 1386 et 1388, lui conservent toujours la qualité et les privilèges de premier chambellan.

1. L'*Art de vérifier les dates* indique la date de la mort de Charles V au 16 septembre 1380.

Tout était minutieusement réglé en ce temps-là; des grands seigneurs tels que le comte de Dampmartin et Jacques de Bourbon, quand ils venaient à la cour, avaient droit à bûche, chandelle et vin du coucher.

« A cette époque, dit Juvénal des Ursins, en 1388, le roi, voulant gouverner seul, remercie et congédie ses oncles, qui abusaient du gouvernement, advise quelles gens il voulait avoir près de lui et choisit principalement le seigneur de la Rivière pour être de sa compagnie. »

En 1392, quand les débuts de la démence du roi rendirent plus aiguës les compétitions et les haines entre les tuteurs du roi, — les ducs d'Orléans, de Berry, d'Anjou, de Nemours, de Bourgogne, de Bretagne, de Brabant et de Nevers ressaisirent le pouvoir.

Ils s'entendirent, d'abord, pour donner ou laisser l'administration du trésor et des finances à deux hommes probes : au premier chambellan et au sieur de Noujant ou Nouviant.

Mais, probablement, chacun d'eux avait pensé, à part soi, rester, sans contrôle, maître des finances publiques.

Cette année-là même, le duc de Bourgogne (Philippe le Hardi) demande au seigneur de Noujant 30 000 écus sur le trésor du roi, avec injonction de garder le secret sur cette dépense.

Le seigneur de Noujant refusa de compter les 30 000 écus, et le duc, irrité, jura, à haute voix, de détruire de Noujant, de la Rivière et leurs amis.

Sa vengeance ne se fit pas attendre; une ordonnance du mois de septembre 1392 ordonna l'emprisonnement de ces deux intègres trésoriers et de quelques-uns de leurs amis.

Leur captivité dura plus d'un an.

La roue de la fortune avait tourné; à cette époque de discordes violentes et de massacres, la prison était un séjour de très mauvais augure.

Cependant, sur les actives démarches de Jean Juvénal des Ursins, garde de la prévôté des marchands, parent de la Rivière, une ordonnance du 31 janvier 1394 [1] rendue à Saint-Germain-en-Laye ordonna la délivrance de Bureau, sire de la Rivière, et de Jehan le Mercier, seigneur de *Nouviant*, emprisonnés, pour

« certaines causes et raisons qui à ce nous meurent, dès le mois de septembre 1392;

Et ordonnons, continue le texte, et par le consentement de nos très chers et très amés oncles et frère et autres de notre conseil que eux et leurs biens sont mis à plain au délivre.

Mais qu'à la mi-carême prochain venant, les dessus dits vuideront et iront demeurer hors du royaume de France sans y retourner, si ce n'est par la volonté et ordonnance du roi et de nos-dits oncles et frère. »

L'ordonnance omet les motifs de l'incarcération et de l'élargissement; il était aussi difficile d'indiquer les uns que les autres.

L'historien-archevêque Jean Juvénal des Ursins, fils du prévôt des marchands, ajoute :

« Et seulement (ces personnes) eurent dommage ès-biens, qui furent pris en leurs maisons, après leur prise, et en plusieurs frais et dépenses qu'il fallut faire.

« *Le tout considéré, Dieu leur fit belle grâce d'ainsi échapper.* »

1. Voir sur cet épisode Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, in-f°, p. 91; *Pièces relatives au règne de Charles VI*, Douet d'Arcq, t. I, p. 117, *Bibl. Nat.*; *Société de l'Histoire de France*; le Père Anselme, t. VIII, p. 445.

L'archevêque Jean Juvénal des Ursins connaissait bien les hommes de son temps.

Jean de la Rivière, dépouillé de son titre de chambellan, qu'il portait depuis vingt ans, fort atteint dans sa fortune, fut-il réellement obligé de subir encore l'exil?

Cet exil fut-il de longue durée?

Nous n'avons pas trouvé réponse à ces questions.

Il mourut très probablement en France, le 16 août de l'an 1400.

Il fut enterré, dit Juvénal des Ursins, en l'église de Saint-Denis, aux pieds de Charles V, en exécution de l'ordonnance du même roi, qui,

« par considération de ses très grands et notables services, reçus de lui, et pour la singulière affection qu'il lui portait, ordonna ainsi de son vivant, et le roi Charles VI le confirma et aussi les ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon. »

Dans cet hommage rendu à la mémoire de l'ancien trésorier des finances, la présence du peu scrupuleux duc de Bourgogne est au moins singulière [1].

Dans les temps antérieurs, pareil honneur fut rendu à un autre chambellan de France, Pierre de Villebeon, seigneur de Baigneaux, chambellan dès avant 1259; il avait accompagné saint Louis en ses deux voyages d'outre-mer et mourut au port de Tunis en 1270 en même temps que son roi.

L'année suivante, son corps fut rapporté à Saint-Denis et enterré aux pieds du roi.

1. Ce tombeau de Jean de la Rivière, surmonté d'une statue couchée, en marbre et en pierre, est très minutieusement décrit dans le *Musée des monuments français*, publié par Alexandre Lenoir. Voir à l'appendice la lettre très intéressante que M. Lenoir, directeur des beaux-arts, a bien voulu m'adresser à ce sujet.

Cette marque de distinction, réservée jadis aux connétables de France, aurait dû appeler l'attention du Père Anselme; l'ami de Charles V et de Charles VI, le père de Mme Perrette, dame de la Roche-Guyon et d'Auneau, méritait, mieux peut-être que beaucoup d'autres seigneurs, les honneurs d'une mention moins brève.

C'est ici que reprend le cours de cette histoire interrompue plus haut au lendemain de la bataille d'Azincourt (1415).

§7. — Perrette de la Rivière et son fils Guy VII (1415).

Depuis son veuvage, la fille de Jean Bureau de la Rivière et de Marguerite dame d'Auneau, la dame de la Roche-Guyon vivait avec ses jeunes enfants, tantôt dans ses terres patrimoniales d'Auneau et de Rochefort, tantôt au château de la Roche-Guyon.

En ce temps-là, Bourguignons et Armagnacs, par des alliances fugitives, tantôt avec la reine Isabeau, tantôt avec les dauphins de France [1], tantôt avec les Anglais se disputaient le pouvoir et tâchaient de le retenir par les séditions, les assassinats, les massacres.

Rendue prudente par le souvenir de la périlleuse disgrâce de son père en 1392, incertaine entre ces rivaux, qui n'avaient ni foi ni loi, la dame de la Roche-Guyon s'efforçait de garder entre eux la neutralité.

En 1417, Jean sans Peur lui envoya à Auneau deux de ses gentilshommes; elle promit que [2]

1. Louis, dauphin, mourut le 18 décembre 1415. Jean, son frère, mourut empoisonné le 5 avril 1416. (Président Henaut, années 1415, 1416, 1417.) Charles (depuis Charles VII) devint dauphin par le prédécès de ses frères aînés.

2. Monstrelet, t. III, p. 220.

dedans ses forteresses d'Auneau et de Rochefort, elle ne mettrait nulles gens, qui fissent guerre ou portassent dommage au duc de Bourgogne.

Ce n'était pas une alliance; au milieu de la confusion des partis, c'était une simple mesure de prudence; peut-être aussi pourrait-on croire que la fille de Jean de la Rivière avait quelque raison de se souvenir que Jean sans Peur était fils du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi.

Cette supposition serait injuste; dès l'année suivante, la dame de la Roche-Guyon prouva qu'elle avait l'âme haute, et qu'au risque de la vie et de la ruine, elle n'hésitait pas devant un devoir nettement tracé.

En l'année 1418, le roi d'Angleterre, Henri V, assiégeait la ville de Rouen; les habitants opposaient une résistance longue et désespérée [1].

Le roi de France, ou plutôt le duc de Bourgogne, avait envoyé là plusieurs capitaines; parmi eux se trouvait Guy Le Bouteillier [2], natif du pays, capitaine général de tous ceux de la ville.

Ce Guy Le Bouteillier était un traître; dans une sortie, les bourgeois de Rouen trouvèrent un pont scié.

« Après cette besogne, dit Monstrelet, on commença fort à murmurer contre messire Guy Le Bouteiller et fut cru d'avoir fait scier ledit pont. »

La trahison était réelle; par suite des machinations de ce traître, la ville fut obligée de se rendre à dis-

1. Les sièges de Rouen, du Château-Gaillard et de la Roche-Guyon sont racontés avec des détails variés dans beaucoup d'histoires et de notices. Je m'en suis tenu aux récits plus sobres et plus probables des contemporains : Monstrelet, Juvénal des Ursins, Fenin, *Bibl. Nat.*, 208, 36, 37.

2. Le Bouteillier, — Le Bouteiller, — Le Boutillier.

crétion; plus tard ses dénonciations coûtèrent la vie à quelques bourgeois.

« Ces dénonciations, dit le chroniqueur Fénin, ne firent pas bonne réputation au dénonciateur. »

A la suite de la prise de Rouen, la crainte inspirée par le roi d'Angleterre fut si grande sur les marches de Normandie que la plus grande partie des bonnes villes et forteresses se rendit à lui; peu de nobles cependant se mirent à son obéissance.

L'année suivante (1419), le roi d'Angleterre fait assiéger, par le comte de Warvick, les forteresses de Château-Gaillard et de la Roche-Guyon,

« lesquelles étaient deux des plus fortes places du duché de Normandie et les tenaient les gens du Dauphin [1]. »

« La dame de la Roche-Guyon était dedans le chastel, elle et deux beaux fils et une fille qu'elle avait du seigneur son mari; elle avait tant à cause d'elle que de ses enfants plusieurs belles terres et seigneuries [2] et le château était richement garni de meubles. »

Après deux mois ou même après cinq mois de siège [3], et probablement faute de vivres, il fallut capituler.

Le roi Henri V lui avait fait savoir que, si

« elle voulait, pour elle et ses enfants, qui estaient jeunes, lui prêter serment, il leur laisserait, à elle et à sesdits enfants, ses meubles, terres et seigneuries; sinon qu'il aurait sa place et ses biens; mais, elle, mue d'un noble courage, aima mieux perdre tout et s'en aller, dénuée de tous biens, elle et ses enfants, que de se mettre (avec) ses

1. Monstrelet, chap. vi, p. 210, an 1419.
2. Juvénal des Ursins, in-f°, p. 357.
3. Renseignement communiqué par M. S. Luce.

enfants ès mains des anciens ennemis de ce royaume et de laisser son souverain seigneur; ainsi, elle en partit et ses enfants dénuée de tous biens [1]. »

C'est précisément à Guy Le Bouteillier, à ce traître, que le roi d'Angleterre fit don immédiat du château, de son riche mobilier et de la seigneurie de la Roche-Guyon, en récompense de sa honteuse forfaiture,

« et avec, dit Monstrelet, celui-ci voulait avoir ladite dame en mariage; mais, oncques elle ne s'y voulut consentir; ainsi, elle s'en alla avec ses gens, hors du pays, en délaissant sadite forteresse. »

Aucun éloge ne vaut ces simples et nobles récits.

Quelques mois après, le Château-Gaillard fut obligé de se rendre; toute la Normandie, une partie de la France, Paris, étaient au pouvoir des Anglais par le fait de la conquête, par le fait de la démence du malheureux Charles VI, par le honteux accord du duc de Bourgogne et d'Isabeau de Bavière, par le traité de Troyes (1420); le dauphin Charles était déshérité; Henri V, roi d'Angleterre, était régent et héritier de la couronne de France. Il mourut en 1422. Henri VI, son fils, fut proclamé roi de *France* et d'Angleterre.

Depuis les sièges de Rouen et de la Roche-Guyon, Guy Le Bouteillier était voué, corps et âme, au parti anglais; il portait le titre de conseiller seigneur de la Roche-Guyon.

En cette même année (1422), il vint tenir garnison à Paris pendant trois mois et demi, et l'année suivante, il recevait pour service rendu en la garde de la bonne ville de Paris l'hôtel confisqué sur Martin

1. Juvénal des Ursins.

Gouge, évêque de Clermont [1], et situé à Paris, rue de l'Arondelle.

Quant à ses fiefs de la Roche-Guyon, il en était définitivement investi, en son nom et au nom de ses descendants, comme un seigneur vassal par son suzerain.

C'était réellement un don royal que lui avait fait le feu roi; un acte de foi et hommage rendu le 22 août 1431 en fait bien ressortir la munificence.

Voici le début de cet acte :

« Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre [2], à nos amez et féaulx les gens de nos comptes et trésoriers à Paris.... Salut et dilection.

Savoir faisons que aujourd'hui notre amé et féal chevalier Guy Lebouteillier, seigneur de la Roche-Guyon, nous a fait les foy et hommage qu'il était tenu de nous faire pour raison et à cause des fiefs, qui s'en suivent : c'est à sçavoir du *fief de la Roche-Guyon*, du fief de Vétheuil, du fief de Trye, du fief de Fresnes-le-Guillon, assiz èsdiz bailliages de Senlis et prévosté de Chaumes et de l'excroissement de Magny, du fief du Plessis et d'Escouys, assiz èsdiz bailliages et vicomté de Gisors, du fief de la Huaunière, assiz èsdiz bailliage et vicomté d'Évreux, du fief de Sahurs, assiz èsdiz bailliage et vicomté de Rouen, du fief du bourg du Dun, et du bosc Guilbert, assiz èsdiz bailliage de Caux et vicomté d'Arques, *et généralement toutes les terres, qui furent à feu le sire de la Roche-Guyon*, lesquels fiefs et terres sont et appartiennent audit chevalier à tiltre de don, qui lui en a été fait, iceulx tenus et mouvants de nous.... »

1. Paris pendant la domination anglaise, 1420-1436. *Documents*, par Auguste Longnon. *Biblioth. Nationale*, V^k 20 670. Arch. Nat., J.-J., 172, n° 443. 29 avril 1423, ordonnance datée des Andelys.

2. Recherches faites récemment sur ma demande, par MM. Marichal et Bruchet, *Archives nationales*, P 269, cote 3780. Original sur parchemin.

Telle était l'étendue des fiefs et terres appartenant alors à Guy Le Bouteillier; telle était donc sous les règnes de Charles V et Charles VI l'étendue des fiefs et terres appartenant à Guy de la Roche, et que la dame Perrette de la Rivière abandonnait en haine de la domination anglaise.

Comme seigneur de la Roche-Guyon, Le Bouteillier se faisait rendre compte en 1431 des revenus de sa terre [1].

Comme seigneur, il obtint en 1434 du roi Henri VI des lettres pour l'établissement d'un marché public à la Roche-Guyon. Mais Catherine de France, femme du roi Henri VI, s'opposa à l'exécution de ce projet comme préjudiciable au peuple de ses bonnes villes de Gisors, Andelys, Vernon et Pontoise.

Son avocat Guillaume Daguenet contesta devant la chambre des comptes l'exécution de ses lettres, et le crédit de Le Bouteillier dut céder devant le crédit de la reine [2].

Pendant toute cette période de l'invasion (1419-1449) Guy Le Bouteillier et ses héritiers étaient pleinement mis au lieu et place des anciens seigneurs Guy de la Roche, et en 1440, son fils, encore mineur, lui succéda, sans contestation, sous la garde et tutelle du roi Henri VI.

C'était donc purement et simplement la continuation du régime féodal au profit d'un nouveau suzerain et d'un nouveau vassal.

Le château de la Roche-Guyon était encore alors

1. Papiers Alexandre, chartrier du château. Compte rendu en 1431, par Robin Dumoustier, receveur, à Guy Le Bouteillier.

2. Meyer, *Histoire de Vernon*, qui cite *Administration anglaise* de M. de Beaurepaire et le *cabinet du titre*. (Vol. I, p. 187, — vol. II, p. 169.)

une forteresse importante, et souvent exposée aux attaques des Français.

Outre la garnison ordinaire le seigneur recevait du roi Henri VI, notamment dans les années 1436 et 1438, un subside de 800 livres tournois par an, pour paiement de huit archers

« affin de le aider à mettre dedans sondit chastel gens de guerre pour la garde et deffense d'icelluy, qui est souvent envay (envahi) des ennemis du roy, nostre maistre [1]. »

Ces paiements étaient faits par Pierre Baille, receveur général de Normandie, et par les mains de Jehan Stanlawe, écuyer, trésorier de Normandie. Le service de contrôle des hommes de garnison paraissait, au surplus, s'exécuter très régulièrement.

Car quelques-unes des quittances indiquent que la monstre, ou revue, des hommes a été faite devant deux officiers commis à cet effet.

Quant à la garnison ordinaire, deux autres documents constatent qu'en 1439 et 1443 la garnison du château se composait de vingt

« archers, tous lesquels sont de nation d'Angleterre » [2].

Les subsides se continuèrent même après la mort de Guy Le Bouteillier, lequel mourut en 1439 [3].

1. Nouveaux documents, *Bibliothèque Nationale : pièces originales*, vol. 477, dossier 10 675. Le Bouteillier, pièces 111, 112, 113. Voir encore sur la domination anglaise de 1421 à 1429, dans le Vexin normand et dans le Vexin français, Gisors, Magny, Mantes, étude très intéressante de M. de Beaurepaire : *Administration de la Normandie sous la domination anglaise*. Imprimé à Caen, 1859. *Bibl. Nat.* L K^2, 1299.

2. 24 décembre 1439. Monstre des gens d'armes en garnison audit chastel par Guillaume Tregoman, capitaine dudit chastel, et 13 mai 1443, monstre par Guillaume Stille, lieutenant. *Archives nationales*, pièce K, 65, n° 1^{44}. Pièce K, 67, n° 21^4.

3. Quittance de la veuve Le Bouteillier, 4 janvier 1440 (n. st.). *Biblioth Nat.*, n° 477, dossier 10 675. Ces documents des années 1439-1443-1440 à moi communiqués par M. Max Bruelet.

Une quittance du 4 janvier 1440 (n. st.) est signée par sa veuve, Katherine de Gaure. Guy Le Bouteillier fils recueillit sans contestation l'héritage de son père; mais ici se présenta une curieuse application du droit des fiefs, tel qu'il se pratiquait en plein régime féodal.

Guy Le Bouteillier fils étant mineur, fut déclaré comme *étant en la garde du roi*, et la mainmise royale fut établie sur ses terres, seigneuries et possessions; en ce cas, le roi nommait les capitaines préposés à la défense des forteresses.

Ce jeune seigneur Guy, qui prenait le titre d'*escuier*, seigneur de la Roche-Guyon, était dans les bonnes grâce du roi d'Angleterre. Car, le 27 mars 1447 (n. st.) [1], il présentait à Jehan Lemoine, vicomte de Rouen, des lettres patentes du roi...,

par lesquelles, déclarait le jeune Guy, le seigneur *roy a volu et ordonné que je soye* mis hors d'icelle garde, combien que je n'aie pas encore l'aage, qui selon la coustume est ordonné pour estre mis hors d'icelle garde duquel aage le roy, nostre sire m'a dispensé, et octroyé et accordé que je joysse de mes terres, seigneuries et possessions comme personne aagée,... obtempérant à ces lettres patentes, ledit vicomte leva la main du roy qui estait mise sur lesdits héritages. »

Ainsi vingt-sept ans après la prise de la forteresse de la Roche-Guyon par les Anglais, la famille Guy Le Bouteillier était restée en possession de la donation du roi d'Angleterre, et Guy Le Bouteillier fils était reconnu seul héritier de son père et seul seigneur des fiefs nombreux compris dans cette donation, lesquels fiefs étaient répartis depuis Évreux

1. *Bibliothèque Nationale*, pièces originales, vol. 477, dossier 10 675. Bouteillier, pièce 41.

jusqu'au delà de Magny à travers les pays chartrains, le Vexin français et l'Ile de France. D'après les documents que nous avons cités, il ne paraît pas que l'administration anglaise ait rien changé dans cette région, au régime féodal français; peut-être avait-elle seulement rattaché à la vicomté de Rouen et à la cour des comptes de Normandie la juridiction des fiefs.

Ainsi, pendant cette période, et pour toute cette contrée du Vexin français, de la Roche-Guyon à Arthies, la famille Guy Le Bouteillier occupa la situation féodale qu'occupait avant l'année 1419 la famille des Guy de la Roche.

A cette époque fut achevée l'église de la Roche-Guyon, dont Guy V avait commencé la construction en 1404.

Pendant quelques années l'état du Vexin normand et du Vexin français fut assez tranquille.

La guerre était ailleurs; le grand effort national se portait à Orléans, à Reims; ces deux premiers gages de la résurrection de la France et de la royauté, ces deux noms inséparables de la gloire de Jeanne d'Arc; en même temps, sur tout le cours de la Loire, puis autour de Paris, il fallait parer au danger le plus pressant; il fallait élargir peu à peu le cercle autour du roi de Bourges.

Après les *actes* héroïques de Jeanne d'Arc, de Dunois, de la Hire, du connétable de Richemont, une trêve de cinq ans arrachée à l'affolement des Anglais fut peut-être une faute, mais dut paraître alors un bienfait inestimable, une faveur céleste, après tant de sang répandu, après tant de fatigues et de souffrances, et aussi après tant de victoires rachetant un siècle de honte et d'humiliations.

En 1448, la trêve expirait; aussitôt s'ouvrirent en Normandie et en Guyenne les premières hostilités.

Avant de voir quel fut alors le sort du Vexin, il nous faut raconter quel fut, depuis l'an 1419, le sort des châtelains, exilés et dépouillés, de la Roche-Guyon.

§8.— Perrette de la Rivière et Guy VII (suite), 1419-1474.

FIN DE LA DOMINATION ANGLAISE.

En quittant leur château, la dame de la Roche-Guyon et ses enfants n'avaient plus d'asile ni de ressources.

Les Anglais, maîtres alors de la Beauce comme du Vexin, ne devaient pas laisser en paix à Auneau la châtelaine, qui les avait combattus en Normandie et qui avait méprisé une honteuse mésalliance.

La veuve de Guy VI ne chercha pas davantage à se ménager des négociateurs et des appuis auprès du duc de Bourgogne ou de la reine Isabeau ni auprès d'aucun de ces ambitieux, qui, tour à tour, s'emparaient de la personne inerte du roi.

Elle alla droit à celui qui, à cette époque, était le seul représentant légitime et libre de l'autorité royale; elle alla vers le dauphin; l'instinct loyal, qui la guidait, n'était pas intéressé; le dauphin de France mis hors la loi, exclu d'avance du trône de son père, était alors aussi dénué de ressources et de pouvoir, aussi isolé, aussi pauvre que sa vassale.

Pendant ces années de luttes nationales, nous n'avons de détail ni sur la dame de la Roche-Guyon, ni sur ses enfants.

Guy, son fils aîné, avait à peine dix ans en 1419; plus tard nous le retrouverons chambellan du roi Charles VII, parmi les nobles hommes d'armes de

cette époque, à côté de Lahire; fidèle, à travers la guerre et les séditions, à la fortune, mauvaise ou bonne, du roi.

Si les historiens ont le droit de juger parfois sévèrement Charles VII, ses vices et ses défauts, la dame de la Roche-Guyon n'eut pas prétexte de l'accuser d'ingratitude.

Charles VII n'oublia ni la haute position et l'intégrité du premier chambellan, de l'ami de son grand-père, ni l'exemple héroïque de fidélité qu'avait donné sa fille.

La dame de la Roche-Guyon faisait partie de sa cour; elle fut nommée dame d'honneur de la reine (Marie d'Anjou).

En 1436, à la Rochelle, elle reçut, au nom de la reine, Marguerite d'Écosse que son mauvais sort destinait au Dauphin, depuis Louis XI.

Le 19 mai 1440, quand Charles VII consolidait par une alliance de famille avec le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, le traité de 1435, elle accompagna à Reims la jeune princesse Catherine de France, fiancée de Charles le Téméraire, comte de Charolais.

« La princesse à Rains (Rheims), dit Jean Chartier, y avait avec elle, le jour de la Pentecoste, jusqu'au nombre de douze, tant dames que demoiselles, pour la convoyer, et y estait par-dessus toutes sa gouvernante Mme de la Roche [1]. »

En cette même année 1440, la Praguerie causait au roi de graves soucis; les plus hauts seigneurs, le dangereux dauphin mettaient en péril l'œuvre nationale des années précédentes.

1. Jean Chartier, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 9 (in-18 en 3 vol.).

Le roi tâchait par la rigueur ou les négociations de triompher de cette coalition; en ce temps, la terre de Saint-Maixent en Poitou échut au roi par forfaiture; il en fit don à la dame de la Roche-Guyon ou peut-être à son fils Guy [1], qui étaient toujours restés fidèles à sa cause.

Peu de mois après, la trahison d'un valet mécontent, nommé Jacquet, livra la ville de Saint-Maixent au duc d'Alençon et à Jean de la Roche, l'un de ses affidés; les habitants se barricadèrent à l'un des portails de la ville, et demandèrent secours.

Envoyés à la hâte, l'amiral de Coictevy et le sieur de la Varenne, sénéchal d'Anjou et de Poitou, reprirent la ville; le roi assiégea et reprit le château.

Les gens du duc d'Alençon s'en tirèrent, en jurant de ne pas servir contre le roi; les gens de Jean de la Roche furent noyés ou décapités.

Jacquet fut écartelé. Ainsi s'exécute la justice arbitraire des guerres civiles.

Le château fut rendu au sire de la Roche-Guyon, qui assistait en combattant à cette rapide action. Peu de temps après, le roi, en échange du château de Saint-Maixent, donna au seigneur de la Roche-Guyon ou à sa mère la garde de Corbeil, avec 1 500 livres de rente [2].

Le 28 octobre 1449, Charles de France, frère de Louis XI, naquit à Tours le 28 décembre. La dame de la Roche-Guyon le tint sur les fonts baptismaux en qualité de marraine, avec la femme du premier ministre et trois des principaux personnages de la cour.

1. 2 juin 1440.
2. Dont elle jouissait encore en 1444 et 1446.

Pendant que sa mère remplissait, dans tout leur éclat, les fonctions honorifiques et utiles de première dame d'honneur de la reine, son fils Guy était devenu un jeune chevalier, toujours fidèle au roi et bon compagnon d'armes.

« En ce temps-là, dit Monstrelet (vers 1441), le roi guerroyait entre Beaumont et Pontoise, puis s'en alla à Poissy, et, avec lui, ceux de son ost (armée), desquels était souverain capitaine, le seigneur de Coctigny, amiral de France, et avec lui... Lahire... Jehan d'Estouteville... le sire de la Roche-Guyon et moult (beaucoup) d'autres nobles et grands seigneurs et vaillants hommes d'armes [1]. »

Ce petit seigneur Guy, spolié de sa seigneurie depuis son enfance, n'avait que la cape et l'épée; pendant longtemps il guerroya comme simple officier de fortune.

Mais, un jour, en ce temps de revanches glorieuses, de coups de main hardis, le hasard lui rendit sa seigneurie comme il avait rendu son royaume au roi de Bourges.

En 1449, depuis la reprise des hostilités, Charles VII guerroyait en Normandie; c'était une suite de succès pour les Français; pour les Anglais une suite de revers; le supplice de Jeanne d'Arc (1431) avait, sur l'heure même, arraché un cri d'effroi à un haut dignitaire anglais et paraissait les avoir frappés de malédiction.

« Après la prise de Vernon, raconte Jean Chartier, chantre de Saint-Denis, historiographe du roi de France, le lundi 29 août 1449, après une assemblée des seigneurs qui avaient pris part au siège, Mgr de Valognes et Mgr de la Roche-

1. Monstrelet, année 1441. *Collection d'hist. de France*, t. VI, p. 13.

Guyon et trente compagnons bien fournis de traits et canons, paraissent devant le château de la Roche-Guyon, feignant de vouloir mettre le siège; ils firent si grand bruit que, quand ils eussent été deux cents, ils n'en auraient pu faire davantage.

Les Anglais, au nombre à peu près de soixante-cinq, n'osèrent sortir. Le 3 septembre, lesdits seigneurs revinrent devant la place, ce que voyant, Jean Houël, Anglais, capitaine de ladite place, voyant bien ne pouvoir résister, si telle compagnie venait à l'assaillir,

Considérant aussi le bon droit qu'avait le roi en reconquérant son royaume,

Et voyant le seigneur de la place (le seigneur de la Roche-Guyon) être en personne avec les autres, il traita avec lesdits seigneurs,... que s'il n'était secouru dans le délai de quinze jours, il rendrait ladite place, et alors s'en devaient aller lui et ses compagnons, où bon leur semblerait, et emporter avec eux tous leurs biens, sauf canons et couleuvrines.

Lequel traité fit savoir au duc de Sommerset, gouverneur de Normandie, pour le roi d'Angleterre Henri VI. »

Le récit devient ici un peu obscur; il en résulte cependant que, quelques jours après, ledit Jean Houël envoya hâtivement avertir et querir

« ledit seigneur de la Roche-Guyon, auquel il délivra à l'heure même cette place, et après en partirent les Anglais avec le sauf-conduit en toute sûreté.

Mais y demeura ledit Jean Houël qui prit lors le parti des Français, en leur fesant serment (de fidélité) parce qu'il devait jouir des terres que sa femme possédait, étant en l'obéissance du roi, car elle était native de France.

Et ordonna ledit seigneur de la Roche-Guyon le même dessus gouverneur pour la garde de son château, lequel, par ainsi, demeura sous l'autorité et sujétion du roi. »

Dans la chronique de Jacques Le Bouvier, dit Berry,

roi d'armes ou premier héraut de France [1], le récit est un peu différent.

« En 1449, dit-il, un Anglais du pays de Galles nommé Jean Édouard, par les prières, admonestations et requeste de sa femme, qui était du pays de France où *elle avait de belles terres et revenus*, se rendit Français et rendit le château de la Roche-Guyon, dont il avait la garde et en estait capitaine, qui est une très belle place et forte d'assiette, par ainsi (à condition) qu'il jouyrait des terres et seigneuries de sadite femme, qui estaient en l'obéissance du roy de France ; à faire ce traité, eut grand'peine et travailla beaucoup messire Denys de Chailly, pour ce que ladite femme était sa parente. »

Le fait est raconté presque dans les mêmes termes par un historien contemporain, Mathieu d'Escouchy [2].

La différence des deux récits saute aux yeux : Jean Chartier, historiographe du roi, était bien vu à la cour, était frère d'Alain Chartier, le poète favori de cette époque ; il paraît vouloir, en adroit politique, faire valoir au profit de Jean Houël ou Jean Édouard les circonstances les plus atténuantes de sa trahison.

Les chroniques de Berry et d'Escouchy sont plus brutales et naïves et paraissent plus vraisemblables.

Mais ce qui semble tout à fait improbable, c'est que Guy, à peine rentré en possession de son château, en ait confié la garde au sire Jean Houël.

Au demeurant, vis-à-vis du roi d'Angleterre, ce sire Jean Houël commettait une félonie et les belles terres que sa femme possédait en France ne peuvent être admises comme circonstances atténuantes.

D'ailleurs, un soldat ou un politique peut profiter

1. *Histoire chronologique*, ou chronique, de Berry. *Bibliothèque Nationale*, vol. in-f°, L 26b, p. 439.

2. Chronique d'Escouchy. *Bibl. Nation.*, 3 vol. in-8 (208-39).

de la cupidité d'un traître; mais ce serait naïveté trop forte de lui confier de nouveau le dépôt qu'il a vendu.

Charles VII remit à Guy le château et la terre; dès lors ce seigneur put ressaisir sa seigneurie, et reprendre en fait et en droit sa place à la suite de ses ancêtres sous le nom de Guy VII, seigneur de la Roche-Guyon. L'année suivante (1450), la bataille de Formigny, au nord, et trois ans après (1453), la bataille de Castillon en Guyenne purgèrent le sol français de la longue invasion des Anglais.

Seule, la ville de Calais devait rester pendant un siècle encore une porte ouverte à leurs entreprises.

En 1450, le seigneur Guy VII de la Roche-Guyon était rentré dans les charges et dignités de son père.

Il fut marié deux fois; son premier mariage fut célébré et annulé dans des circonstances assez étranges.

On a vu, dans le cours de cette notice, que Guy IV, seigneur de la Roche-Guyon, avait épousé le 8 octobre 1353 Jeanne, fille cadette de Robert Bertrand, baron de Briquebec, maréchal de France. Une autre fille du maréchal, Jeanne, l'aînée, avait épousé Guillaume Paynel II, baron de Hambye, seigneur d'Olonde et Cusurras [1].

« Jeanne Paynel, petite-fille de la baronne de Hambye et fille de Foulques IV Paynel, seigneur de Hambye et de Briquebec en basse Normandie, et de Marguerite de Dinan, née vers la fin de 1413, fut, par suite de la mort de son père, élevée par Guy VI, seigneur de la Roche-Guyon, et par Perrette de la Rivière.

Elle était à peine âgée de trois ans quand elle fut mariée

1. *Hist. généalogique et chronologique* du Père Anselme, t. VI, p. 691.

au commencement de l'année 1416 au fils de Guy VI, à peine plus âgé qu'elle.

Mais, dès la fin de l'année 1416, le mariage fut cassé par le parlement à la requête de Marguerite de Dinan, sa mère, qui voulait la marier à Gilles de Rays, le futur Barbe-Bleue [1]. »

Longtemps après cette aventure, Guy VII épousa dame Catherine Turpin, fille de Lancelot Turpin, seigneur de Crissé, et de dame Denise de Montmorency.

De leur mariage naquit une fille, qui resta leur unique enfant, Marie de la Roche-Guyon.

En 1460, Marie épousa en premières noces Michel, seigneur d'Estouteville. C'est un de ces noms qui figurent souvent, à cette époque, parmi ceux des compagnons d'armes du seigneur de la Roche-Guyon.

La même année, elle perdit son père.

Guy VII n'avait joui que pendant onze ans de sa tardive prospérité.

Quelques années après, Marie de la Roche-Guyon devint veuve; de son premier mariage elle avait eu six enfants. En 1474, elle épousait en secondes noces Bertin de Silly, seigneur de Lonray, maître d'hôtel du roi.

Quant à Perrette, dame de la Roche-Guyon, d'Auneau, de Rochefort, d'Attichy, etc., elle demeura jusqu'à la mort de la reine Marie d'Anjou (29 novembre 1463) première dame d'honneur.

Par acte devant Quatrelivres et Jean de Calais, notaires au Châtelet de Paris, le 14 janvier 1463, la veuve de Guy VI se démit de ses biens en faveur

1. Je dois à l'extrême obligeance de M. Siméon Luce cette note extraite du mémoire lu par lui à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 8 avril 1892.

de sa petite-fille et des enfants, qui yssiront d'elle [1]. L'abandon fut fait moyennant 5 000 livres tournois payées comptant, et l'acquittement des charges dont les héritages étaient grevés, savoir : 200 écus d'or vieux, et 297 livres tournois 10 sols de rente annuelle et perpétuelle, dus à divers.

Par un testament daté de l'an 1463, après quelques dispositions pour ses funérailles, Perrette de la Rivière donne à la chapelle de la Roche-Guyon 60 écus d'or.

Par un autre testament du 17 mars 1466, devant Jean Chapon, prêtre et notaire de l'official de Saint-Julien, elle ordonne que sa sépulture ait lieu en l'église de Saint-Loup à Césy. — Que sur elle soit mise haute *tumbe* avec son épitaphe [2].

Sa trace se retrouve encore pendant quelques années et disparaît vers 1475, sans qu'aucun généalogiste ait pris la peine de conserver quelques notes sur la date et les détails de sa mort.

Cette indifférence des généalogistes est singulière. Perrette de la Rivière était certainement une femme d'un haut caractère et d'un esprit lucide.

Sa décision vigoureuse en 1419, sa position brillante à la cour auprès de la reine femme de Charles VII, auraient dû fixer sur elle les yeux de ses contemporains.

Mais elle vécut trop longtemps. Née sous le règne de Charles VI, elle vivait encore jusque bien avant dans le règne de Louis XI.

1. Original conservé dans les *Archives* d'Eure-et-Loir, notice sur la Chastellenie d'Auneau, par M. Lefebvre, notaire honoraire à Paris.

2. Chartrier du château de la Roche-Guyon, document à moi communiqué par M. Siméon Luce. — Césy, village près d'Auxerre (?)

Veuve à vingt ans à peine, elle avait vu, vingt-cinq ans plus tard, mourir son fils aîné.

En lui devait s'éteindre la descendance des Guy, Guyon ou Guidon de la Roche ou de la Roche-Guyon.

Par le mariage de Marie de la Roche-Guyon, fille de Guy VII, avec Bertin de Silly, la seigneurie passait dans une autre famille.

La ligne masculine des Guy de la Roche-Guyon était éteinte; les généalogistes avaient enterré le dernier rejeton de cette antique race; désormais ils n'avaient plus qu'à étudier l'arbre généalogique du seigneur étranger, nouveau venu dans le vieux domaine; et ils ont oublié la vaillante châtelaine qui, mieux que d'autres aïeux, méritait sa place dans la galerie des ancêtres [1].

1. Dans une note qu'il a bien voulu m'adresser, le 10 mai 1892, M. S. Luce donne les renseignements suivants sur la date probable du décès de la veuve de Guy VI :

« Le dernier acte émané de Perrette de la Rivière, que j'ai rencontré, est une quittance du 12 février 1464 (nouveau style), où elle s'intitule dame d'Auneau et de la Roche-Guyon (*Bibliothèque Nat.*, registre 138 de Clairambault, pièce 2517).

Elle dut mourir vers 1475, comme le prouve le document suivant que j'ai découvert dans un registre du Parlement. « Jean de Giverlay, écuyer, requiert que dame Marguerite de la Roche, dame de Vergy, soit condamnée et contrainte à exhiber et mettre l'inventaire des biens demeurés du décès de feu dame Perrette de la Rivière, sa mère. Cette requête est datée du jeudi 5 janvier 1476 (nouveau style). » (*Archives nationales*, X^{1a}, n° 1 487, f° 8.)

CHAPITRE VII

FAMILLE DE SILLY

(1474-1586)

§1. — Marie de la Roche-Guyon, épouse en premières noces de Michel d'Estouteville, en deuxièmes noces de Bertin de Silly. — Jacques de Silly.

En l'an 1460, la conquête de la Normandie était définitive; l'Epte et ses marais infranchissables n'étaient plus la frontière disputée par de puissants rivaux; le Vexin français et le Vexin normand ne devaient plus être désormais que deux provinces d'un même royaume sous l'autorité immédiate du roi de France.

L'état de guerre perpétuelle cessait dans ces contrées; mais, en même temps, en perdant son caractère de poste avancé sur la frontière, le château de la Roche-Guyon perdait son importance stratégique et ses seigneurs leur importance militaire. Le règne de Louis XI qui allait s'ouvrir, devait infliger à ces châtelains féodaux de rudes surprises et le respect de l'autorité royale. Peu à peu, leur autorité particulière se subordonna, de plus en plus, au pouvoir du suzerain et se transforma en grandes charges de la couronne, en emplois militaires ou civils ou en titres honorifiques.

Guy VII était mort en 1460; quelques mois aupara-

vant, Marie de la Roche-Guyon, sa fille, avait épousé Michel d'Estouteville de Vallemont.

Trois ans après, ainsi qu'on l'a vu au chapitre précédent, la veuve de Guy VI, par une donation générale, se dessaisissait de tous ses biens au profit de sa petite-fille.

Par la mort de son père et par la libéralité de sa grand'mère, Marie de la Roche-Guyon devenait héritière de domaines considérables.

A la terre de la Roche-Guyon et à toutes ses dépendances se réunissaient, du chef de Perrette de la Rivière, sa grand'mère, les terres et châtellenies d'Auneau, de Franconville, d'Adonville, au pays chartrain.

De son côté, Michel d'Estouteville appartenait aussi à une famille normande considérable par sa richesse et ses alliances [1].

Il mourut vers 1468, laissant six enfants :

Jacques, marié à Louise d'Albret, fille de Jean d'Albret, vicomte de Tartas,et de Catherine de Rohan, en 1480, décédé en 1489;

Guyon, sire de Gacé, marié à Isabelle de Croy;

Jeanne, mariée à Jacques des Barres;

Margueritte, mariée à François de Scépeaux;

Perrette, mariée à René, sire de Clermont Gallerande, vice-amiral;

Catherine, mariée en premières noces à Henri d'Epinay; en deuxièmes noces à Bonabon de Pore.

Ces alliances seigneuriales montrent assez quel rang tenait alors la famille d'Estouteville; plus tard, des alliances plus hautes encore maintinrent pendant

1. Moreri (Dictionnaire); Chastellenie d'Auneau (Eure-et-Loir), par M. Lefèbvre, chez Paul Dupont, 1890.

longtemps son illustration; mais il est inutile de suivre dans cette branche la descendance de la dame Marie de la Roche-Guyon; quelques-uns de ses membres, ainsi qu'on le verra bientôt, conservèrent cependant des droits dans la seigneurie de la Roche-Guyon.

En l'an 1474, six ans après le décès du sire d'Estouteville, sa veuve épousait en secondes noces Bertin de Silly, seigneur de Lonray, d'Epinay-sur-Odon et de la Houlette.

Comme la famille d'Estouteville, la famille de Silly était famille normande. Silly était une ancienne abbaye de Prémontrés, voisine d'Argentan ; la Houlette, l'Epinay-sur-Odon sont encore aujourd'hui des villages de basse Normandie.

A ces convenances de naissance, de famille et de province, Bertin de Silly réunissait d'autres avantages plus précieux encore; par son dévouement, il avait mérité, dès avant l'année 1470, l'attention et les faveurs du roi.

« En reconnaissance, dit le Père Anselme, des grands services rendus pendant les divisions du royaume, Louis XI avait fait à Bertin de Silly promesse d'un don de 10 000 écus; mais, toujours parcimonieux ou à court d'argent, à cette époque, il n'avait pas payé comptant sa libéralité et, jusqu'à parfait paiement, il avait confié, comme gage, à Silly le bailliage du Cotentin. »

Cet office, dont les attributions étaient encore assez mal définies, ne comprenait plus, évidemment, à cette époque, les pouvoirs militaires, judiciaires et financiers des grands baillis de Philippe-Auguste; mais, à la tête d'une province, le bailli était encore un magistrat, un juge, non pas sans appel, mais supérieur, avec son cortège de lieutenants

généraux, de procureurs, de prévôts, de sergents.

Les bénéfices de cette charge devaient être assez considérables; car Louis XI préféra liquider sa dette et, par lettres datées d'Amboise, en mai 1470, il donnait à Bertin de Silly, en échange dudit bailliage, la terre et châtellenie du Val de Sée, dans la même province. Il lui accorda même, sur un grenier à sel, des pensions dont on retrouve encore la trace au mois d'avril 1483.

Louis XI n'était pas homme à prodiguer ses bienfaits sans mûre réflexion et sans suffisante compensation. Il récompensait en son chambellan un dévouement éprouvé et une grande habileté. Par sa prudence, Bertin de Silly assura la possession du Cotentin nouvellement conquis, et dissipa les intelligences que le duc de Bretagne y pratiquait. C'est ce que signalent, en termes exprès, les lettres patentes qui, cent cinquante ans plus tard (1621), érigeaient sa terre de la Roche-Guyon en duché-pairie en faveur de François de Silly, comte de la Roche-Guyon. Cependant, il est curieux de remarquer que ni Philippe de Commines, ni Jean de Troyes, ni la correspondance de Louis XI ne font mention du sire Bertin de Silly.

Sous Charles VIII, Bertin de Silly paraît avoir conservé tout son crédit et il en use pour développer la prospérité du bourg de la Roche-Guyon.

En octobre 1493, il obtenait des lettres patentes établissant dans sa résidence seigneuriale deux foires par an, le mardi après la Saint-Barnabé (vers le 15 juin) et le mardi après la Sainte-Catherine (fin novembre), plus deux marchés les mardi et vendredi de chaque semaine.

La résidence du seigneur, le bailliage seigneurial, le grenier à sel créé dix ans plus tard, tous les offi-

ciers, lieutenants, juges, greffiers, sergents et tabellions-notaires, dépendant de ces juridictions, avaient fait de la Roche-Guyon le bourg principal de la rive droite de la Seine entre Mantes et Vernon.

Ces foires annuelles, ces marchés hebdomadaires attiraient les populations des alentours; cette prospérité devait durer bien longtemps encore, survivre même à l'ancien régime.

En 1835, M. Alexandre écrivait dans ses notes :

« Ces deux foires subsistent encore; mais, il n'y a plus que le marché du mardi, le plus considérable des environs et auquel on vient de plus de trois lieues. »

Comme lui, j'ai vu cette abondance et cette affluence aux marchés du mardi; mais aujourd'hui, cinquante-quatre ans plus tard, en 1889, les chemins de fer et l'émigration des paysans vers les villes ont détruit cette prospérité; les deux foires ont disparu et le marché hebdomadaire ne présente plus que quelques échoppes avec de rares chalands.

Mais revenons à nos marchés de l'an 1493.

Les communications entre les villes et les villages étaient rares alors. Ces marchés publics étaient un grand bienfait et Bertin de Silly voulut en étendre le bénéfice dans les environs.

En 1495, des lettres patentes accordées à sa demande établissaient aussi deux marchés à Vétheuil; mais Vétheuil ne possédait ni résidence seigneuriale ni bailliage et les deux marchés n'ont pu se soutenir.

Enfin, toujours soucieux, même après la mort de sa femme, des intérêts du pays, Bertin de Silly obtint de Louis XII l'établissement à la Roche-Guyon d'un grenier à sel qui fut créé par lettres patentes du

26 décembre 1504, publiées à la Roche-Guyon le 8 avril 1505.

Nous n'avons pas à examiner ici les avantages et les inconvénients de la gabelle; quelles que soient les opinions à cet égard, on ne saurait disconvenir que ce grenier à sel ne fut une bonne affaire pour le pays; cette création entraînait nécessairement l'établissement d'une administration et d'une magistrature spéciales (entrepositaires, aides, juges, procureurs) et attirait, comme la juridiction du bailliage, les populations voisines; c'était, en définitive, tirer d'un impôt impopulaire le meilleur parti possible.

Le 17 janvier 1497, mourut Marie de la Roche-Guyon, dame de Silly, de Trye, Auneau et Rochefort, vicomtesse de Roncheville, veuve en premières noces du sire d'Estouteville.

Elle fut inhumée dans la sépulture seigneuriale du prieuré de la Roche-Guyon, dans un tombeau surmonté de sa statue couchée.

Après la suppression du prieuré (1780), ce monument fut transporté à l'église paroissiale; puis, en 1793, la tombe fut violée, les restes du corps inhumés pêle-mêle au cimetière de la commune, le monument brisé.

Quelques débris de ce tombeau furent alors recueillis par M. Lenoir dans son célèbre musée des Augustins à Paris.

Mais, en 1817, dans le désordre qui suivit la brusque dispersion de ce musée, ces débris mêmes disparurent et il ne reste rien aujourd'hui du tombeau de Marie de la Roche-Guyon, dame de Silly [1].

1. On suppose cependant que les deux statuettes de moines en pierre, encastrées avec quelques débris dans le corridor de la chapelle actuelle du château, proviennent de ce monument. (*Papiers Alexandre.*)

Elle laissait trois enfants, nés de son second mariage, tous trois mineurs :

Jacques, Louis et Charles.

Dès l'année 1497, les six enfants d'Estouteville, nés du premier mariage, formèrent contre leurs frères utérins et cohéritiers de la Roche-Guyon une demande en partage.

Cette succession paraît avoir donné lieu à de longs débats. On en trouve la trace dans des arrêts rendus le 6 octobre 1503 à l'échiquier de Rouen, — en 1502 entre Jean d'Estouteville et Bernard de Silly, et en 1515 entre le même Jean d'Estouteville et Charles de Silly, fils de Bertin [1]. L'acte de partage, qui a dû mettre fin à ces procès, n'a pas encore été retrouvé, mais, d'après les aveux ou dénombrements produits ultérieurement par les châtelains des terres d'Auneau, de Rochefort-sur-Yveline et de la Roche-Guyon [2], un patient investigateur a pu reconstituer, au moins dans leurs dispositions principales relatives aux terres seigneuriales, les éléments probables de ce partage.

D'après ces présomptions, la terre d'Auneau aurait été fractionnée en parts indivises, attribuées :

Un sixième à Jean III, fils de Jacques (ce dernier, fils aîné de la branche d'Estouteville, était mort avant sa mère, en 1489);	1/6
Un sixième à Jeanne d'Estouteville, mariée à Jacques des Barres;	1/6
Un sixième à Catherine d'Estouteville, mariée à Henri d'Espinay;	1/6
A reporter........	3/6

1. Voir *Archives nationales, registres du parlement de Paris.*

2. Documents recueillis par M. Lefebvre, qui a pu reconstituer ce partage dans sa notice sur la Chastellenie d'Auneau, et qui a bien voulu me communiquer ses notes originales.

Report......	3/6
Trois derniers sixièmes à Jacques, fils aîné de la branche de Silly, qui rendit hommage au roi le 4 février 1498 et mourut peu d'années après sa mère :	3/6
En tout 6/6.	6/6

Quant à la terre de la Roche-Guyon, qui fait l'objet spécial de cette étude, elle paraît aussi avoir été attribuée en entier à Jacques de Silly. C'est du moins la conjecture que l'on peut tirer de la généalogie établie par le Père Anselme [1].

« Charles de Silly, dit-il, seigneur de la Roche-Guyon, fit hommage, après la mort de *son frère aîné* (Jacques), de la terre de la Roche-Guyon en 1513, au mois de mars. »

Ce détail a peu d'importance; car Louis, frère puîné de Jacques de Silly, était mort jeune; et, après la mort de Jacques, décédé sans postérité, Charles de Silly est indiqué sans contestation aucune comme seigneur châtelain de la Roche-Guyon.

Pendant les années qui suivirent le décès de sa femme Marie de la Roche-Guyon, Bertin de Silly paraît avoir conservé, de son côté, un droit de jouissance dans sa succession; la même généalogie constate que, pour les terres qu'il tenait de sa femme, il rendit hommage au roi le 18 juillet 1498, et en rendit aveu, c'est-à-dire en fit une déclaration détaillée à la Chambre des comptes, le 10 mars 1506.

1. Père Anselme, *Histoire généalogique de la maison royale de France*, t. VIII, p. 171, édit. in-f°. Voir ci-après, chapitre XI (année 1628), les observations qui paraissent modifier l'attribution de la totalité de la terre de la Roche-Guyon à Jacques de Silly, dans la succession de Marie de la Roche-Guyon.

§ 2. — Charles de Silly (1504-1518).

SES TROIS FILS : NICOLAS, JACQUES ET LOUIS.

Charles de Silly avait épousé, en 1504, Philippe de Sarrebruche, dame de Louvois, de Commercy, de Venisy et de Montmirail.

En 1513, il vit mourir dans la même année son frère aîné d'abord, puis son père. A cette époque, comme héritier de son frère, il fit hommage au roi de sa terre seigneuriale[1]; puis, lui-même mourut le 4 août 1518, à l'âge de quarante-deux ans, après une courte possession de la seigneurie de la Roche-Guyon. Il fut inhumé dans la sépulture seigneuriale du prieuré.

Il laissait quatre enfants :

1° Nicolas, seigneur de la Roche-Guyon;

2° Louis, seigneur de la Roche-Guyon;

3° Catherine, mariée en 1536 à François de Rohan, seigneur de Gyé ;

4° Jacques, comte de Rochefort et d'Auneau.

Nicolas mourut jeune, à vingt et un ou vingt-deux ans.

En l'année 1526, après la rupture, ou plutôt après la violation du traité de Madrid, après la conclusion de ses nouvelles alliances avec le pape, Venise et le duc de Milan, Sforza, François Ier envoya en Italie le maréchal Odet de Foix, vicomte de Lautrec, puis une deuxième armée sous le commandement de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, de la branche de Vendôme.

1. Par acte à Amboise, du 22 juin 1515, François Ier lui fit don et remise des droits seigneuriaux à lui dus pour la seigneurie de la Roche-Guyon. (Catal. des actes de François Ier, suppl., n° 15 958.)

Nicolas de Silly servit sous les ordres du comte de Saint-Pol; il mourut à Asti, près d'Alexandrie, le 4 octobre 1527. La campagne fut malheureuse; le comte de Saint-Pol ne put rejoindre Lautrec; en 1529, il fut défait à Landriano, près de Milan, par Antoine de Leyva, soldat de fortune [1].

A la mort de Nicolas de Silly, Louis devint seigneur de la Roche-Guyon.

Avant de continuer son histoire, nous verrons quel fut le sort de Jacques, troisième fils de Charles de Silly.

Jacques de Silly, né le 21 avril 1513, avait épousé Madeleine d'Annebaut, fille d'Anne-Claude d'Annebaut, maréchal de France, et veuve de Gabriel, marquis de Saluces; il était seigneur de Rochefort, damoiseau de Commercy, seigneur d'Auneau, Montmirail, etc., et devint gentilhomme de la chambre du roi.

Il paraît avoir été très mêlé aux affaires et aux agitations politiques et religieuses de son temps.

En 1560, les embarras financiers, les troubles précurseurs des premières guerres de religion, la conjuration d'Amboise, l'ambition des Guise et les agissements passionnés des catholiques et des huguenots inspiraient une inquiétude générale. Pour soulager le peuple et ramener la noblesse à son devoir [2], la régente Catherine de Médicis convoqua, le 21 août, à Fontainebleau, une assemblée des notables ou plutôt de seigneurs et de conseillers d'État.

Cette assemblée, impuissante pour une action énergique, ne put que réclamer la convocation des États généraux; panacée moins violente que la guerre

1. *Histoire généalogique* du Père Anselme, t. VIII, p. 171; Président Hénault, années 1528-1529; Lavallée, *Histoire des Français*.
2. Lavallée, *Histoire des Français*, t. II.

civile, mais souvent insuffisante, parfois même funeste; chaque parti, dans les crises inextricables, la réclamait à grands cris, espérant l'exploiter au gré de son ambition ou de ses convoitises.

La mort de François II n'interrompit pas les élections et la première séance s'ouvrit à Orléans le 14 décembre 1560, neuf jours après l'avènement de Charles IX.

La réforme des finances, la réforme du clergé, la réforme de la noblesse, quelques escarmouches sur la liberté religieuse, tels furent les graves sujets traités par ces États avec une liberté réelle de langage.

Jacques de Silly avait été député de la noblesse aux États généraux et choisi comme orateur; il parla au nom de son ordre [1]. Dans son discours,

il sollicita avec passion la réforme du clergé; il demanda que le droit de justice fût enlevé à l'Église et que les privilèges de la noblesse fussent confirmés. Il conclut en réclamant du roi une réforme sérieuse du royaume pour qu'il ne soit plus dit par les ennemis de la couronne qu'en France il y a plusieurs assemblées pour bonnes et justes causes, mais peu de résolutions.

Malgré ces doléances, il en fut encore à peu près de cette assemblée comme de plusieurs autres. En lisant les discours, il est facile de prévoir cet avortement. Chaque ordre, avec la même énergie, défend ses propres privilèges et veut réformer les privilèges des autres ordres.

Jacques de Silly mourut sans laisser de postérité le 14 juillet 1571 et sa mort réunit sur la tête de son neveu, Henri de Silly, toutes les seigneuries, tous les domaines paternels et maternels.

1. Picot, *Histoire des États généraux*, vol. II, p. 195, éd. 1888.

Il nous faut remonter ici à quelques années en arrière pour reprendre l'histoire de Louis, second fils de Charles de Silly et de Philippe de Sarrebruche [1], et frère de Jacques.

Louis de Silly, né le 10 août 1510, devint seigneur de la Roche-Guyon après la mort de son père et de son frère Nicolas, en l'année 1527.

Il épousa le 14 février 1539 Anne de Laval, dame d'Acquigny, de Crèvecœur et de la Rochepot, fille de Guy VI, comte de Laval, et d'Anne de Montmorency.

« Cette même année, le 18 août 1539, il assistait, dit le Père Anselme, à l'assemblée pour la réformation de la coutume de Senlis. »

Quelle était l'origine et quel était le but de cette assemblée?

§ 3. — **Coutume de Senlis (1539).**

Tout le monde sait que l'unité de législation n'existait pas dans l'ancien royaume de France.

Chaque province, parfois des pays dépendant d'une même province, étaient régis par des lois ou des coutumes particulières.

« Les coutumes, filles du temps [2], d'origine incertaine, sont restées longtemps des traditions orales. »

Je n'ai pas à entrer ici dans l'histoire du droit coutumier et je dois me borner à parler de la coutume de Senlis.

Cette coutume s'étendait sur les territoires de Compiègne, Creil, Pontoise, Chaumont, Beaumont-sur-

1. Voir troisième généalogie, famille de Silly.
2. Président Hénaut, édit. in-4, 1768, p. 94.

Oise et Chambly, et même sur le territoire très éloigné du Vexin français, jusqu'à Magny et à la Roche-Guyon.

La châtellenie de Senlis avait la prééminence sur toutes les autres châtellenies de son ressort [1].

La ville était depuis longtemps le chef-lieu du bailliage de ce nom. Le bailli, ses lieutenants, général et particulier, les avocats, procureurs et receveurs ordinaires étaient tenus d'y faire résidence et connaissaient du domaine du roi, dans toute l'étendue du bailliage, privativement à tous autres juges particuliers des châtellenies du ressort.

C'est devant ce bailli que se portaient les appels de tous les baillis des châtellenies subalternes ressortissant à Senlis.

A Chaumont, résidait le lieutenant particulier du bailli de Senlis; le lieutenant général de ce bailli y tenait assises.

Anciennement la circonscription désignée sous le nom de « écroissement » du village de Magny et le bailliage de la Roche-Guyon étaient compris dans cette châtellenie de Chaumont.

Mais, à raison de la distance trop grande et trop onéreuse pour les plaideurs, cette portion de l'extrémité du Vexin français en avait été séparée pour former une juridiction distincte.

Tous les appels de tous les bailliages se portaient, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, à l'assise du bailli de Senlis; la coutume était assez sévère pour les baillis subalternes et pour les appelants; l'appelant qui succombait était condamné à soixante sols parisis

1. *Esprit des coutumes du bailliage de Senlis*, in-18, édit. 1771, p. 53 et suiv.

d'amende; mais, par une singulière réciprocité, le bailli, dont la sentence était réformée, payait pareille amende; quelle que fût l'issue de l'appel, le fermier des amendes y trouvait toujours son compte (art. 57 et 61 de la coutume).

Déjà, sous la domination romaine, Senlis était capitale d'une partie de la seconde Belgique; plus tard, les rois carlovingiens y établirent un château et une place forte; malgré sa décadence actuelle, les routes nombreuses qui s'y croisent attestent son ancienne importance. Il est donc facile de comprendre sa suprématie ancienne et le rayonnement de la juridiction de son bailliage et de sa coutume sur les contrées voisines.

Mais il est beaucoup plus difficile de comprendre l'extension de cette juridiction dans l'ouest de l'Ile-de-France jusqu'à l'extrême limite séparant le Vexin français de la Normandie. A quelle époque et par suite de quels événements se sont établies, dans ces contrées alors lointaines, la suprématie de Senlis et l'adoption de sa coutume?

Toutes les recherches des archéologues paraissent n'avoir eu, jusqu'à présent, pour résultat que des conjectures trop incertaines pour trouver place en ce récit.

« En l'an 1453, dit le préambule de l'ordonnance du roi Charles VIII du 28 janvier 1493, feu notre très cher seigneur et aïeul le roi Charles VII, que Dieu absolve, pour le singulier désir qu'il avait au bien et entretenement de la justice de son royaume, voulut et ordonna [1] que les coutumes, usages et styles de chacun des pays, endroits, bailliages, prévôtés et sénéchaussées de son royaume fussent

1. Ordonnance de Charles VIII du 28 janvier 1493. *Esprit de la coutume de Senlis*, p. 65.

toutes rédigées et mises par écrit et enregistrées dans lesdits bailliages, prévôtés et sénéchaussées................. et, depuis, feu notre très cher seigneur et père (Louis XI) que Dieu pardonne, désirant semblablement pour les causes dessus dites, lesdites coutumes être mises par écrit, voulut et ordonna d'ainsi faire; mais, à l'occasion des empêchements et autres grans affaires qui lors survinrent à notredit seigneur et père, il ne put bonnement mettre à exécution la délibération par lui prise en cette matière......... pourquoi nous qui n'avons rien tant à cœur que le bien et prospérité de notre royaume, le soulagement, repos et tranquillité de nos sujets................................. avons voulu, décrété et ordonné que lesdites coutumes, usages et styles de tous et chacun les pays et endroits de notredit royaume seraient rédigés et mis par écrit, interprétés et accordés par les coutumiers, praticiens et gens de bien desdits pays et icelles apporteraient par devers nous pour les voir et faire voir, visiter, décréter et confirmer, si besoin est ou autrement en ordonner, ainsi qu'il appartiendra. »

En exécution de cette ordonnance, adressée au bailli de Senlis, une assemblée composée de gens d'église, de nobles, de praticiens et de bourgeois arrêta la rédaction des « très-anciennes coutumes de Senlis » en 1493.

Les chapitres, ou, suivant le style de l'époque, les *rubriches* de la très ancienne coutume de Senlis, règlent le nombre et les droits des châtellenies — les droits des hauts, moyens et bas justiciers — les successions — les prescriptions, les donations et quelques règlements sur le droit féodal.

L'assemblée cependant ou le bailli ne se hâta pas d'envoyer au conseil du roi le texte de la rédaction des coutumes de Senlis; une ordonnance du roi Louis XII, donnée à Blois le 4 mars 1505, rappelait au bailli de Senlis l'exécution de cette importante

formalité, qui donnait implicitement au roi le droit de sanctionner ou modifier les coutumes.

Mais bientôt, la mise en pratique des coutumes rédigées en un texte précis donna lieu à des difficultés nouvelles d'interprétation et d'application.

D'une part, malgré la compétence juridique des gens d'église, des baillis, lieutenants généraux et particuliers, procureurs et autres officiers judiciaires, cette première codification de coutumes, précises sur un petit nombre de cas, incertaines et flottantes sur tout le reste, ne devait pas être travail facile et devait contenir bien des éléments incohérents et mal fondus ensemble.

De cette codification imparfaite naquit nécessairement la confusion des interprétations.

D'autre part, d'ailleurs, aucune injonction formelle n'était imposée aux magistrats ni aux plaideurs de s'en tenir exclusivement au texte de la coutume écrite, et juges et plaideurs devaient être trop souvent entraînés en arrière par leurs habitudes et leurs souvenirs sur le terrain trop vague des traditions orales et de l'équité.

François Ier voulut remédier à ces abus ; il ordonna la revision et, sur des points défectueux, la réformation des coutumes.

Cette préoccupation de la réforme et de la clarification du droit commun était certes une pensée judicieuse et bienfaisante pour l'administration de la justice : quelques provinces répondirent à cet appel ; plusieurs autres, soit insouciance, soit mauvais vouloir, pensèrent que leur silence impliquait nouvelle approbation de l'ancienne rédaction de leurs coutumes.

Mais le roi ne l'entendait pas ainsi ; par son ordon-

nance du 10 juillet 1539, il fit enjoindre aux évêques, abbés, prieurs et doyens, aux barons, châtelains et seigneurs, aux baillis, lieutenants, prévôts, maires, gouverneurs, échevins des villes et communes récalcitrantes d'avoir à se réunir au lieu de leur bailliage principal, le lundi 18 août 1539, pour aviser à la discussion, réformation et rédaction de l'ancienne coutume. Il est pénible d'avoir encore à signaler la négligence toute particulière du bailliage de Senlis.

« Suivant nosdits vouloirs et intentions, dit l'ordonnance du 10 juillet, ont été lesdites coutumes rédigées par écrit en la plupart des bailliages et sénéchaussées de notre royaume, *excepté notre bailliage de Senlis et anciens ressorts d'icelui* et quelques autres. »

Le texte de la « très-ancienne coutume de Senlis », rédigé en 1493, se trouve dans tous les recueils coutumiers; l'ordonnance de 1539 ne peut donc avoir en vue que la revision de cet ancien texte.

Cette fois, à cette indication précise, il était impossible d'éluder les ordres du roi; les trois ordres, ou leurs représentants les plus importants pour toutes les localités ressortissant de ce bailliage, se réunirent donc en ladite ville de Senlis le 18 août 1539.

Probablement les séances furent nombreuses; car des modifications considérables furent introduites dans l'ordre des articles et même dans certaines dispositions juridiques. C'est à cette assemblée que fut convoqué le seigneur de la Roche-Guyon; il prit quelquefois une part personnelle aux débats.

Dans la discussion des articles, les seigneurs châtelains étaient fort attentifs à ne pas laisser compromettre leurs droits litigieux entre eux et le roi.

Entre les officiers du roi, d'une part, et, d'autre

part, le seigneur Anne de Montmorency, connétable de France, le comte de Beaumont, l'évêque comte de Beauvais, les seigneurs de Rieux, de Mello et autres, la lutte fut continuelle.

Quant au seigneur de la Roche-Guyon, aux droits de haut justicier, d'assises, de scel, de tabellion et au droit de marché réservé par l'article 93 de la nouvelle coutume au profit des seigneurs châtelains, il voulait ajouter la constatation de plusieurs droits particuliers résultant, à son profit, d'anciens titres.

Mais le procureur du roi au bailliage de Senlis s'opposa à cette constatation et le seigneur de la Roche-Guyon obtint seulement acte de sa réclamation.

Sur l'article 97, relatif au droit d'aubaine et des successions des bâtards, même réclamation collective des seigneurs châtelains, même protestation du procureur du roi, mêmes réserves sur ces droits contestés.

Sur les droits civils, mêmes discussions quand les modifications de la coutume pouvaient porter préjudice à quelques-uns des assistants.

A cette assemblée, où le châtelain de la Roche-Guyon figurait en personne, le seigneur et la dame d'Estouteville s'étaient fait représenter par maître Philippe Fromont, leur procureur.

Le lecteur se souvient qu'entre les branches d'Estouteville et de Silly, il y avait parenté; mais cette parenté était alors cause de procès et de débats entre les cousins. Ces contestations devaient être singulièrement ardues et difficiles. Il s'agissait de donations permises entre époux et des droits des enfants héritiers des donateurs.

Or, sur ces points, les articles 15, 17, 21 et 36 du titre V de l'ancienne coutume, les articles 2 et 5 du

titre VIII étaient profondément modifiés par les articles 142, 151, 161, 209 et 213 de la nouvelle coutume; le droit de disposer était notablement restreint en la personne des donateurs.

Sur chacun de ces articles, sur leur contradiction avec les anciennes coutumes de Chaumont ou du Vexin français, le procès-verbal constate les réclamations les plus nettes; les protestations de fait et de droit les plus savantes présentées par maître Fromont au nom du seigneur d'Estouteville, ou par le seigneur de *Seilly* personnellement ou *garni de ses conseils*.

On voit que ces nobles châtelains ne démentaient pas leur origine normande et ne perdaient pas, dès ce temps-là, l'occasion de défendre pied à pied leur patrimoine.

L'assemblée, sans se laisser détourner de ses réformes, se borna impartialement à donner acte aux deux parties de leurs doléances et de leurs prétentions respectives.

§ 4. — Louis de Silly (suite). — 1539-1557. — Ses trois enfants : Catherine, Henri et Antoine. — 1558-1586.

Louis de Silly était en grande faveur auprès du dauphin (depuis Henri II); à cette époque, la cour de François Ier était agitée et partagée par la rivalité ardente de la duchesse d'Étampes et de la duchesse de Valentinois (Diane de Poitiers) [1].

Le seigneur de la Roche-Guyon paraît avoir été

1. Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes. — Diane de Poitiers, fille du seigneur de Saint-Vallier, épouse de Louis de Brezé, comte de Maulevrier, duchesse de Valentinois. Voir les *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, 4 vol. in-18, Bibl. Nation.

8

partisan ou courtisan dévoué du dauphin Henri, c'est-à-dire de Diane de Poitiers, sa maîtresse; car il reçut des preuves non équivoques de leur bienveillance.

Sa fille aînée, Catherine, née le 10 août 1546, avait eu pour parrain Henri, dauphin, fils du roi[1].

Après l'avènement de Henri II au trône, cette faveur fut encore plus marquée. Le second fils du seigneur de la Roche-Guyon fut tenu sur les fonts baptismaux par le roi Henri II, par Anne de Montmorency, pair et connétable de France, et par Diane, duchesse de Valentinois.

Ces témoignages affectueux prouvent que Louis de Silly avait été, pendant toute sa jeunesse, admis à la cour de François Ier et dans la familiarité du dauphin.

Ils expliquent aussi les séjours que le roi ou le dauphin pouvaient faire au château de la Roche-Guyon. En général, ces tournées royales ou ces parties de chasse suivaient toujours le même itinéraire : Saint-Germain, Anet, Mantes, la Roche-Guyon, Vernon et Rouen. Les 6 mars 1535, 27 septembre 1540, 6 mai 1544, 12 février 1546, on peut constater le séjour de François Ier à la Roche-Guyon[2]. Après cette dernière visite du roi, le dauphin était resté au château. C'est alors qu'un accident fatal, qui donna prise à d'étranges soupçons, entraîna la mort de François de Bourbon, comte d'Enghien; il était célèbre par la bataille de

1. Chartrier, armoire n° 1. Papiers Alexandre.

2. Catalogue des actes de François Ier, Biblioth. Nationale : le roi se faisait toujours suivre par sa chancellerie, et les dates de ses ordonnances permettent de suivre jour par jour ses résidences et ses travaux. Voir aussi Meyer, *Histoire de Vernon*.

Cerisoles qu'il avait gagnée à l'âge de vingt-six ans, en 1544.

De Serre, dans son *Inventaire de l'histoire de France*, raconte ainsi ce malheureux événement.

« Le 23 février 1546, les neiges étaient fort grandes; la cour était à la Roche-Guyon; beaucoup de seigneurs, qui étaient auprès de la personne du dauphin, dressent une partie, les uns de garder une maison, les autres de l'assaillir à coups de boules de neige; mais, hélas! que ce passe-temps se termina bientôt par un funeste accident! Comme François de Bourbon sortait hors de cette maison, voici qu'un coffre, plein de linge, jeté de la fenêtre, lui tomba sur la tête, et, dans peu de jours, l'envoya au sépulchre, non sans laisser beaucoup de soupçons contre quelques grands, dès lors envieux et jaloux de sa vertu, réputation et faveur qu'il avait acquises auprès du roi, la noblesse et les peuples et gens de guerre desquels il était prisé et estimé. »

Le Président Hénault est plus précis encore :

« On accusa de ce coup, dit-il, le seigneur Corneille Bentivoglio, Italien, qui avait eu quelques démêlés avec ce prince. Le roi François I[er] ne voulut pas que l'on poursuivît cette affaire de peur d'y voir impliqués le dauphin Henry et le marquis d'Aumale, de la maison de Lorraine. »

Le jeune et brillant comte d'Anguien avait trois frères; la destinée de tous ces frères fut étrange et tragique; le plus jeune, qui avait succédé au titre de comte d'Anguien, fut tué en 1557 à la bataille de Saint-Quentin.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut mortellement blessé le 15 octobre 1562 dans la tranchée au siège de Rouen, dans les rangs des catholiques, et mourut deux jours après aux Andelys.

Enfin, Louis I[er], prince de Condé, chef des hugue-

nots, était tué de sang-froid, c'est-à-dire assassiné par Montesquiou, après la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569, à l'âge de trente-neuf ans.

De cette brillante famille, un seul des frères mourut en combattant l'étranger; un autre périt victime d'un accident suspect; les deux derniers périrent victimes de la guerre civile.

Louis de Silly mourut le 2 mai 1557.

Il laissait trois enfants nés de son mariage avec Catherine de Laval :

1° Catherine, née à Montmirail en Brie le 10 août 1546; cette filleule du dauphin Henri devint la seconde femme de François Chabot, marquis de Mirebeau, gentilhomme de la chambre, capitaine de soixante hommes d'armes des ordonnances du roi, membre du conseil privé [1];

2° Henri de Silly, qui devint seigneur de la Roche-Guyon, né le 5 septembre 1551;

3° Antoine de Silly, né le 4 octobre 1552; son baptême fut aussi célébré sous d'illustres auspices : Jeanne de Navarre, épouse de monseigneur de Vendôme, fut sa marraine.

Plus tard, le cours de ce récit nous donnera occasion de rappeler les services que ce seigneur rendit à la cause royale.

En 1557, par la mort de Louis de Silly, Antoine, son second fils, devint comte de Rochepot.

En qualité d'aîné, Henri devint seigneur de la Roche-Guyon, baron d'Auneau, Acquigny et Crève-

1. Chartrier du château de la Roche-Guyon. Papiers Alexandre. « Au moment de son assassinat, Henri IV avait dans son carrosse d'Épernon, de Montbazon, de Lavardin, de Roquelaure, de la Force, de Liancourt et de *Mirebeau.* » (Président Hénault, année 1610.)

cœur, damoiseau de Commercy, seigneur souverain d'Enville.

Ce nouveau seigneur, filleul de Henri II et de la duchesse de Valentinois, passa toute sa vie à la cour de Charles IX et de Henri III; il fut, disent des lettres patentes de l'année 1621, grandement blessé au siège du Brouage; les services qu'il rendit paraissent avoir reçu de larges récompenses.

Dès le mois de mai 1574, des lettres patentes de Charles IX érigeaient la terre de la Roche-Guyon en comté.

Le 13 février 1575, à Reims, le nouveau comte remplissait une fonction honorifique au sacre de Henri III.

Il devint capitaine de cinquante hommes d'armes et en 1585 chevalier des ordres du roi.

Les Mémoires de Sully et du maréchal de Bassompierre prouvent qu'il prenait une part active aux événements de son temps.

Pendant la guerre des trois Henri en 1586, le roi de France, la Ligue et les protestants étaient engagés dans une mêlée confuse. Le roi de Navarre guerroyait aux environs de Bergerac; des négociations étaient engagées entre les deux rois. Sully fut envoyé à Paris.

« On n'y parlait, dit-il, que de ruiner de fond en comble le roi de Navarre et d'exterminer les huguenots; tout s'y passait au gré de la Ligue; il fallait que tout ce qui restait de bons Français se cachassent pour gémir sur les malheurs que la faiblesse du roi attirait sur le royaume; ce fut vers ceux-là que je me tournai et j'eus quelques conférences avec messieurs de Rambouillet, de Montbazon l'aîné, d'Aumont, de *la Roche-Guyon*, des Arpentis et quelques autres. Ils me donnèrent l'assurance que si, une fois,

le roi paraissait aux environs de la Loire, il verrait bientôt marcher à sa suite un nombre considérable de bons Français. Je les affermis, tant que je pus, dans cette bonne résolution. »

Bassompierre, dans ses *Mémoires*, note un souvenir d'enfance qui aurait besoin d'explications.

Il était né en 1579, et avait été élevé au château d'Harouel en Lorraine.

« Vers l'année 1585, dit-il, M. le duc de Guise Henry était caché dans ce château pour y traiter avec plusieurs colonels de reîtres, lansquenets et suisses pour les levées de la Ligue. »

« Au même lieu, en 1586, sur la fin de l'année, M. de la Roche-Guyon et d'autres s'y retirèrent. »

Était-ce un lieu de négociations clandestines?

Le comte Henri de la Roche-Guyon est décédé le 9 mars de l'année 1586. Bassompierre était, à cette époque, âgé à peine de sept ans; quand il écrivit, bien longtemps après, ses mémoires, ses souvenirs étaient probablement un peu confus; il aura peut-être oublié les dates précises ou bien il aura confondu le sieur de la Roche-Guyon avec le sieur Antoine de Rochepot, son frère, qui fut mêlé très activement aux négociations avec Henri IV.

Henri de Silly avait épousé Antoinette de Pons, fille d'Antoine, sire de Pons, comte de Marennes, chevalier des ordres du roi, capitaine de cent gentilshommes de sa maison et son lieutenant général en Saintonge, et de Marie, dame de Guercheville.

CHAPITRE VIII

BOURG DE LA ROCHE-GUYON

Avant de continuer l'histoire des chatelains, nous devons noter ici quelques faits qui intéressent le bourg de la Roche-Guyon.

§ 1. — Actes de l'état civil.

Avant le XVIe siècle, la constatation de l'état civil des Français, c'est-à-dire des naissances, mariages et décès, donnait lieu à de nombreuses difficultés et n'avait ni caractère officiel ni sanction légale.

L'ordonnance de Villers-Cotterets, d'août 1539, ne statua d'abord que sur les baptêmes et décès.

Cette ordonnance prescrivait aux curés et à leurs vicaires de faire des registres de baptême, *en forme de preuve*, qui seraient déposés au greffe le plus prochain [1].

Quant aux décès, les registres des paroisses ne furent déclarés probants que pour les matières bénéficiales.

L'ordonnance de Blois de mai 1579 fut plus précise et plus générale. La tenue des registres était dès lors obligatoire pour le clergé.

L'article 181 est ainsi conçu :

1. Daloz, Répertoire de jurisprudence, mot : *Actes de l'état civil.*

Pour éviter des preuves par témoins *que l'on est souvent obligé de faire en justice* touchant les naissances, mariages et enterrements des personnes, enjoignons à nos greffiers en chef de poursuivre pour chacun an, d'enjoindre à tous les curés ou leurs vicaires d'apporter, dedans deux mois, après la fin de chaque année, les registres des baptêmes, mariages et sépultures de leurs paroisses, faits en icelle année.

Nous n'avons pas à examiner ici l'insuffisance de ces registres pour tous les Français qui n'appartenaient pas au culte catholique.

Nous voulons seulement signaler que les premiers registres des actes de l'état civil de la paroisse de la Roche-Guyon remontent au 23 septembre 1578 [1].

Tous ces actes sont rédigés en latin jusqu'en mai de l'année 1616 inclusivement, époque où, tout à coup, le français remplace le latin.

En tête de la première page est cette mention fort altérée laissant à peu près deviner le titre :

Sequuntur nomina eorum qui baptizati fuerunt.

Sur les deux autres cahiers, les mentions sont plus claires :

Sequuntur nomina eorum qui fuerunt conjuncti matrimonio.

Sequuntur nomina eorum qui è vita decesserunt.

C'est dans ce dernier cahier qu'à la date du 9 mars 1586 se retrouve l'acte de décès d'Henri de Silly.

Ces registres se continuent ainsi jusqu'à l'application de la loi du 20 septembre 1792, dont l'article premier confère aux municipalités le droit exclusif de recevoir et conserver à l'avenir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès.

1. Archives de la mairie.

§ 2. — Confrérie de Saint-Roch.

Jadis, le soin des malades n'était pas l'un des premiers soucis des administrations municipales et, souvent, dans les épidémies, l'abandon et l'accumulation des mourants et des morts augmentaient l'intensité de la contagion.

Pendant les calamités des guerres et des pestes du moyen âge, l'Église fut la grande infirmière de l'Europe. Par les hôpitaux, les lazarets, les léproseries tenus par ses religieux, elle venait en aide aux victimes des maladies, des épidémies et des pestes; elle donnait asile aux incurables hideux et désespérés.

Par les confréries laïques qu'elle instituait et encourageait dans les villes et les plus humbles bourgades, elle tâchait de donner assistance à tous les mourants, ensevelissement et inhumation à tous les morts.

Dans le Vexin normand et français, ces confréries, ou *charités*, suivant le nom populaire, étaient nombreuses; à Mantes, à la Roche-Guyon, à Vétheuil, à Rosny, elles étaient depuis longtemps en exercice.

Une robe courte de serge noire, un grand col bleu, un chapeau à bords relevés à la Henri IV, tel était leur uniforme; seul, le clocheteur se distinguait des autres par les ossements en étoffe blanche cousus en croix sur sa dalmatique; en ce costume, à chaque décès, il parcourait le village et sonnait ses deux clochettes en annonçant la mort ou en précédant les convois.

Tel était ce costume, tels étaient ces usages; tels étaient encore, il y a deux ans à peine, à la Roche-Guyon, le costume et les usages de la confrérie de Saint-Roch.

A chaque décès, le sonneur, en dalmatique semée de crânes et d'ossements, parcourait le village, annonçant le nom du défunt; le lendemain, toujours agitant ses deux clochettes, il ouvrait la marche du convoi et précédait le roi de la confrérie portant la bannière; derrière eux, marchaient les six ou huit frères escortant le corbillard.

Chaque année, la confrérie nommait à l'élection un roi porte-bannière; quelques quêtes et des dons volontaires, ressources très modestes, suffisaient aux très modestes dépenses de cette société.

A quelle époque remonte l'origine de cette confrérie?

L'époque est incertaine.

De 1346 à 1349, la peste noire envahit la plantureuse et grasse Normandie [1].

La confrérie de la Roche-Guyon ne doit pas remonter au delà de cette époque; elle avait été créée sous l'invocation de saint Roch.

Saint Roch, issu d'une noble famille de Montpellier, avait consacré sa vie, en Italie, au soin des pestiférés; il était mort de la peste en 1327.

Au milieu de la peste noire, c'était un saint de date récente, en grande vénération, et un patron tout indiqué pour les fidèles qui voulaient suivre son exemple.

En 1582, une bulle du pape Grégoire XIII, en date du 1er juillet de ladite année, constate l'existence de la confrérie et rappelle qu'elle a été instituée selon les règles de l'Église, du consentement et par permission de l'ordinaire, *ainsi qu'il a été déclaré* en la paroisse de Saint-Samson de la Roche-Guyon, *au diocèse de Rouen* :

1. Froissard.

La bulle ajoute que cette institution

« a eu lieu *en temps de peste* qui infectait ledit lieu, pendant lequel temps les frères ont exercé toutes sortes d'œuvres de piété et de charité, par le moyen desquelles et de la protection et intercession de saint Roch s'en est suivi grand soulagement.

Afin que la confrérie puisse s'accroître de jour en jour par un plus grand nombre de confrères, qui par une sainte émulation puissent s'encourager à persévérer en de si bonnes œuvres,... S. S. le pape Grégoire XIII accorde des indulgences plus ou moins étendues à ceux, qui aux jours et fêtes de Saint-Roch, rempliront leurs devoirs de chrétiens en l'église Saint-Samson de la Roche-Guyon, à ceux qui conduiront et accompagneront, par un principe de charité, jusqu'au lieu de la sépulture ecclésiastique, les corps de leurs confrères décédés ou les visiteront, soulageront et consoleront dans leurs maladies. »

Cette bulle est considérée comme le titre de l'institution de la confrérie; évidemment c'est une erreur; la confrérie remonte à un temps de peste auquel ce document même fait allusion, temps si lointain que la mémoire s'en est perdue.

Maintenant, à quelle occasion, sur quelle intercession, le pape Grégoire XIII s'est-il déterminé à raviver cette institution locale?

Bien que cette bulle ait été octroyée du temps du seigneur Henri de Silly, il est fort douteux que ce seigneur ait, par une demande particulière, provoqué cette institution exceptionnelle. Il paraissait beaucoup plus occupé des événements de la cour et de la guerre que des affaires ecclésiastiques.

Précisément, l'année suivante, le 22 avril 1583, une autre bulle du même pape Grégoire XIII instituait à Vétheuil, village voisin de la Roche-Guyon, la confrérie du Saint-Sacrement destinée aux mêmes œuvres

d'aide des mourants et d'ensevelissement des morts.

Cette bulle rappelle aussi une institution plus ancienne, créée par l'autorité de l'évêque de Rouen et du consentement du prieur de la Roche-Guyon [1].

En 1605, à Rosny, près Mantes un bref du pape Paul V ravivait le souvenir et l'institution d'une confrérie ou charité semblable [2].

Dans la même région, et aussi en d'autres pays, à peu près à la même époque, la même pensée donnait, par une institution nouvelle, par des privilèges spirituels particuliers, une vigeur nouvelle à ces anciennes *Charités*.

Si l'on se rappelle qu'à cette époque (1582), la peste de Milan était toute récente, on arrivera peut-être à trouver la véritable cause de ce retour des esprits vers la pensée de la mort, de cette préoccupation pour les moribonds et les morts.

En 1576, une peste terrible avait dévasté la Lombardie; le dévouement et les œuvres de Charles Borromée, archevêque de Milan, avaient si vivement frappé ses contemporains que, vingt ans à peine après sa mort, l'archevêque était canonisé par le pape Paul V.

La terreur avait été très vive chez les nations voisines, et chacun redoutait le retour de la grande peste qui ravagea l'Europe en 1348.

Ne peut-on pas supposer que les évêques, mis en éveil par l'exemple de leur admirable collègue, se soient préoccupés de cette invasion menaçante?

L'archevêque de Rouen notamment, qui avait sous

1. Chapelle de la confrérie du Saint-Sacrement à Vétheuil. Inscription placée dans cette chapelle.
2. *Notice sur Rosny*, par l'abbé Thomas, 1889, p. 361.

la main dans son diocèse les éléments actifs de ces confréries, de ces charités si populaires et si utiles, ne peut-il pas avoir eu la pensée de s'adresser au pape pour raviver et remettre en vigueur dans toutes ses paroisses les titres un peu effacés, un peu obscurcis de ces anciennes sociétés ?

Cette explication plus générale s'accorde mieux, ce me semble, avec la charité prévoyante du gouvernement de l'Église.

Depuis lors, cette confrérie de la Roche-Guyon avait traversé trois siècles; en temps d'épidémies, elle avait rendu de grands services; une épidémie lui aurait peut-être rendu son antique popularité. Depuis deux ans à peine, l'indifférence des frères de Saint-Roch, la désuétude, l'oubli des origines ont amené la fin de la confrérie.

J'ai vu avec un vif regret disparaître encore ce vieux souvenir.

Sa haute utilité morale et sociale aurait dû préserver une œuvre si respectable et l'idée généreuse, charitable et vraiment fraternelle qui l'avait inspirée.

CHAPITRE IX

MARQUISE DE GUERCHEVILLE

ANTOINE DE SILLY, COMTE DE ROCHEPOT

§ 1. — La marquise de Guercheville (1586-1594).

Henri de Silly mourut le 6 mars 1586, à la Roche-Guyon; il fut inhumé au prieuré. La date de sa mort est inscrite sur les registres des actes de décès de sa paroisse : *Nono die Martis, domnus Henricus de Silly e vita decessit.*

Il laissait pour unique héritière Marie, née le 2 septembre 1584, qui mourut quelques jours après son père. Mais, deux mois après le décès de Henri de Silly, sa veuve mit au monde, le 7 mai 1586, François de Silly, qui devait être le dernier de sa race.

La comtesse de la Roche-Guyon, que nous appellerons désormais, comme l'ont appelée jadis ses contemporains, la marquise de Guercheville, restait donc veuve jeune encore et tutrice de son fils unique. Elle demeurait toute l'année au château de la Roche-Guyon. Dans cette terre seigneuriale, beaucoup mieux qu'à Paris ou à Saint-Germain, elle pouvait mener à moins de frais une existence large, magnifique et conforme à ses goûts[1].

1. *Mémoires de Choisy*, collection Petitot, vol. 62, 2e série, p. 515 (Biblioth. Nationale $\frac{I45}{20}$), *livre 12e*.

« Mme de Guercheville, dit l'abbé de Choisy, était une des plus belles femmes de son temps; mais la beauté la rendit moins recommandable que la vertu. »

Pendant la guerre de France, en 1590, le hasard amena Henri IV dans ce château; d'après la tradition du pays, le roi y passa la nuit, le lendemain de la bataille d'Ivry. Ici, l'histoire est presque d'accord avec la tradition : « Le soir de la bataille d'Ivry, dit le *Journal de l'Étoile*, le roi coucha à Mantes; le lendemain, poursuivant l'ennemi, dans *un village entre Mantes et Vernon.* »

Dans une autre occasion, la présence de Henri IV à la Roche-Guyon est encore confirmée par les mémoires du temps [1].

« Le lundi, 4 janvier 1593, MM. de Mayenne et de Guise sortirent de Paris pour surprendre le roi à la Roche-Guyon; dont on dit que Sa Majesté se prit à rire et dit : « Mon cousin de Mayenne est un grand capitaine, mais je me lève plus matin que lui. »

Dans ces rencontres, le roi vit la marquise de Guercheville; elle était d'une rare beauté; il en devint, selon son habitude, éperdument amoureux; il protesta de son amour : sa protestation fut inutile.

Plus tard, quand sa fortune fut mieux établie, le roi se souvint encore de Mme de Guercheville et renouvela les protestations et les dons; les dons furent refusés, les protestations éconduites.

Dans une partie de chasse il fit demander l'hospitalité au château; elle lui fut somptueusement accordée; la marquise de Guercheville

1. *Mémoires pour servir à l'Histoire de France de 1515 à 1610*, t. II. Cologne, 1719.

« donna ordre à un magnifique souper [1]; on éclaira toutes les fenêtres du château avec des torches (c'était la mode en ce temps-là) et lorsque le roi arriva, elle alla le recevoir accompagnée de toutes ses femmes et de quelques gentilshommes du voisinage; des pages portaient des torches, elle conduisit le roi jusqu'à la chambre qu'elle lui destinait, puis se retira; commanda à haute voix qu'on attelât son coche,... et alla coucher à deux lieues de là chez une de ses amies »,

ou, suivant le récit de la duchesse d'Enville, elle traversa tout simplement la rivière et « passa la nuit dans un bâtiment de péage » à la vacherie en face du château.

Le roi tenta une seconde fois la même aventure et essuya le même échec; mais il sut prendre son parti en galant homme et en homme d'esprit : « Puisque dame d'honneur vous êtes, dame d'honneur vous serez », lui dit-il, et il tint parole.

Quand le mariage du roi avec Marie de Médicis fut décidé, Henri nomma la marquise de Guercheville dame d'honneur et l'envoya recevoir la reine à Marseille.

Voilà certes un récit très intéressant; je l'ai fort abrégé; c'est l'abbé de Choisy qui en est le premier auteur; il lui consacre un chapitre spécial de ses Mémoires.

Il se complaît dans les détails; c'est entre le roi et Mme de Guerchéville un échange de beaux sentiments, de réponses vertueuses à défrayer tout un roman. En vérité, de tels entretiens sentent un peu l'apprêt et paraissent trop parfaits pour être exacts.

A la Roche-Guyon, la vertu de la marquise de Guer-

1. Choisy, *Mémoires* déjà cités.

cheville est article de foi; ce beau trait est passé à l'état de tradition locale.

J'ai entendu dix fois raconter cette histoire par M. Alexandre, qui le tenait de Mme d'Enville; Mme d'Enville devait elle-même le tenir de quelques vieux amis de l'abbé de Choisy; mais l'abbé de Choisy, de qui le tenait-il?

Il était né en 1644; son père était chancelier de Gaston d'Orléans; il devait donc trouver dans sa famille, dans les amis de son père, dans tout l'entourage de son enfance, une source abondante de souvenirs, d'anecdotes, de traditions; selon le talent et l'imagination du conteur, les accessoires pouvaient être plus ou moins brodés d'arabesques, mais le fond devait être vrai.

Dès cette époque même, le roman s'était emparé des aventures amoureuses des hommes célèbres.

Déjà en 1650, Mlle de Scudéry avait publié le roman ou les *Amours du grand Cyrus*. Le grand Cyrus, c'était le grand Condé.

En l'année 1652 parut un roman anonyme : *les Amours du grand Alcandre* [1]. Suivant la mode du temps, les noms des héros et des héroïnes n'étaient que les pseudonymes très transparents de personnages connus.

Le grand Alcandre, c'est Henri IV; la sage et belle Scilinde c'était Mme de Guercheville. Sous ces noms harmonieux, et dans un style assez fade, un épisode du roman mettait en scène la mésaventure du roi et le triomphe de la châtelaine.

1. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, vol. I, p. 152. Bibl. Nat., 127, 1. Les *Amours du grand Alcandre*, par Mlle de Guise, Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti.

Au surplus, dès 1664, les masques tombèrent et les noms des héros furent mis en pleine lumière.

Choisy connaissait certainement ce roman, qui faisait allusion à des faits notoires pour toute la cour de Louis XIV.

Ainsi, par ce concours de témoignages, se trouve confirmée la tradition locale; peut-être cette critique morose nous oblige-t-elle à sacrifier quelques mots à effet, quelques réponses héroïques, trop bien agencées pour être vraisemblables; mais elle constate la passion du roi et la sagesse de la châtelaine qui sut être si vertueuse au milieu d'une société qui l'était si peu.

Cette aventure dut inspirer probablement à Mme de Guercheville quelques réflexions sur les dangers du veuvage en ces temps agités : car, le 17 février 1594, elle épousa en secondes noces Charles Duplessis, seigneur de Liancourt.

Même en cette circonstance, elle fit preuve d'intraitable susceptibilité; la célèbre Gabrielle d'Estrées portait alors, depuis quelque temps, le nom de dame de Liancourt. La hautaine marquise craignit l'apparence même d'une équivoque et refusa de porter ce nom, suivant elle, suspect, de Liancourt.

Je ne sais quel nom elle finit par honorer de son choix, si elle prit le nom de du Plessis ou si elle garda celui de marquise de Guercheville; mais en vérité, c'était pousser bien loin la rudesse de la vertu!

§ 2. — Antoine de Silly, comte de Rochepot (1594).

A cette même époque de la guerre civile, Antoine de Silly, frère cadet de Henri, était comte de Rochepot,

baron de Montmirail; à la fin de la Ligue, il fut très employé aux négociations secrètes engagées avec le duc de Brissac, gouverneur de Paris pour le parti du duc de Mayenne. Quand Brissac eut reconnu que l'anarchie de la Ligue, des Seize et des Espagnols n'avait plus chance de durée, il se tourna vers le parti royal et chercha résolument à mettre Paris entre les mains du roi.

L'entreprise était dangereuse, mais Brissac n'était pas homme à se compromettre imprudemment; il poussait même les précautions un peu au delà de la stricte loyauté.

Vers la fin du siège, à l'occasion ou sous le prétexte de quelque incident, il se fit confier une mission pour le camp royal; il est probable que les intérêts de la Ligue y furent médiocrement défendus; cependant, à son retour, Brissac affecta de tardifs, de terribles scrupules et se hâta de solliciter du clergé une absolution publique pour avoir tenu conférence avec un schismatique.

Au surplus, dès lors, cette aventure antinationale et tragi-comique de la Ligue se hâtait vers la fin, au milieu d'excès odieux et ridicules.

Le duc de Mayenne n'était pas encore en négociation avec Henri IV; cependant, dégoûté de cette ignoble anarchie, le 6 mars 1594, il quittait Paris presque subrepticement avec sa femme et ses enfants[1].

Brissac ne perdit pas de temps et conduisit habilement ses menées. Dès le lundi 21 mars, le roi entrait dans la ville presque sans coup férir.

1. *Journal de l'Étoile*, édition de 1741, t. I, p. 478, et note extraite de de Thou. L'édition Jouaust de 1883 ne donne pas la note très intéressante de l'ancienne édition.

En récompense de ses services en 1595, Antoine, comte de Rochepot, était nommé chevalier des ordres du roi et gouverneur de l'Anjou [1].

1. Madeleine de Silly, comtesse de Rochepot, fille d'Antoine de Silly et femme de Fargis, marquis d'Angennes, fut dame d'atour de la reine Anne d'Autriche; sa destinée fut très agitée; elle se trouva mêlée à des événements qui attirèrent sur elle la vengeance de Richelieu; elle mourut à Louvain en 1639. Nous ne pouvons suivre cette histoire intéressante qui nous éloignerait trop des seigneurs de la Roche-Guyon.

CHAPITRE X

FRANÇOIS DE SILLY

(1586-1628)

Nous avons dit plus haut que François de Silly, fils unique et seul héritier de Henri de Silly, recueillit dès sa naissance, en 1586, le titre de comte de la Roche-Guyon, tous les autres titres et tous les domaines de son père.

Dès l'an 1600, le roi Henri IV, sans garder rancune de sa mésaventure amoureuse, avait tenu parole à la marquise de Guercheville.

Quand son mariage avec Marie de Médicis fut décidé, Henri nomma la marquise dame d'honneur et l'envoya recevoir la reine à Marseille.

Le jeune François était alors âgé de quinze ans à peine. La tutelle et la haute situation de sa mère lui ouvrirent de bonne heure un accès facile aux grands emplois et aux honneurs.

Il eut cette heureuse fortune de passer sa jeunesse, d'abord à la cour de Henri IV et dans la familiarité de Louis XIII enfant, à l'époque où la bienveillance de la reine Marie de Médicis était encore un patronage tout-puissant.

Des voyages en Allemagne et en Italie, des missions en Flandre, sa présence à des opérations militaires,

dans l'entourage du roi expliquent[1] les honneurs dont il fut comblé.

Il fut nommé capitaine de cent hommes d'armes, conseiller du roi, chevalier de ses ordres, grand louvetier de France.

En sa faveur, au mois de janvier 1621, sa terre de la Roche-Guyon fut (suivant les termes d'un aveu de 1771) décorée du titre de duché-pairie[2].

1. *Mémoires de Bassompierre*, année 1628. Voir *Lettres patentes de janvier 1621*.

2. Souvent les histoires particulières des maisons seigneuriales font mention des lettres patentes, érigeant une terre patrimoniale en comté, ou duché-pairie; rarement le texte de ces documents est reproduit.

Leur forme et leur style un peu pompeux, les faits qu'ils relatent leur donnent cependant quelquefois un intérêt réel.

A ce double point de vue, nous croyons devoir donner un extrait assez étendu des lettres patentes qui, au mois de janvier de l'an 1621, érigeaient en duché-pairie le comté de la Roche-Guyon, en faveur de messire François de Silly, comte de la Roche-Guyon.

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Les rois, nos prédécesseurs, ayant, avec une grande prudence, estimé que l'honneur était le plus fort moyen pour inviter leur noblesse française à signaler leurs noms par généreux exploits et hauts faits d'armes pour la conservation de l'État, ont, de tous temps, par une louable coutume, non seulement distribué à aucuns les plus grandes charges et dignités de leur royaume selon qu'ils ont jugé être convenable à leur vertu, à leur valeur et à la qualité de la maison dont ils étaient issus, mais aussi élevé et décoré leur nom et maison en titre et prééminence pour les distinguer d'avec les autres et faire connaître à la postérité ce qu'ils avaient mérité de la couronne et du public; ce que voulant imiter autant qu'il nous sera possible, après avoir mis en considération que notre amé et féal, chevalier de nos ordres, conseiller en notre conseil d'État, capitaine de cent hommes d'armée de nos ordonnances, grand louvetier de France, messire de François de Silly, etc., etc., s'étant dès ses plus jeunes ans signalé au siège de l'Écluse, le feu roy, notre très honoré seigneur et père que Dieu absolve, l'envoya quérir pour l'advancer selon sa vertu...; il a toujours été aux

Sur l'opposition formée, par messire Louis Gouffier, duc de Rouannais, et par messire Bernard, marquis de la Valette, la cour du parlement arrêta, le 8 avril 1622, qu'il ne serait délibéré ni passé outre à la vérification desdites lettres (obtenues tant par lesdits duc et marquis) que de celles obtenues par ledit comte de la Roche-Guyon pendant le présent parlement.

Cette opposition portait sur une question de préséance, question sur laquelle les ducs et pairs se

occasions qui se sont présentées pour maintenir la grandeur de la couronne et spécialement en ambassade extraordinaire vers notre très cher et très amé oncle l'archiduc (Albert d'Autriche), en quoi il a suivi ses prédécesseurs, Guy de la Roche-Guyon, remarqué entre les plus grands de ce royaume pour le service qu'il rendit au roi Louis le Gros, et Guy de la Roche-Guyon, son fils, qui pour la gloire de ce royaume, en la bataille d'Azincourt, fut enseveli entre les plus valeureux, et Guy de la Roche-Guyon, son fils, ayant été signalé dans les armées, lors de l'invasion des Anglais, fut avancé par le roi Charles VII à l'office de maréchal de France, lequel maria sa fille à Bertin de Silly, lors chambellan du roi Louis XI et gouverneur du pays de Cottentin qui, par sa prudence, assura ce pays nouvellement conquis et dissipa les intelligences que le duc de Bretagne y pratiquait, et Charles de Silly, son fils, témoigna sa valeur aux conquêtes des royaumes de Naples et duché de Milan, et Louis de Silly, son fils, parut avec la même vertu en toutes guerres pour conserver les mêmes conquêtes, et Henri, son fils, alla au siège de Brouage où il fut grandement blessé, et, à son retour, épousa Antoinette de l'illustre maison de Pons, alliée aux plus grands princes de la chrétienté, duquel mariage est issu ledit François de Silly, qui par sa vertu nous a fait désirer de l'accroître et sa maison ès honneurs et dignités qu'ils méritent et peuvent porter;

Attendu, que d'icelui comté dépendent plusieurs autres terres fiefs, arrière-fiefs et grand nombre de vassaux, si qu'il vaut pour le moins trente mille livres de revenu mouvant et relevant de nous en plein fief, foy et hommage, à cause de notre comté de Chaumont;

Pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations à ce nous mouvants, de l'avis des princes, ducs et pairs, officiers de notre couronne....

Avons créé et créons par ces présentes, signées de notre

montraient alors et se sont toujours montrés très ombrageux.

Les nouveaux ducs étaient bien qualifiés de ducs et pairs; mais, pour l'exercice de leurs autres droits et prérogatives, la formalité de l'enregistrement au Parlement était une formalité nécessaire.

François de Silly avait épousé Catherine-Gilone Goyon de Matignon, fille du sire de Matignon, comte de Torigny, chevalier des ordres du roi, et d'Éléonore d'Orléans-Longueville.

main, ladite terre et seigneurie et comté de la Roche-Guyon en titre, nom et dignité et prééminence de duché et pairie de France.

.....Voulons conséquemment ledit François de Silly et ses successeurs mâles, seigneurs dudit lieu, être tenus et nommés ducs de la Roche-Guyon et pairs de France pour en jouir perpétuellement et à toujours, en titre et dignité de duché et pairie de France. . . . .

. . . .

Avec séance en nos cours de parlement avec voix et opinion délibérative que en tous autres droits quelconques . . . . et ce, sous le ressort de nostre cour de parlement de Paris, en laquelle nous voulons les appellations être interjetées des officiers dudit duché ressortissant nuement et sans moyen (sans intermédiaire) et pour l'exercice de la juridiction dudit lieu, voulons que ledit de Silly et ses successeurs, ducs de la Roche-Guyon, puissent faire, créer et établir un siège de duché et pairie audit lieu de la Roche-Guyon, auquel il y aura un sénéchal, un lieutenant, un procureur, un greffier et le nombre de notaires, de sergents et officiers accoutumés pour y exercer la justice et connaître par appel des causes, qui auront été traitées en première instance par devant les juges particuliers dépendant dudit lieu, les appellations duquel sénéchal ressortiront, comme dit est, en notre cour de parlement de Paris.

Donné à Paris, au mois de janvier de l'an de grâce 1621, de notre règne le xie. »

Signé : Louis.

Plus bas : de Loménie, et scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soie.

Une fille, seule enfant née de cette haute alliance, mourut au berceau.

Le 1er juillet 1621, peut-être en mémoire et réjouissance de la nouvelle dignité de son mari, très haute et très puissante dame Catherine de Matignon fut marraine de la grosse cloche de l'église de la Roche-Guyon [1].

En 1627, François de Silly suivit Louis XIII au siège de la Rochelle; il était en relations amicales et continuelles avec le maréchal de Bassompierre, chez lequel il dînait souvent [2].

« Le dimanche (12 décembre 1627), dit le maréchal, M. le cardinal de la Valette et de la Roche-Guyon vindrent dîner avec moi. Ils arrivèrent comme nous venions d'achever un combat avec la cavalerie de la Rochelle.

Je les menai à Lafon, où je courus grand risque d'être tué de trois coups de canon. »

Puis, le vendredi 17 janvier, le maréchal ajoute laconiquement. :

« Le roi était allé passer quelques jours à Marans, où la Roche-Guyon mourut [3]. »

Après sa mort, son corps fut rapporté à la Roche-Guyon et enterré en l'église du prieuré.

Sa veuve, Catherine de Matignon fit élever une

1. Cloche fondue le 30 juin, bénite le 1er juillet 1621; a été depuis refondue.

2. *Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 10, 341 et 346.

3. Le lieu de décès paraît incertain. Dans ses notes, M. Alexandre affirme avoir *lu et copié* sur le cercueil même de François de Silly, exhumé en 1793, l'inscription suivante : François de Silly, décédé à Novarre au siège de la Rochelle en janvier 1628. Il était âgé de 42 ans. L'inscription sur le monument indique l'année MDCXXVII, sans indication de mois.

tombe monumentale, témoignage pieux de sa douleur conjugale et maternelle.

Ce tombeau existe encore aujourd'hui. Le duc y est représenté agenouillé devant un prie-Dieu, sur lequel est posé un enfant au maillot. C'est l'effigie de sa fille morte quelques jours après sa naissance.

Ces deux statues de marbre blanc reposent sur un soubassement de marbre noir.

Trois épitaphes décorent ce monument :

Une longue épitaphe latine énumère tous les titres, honneurs et dignités du défunt;

Une seconde épitaphe latine constate que Catherine de Matignon a élevé ce monument[1];

Une troisième, en français, est un éloge funèbre dont la poésie n'a rien de remarquable.

La destinée de ce monument fut singulière.

Ici, nous ne pouvons que transcrire la relation si claire et si intéressante de M. Alexandre; il fut témoin d'une partie des faits qu'il raconte et son récit est un document absolument certain et précieux pour l'histoire de la Roche-Guyon.

Le 14 avril 1757, comme les deux bas-côtés de l'église du prieuré de la Sainte-Trinité de la Roche-Guyon, qui paraît avoir été bâti en l'an 1000, tombaient en ruines, la chapelle à droite où étaient les tombeaux de la famille de Silly fut démolie et on tira d'un caveau qui était dessous, le cercueil de François de Silly, trois autres grands cercueils, deux petits et quatre boëtes de plomb renfermant des cœurs, qui furent inhumés de nouveau dans le milieu du chœur de la même église, ainsi qu'il appert de l'acte de translation consigné dans le registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse sous la même date.

En 1780, le prieuré de la Roche-Guyon ayant été réuni

1. Voir l'Appendice, à la fin du volume.

à la cure par décret de Mgr l'archevêque de Rouen (Dominique, cardinal de la Rochefoucauld), il fut fait une seconde exhumation des mêmes cercueils et d'une quantité d'ossements qui furent transportés solennellement dans l'église paroissiale et enterrés sous le lutrin.

Les deux mausolées de François de Silly et de Marie de la Roche-Guyon y furent également portés [1].

Enfin en 1793, tous ces cercueils de plomb furent déterrés, et portés dans le cimetière du village, où sont maintenant inhumés les corps et ossements. Les cercueils furent fondus et les épitaphes détruites.

Le mausolée de François de Silly est maintenant au musée des Petits-Augustins, à Paris; on ne sait ce qu'est devenu celui en pierre de Marie de la Roche-Guyon.

M. Alexandre écrivait ce récit vers l'an 1804. En 1813, il était maire de la Roche-Guyon. Il obtint de l'administration des musées la restitution du Mausolée de François de Silly. Le 31 décembre de la même année, il avait la vive satisfaction de procéder officiellement au rétablissement de ce « monument dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'Épître, où était autrefois le banc seigneurial [2] ».

François de Silly était certainement un diplomate distingué et un vaillant soldat; ses services diplomatiques et militaires sont des preuves évidentes de ses qualités.

« Mais, bien qu'il eût de l'esprit, dit Tallemant des Réaux [3], il ne laissait pas d'être extravagant et sa femme l'était encore plus que lui. Ils firent, tous deux, le plus fou mariage qu'on ait jamais fait. »

1. Voir l'acte dans le même registre des baptêmes, mariages et décès. Archives de la Mairie.

2. Registre vert de M. Alexandre. Archives du château de la R.

3. Tallemant des Réaux, vol. IV.

Si Tallemant des Réaux ne se distingue pas, en général, par la discrétion, par le respect des convenances et de la vérité, cette fois au moins, il serait injuste de l'accuser de calomnie.

Aussitôt après la mort de François de Silly, ce fut une émotion générale parmi ses créanciers, et bientôt un jugement du Châtelet de Paris nommait un commissaire enquêteur et un syndic des créanciers pour établir les comptes de cette succession obérée. Dans le chapitre suivant, j'essaierai d'éclaircir les détails de cette liquidation très embrouillée.

Quant à Mme de la Roche-Guyon,

« à peine veuve [1], elle se mit à faire la duchesse,... augmenta chaque année ses dépenses,... obligée parfois de faire des éclipses de deux ou trois ans, et puis ressortait comme de dessous terre plus florissante que jamais et toujours avec de nouvelles livrées et toutes extraordinaires. Après vingt ans de veuvage, elle eut l'intention de se remarier; mais elle trouvait les Français trop légers, les Allemands trop grossiers, les Espagnols trop ennemis de la France, les Anglais trop orgueilleux; il lui fallait un Italien et un vrai prince italien qu'elle pût épouser sans mésalliance; elle voulait même aller le chercher à Rome. Cette belle fantaisie s'évanouit; elle se contenta de prendre en grande amitié le poëte et bel-esprit Benserade, alors fort à la mode, de continuer de dépenser horriblement en bains et odeurs et de prendre le chemin de l'hôpital au lieu du chemin de l'Italie. »

Malgré ces folies, la duchesse de la Roche-Guyon avait l'âme bonne; elle ouvrit largement sa bourse à

1. Elle était née en 1601 et mourut en février 1661. Au moment de la mort de son mari en 1628, elle avait donc 27 ans et non pas 20 ans, comme le dit Tallemant des Réaux. Elle habitait à Paris l'hôtel de la Roche-Guyon, rue des Bons-Enfants.

son beau-frère, Liancourt, et surtout à son frère Matignon, et éleva à la mémoire de son mari et de son enfant un monument somptueux.

Ce sont là des traits qui atténuent les malices du chroniqueur.

Elle ne prit pas le chemin de l'hôpital; nous n'avons pas le compte de sa fortune, mais elle ne passait pas pour l'avoir tout à fait dissipée; elle mourut probablement en son hôtel de la rue des Bons-Enfants, au mois de février 1661.

François de Silly n'avait pas d'enfants.

En lui finit la branche aînée de la famille de Silly et le titre de duché-pairie dont le roi Louis XIII avait décoré le domaine seigneurial.

En l'an 1474, par son mariage avec Marie de la Roche-Guyon, Bertin de Silly avait succédé aux Guy de la Roche et était devenu seigneur de la Roche-Guyon.

En l'an 1628, le 19 janvier, la mort de François de Silly mit fin au duché de la Roche-Guyon dans sa famille.

Leur maison avait conservé cette seigneurie pendant cent cinquante-quatre ans.

CHAPITRE XI

SUCCESSION DE FRANÇOIS DE SILLY

Ce chapitre ne peut intéresser que les lecteurs curieux de suivre les complications d'une succession féodale pendant cent quarante ans.

« François de Silly mourut le 14 février 1628, et comme il ne laissait pas de postérité, la terre de la Roche-Guyon revint à sa mère par reprise de dot. »

C'est par cette phrase laconique que M. Alexandre indique la transmission de la terre de la Roche-Guyon à la marquise de Guercheville, devenue dame du Plessis-Liancourt.

M. Alexandre avait certainement sous les yeux l'acte qui a tranché, entre Mme du Plessis-Liancourt et les héritiers de son fils, cette question de propriété; malheureusement, il n'en a cité ni la date ni les termes; l'état actuel du chartrier [1] ne m'a pas permis de le rechercher; mais, d'autres actes retrouvés dans ces archives modifient singulièrement l'étendue des droits féodaux et le droit de propriété dans la personne de François de Silly, et les droits de Mme la marquise de Guercheville dans la succession de son fils.

1. Il y a quelques années une fuite d'eau a détruit une partie du chartrier et le sauvetage précipité des dossiers y a laissé un grand désordre.

D'après ces actes :

1° En 1497, après le décès de Marie de la Roche-Guyon, veuve en premières noces de Michel d'Estouteville, femme en deuxièmes noces de Bertin de Silly, et dans le partage de sa succession, les enfants du premier lit avaient conservé des droits féodaux importants dans la terre de la Roche-Guyon;

2° Après le décès de Louis de Silly, comte de la Roche-Guyon, en 1557, sa succession fut partagée entre ses trois enfants : Henri, Catherine, mariée à François Chabot, marquis de Mirebeau, seigneur de Brion, et Anthoine de Silly.

La plus grande partie de la terre de la Roche-Guyon fut attribuée à Henri de Silly;

Un sixième et quelques droits féodaux à la marquise de Mirebeau.

Enfin deux actes du 7 juillet 1616, passés devant Contesse, notaire à Paris, nous apprennent qu'à cette époque un neuvième de ladite terre appartenait indivisément à Pierre de Rohan, prince de Guéménée, à Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et à Mme de Pompadour, leur sœur; mais l'acte n'indique pas l'origine de cette attribution.

Comme seul héritier de Henri de Silly, François de Silly hérita de la terre et seigneurie de la Roche-Guyon telles que son père les possédait [1].

François de Silly n'était pas un seigneur économe; il paraît avoir eu très médiocre souci d'arrondir ses terres et de consolider son domaine féodal.

1. Voir aussi hommage du 10 décembre 1516 par Jeanne d'Estouteville, veuve de Jacques des Barres, pour les seigneuries de la Roche-Guyon et Vetheuil. (Catalogue des actes de François Ier, n° 16 274); — et un volumineux cahier d'enquêtes du 10 septembre 1552 (chartrier du château de la Roche-Guyon).

Mais son beau-père, Charles du Plesseys, et sa mère, la marquise de Guercheville, étaient des administrateurs intelligents et soucieux de l'avenir.

Dès l'année 1606 [1] ils rachetaient de Catherine de Silly, marquise de Mirebeau, la sixième partie indivise et tous les droits qui pouvaient lui appartenir, dans la terre et seigneurie de la Roche-Guyon, Arthies, Limetz, etc. Cette acquisition fut confirmée par une adjudication « prononcée par arrest du parlement de Paris du 18 aoust 1607, moyennant le prix de 36 000 livres; le 7 juillet 1607, par actes devant Lemercier et Contesse, notaires à Paris, ils rachetaient encore le neuvième indivis appartenant à Pierre de Rohan, prince de Guéménée, à Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et à Mme de Pompadour, leur sœur, dans ladite terre, et tous les droits qu'ils pouvaient prétendre, moyennant le prix total de 33 000 livres ».

Tous ces actes d'acquisition étaient suivis de nombreux procès-verbaux de prise de possession dans chaque commune, formalités alors nécessaires pour constater la fin de l'indivision, et pour assurer l'exercice des droits féodaux.

M. et Mme de Liancourt poussèrent même plus loin la sollicitude pour les intérêts de leur fils et beau-fils : par un acte de 2 juillet 1617, devant Contesse, notaire à Paris, ils lui accordèrent un délai de trois ans pour retirer, par retrait lignager, les

1. Chartrier du château de la Roche-Guyon; liasse intitulée Inventaire des titres d'acquisition, par Charles et Roger du Plesseys de Liancourt, de tous les droits qu'avaient les différents héritiers de la maison de Silly dans la terre de la Roche-Guyon, par actes passés devant plusieurs notaires de Paris, de 1606 à 1634. C'est dans cette liasse que j'ai trouvé tous les renseignements pour ce chapitre.

parts et portions ci-dessus achetées moyennant la somme de 33000 livres.

François de Silly ne profita pas de cette faculté. Il se souciait peu de faire des économies; d'ailleurs l'indivision, avec une mère et un beau-père, si prévoyants et affectueux, devait lui paraître une charge très légère.

Quant aux droits féodaux, qui pouvaient encore appartenir à quelques-uns des descendants de la famille d'Estouteville, du chef de Marie de la Roche-Guyon, décédée en 1497, François de Silly fut plus heureux encore. Par suite d'actes qu'il serait peu intéressant d'analyser ici [1], tous ces droits féodaux jadis réservés à la branche d'Estouteville dans la terre de la Roche-Guyon, appartenaient exclusivement, en l'année 1613, à Catherine d'Orléans, demoiselle de Longueville, tante de Catherine de Matignon.

Quand, le 8 mai 1616, François de Silly épousa Catherine de Matignon, la princesse de Longueville fit donation, par le contrat de mariage même, à sa nièce de toutes les parts et portions qu'elle avait au comté de la Roche-Guyon.

Tel était l'état de la terre et seigneurie à la mort de François de Silly, le 16 février 1628.

Sa succession était fort obérée, et présenta d'étranges embarras.

1. Voir au chartrier, même liasse que ci-dessus, et notamment acte devant Charles, notaire à Paris, 28 janvier 1613, contenant donation mutuelle par Catherine d'Orléans, demoiselle de Longueville, et Marguerite d'Orléans, demoiselle de Touteville. Actes de prise de possession. Contrat de mariage de François de Silly et de Catherine de Matignon, 8 mai 1616, devant Turgis et Brique, notaires à Paris.

Tous les ayants droit s'empressèrent de l'accepter sous bénéfice d'inventaire.

Dans les comptes, actes de procédure, et actes notariés de cette époque [1], sa mère, la marquise de Guercheville, alors veuve en secondes noces de M. de Liancourt, se présentait comme créancière, comme héritière des meubles et acquêts, comme propriétaire par reversion d'un sixième et d'un neuvième de ladite terre, et enfin comme usufruitière.

La marquise de Mirebeau ou ses ayants droit se présentaient comme héritiers des propres paternels.

La duchesse de la Roche-Guyon, Catherine de Matignon, la veuve, se présentait comme propriétaire, du chef de la princesse de Longueville, de parties importantes de la terre.

Enfin les créanciers se hâtaient de faire nommer un syndic et deux commissaires enquêteurs pour apurer une situation si embrouillée.

Ici les documents manquent; il est évident cependant que Mme de Guercheville resta propriétaire de la plus grande partie de la terre et seigneurie de la Roche-Guyon, puis, en 1631 [2], elle racheta de Catherine de Matignon, veuve de François de Silly, tous les droits, parts et portions qui pouvaient appartenir à sadite belle fille dans la terre de la Roche-Guyon, moyennant le prix de 150 000 livres.

Enfin, pour épuiser sur ce point tous les renseignements découverts, jusqu'à présent, dans le chartrier, ajoutons que par acte devant Poictevin, notaire

1. Voir au chartrier acte devant Richer et Vaultier, notaires à Paris, du 2 août 1631.
2. Même liasse.

à Paris, le 7 décembre 1634, M. et Mme de Liancourt acquirent de messire Guy de Rieux, comte de Châteauneuf, et de Catherine de Romadre, son épouse, tous les droits que ces derniers pouvaient avoir dans le comté de la Roche-Guyon, moyennant 60 000 livres tournois.

Ici se perdent les dernières traces des familles d'Estouteville et de Silly dans le domaine de la Roche-Guyon.

CHAPITRE XII

FAMILLE DU PLESSIS

(1594-1632)

§ 1. — Suite de la vie de la marquise de Guercheville, dame de Liancourt.

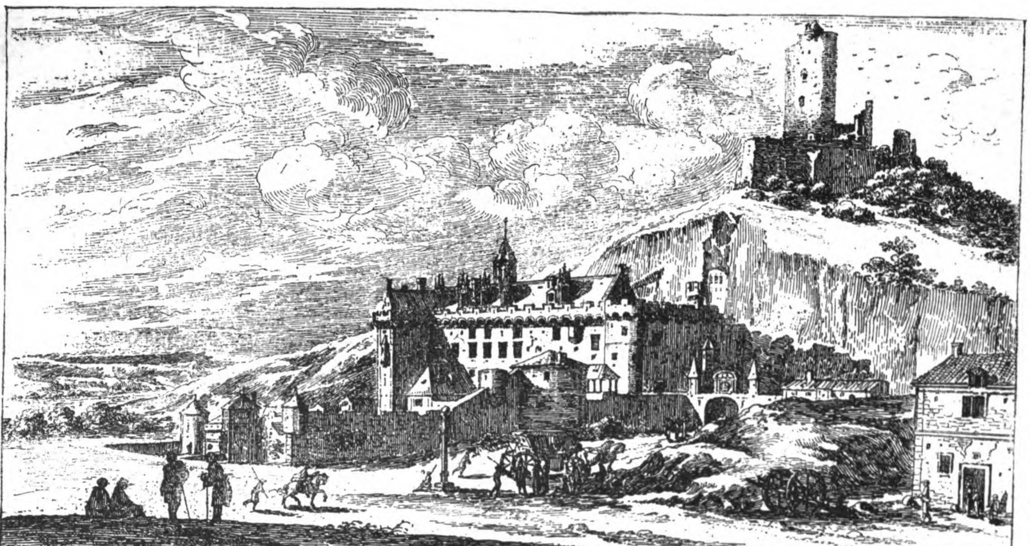
Le 17 février 1594, la marquise de Guercheville épousait en secondes noces Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, baron de Montloüet et de Gallardon.

« Le nom de du Plessis, fait remarquer le Père Anselme[1], est commun à beaucoup de maisons dans plusieurs provinces du royaume; ce qui peut aisément induire en erreur. Celle qui va être rapportée est originaire du Vendômois où sont situées, et dans les environs, les premières terres qu'elle ait possédées. »

Jean du Plessis I, chevalier, seigneur de la Chaise, vivait en l'an 1300; de lui sont issues cinq branches:

1. Seigneur de la Perine (Beauce);
2. — de la Savonnière (Touraine);
3. — de Périgny (Vendômois);
4. — d'Asnière (Bourgogne);
5. — *de Liancourt* (*Beauvoisis*).

1. Père Anselme, *Hist. généal. et chronolog.*, t. IV, p. 699.



Veüe du Chateau de la Roche guyon en Normandie appartenant a Mon.r de Liencourt.

designé et graué par Israel Siluestre.

1650.

En 1514, Guillaume du Plessis, l'un des descendants de Jean I, était seigneur de Liancourt, de Sarcelles, du fief de la Grange près Gisors.

Il fut grand maître des eaux et forêts de Clermont en Beauvoisis; devint, sous François Ier, écuyer tranchant ordinaire et maître d'hôtel, et sous Henri II, ambassadeur en Suisse. Il mourut pendant cette ambassade, le 19 novembre 1550.

Sa femme, Françoise de Ternay, avait été fille d'honneur de Louise de Savoie, mère de François Ier.

De leurs six enfants, l'aîné était Charles, qui épousa la marquise de Guercheville, veuve de Henri de Silly.

Par la haute position de son père et de sa mère, le jeune Charles fut élevé et vécut à la cour des derniers Valois; il était contemporain des fils de Henri II; il était donc, par ce concours d'heureux hasards, mieux à portée que personne de ne pas laisser oublier ses services et de recueillir les faveurs du souverain; ces faveurs ne firent pas défaut.

Il devint capitaine de cinquante hommes d'armes, premier écuyer de la petite écurie, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé.

Après la mort de sa mère, il reçut du roi un don de 30 000 livres.

Au milieu des entreprises audacieuses des Guise et des troubles de la Ligue, il resta fidèle à la cause du roi Henri III. Le drame de Blois n'ébranla pas son dévouement; peut-être même du Plessis n'y vit-il, sans étonnement, que le dénouement nécessaire d'une crise sans issue; car, dans la promotion du 31 décembre 1588, sept jours après l'assassinat du Duc et du cardinal de Guise, Henri III le nomma chevalier de ses ordres.

A cette époque, la fréquence des duels, des meurtres, des scènes sanglantes avait émoussé, dans tous les partis, la conscience publique.

Après la mort de Henri III (1er août 1589), Charles du Plessis, obéissant aux dernières volontés du feu roi, se rallia à la cause de Henri IV.

Il était d'ailleurs déjà lié à ce prince par d'anciennes relations de vassalité. En 1586, le 1er décembre, il avait fait hommage pour quelques-unes de ses terres au roi de Navarre comme duc de Vendôme.

En 1594, son mariage avec la marquise de Guercheville pouvait créer entre le souverain et le sujet une situation délicate; mais, bientôt, la vertu irréprochable de Mme du Plessis-Liancourt, la galanterie loyale de Henri IV qui la nomma dame d'honneur de la reine Marie de Médicis (1600), la nomination de Charles du Plessis au gouvernement de Metz et du pays messin dissipèrent ces nuages.

De cette union naquirent bientôt, un fils nommé Roger, une fille nommée Gabrielle.

Dans un poste si élevé, le seigneur et la dame du Plessis ne pouvaient pas rester étrangers aux événements et aux intrigues de la Cour.

Quels étaient leurs sentiments d'affection ou de reconnaissance envers le roi, c'est ce qu'il est assez difficile de deviner; mais, en tout cas, leurs sentiments hostiles envers le ministre et l'ami du roi, envers Sully, ne sont pas douteux.

Charles du Plessis devait avoir à la cour une certaine influence; car, le connétable de Montmorency et Villeroi, alors secrétaire d'État, jugèrent à propos de l'avoir pour auxiliaire contre le ministre.

Il s'agissait d'écarter Sully du conseil des finances.

Cette intrigue échoua devant l'habileté du ministre et la fermeté du roi.

C'est ce que Sully raconte, dans ses mémoires, avec cette familiarité un peu dédaigneuse dont il honore ses adversaires [1].

Cet échec n'entraîna, au surplus, aucune disgrâce pour la dame du Plessis-Liancourt ; dès l'année 1603, sa jeune fille Gabrielle était reçue fille de la reine.

Si le crédit de Charles de Liancourt et de sa femme fut assez restreint du vivant de Henri IV, en revanche, aussitôt après sa mort, ce crédit se dévoila avec éclat.

Dès l'année 1610, Charles de Liancourt était nommé du conseil de Régence.

Le 1er mars 1611, Gabrielle de Liancourt épousait François V, duc de la Rochefoucauld, prince de Marcillac, et recevait, le 19 du même mois, un don de la reine régente de 6 000 livres.

En 1594, à la mort du surintendant des finances, François d'O, gouverneur de Paris, Henri IV ne se souciait de confier à personne cet important gouvernement et l'avait gardé pour lui. Après la mort du roi, Charles de Liancourt fut autorisé à échanger le gouvernement de Metz et du pays messin contre celui de la ville, prévôté et vicomté de Paris. En cette qualité, il reçut le 18 août 1615 un don de 12 000 livres.

En 1618, le 6 août, il augmenta encore ses domaines et acheta d'Urbain, seigneur de Laval du Bois-Dauphin, la seigneurie de Fontrailles, moyennant 69 000 livres.

Enfin, le 2 janvier 1620, il fut nommé chevalier

1. Sully, *Mémoires*, édit. Ledoux, t. II, p. 255.

d'honneur de la reine et mourut, au milieu de cette prospérité, le 20 octobre suivant [1].

Il laissait comme héritiers, ainsi que nous l'avons vu, son fils Roger et sa fille Gabrielle.

Ainsi, depuis sa nomination comme dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, la marquise de Guercheville n'avait pas inutilement rempli sa charge.

Par la notoriété de son austère résistance aux entreprises du roi, par son intelligence, elle avait dû conquérir promptement les bonnes grâces, puis la confiance de la reine; dans ses accès très importuns, mais très excusables, de jalousie, Marie de Médicis n'était que trop disposée à prendre son entourage pour confident de ses griefs et de ses aigres doléances.

Roger du Plessis fut élevé auprès de Louis XIII.

Pendant le règne de Henri IV, Mme de Liancourt n'avait pas paru se mêler des affaires de l'État; mais, dès les premières années de la Régence, elle paraît passer au rang de personnage influent.

A cette époque, vers 1615, Armand du Plessis, évêque de Luçon, parut à la cour; il sut se faire agréer du favori Concini, maréchal d'Ancre; il avait près de la reine de nombreux protecteurs; d'abord un appui naturel, son frère aîné, le brillant Henri de Richelieu [2], qui participait aux largesses de la Régente; puis le Père Cotton, le Père de Bérulle.

Enfin, il avait une autre protectrice à laquelle la

1. Charles de Liancourt était mineur en 1551 et l'aîné de six enfants, il était donc né probablement vers l'année 1545.

2. Père Anselme, t. VII, p. 908. Richelieu s'avança à la cour par ses prédications et par la faveur de la marquise de Guercheville. Voir aussi Hanoteau, *la Jeunesse de Richelieu*, *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1889.

plupart des mémoires du temps attribuent une certaine influence sur ses débuts dans la carrière politique, c'était Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dame de Liancourt.

Il n'y avait, cependant, malgré le nom de du Plessis aucune relation de famille, même d'alliance entre la protectrice et le protégé. Armand-Jean du Plessis, depuis cardinal duc de Richelieu, était d'une famille de Poitou qui ne paraissait avoir aucun lien commun avec les du Plessis-Liancourt [1].

Il paraît que Richelieu n'oublia pas les protecteurs de sa jeunesse. La mort de Charles de Liancourt en 1620 n'interrompit pas ces relations, qui n'étaient alors utiles qu'à l'évêque de Luçon.

Pendant quelques années, la dame de Liancourt put voir la fortune croissante de son fils aîné, François de Silly, pourvu de grands emplois et de grandes charges, nommé enfin duc de la Roche-Guyon au moins de janvier 1621.

Elle put voir les débuts brillants de son second fils, Roger du Plessis, contemporain et compagnon de Louis XIII et nommé en 1624 premier gentilhomme de la chambre.

Elle put croire à la longue prospérité de ses deux fils, à la longue durée de ces deux races issues des seigneurs de Silly et des seigneurs de Liancourt.

Cet espoir fut cruellement déçu; le 19 janvier 1628, un mal subit enleva, pendant le siège de la Rochelle, le dernier représentant de la famille de Silly.

Mme de Liancourt rentra, comme dame et châtelaine de la Roche-Guyon, dans ce château, où elle était

1. Père Anselme, t. IV, p. 332 et p. 335 : § 1, *Généalogie des seigneurs et ducs de Richelieu.*

entrée, quarante années auparavant, comme comtesse de la Roche-Guyon.

Les mémoires du temps n'indiquent pas quel parti elle embrassa en 1630 dans le conflit qui éclata entre la reine mère et le cardinal de Richelieu, et quel fut son rôle dans la célèbre journée des Dupes.

Elle mourut à Paris, le 10 janvier 1632, laissant une réputation de beauté, de haute vertu et de remarquable intelligence.

§ 2. — Roger du Plessis-Liancourt et Jeanne de Schomberg. Leur fils Henri-Roger (1598-1646).

Roger du Plessis naquit en l'année 1598, et fut élevé près du dauphin, depuis Louis XIII, qu'il accompagna toujours [1], tant en paix qu'en guerre.

Le 24 février 1620, il épousait Jeanne de Schomberg, fille de Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, maréchal de France. La même année naquit leur fils unique, Henri-Roger du Plessis. A la même époque, Roger du Plessis traitait du régiment de Picardie et allait rejoindre, à Rabastens [2], son régiment qui guerroyait alors dans le pays albigeois, contre les protestants. A peine arrivé, il se distingua par une action d'éclat à l'assaut de la petite ville de Sainte-Foy.

« M. de Liancourt, dit son lieutenant Pontis, dans ses mémoires, fit des merveilles, ayant sauté le premier un grand fossé où plusieurs autres demeurèrent [3]. Comme il n'avait pas encore commandé à la tête d'un régiment et que je le vis trop emporté, je fis tout ce que je pus pour le retenir, mais son courage l'emporta. »

1. Père Anselme, *Hist. généalogique de la maison de France.*
2. Aujourd'hui dans le département du Tarn.
3. Pontis. Collection Petitot, p. 344, 346.

Le 13 octobre 1624, il était nommé premier gentilhomme de la chambre du roi, puis premier écuyer de la petite écurie. C'était alors un des hommes de la cour de son temps les mieux faits; il était grand, adroit à tous les exercices; il était loyal [1], bienveillant, mais aussi ardent, livré à toutes les dissipations et entraîné souvent par son premier mouvement au delà des bornes de la prudence.

Déjà, au Pont-de-Cé, en Anjou, une première provocation en duel avait été dissimulée et pardonnée par la bienveillance du roi [2]. Cette indulgence eut un fâcheux effet; on lit dans les mémoires du cardinal de Richelieu :

« Le roi étant à Versailles, où il traitait les reines, le jour de Saint-Hubert, le duc d'Halluin et Cressias (une des filles d'honneur de la reine) eurent quelques paroles dans la chambre de Sa Majesté, sur lesquelles Liancourt l'appela. Le cardinal n'eut *jamais*, en aucune affaire, l'esprit aussi combattu qu'en celle-ci pour l'affection qu'il portait à M. de Schomberg (beau-père de Liancourt) et pour plusieurs conséquences capables de le ruiner, quoiqu'il fît mieux que jamais [3]. »

L'édit de 1602 contre les duels et surtout la déclaration royale de 1613 étaient très rigoureux; le délit était flagrant; toute la cour en avait été témoin.

« Il était certain, continue Richelieu, que, si cette action demeurait impunie, non seulement la licence des duels reviendrait-elle, mais on se moquerait à l'avenir de tous les établissements (ordonnances) que l'on pourrait faire.

Aussi, considérant l'intérêt et la réputation du roi, le

1. *Dictionnaire de Moreri.*
2. Richelieu, *Mémoires.* Collection Petitot, vol. XXIII, p. 214.
3. Richelieu, *Mémoires, ibidem.*

cardinal n'eut point de peine à fermer les yeux *à quoi qu'il pût arriver*. »

Après une déclaration aussi nette, faite par un ministre si peu enclin à la mansuétude, on s'attend à un châtiment terrible, à la prison perpétuelle, peut-être à pis encore; on tremble pour le coupable; aussi éprouve-t-on une singulière surprise à lire la suite de cette affaire.

Autant les motifs du châtiment sont nettement établis, autant la conclusion est faible et embarrassée. Après trois pages de réflexions et d'hésitations, le cardinal aboutit à cette solution vraiment étrange :

« Richelieu conseilla au roi de dire qu'il avait fait un édit nouveau, qu'il avait juré à Dieu, entre les mains de son confesseur, d'exécuter.... que, faute de témoins, les édits passés avaient été sans effet.

Qu'en conséquence, il avait mis dans ce nouvel édit des punitions qui dépendaient de lui, savoir : la privation des charges, peine qu'il pouvait appliquer, bien qu'il n'y eût pas de témoins.

Sa Majesté suivit mon avis, dit Richelieu, et, par ce moyen, retint la fureur des duels et empêcha, par la crainte de cet exemple, que la noblesse ne s'y abandonnât comme elle avait fait auparavant. »

La fin du récit est aussi pompeuse que le début, mais dissimule à peine une extrême indulgence.

Le jeune gentilhomme fut privé momentanément de ses charges de cour, comme premier gentilhomme de la chambre et premier écuyer de la petite écurie; mais là s'arrêta son châtiment.

En ce temps de guerre et d'intrigues de cour, Richelieu avait à ménager le maréchal de Schomberg, la marquise de Guercheville, dame de Liancourt, dame d'honneur de la reine, et à ne pas mécontenter

Louis XIII par le châtiment d'un jeune compagnon aussi agréable au roi que peu dangereux pour le ministre.

L'intérêt évident du cardinal fut le motif secret de sa bienveillance; mais pourquoi, vis-à-vis de la postérité et pour une incartade juvénile, plaider tant de mauvais prétextes quand il avait de si bonnes raisons?

Ce fut, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le 19 janvier 1628 que mourut François de Silly, duc de la Roche-Guyon, frère utérin de Roger de Liancourt.

Ce fut le 16 janvier 1632 que mourut à Paris sa mère, la marquise de Guercheville, dame de la Roche-Guyon et de Liancourt.

Par suite de ce décès, Roger du Plessis réunit sur sa tête les titres de seigneur de Liancourt, seigneur de la Roche-Guyon, marquis de Guercheville, de Montfort, comte de Beaumont.

Sa mésaventure, à propos de sa provocation en duel, ne paraît pas l'avoir éloigné de la cour; car le Père Anselme[1] note que, le 14 mai 1633, Roger de Liancourt fut nommé chevalier des ordres du roi, *quoiqu'il fût alors dans une espèce de disgrâce.*

Singulière disgrâce qui ne fait pas obstacle à une distinction aussi enviée!

Au surplus, il est certain que, trois ans après, le seigneur de Liancourt avait reconquis toute la confiance et toute la faveur du roi et même du cardinal.

En l'année 1636, la guerre était plus violente que jamais en Allemagne, en Italie et en France et se poursuivait avec des succès divers entre les Impériaux

1. Père Anselme, t. IV, p. 699 et suiv.

et les Espagnols d'un côté, les Français et les Suédois de l'autre.

Mais, au mois de juin, les Espagnols pénétrèrent par la Capelle et le Catelet jusqu'en Picardie et s'emparaient le 15 août de Corbie.

Cet échec mit l'effroi dans Paris; le roi s'avança jusqu'à Amiens, força les Espagnols à repasser la Somme, et l'armée commandée par le comte de Soissons [1] et le maréchel de Châtillon, sous les ordres de Monsieur [2], reprit Corbie le 10 novembre.

Pendant le siège, Richelieu, découragé par les intrigues et les complots, dont il se sentait entouré, voulait quitter le ministère, et « il en eût fait la folie sans le Père Joseph qui le rassura ».

Mais, après le siège, un fait étrange et inattendu rendit au cardinal toute sa confiance et la plénitude de son autorité.

Quelques jours après leur victoire, Monsieur et le comte de Soissons quittaient précipitamment la cour et se réfugiaient, le premier à Blois, le second à Sedan, près du duc de Bouillon [3].

Ce n'étaient pas là des allures de vainqueurs, et cette fuite précipitée ne témoignait pas d'une conscience bien nette.

En effet, de l'aveu même de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la chambre de Gaston d'Orléans [4], Monsieur et M. le comte (de Soissons) avaient ourdi un complot contre le cardinal de Richelieu.

Après le siège, effrayés des succès du cardinal et

1. Louis de Bourbon, petit-fils de Louis Ier, prince de Condé, né en 1604.
2. Gaston, frère du roi.
3. Président Hénault, année 1636.
4. Nicolas Goulas, *Mémoires*, t. I, p. 304.

des suites que pourrait avoir la découverte de leurs projets, ils s'éloignèrent.

C'était en effet un complot assez noir; il ne s'agissait de rien moins que de se défaire du cardinal pendant le siège; l'exécution devait

« s'en faire à Amiens; deux gentilshommes s'en étaient chargés; la faiblesse ou les scrupules religieux de Monsieur les en empêchèrent; mais la crainte que ce projet n'eût transpiré leur fit prendre le parti de quitter subitement la cour. »

Le roi dépêcha à Blois MM. de Bautru, de Chavigny et de Guiche, et, vers M. le comte, M. de Liancourt, premier gentilhomme de sa chambre.

L'accommodement avec Monsieur fut promptement fait; ce triste prince passait son temps à conspirer contre le cardinal, à trahir ses amis compromis et à se faire payer plus ou moins cher ses honteuses et douteuses réconciliations.

Quant à M. le comte de Soissons, il fallait que Richelieu eût grand intérêt à le ménager; car les instructions données par lui à M. de Liancourt sont un modèle de réserve, de circonlocutions, de ménagements et de concessions déplorables qui cause une véritable et pénible surprise.

Dans une lettre du 4 décembre 1636, le cardinal écrit [1] :

« M. de Liancourt ira à Sédan et dira à M. le comte (de Soissons) de déclarer les auteurs de la calomnie ou du conseil qui lui a fait prendre une telle résolution.

Si le comte refuse, le roi, nonobstant ce procédé un peu étrange, ne laisse pas de lui vouloir témoigner sa bonté;

1. *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. V, lettre n° 393, p. 704.

que s'il est sorti de la cour par pure appréhension, Sa Majesté trouvera bon qu'il demeure hors du royaume et jouisse de son bien et même de ses pensions.

Le sieur de Liancourt représentera que le roi aurait pu le convier à revenir; mais ç'eût été l'occasion de le jeter dans le crime et que le roi agrée le séjour qu'il fera hors du royaume.

Ledit sieur est autorisé à faire connaître ce bon procédé à tout le monde, et particulièrement à Mme de Bouillon, que Sa Majesté ne trouvera pas mauvaise la retraite qu'elle donne au comte pourvu qu'il n'y soit procuré ou médité aucune chose contre le repos de son état, ce que le roi s'assure qu'elle ne voudra pas souffrir. »

Un langage aussi débonnaire ne fut pas écouté; le comte n'avait peut-être pas tort de se défier de la clémence du cardinal; le cardinal avait certainement raison de redouter les intrigues et les talents militaires du comte.

Le comte de Soissons prit enfin parti pour les ennemis de la France et gagna sur les Français la bataille de la Marfée, près Sedan, en 1641; mais, après sa victoire, un coup de pistolet, tiré par une main inconnue, l'étendit raide mort.

Ainsi, pour le cardinal, les revers même se tournaient en succès, et, dans les crises les plus périlleuses, le hasard paraissait prendre soin de le débarrasser à propos de ses pires ennemis.

Malgré l'insuccès de sa délicate mission, le crédit renaissant de M. de Liancourt ne fut pas arrêté dans ses rapides progrès; il avait conservé ou recouvré les charges de premier gentilhomme de la chambre du roi et de premier écuyer; il paraît même que d'autres emplois importants lui avaient été confiés [1].

1. Voir ci-après lettres patentes de 1643.

Dans les premiers jours du mois de mai 1643, le roi, pressentant sa fin très prochaine et libéré de toute contrainte par la mort de Richelieu, voulut laisser à son fidèle serviteur une marque éclatante d'affectueux souvenir.

Il érigea en titre de duché et pairie de France la terre de la Roche-Guyon en faveur de Roger du Plessis et de ses descendants mâles.

« Dans les lettres patentes, datées du mois de mai 1643, le roi Louis XIII rappelle les grands et recommandables services rendus au feu roi, son père, et à lui-même par Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, et les services que Roger du Plessis, seigneur de Liancourt et comte de la Roche-Guyon, n'a cessé de lui rendre à lui-même, depuis son bas-âge, et en ses qualités de premier gentilhomme et de premier écuyer et *en plusieurs autres emplois considérables*.

Puis les lettres patentes continuent ainsi :

« Ledit sieur de Liancourt nous ayant même toujours accompagné dans nos armées, aux guerres que nous avons eues incessamment pendant notre règne, auxquelles il a commandé pendant plusieurs années le régiment de Picardie et donné des preuves signalées de sa valeur, nous laissant beaucoup de regret de nous voir prêt à finir sans lui avoir donné par nos bienfaits aucun témoignage de l'extrême satisfaction qui nous en demeure....

Nous créons et érigeons par ces présentes ladite terre de la Roche-Guyon en titre, nom, dignité et prééminence de duché et pairie de France. »

Ce roi qui se voyait prêt à finir n'avait que quarante-deux ans; cette très modeste étude ne peut servir de prétexte pour porter un jugement sur un roi si diversement jugé par l'histoire; qu'il nous soit

au moins permis de constater à son honneur, dans un document officiel, ces expressions insolites et mélancoliques de regrets et de souvenir.

« Le roi avait promis à quelques personnes de qualité de la cour[1] de les faire ducs.

Après la mort du roi, la reine voulut bien en ceci suivre ses intentions, tellement qu'elle commanda que l'on expédiât et distribuât six brevets tout à coup.

M. le maréchal de Grammont, le comte de Brion, messieurs de la Roche-Guyon, de Tresme furent compris dans cette promotion.

Cette confusion de ducs obligea messieurs du Parlement à refuser de les recevoir pairs et l'on parla d'en user avec eux comme avec les maîtres des requêtes qui étaient du corps, à la vérité, mais qui n'y entraient que quatre à la fois pour y avoir voix délibérative. »

Cette opposition du parlement retarda de vingt ans l'enregistrement de ces lettres patentes[2].

En cette même année, le 25 novembre 1643, Henri-Roger, fils du duc et de la duchesse de la Roche-Guyon, comte de la Roche-Guyon, épousait Anne-Élisabeth de Lannoy; il était âgé de vingt-deux ans, déjà nommé premier gentilhomme de la chambre du roi en survivance de son père, et faisait ses premières armes dans la guerre de Flandres; la famille dans laquelle il entrait était en haute situation.

Ce fut pour le duc et la duchesse de la Roche-

1. Nicolas Goulas, t. II, p. 27. *Société de l'Histoire de France.*

2. Elles ne furent en effet enregistrées que le 15 décembre 1663 au Parlement et à la Cour des comptes le 10 mai 1664. En décembre 1660, d'autres lettres patentes portent que le comté de la Roche-Guyon érigé en duché et pairie en mai 1643 ne relèvera plus du roi à cause de son duché de Chaumont, mais de la Tour du Louvre (lettres registrées le 27 janvier 1661).

Guyon un moment d'éclat et de bonheur entre l'agitation de la cour et le recueillement de la retraite.

Ce bonheur fut bientôt troublé. En 1646, le duc d'Orléans, après la conquête de Courtray, alla assiéger Mardyck[1].

« Le 15 août, les assiégés firent une sortie contre la tranchée du duc d'Enghien et la pensèrent gagner[2]; mais le prince, qui n'en fesait que sortir, revint à toute bride, se jeta dans la tranchée. Blessé au visage d'un pot à feu, qui faillit lui blesser la vue, il donna cœur aux siens par sa présence et son exemple et tua tout ce qu'il y trouva d'ennemis, qui avaient pénétré jusqu'à son canon.

MM. de Fleix, de la Roche-Guyon, de Fiesque et quelques autres y perdirent la vie. M. de Nemours y fut blessé à la jambe, M. de Marcillac à l'épaule, le duc de Pont de Vaux, à la mâchoire. »

Mme de Motteville ajoute dans ses mémoires :

« Le jeune comte de la Roche-Guyon avait épousé l'héritière de la maison de Lannoy, qui demeura grosse d'une fille, dont elle accoucha quelque temps après la mort de son mari. Ce jeune seigneur fut infiniment regretté tant par la considération de ses père et mère, qui étaient estimés de tous les honnêtes gens, que par l'agrément de sa personne et chacun eut pitié de sa destinée. »

Quelques mois après sa mort, naquit sa fille Jeanne-Charlotte du Plessis; puis, deux ans après, le 7 mars 1648, la jeune veuve contracta un mariage plus brillant encore en épousant Charles de Lorraine, III[e] du nom, duc d'Elbeuf.

Nous verrons plus tard quelle fut la destinée de la

1. Port sur la mer du Nord, près de Dunkerque.
2. Goulas, t. II, p. 176, et Mme de Motteville, *Mémoires*, édit. Charpentier, t. I, p. 279.

mère et de la fille; il nous faut d'abord terminer la biographie de M. et Mme de Liancourt, duc et duchesse de la Roche-Guyon.

§ 3. — **Roger du Plessis-Liancourt; Jeanne de Schomberg** (suite). — **Port-Royal. Le Jansénisme** (**1646-1674**).

En l'année 1648, le duc de Liancourt était partagé entre son antipathie contre le cardinal Mazarin et son dévouement pour le roi.

Le secrétaire d'État de Chavigny fut, en ce temps-là, enfermé à Vincennes pour quelque intrigue de cour.

« Le maréchal de Gramont, de Liancourt, de Montemart, le président Maisons protestèrent avec énergie et parlèrent pour lui au cardinal.

Celui-ci ne manqua pas de leur dire qu'il les avait voulu brouiller avec lui; mais ils répliquèrent tous qu'ils ne pouvaient le croire et le président, qu'il en voulut persuader, le quitta brusquement au milieu de son discours [1].

L'on ne donnait donc plus d'encens en ce temps-là au cardinal. »

Cependant, malgré son aversion, l'année suivante (1649), M. de Liancourt suivit le roi, la reine mère et le cardinal à Saint-Germain-en-Laye, quand les désordres des Frondeurs obligèrent la cour à s'y réfugier.

Une mazarinade intitulée : *Les logements de la cour à Saint-Germain* donne une preuve assez plaisante de la présence de M. de Liancourt.

Ce pamphlet est une lettre écrite le 26 janvier 1649 à un ami imaginaire.

1. Goulas, *Mémoires*, t. II, *Collection de la Société de l'Histoire de France.*

« Croyant, non pas de vous découvrir un secret, mais de vous demander avis sur le fait de ma charge et savoir si je m'en suis bien acquitté, je vous dirai que le conseil estait pris d'esloigner leurs majestés de Paris pour éviter le péril dont la brutalité d'un peuple ému semblait les menacer; je fus commandé avec mes compagnons pour faire les logements, ce qui nous embarrassa beaucoup. »

Or, voici comment, après avoir visité les hôtelleries, ce personnage répartit les hôtes à loger :

« Le roi, au Mouton;
Monsieur, au Papillon;
La reine, au Chapeau Rouge;
Les filles, à la Petite Vertu;
Le cardinal, à la Harpe;
Sergens, au Loup d'or et d'argent;
Mademoiselle, à l'Empereur; mais ce logis étant découvert, elle fut obligée de s'en tenir à l'Espérance [1];
Mme la princesse douairière, à la Vertu;
M. le prince, aux Quatre-Vents;
M. de Liancourt, au Chapelet. »

Suivent bien d'autres enseignes aux allusions transparentes, spirituelles, parfois très mordantes et grossières.

Les plus modérées logent le chancelier au Grand-Turc, MM. du conseil à la Chauve-Souris, M. de la Vrillière à l'Ours, etc. [2].

On verra plus tard qu'en logeant M. de Liancourt *au Chapelet*, le malin pamphlétaire avait visé juste. Heureusement le trait était léger et n'était pas aigu, brutal et blessant comme tant d'autres, lancés sur d'autres hôtes de Saint-Germain-en-Laye.

1. Allusion satirique aux projets de mariage vainement négocié pour mademoiselle.
2. Choix de Mazarinades, t. I, p. 172, *Société de l'Histoire de France.* Toutes les enseignes sont, bien entendu, autant d'épigrammes mordantes ou d'allusions facétieuses.

Jusqu'à présent le jeune et imprudent officier qui bravait l'édit sur les duels, le mestre de camp qui franchissait le fossé d'un retranchement sous le feu de l'ennemi, le compagnon d'enfance de Louis XIII, le courtisan entraîné par toutes les dissipations de la cour, nous a seul occupé.

Maintenant, il s'agit d'un autre personnage, bien plus personnel et original, il s'agit de Jeanne de Schomberg, dame de Liancourt, comtesse, puis duchesse de la Roche-Guyon, femme d'un haut mérite, d'une rare piété, d'un esprit très ouvert, dont la patience continue sut attirer lentement son mari de la cour de Louis XIII et de la licence de la Fronde aux demeures paisibles de Liancourt et de la Roche-Guyon, à la société et aux retraites sévères de Port-Royal.

Le père de Jeanne de Schomberg était Henri, comte de Schomberg [1], originaire de Saxe. Il passa de bonne heure au service de la France, et, de 1619 à 1632, rendit de notables services. Tour à tour ambassadeur, surintendant des finances ou général d'armée, il sut partout se faire distinguer et mériter par ses succès dans l'île de Ré, en Piémont ou en Languedoc, le bâton de maréchal de France que lui donna Louis XIII.

Quant à la vie de famille et à l'éducation de ses enfants, le maréchal paraît avoir mis en pratique les qualités supérieures de perspicacité, d'ordre et de bon

1. Il y eut en France trois maréchaux de Schomberg : Henri, comte de Schomberg, né en 1583, décédé en 1632, père de Jeanne de Schomberg et de Charles, duc de Schomberg et d'Halluin (né en 1601, décédé en 1656); ce dernier fut aussi *maréchal de France*; et, enfin, Armand-Frédéric de Schomberg, d'une autre famille (né en 1619, décédé en 1690), servit d'abord sous Rantzau et sous le prince d'Orange, puis en France, où d'éclatants succès lui valurent le bâton de *maréchal de France*.

sens, qui assurèrent ses succès dans les affaires civiles ou militaires.

Dans l'éducation de son fils, il sut préparer un futur maréchal de France; dans l'éducation de sa fille, il sut habilement profiter des heureuses facultés de son élève pour former à la fois une dame de la cour, de haute culture intellectuelle, une chrétienne ardente, mais simple et tolérante dans sa foi, une femme expérimentée dans la conduite de sa vie privée et de sa fortune [1].

Jeanne de Schomberg, née vers l'année 1600, se distingua de bonne heure par son goût pour l'étude des lettres, des langues, des sciences même les plus abstraites, par le tour sérieux de son esprit, par son talent pour la peinture.

Des dons si heureux rendaient facile une éducation solide; mais le maréchal crut devoir la fortifier par des connaissances plus pratiques, par une initiation discrète à l'histoire de son temps.

« Son père, dit l'abbé Boileau, la dressa dès sa première jeunesse aux affaires domestiques et, d'autre part, lui fesait lire souvent des négociations et des traités. »

En dehors de cette direction paternelle, elle avait

1. Presque tous les renseignements relatifs à la duchesse de Liancourt sont empruntés à un avertissement mis en tête du *Règlement donné par une dame de haute qualité à sa petite-fille* et à une biographie mise en tête d'une édition de 1881.

Cet ouvrage, d'abord anonyme, a été publié deux fois chez Deleaulme et chez Leguerrier en 1698, puis en 1771 et en 1814.

L'avertissement est de l'abbé Jean-Jacques Boileau. L'auteur du *Règlement* est la duchesse de Liancourt. Une nouvelle édition a été publiée par Plon, Paris, 1881, avec une nouvelle et remarquable biographie de la duchesse de Liancourt, par Mme la marquise Forbin d'Oppède. Voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. IV, p. 300. Voir aussi *Dictionnaire des ouvrages anonymes*.

un entraînement, une vocation particulière vers la haute piété et la perfection religieuse.

Son biographe nous apprend qu'elle était belle et encore plus agréable que belle.

« Enfin, dit-il, je ne veux pas omettre deux choses, l'une que les personnes même qui ne la perdaient jamais de vue, n'ont jamais remarqué que, malgré la supériorité de son rang et de son intelligence, elle s'en élevât le moins du monde, ni même qu'elle s'en aperçût; l'autre, qui me semble encore plus extraordinaire dans une personne qui me paraissait toute héroïque, est que *sa vie était, pour ainsi dire, toute unie*, qu'on ne lui voyait aucun défaut. »

L'éloge est trop voisin du panégyrique d'une sainte. L'abbé Boileau avait oublié, dans le lointain du passé, que son héroïne avait jadis gardé quelques traits de la nature humaine. Une éducation si forte, si personnelle, avait, en même temps, mûri l'intelligence et le caractère d'une élève si bien douée. Le maréchal s'aperçut bientôt que son système avait réussi au delà de ses désirs. Dès l'enfance de Jeanne de Schomberg, des projets de mariage avaient été noués avec le fils du duc de Sully [1].

La mort du roi Henri IV, la disgrâce du duc de Sully emportèrent ces projets. Le maréchal donna parole à François de Cossé, fils du maréchal duc de Brissac. Mais, M. de Cossé, comte de Brissac, déplaisait à la jeune fille, qui, d'après Tallemant des Réaux, avait de l'inclination pour M. du Plessis-Liancourt.

« Le comte de Brissac, ajoute le chroniqueur, qui a son franc parler, le comte de Brissac était stupide et mal fait; elle le trouva si dégoûtant qu'elle le prit en aversion. »

1. *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. IV, et *Biographie de Jeanne de Schomberg*, par la marquise de Forbin d'Oppède.

Malgré ses supplications, Mlle de Schomberg dut, en 1618, subir ce mariage; elle parut donner un simulacre de consentement; mais, dès après la cérémonie, elle opposa un refus de consentement, si net, si péremptoire et si persévérant qu'il fallut se rendre à l'évidence; bientôt après, pour éviter plus grand scandale, le mariage fut déclaré nul par l'officialité, par défaut de consentement.

Pour une sainte future, le début était énergique.

Au surplus, pour être ferme, son caractère n'était pas morose; son humeur, plutôt gaie, se plaisait à des badinages et à des plaisanteries.

L'anulation du mariage fut prononcée en 1618, et, dès le mois de février 1620, cette jeune fille si instruite, si pieuse, d'humeur si sereine et de volonté si décidée, épousait, à vingt ans, un jeune seigneur à peine plus âgé qu'elle, qui ne brillait pas par les mêmes qualités.

Il serait téméraire de penser qu'il se soit aperçu d'abord de ce mérite supérieur; ce qui est certain, c'est que, pendant quelques années, Mme de Liancourt n'eut sur son mari aucune influence apparente.

Cependant, malgré les distractions du monde qui l'entraînaient, M. de Liancourt subissait, peu à peu, le charme de la vie intelligente, active et sérieuse qu'il retrouvait auprès d'elle.

En 1638, Mme de Liancourt tomba gravement malade; son mari conçut les plus vives inquiétudes. Il s'aperçut alors, peut-être pour la première fois, de la place considérable que sa femme tenait dans sa vie.

En 1646, la mort de son fils Henri-Roger, en lui inspirant une douleur profonde, le disposait de

plus en plus à suivre l'exemple qu'il avait chaque jour sous les yeux et l'attira vers les idées religieuses et vers la retraite.

Mme de Liancourt était alors en relation avec les religieuses de Port-Royal; sa douce et inflexible morale ne pouvait s'accommoder aux facilités casuistiques des jésuites, et elle se soumettait plutôt à la direction austère de la mère Angélique et de ses frères et neveu, les docteurs Arnauld.

C'est un trait caractéristique et original du XVIIe siècle que cet entraînement subit des âmes blessées vers la solitude. Héros ou héroïnes des guerres civiles, des intrigues politiques, des aventures romanesques, simples particuliers atteints par les douleurs incurables du cœur ou par les amertumes de l'ambition déçue, que de personnages de ce temps ont surpris le monde par leur soudaine et volontaire disparition!

Ici encore nous retrouvons un exemple curieux de l'un de ces revirements imprévus, et, dans un acte très simple du duc de Liancourt, l'origine de l'une des dissensions religieuses les plus tristes, les plus funestes et les plus inutiles qui aient agité les consciences françaises.

Depuis quatre siècles, la célèbre communauté des religieuses de Port-Royal [1] était installée aux environs de Paris près de Chevreuse; mais le monastère était devenu insuffisant pour le nombre toujours croissant des religieuses; en 1625, la communauté tout entière émigrait et venait se fixer à Paris, au faubourg Saint-Jacques, sous la conduite de la mère Angélique.

Dans les bâtiments humides et malsains de Port-

1. *Histoire de Port-Royal*, par Racine et par Sainte-Beuve.

Royal des Champs il ne resta qu'un chapelain pour administrer les sacrements aux paysans des environs.

Mais bientôt, dans ce couvent désert, vint se réfugier l'avocat Antoine Lemaistre, neveu de la mère Angélique. Il avait vingt-neuf ans; sa célébrité précoce, son talent, des projets de mariage paraissaient lui promettre un heureux avenir; il abandonna tout pour se réfugier dans la solitude.

Ce fut dans le monde du parlement un grand étonnement, un vif et général sentiment de regret. Aucune prière ne put ébranler sa résolution; vocation, douleur ou dégoût, la cause en est inconnue; mais l'exemple fut contagieux.

Deux frères d'Antoine Lemaistre, puis son oncle Arnauld d'Andilly, puis quelques-uns de leurs amis se réunirent pour former dans cette retraite, loin du monde, un centre de prière, d'étude, de travail manuel et d'éducation pour la jeunesse.

C'était une sorte de communauté laïque; on les appelait les solitaires de Port-Royal.

Nicole, dom Claude Lancelot y professèrent; Pascal, de Tillemont y furent disciples.

En 1648, une partie de la communauté de Paris revint à Port-Royal des Champs. Pour agrandir ou restaurer ces vieux bâtiments, l'aide de riches familles ne fit pas défaut :

« Le duc et la duchesse de Luynes, dit Racine, se font construire aux environs un petit château, retraite où ils ne s'occupent que de leur salut[1]. » Plusieurs familles de qualité s'y venaient retirer, de temps en temps, pour y chercher Dieu dans le repos de la solitude. De ce nombre

1. Racine, *Histoire de Port-Royal.*

étaient le duc et la duchesse de Liancourt, si célèbres par leur vertu et par leur grande charité envers les pauvres; ils contribuèrent même à faire bâtir dans la cour du dehors un corps de logis, vis-à-vis de la porte de l'église. »

A cette époque, une inimitié très vive existait entre l'Université, c'est-à-dire la vieille Sorbonne, et la compagnie des Jésuites; c'était, entre elles, une vieille rivalité politique et religieuse, compliquée de rivalité pédagogique.

Mais, quand le mérite et le succès croissant d'un enseignement nouveau, quand les hardiesses théologiques du livre de la fréquente communion (1643) eurent appelé sur Port-Royal des Champs et sur les Arnauld l'attention et même la notoriété publique, la scène changea.

La Sorbonne oublia un instant ses ardeurs de l'an 1594 et le virulent plaidoyer de son avocat Antoine Arnauld contre les jésuites; mais les jésuites n'avaient rien oublié, ni l'avocat de la Sorbonne, ni la famille Arnauld, leur ennemie héréditaire.

Ce fut alors entre les deux puissantes corporations rivales comme une trêve tacite, une alliance sous-entendue qui les réunit contre cette descendance du vieil Arnauld.

Cette alliance devait durer cinquante ans, jusqu'au renversement de la dernière pierre de Port-Royal des Champs, jusqu'à la dispersion des os de la dernière des religieuses (1710).

Le but atteint, l'alliance cessa; entre les deux alliés la guerre reprit plus ardente; peut-être la retrouverons-nous dans la suite de ce récit, au siècle suivant.

Revenons à l'an 1650.

A cette époque, la doctrine de Jansénius, évêque

d'Ypres, sur la grâce, la prédestination et le libre arbitre était l'objet de vives disputes entre les théologiens de France et des Pays-Bas.

Une bulle du pape Innocent X condamna, en 1653, les cinq propositions qui résumaient cette doctrine.

Port-Royal avait pris parti pour Jansénius, mais en alléguant cette raison péremptoire que les cinq propositions ne se trouvaient pas dans son livre intitulé : *Augustinus*, cause de cette discorde.

Cependant, après la bulle de 1653, une accalmie paraissait régner entre la Sorbonne, les jésuites et Port-Royal : un incident inattendu vint raviver les querelles et y jeter le ferment mortel d'une subtile question de dogme, discutée avec l'âpreté particulière à tous les débats théologiques ou politiques.

En 1655, au commencement de l'année, M. le duc de Liancourt se présenta à l'église Saint-Sulpice pour accomplir ses devoirs religieux; il s'adressa à M. l'abbé Picoté, prêtre de cette paroisse. A la grande surprise du duc, l'abbé parut fort embarrassé et demanda à consulter M. le curé Ollier; même embarras du curé, même recours aux autorités supérieures, et enfin refus des sacrements.

Ce refus fit grand bruit à la cour et parmi le clergé. *Une personne de condition* eut l'idée de s'adresser à Antoine Arnauld, docteur en théologie, membre de la Sorbonne, et de le consulter sur ce grave incident.

La consultation était-elle demandée par M. de Liancourt ou par tout autre? Était-elle supposée par Antoine Arnauld? Je ne sais. Mais le fougueux théologien n'était pas homme à négliger pareille occasion, et voici le début de la réponse rendue publique qu'il adressa au correspondant anonyme, à la *personne de condition* qui le consultait, le 24 février 1655 :

« Vous me demandez, monsieur, quel jugement on doit faire de la conduite d'un prêtre de Saint-Sulpice et du curé d'une paroisse de Paris qui ont refusé, depuis peu, les sacrements à un seigneur de grande condition et d'une piété exemplaire, non pour aucun péché dont il s'accuse, mais à cause seulement qu'il était lié, d'une ancienne et étroite amitié, avec des personnes pieuses (les disciples de Saint-Augustin) et très catholiques, dont il plaît à ces ecclésiastiques de juger la foi suspecte et la conversation dangereuse.... On dit qu'il tient avec lui depuis plusieurs années un abbé célèbre (l'abbé de Bourzeys) et dont la suffisance et la vertu sont connues de tout le monde, et qu'il a fait élever sa petite-fille unique dans un monastère très réformé [1], où l'on a eu très grand soin de lui inspirer, dès ses plus tendres années, la crainte de Dieu et les vertus chrétiennes.

« Je sais, monsieur, ce que peut un zèle qui paraît visiblement n'être pas selon la science, comme dit saint Paul, et à quoi peuvent se porter des esprits, qui témoignent avoir plus de chaleur que de lumières, lorsqu'ils sont une fois préoccupés de cette créance que leurs sentiments particuliers sont des vérités certaines et indubitables.

« Mais, je n'aurais jamais cru que des ecclésiastiques, qui font profession de piété, se fussent tellement laissé emporter à leur chaleur que de violer si ouvertement la discipline de l'Église et d'exercer sur les consciences une si injuste domination.

« Tous les catholiques ont droit aux sacrements de l'Église, etc. »

Cette lettre [2] suscita de vives réponses; neuf lettres, discours et pamphlets ou avis, plus ou moins violents ou injurieux, furent lancés dans le public; mais Arnauld tint tête à l'orage et riposta le 10 juil-

1. Port-Royal.
2. Voir cette lettre en 24 pages au tome XIX, p. 311, des *Œuvres d'Antoine Arnauld*, docteur en théologie, édit. de 1778. Paris.

let 1655 par une savante et véhémente réplique, qui exaspéra ses adversaires. En 1656, la Sorbonne lui rétorqua, comme dernier argument, la censure de ses opinions et l'exclusion de la chaire de théologie.

M. de Liancourt ne fut pas ingrat et ne crut pas devoir abandonner son défenseur persécuté.

Dans une lettre de février 1656, Antoine Arnauld le remercie de la part qu'il a prise à ce qui le touchait dans l'affaire de la censure et de ses offres obligeantes de lui donner une retraite contre ses persécuteurs.

Cependant, dans cette crise qu'il n'avait pas prévue, M. de Liancourt paraît s'être abstenu de toute démarche irritante; il chercha à concilier, avec le maintien de ses amitiés, le respect et les pratiques de sa religion, trouva des ecclésiastiques moins timorés qui rassurèrent sa conscience, et rentra dans la retraite discrète, où il avait désormais à demi caché sa vie.

Cette retraite était au surplus embellie par le goût et la prévoyance de la duchesse; elle avait bien compris que, malgré sa grande amitié avec les Arnauld, l'ancien et brillant officier ne pouvait pas tout à coup s'éprendre des charmes de la solitude comme un solitaire de Port-Royal; aussi à Paris, à la campagne, employait-elle toutes les ressources de son goût et de sa fortune pour donner plus d'attrait et d'agrément à sa vie intérieure.

Sa collection de tableaux était célèbre. En 1653, la reine Christine de Suède arrivait à Paris; ce ne fut pas sans étonnement qu'on l'entendit, dès son arrivée, s'informer des tableaux de M. de Liancourt.

« Cette reine[1], ajoute Mme de Motteville, savait tout, s'entendait à tout, mieux que les savants et les artistes. »

1. Mme de Motteville, *Mémoires*, vol. IV, édit. Charpentier.

Liancourt était le séjour favori des du Plessis; c'était le manoir de famille.

Bien que le titre du duché fût à *la Roche-Guyon*, l'aspect un peu sévère du donjon, du vieux château, des collines dénudées des alentours n'y attirait pas le duc de Liancourt.

C'est donc à Liancourt que la duchesse présidait elle-même aux plans et à l'exécution des travaux dans les bâtiments et les jardins.

Depuis longtemps, l'hôtel de Liancourt, à Paris, le château de Liancourt, en Picardie, étaient le rendez-vous d'une société d'élite, succursale de l'hôtel de Rambouillet, gens de cour et gens de lettres, tous beaux esprits : La Rochefoucauld, Montauzier, Julie d'Angennes, Balzac (avant sa retraite), Ménage, Chapelain, Voiture.

Dès les années 1637, 1638, la correspondance de Chapelain donne de curieux aperçus sur cette réunion, où l'esprit et les belles manières faisaient pardonner quelque affectation prétentieuse de langage.

On y décidait du sort des sonnets et rondeaux, des poèmes et tragédies [1].

Dans une lettre du 28 mai 1637, Chapelain annonce à l'abbé de Bourzeys qu'il ira le lendemain faire une lecture de *la Pucelle* à l'hôtel de Liancourt.

« Aux ordres de M. de Liancourt, écrit-il, il n'y a point de response à faire, sinon qu'on les exécutera ponctuellement au péril de l'honneur, puisque, de notre métier, nous ne pouvons dire au péril de la vie. Je seray donc chez lui demain vers le midy pour lui rendre le petit service qu'il désire de moi et pour rougir abondamment devant l'illustre personne qu'il veut rendre témoin de mes faiblesses. »

« Pour le coup, écrit Chapelain à M. de Montauzier, le

1. Voir correspondance de Chapelain.

2 juillet 1638, vous n'aurez point de lettres de la princesse Julie [1], car les princesses du faubourg Saint-Germain l'ont enlevée depuis trois jours; et de quatre, elles ne reviendront de Liancourt, où elles tiennent leurs grands jours. »

Dans ses lettres à Balzac, à Flamarens, à l'abbé de Bourzeys, le nom et l'éloge de Mme de Liancourt est à chaque page.

2 octobre 1638 :

« Madame de Liancourt est à l'extrémité, ce qui est un nouveau sujet de douleur pour moi [2]. »

28 août 1639, à Balzac :

« Je crois aisément que le Moyse est l'idole de l'hostel de Liancourt; car il a les beautés qu'on y admire le plus. »

Ces citations suffisent pour donner une idée des personnages, des entretiens et du ton de cette société.

Quand les séjours à Liancourt devinrent plus prolongés, la compagnie plus austère, je ne sais si tous restèrent fidèles.

Chapelain fut peut-être alors moins assidu que l'abbé de Bourzeys et Nicole.

Les goûts et les mœurs du châtelain s'étaient bien modifiés; mais si la société était plus grave, elle n'était pas moins distinguée que jadis et composée, comme dit quelque part Saint-Simon, du meilleur de la cour.

C'est ainsi que, par les attraits réunis de ces esprits éminents et d'une résidence champêtre et somptueuse, Mme de Liancourt put conduire jusqu'au bout son dessein; c'est dans cette retraite qu'elle avait su atti-

1. Julie d'Angennes, qui devint duchesse de Montauzier.
2. Nous avons vu plus haut que Mme de Liancourt guérit de cette grave maladie.

rer et qu'elle sut retenir jusqu'à la fin de sa vie, le duc de Liancourt.

Son frère, le maréchal duc d'Halluin mourut. Il avait épousé Mlle d'Hautefort, si connue par la passion platonique dont l'honora Louis XIII, par ses incartades envers la reine et par son caractère fantasque. La succession du duc donna lieu entre les deux belles-sœurs à d'inextricables procès[1] qui se prolongèrent jusqu'en 1738.

On prétend même que M. de Liancourt n'avait pu se défendre d'une violente passion pour Mlle d'Hautefort; jadis cette inclination avait suscité quelques intrigues de cour et troublé la sérénité de Mme de Liancourt.

Malgré ces souvenirs, et malgré la vivacité des attaques, Mme de Liancourt recommanda toujours à ses avocats, procureurs et intendants, la plus grande modération, les ménagements les plus délicats et leur défendit toute allégation qui pût froisser la maréchale.

Elle apportait dans toutes les affaires le même esprit de modération et de justice, jusque-là que, dans un procès contre un gentilhomme pauvre, elle fournit à son adversaire le moyen de se procurer des pièces qui lui faisaient défaut.

Dans les circonstances les plus dangereuses, elle faisait preuve de cette énergie tranquille, de cette force d'âme tout unie, qui étonnait l'abbé Boileau.

« Son mari, dit l'abbé, tomba malade d'une fièvre pestilente; trois de ses domestiques moururent de cette contagion; le charbon parut avec ses signes mortels qui ne laissaient plus d'espoir que trois ou quatre heures de vie.

1. Ces procès ne furent terminés par une transaction qu'en 1738, ainsi qu'on le verra au chapitre XV, § 1.

Elle s'enferma avec lui dans cet air empoisonné et y demeura tout le temps nécessaire. »

En ce temps-là, les conditions de salubrité étaient très imparfaites, les contagions redoutables; la vaccination était inconnue; la chambre d'un malade était réputée un séjour mortel, et les soins donnés à certaines maladies étaient signalés à juste titre comme actes d'héroïsme.

En 1659, Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt sortit du couvent de Port-Royal

« à l'âge où l'usage du monastère, d'après la règle de Saint-Benoît, défend de garder les filles quand elles ne sont pas résolues de prendre le voile. »

C'est à cette époque que la duchesse de la Roche-Guyon rédigea pour sa petite-fille un règlement de conduite, véritable chef-d'œuvre de bon sens et d'intelligente bonté. Cette œuvre mérite une étude à part qui trouvera place à la fin de ce chapitre.

Mlle de Liancourt avait alors quatorze ans à peine. Un parti si considérable devait exciter l'ambition de nombreux prétendants.

Le cardinal Mazarin, toujours à l'affût des bonnes occasions pour sa famille, et trop fin pour garder mal à propos rancune à ses anciens adversaires, laissa de côté les souvenirs importuns de la Fronde et demanda pour un de ses neveux la main de Jeanne-Charlotte du Plessis.

Mais le duc et la duchesse de la Roche-Guyon étaient peu soucieux de s'allier à la récente noblesse et à la famille du Mazarin.

Le duc de la Rochefoucauld, le brillant partisan de la Fronde, fit la même demande pour son fils, le prince de Marcillac.

Les deux familles étaient déjà unies par des alliances. En 1611, Gabrielle du Plessis avait épousé François V, duc de la Rochefoucauld, prince de Marcillac; elle était grand'tante de Jeanne-Charlotte.

M. et Mme de Liancourt préférèrent cette alliance de famille à l'alliance opulente avec la famille de Mazarin, et, le 13 novembre 1659, Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt épousait François, VIIe du nom, prince de Marcillac. Dix ans plus tard, en 1669, elle mourut, à peine âgée de 24 ans [1]; elle laissait deux enfants; l'aîné, François, VIIIe du nom, duc de la Rochefoucauld, devait recueillir plus tard, dans la succession de son aïeul, la terre de la Roche-Guyon.

Depuis la mort de leur fils, en 1646, les mémoires de cetemps parlent rarement du duc et de la duchesse de la Roche-Guyon. Ce silence des contemporains semble indiquer que leur retraite devint de plus en plus profonde. Ces deux existences, d'abord si différentes, qu'une influence bienfaisante, une solide affection, des croyances communes avaient plus tard si étroitement unies, furent brisées du même coup.

La duchesse de la Roche-Guyon mourut à Liancourt le 24 juin 1674; le duc lui survécut un mois à peine; il mourut à Paris le 1er août de la même année.

« Grand Dieu! dit Saint-Simon, quel bonheur de ne survivre que six semaines! »

Tous deux furent réunis dans la même sépulture, dans l'église de Liancourt.

1. Père Anselme, t. IV, p. 717, indique la date de son décès au 1er août 1674, erreur manifeste. Un acte de délaissement du 25 octobre 1669 par M. et Mme du Plessis en faveur de leurs petits-enfants, prouve que Jeanne-Charlotte du Plessis était décédée en 1669. (Chartrier du château de la Roche-Guyon.)

Ainsi finit cette branche des du Plessis-Liancourt.

Les biographies de M. et de Mme de Liancourt sont terminées, mais ce récit serait incomplet s'il passait sous silence le règlement donné par Mme de Liancourt à sa petite-fille pour sa conduite et pour celle de ses affaires.

Mieux que les témoignages des contemporains, cette œuvre fait connaître le caractère, l'esprit, la haute raison de cette femme remarquable.

En 1686, Louis XIV, ou plutôt Mme de Maintenon, créait l'établissement des filles de Saint-Louis, à Saint-Cyr, près Versailles.

Ce fut comme un signal pour la publication de traités destinés à l'éducation des filles et des femmes.

Dès l'année 1687, Fénelon publiait ce célèbre traité *De l'Éducation des filles*, déjà composé depuis quelques années, et que M. Gréard, juge si compétent en telle matière, déclare inimitable [1].

En 1699, Mme de Maintenon s'était emparée du livre de Fénelon et avait rédigé pour ses filles de Saint-Cyr un petit traité sur l'esprit de l'institut de Saint-Louis.

En 1698, parut, sans nom d'auteur, un livre tiré des archives de la famille de Liancourt : de simples conseils composés par une grand'mère pour sa petite-fille. La petite-fille était morte depuis près de trente ans, l'aïeule depuis vingt-quatre ans. Le livre était intitulé :

1. Fénelon, *De l'Éducation des filles*. Introduction de M. Gréard. Mme de Maintenon, *Œuvres, correspondances, proverbes*, publiés par M. Gréard.

Règlement

donné par une dame de haute qualité à Madame sa petite-fille pour sa conduite et pour celle de sa maison, avec un autre règlement que cette dame avait dressé pour elle-même.

En tête du livre, un avertissement donne la biographie de l'auteur anonyme du règlement [1].

Ce grand mystère était bien inutile; d'après les renseignements et les détails précis donnés par l'avertissement, le signalement était complet, et toute la haute société put, sans efforts de perspicacité, reconnaître les personnages.

L'auteur du règlement était Jeanne de Schomberg, dame de Liancourt, duchesse de la Roche-Guyon;

Sa petite-fille était Jeanne-Charlotte de Liancourt, princesse de Marcillac.

Quant à l'auteur de l'avertissement « qui publiait le règlement sans la participation de la famille et qui s'était, par respect, abstenu de nommer cette dame », il ne garda pas scrupuleusement le secret de l'anonyme, et tout le monde sut bientôt le nom de l'abbé Jean-Jacques Boileau.

Le règlement est divisé par chapitres, dont voici les principaux titres :

De l'usage des biens;

Des devoirs d'une femme envers son mari, envers ses enfants;

De la paix dans la famille;

Des domestiques;

Sur les rangs dans la société;

Sur les affaires des grandes maisons;

1. Voir *Dictionnaire des anonymes*.

Des affaires publiques ou de l'administration seigneuriale;

De l'administration de la justice, des biens des orphelins, hôpitaux, fabriques, ponts et chemins;

Sur les bons offices à rendre;

Conseils sur les actes qu'il faut éviter.

Voici le début de ce règlement :

« Puisqu'une personne qui a pouvoir sur moi veut, ma chère fille, que je vous représente les obligations particulières de votre condition, et que l'on croit que ce que vous pourrez en apprendre des autres personnes ou des livres ne vous touchera pas tant que ce qui viendra de moi, quelque défectueux qu'il puisse être, je vous dirai, le mieux que je pourrai, ce que j'aurai appris par l'instruction et par l'expérience, demandant à Dieu qu'il lui plaise d'y suppléer par ses saintes inspirations. »

Le caractère qui frappe d'abord dans ce règlement, dans ces conseils maternels, c'est l'élévation soutenue de la pensée donnant de la valeur aux plus infimes détails de la vie domestique.

C'est l'esprit net, lucide, calme, aussi perspicace sur l'amour-propre d'un mari, sur les fâcheuses conséquences des conversations mondaines que sur les fâcheux résultats d'un budget de ménage mal établi et de dépenses inutiles.

Le style simple, aisé, clair, est toujours au niveau de la pensée et la suit sans effort jusque dans les hautes régions religieuses et dans le néant des choses humaines.

Il est impossible de lire ces avis sans remarquer la simplicité de la préface, et en même temps les fortes expressions par lesquelles elle rappelle à sa petite-fille que « notre naissance et notre mort dénuées de toute chose » doivent nous faire connaître que nous

n'avons pas plus de droit naturellement aux biens de la terre que les plus pauvres; et plus loin, cet enseignement magistral qu'on croirait un verset de l'Ecclésiaste ou des Proverbes de Salomon :

Dieu n'a pas fait de distinction de rang ou de dignité dans nos personnes; nos corps sont formés comme ceux des plus pauvres; ils pourrissent comme les leurs.

Si, de ces hauteurs, la grand'mère redescend sur terre et redevient épouse, mère, femme du monde, quel judicieux et spirituel bon sens! Quel tact dans les ménagements que demande la société conjugale, dans ce conseil à sa petite-fille de laisser à peine entrevoir l'ascendant qu'elle pourrait avoir sur son mari et de ne jamais l'inquiéter des entreprises téméraires :

« Car, ajoute-t-elle, non sans quelque douce malice, il pourrait croire que vous ne lui faites que la moitié du conte. »

S'il est un grief qui ait été souvent et amèrement reproché à l'ancien régime, c'est d'avoir sacrifié à la conservation des biens, à l'opulence de l'aîné de la famille, l'avenir et le bien-être des autres enfants; d'avoir marqué, dès leur naissance, les favoris et les victimes, les uns pour la vie du monde, les autres pour l'état ecclésiastique ou le cloître.

Nobles et roturiers étaient égaux dans la même pensée et la même prévoyance; dans la bourgeoisie, on ne saurait trouver un exemple plus notable que celui de la famille Arnauld : le grand avocat Antoine Arnauld vouait sans scrupule, dès leur enfance, ses filles à la vie monastique. Pour atténuer ce pieux méfait, il est juste d'ajouter qu'il avait 22 enfants et

qu'il casait bien les nonnes; à douze ans, la célèbre mère Angélique était supérieure de Port-Royal des Champs.

Mme de Liancourt était au-dessus de ces calculs, de cet égoïsme de famille; c'est avec un accent particulier qu'elle insiste sur la liberté complète des vocations :

« *Dites bien* aux précepteurs et aux gouverneurs de vos enfants *que vous ne voulez pas* qu'on les destine les uns au monde, les autres à l'Église, les autres à être chevaliers, mais qu'ils essaient de les rendre savants et vertueux. *Pour le choix de leur profession, c'est à Dieu seul à le faire et aux père et mère à considérer l'inclination qu'il donne à leurs enfants pour la suivre à mesure qu'elle se découvre.* »

Ces austères paroles sentent évidemment l'influence de Port-Royal; ces descendants savants, vertueux et indépendants qu'elle désire doivent être semblables aux solitaires, aux Arnauld, à Lemaistre, à Pascal, à ces éminents amis de Mme de Liancourt.

Cependant, le ton est moins âpre, plus humain que le ton ordinaire des vrais solitaires de Port-Royal; il y a loin de cette règle sage et grave à la lettre violente où la mère Angélique menace son neveu Lemaistre de son indignation s'il préfère le mariage à la retraite.

Nous devons borner ici ces citations; la suite n'est pas moins remarquable, mais il est impossible d'entrer dans le détail méthodique, judicieux et minutieux des budgets annuels de ménage, des états de maison, de l'administration des terres et domaines.

Enfin, le livre se termine par des avis sur le danger des recommandations accordées à des gens vicieux, sur les dangers des procès mal étudiés, sur la surveil-

lance des déclarations des vassaux qui veulent usurper des droits sur leurs sujets ou sur leurs voisins.

Tel est ce livre; ces extraits suffisent à peine pour en faire apprécier le mérite; la lecture de ces préceptes est sous plus d'un aspect très intéressante : à regret, j'ai dû abréger ces citations [1].

La haute piété de Mme de Liancourt n'allait pas jusqu'à l'ascétisme du cloître; elle était tempérée par une haute raison et par l'expérience plus directe du monde; dans ses instructions, elle a su trouver la juste mesure, signe certain d'un esprit supérieur [2].

Si les femmes du XVIIIe siècle ont laissé une réputation un peu légère, elles auraient tort d'en accuser leurs éducateurs du siècle précédent; élevées par Fénelon et par Mme de Maintenon, dirigées ensuite par la haute et pratique sagesse de Mme de Liancourt, elles ont eu sous la main, dans leur enfance, leur jeunesse et leur âge mûr, les guides les plus sûrs dans la voie de la perfection.

1. Voir extraits plus nombreux, Appendice.

2. Ce règlement de conduite donné par une grande dame à sa petite-fille n'était pas destiné à la publicité; il a paru seulement vingt-quatre ans après la mort de Mme de Liancourt.

Cette œuvre est-elle bien authentique? L'abbé Boileau le déclare; les détails qu'il prodigue sur Mme de Liancourt, son admiration prouvent assez sa sincérité. Le *Dictionnaire des Anonymes* n'élève pas un doute sur cette question.

Enfin des éditions postérieures ont été publiées avec les noms de l'abbé Boileau pour la préface, de Mme de Liancourt pour le règlement.

L'abbé Boileau (Jean-Jacques), né près d'Agen en 1649, décédé à Paris le 10 mars 1735, chanoine à la collégiale de Saint-Honoré à Paris, a composé plusieurs ouvrages de morale et des biographies : Mme de Liancourt, Mme Combes, Mme d'Épernon. Ne pas le confondre avec l'abbé Jacques Boileau, frère de Boileau-Despréaux.

CHAPITRE XIII

FAMILLE DE LA ROCHEFOUCAULD

(1613-1797)

§ 1. — François (VI[e] du nom) de la Rochefoucauld (1613-1680).

La Rochefoucauld, petite ville dans l'Angoumois, sur la rivière de la Tardoire, à 5 lieues d'Angoulême, vers le levant, n'avait que le titre de baronnie.

La maison de la Rochefoucauld est une des plus anciennes[1] et des plus illustres du royaume. André du Chesne dit qu'aucuns ont écrit qu'elle tirait son origine de celle de Lusignan, dont elle a de tout temps porté les armes brisées.

Le Père Anselme cite sur cette origine illustre et un peu légendaire une savante et prudente dissertion de l'abbé Le Laboureur.

A la fin de l'année 1494, François, premier du nom, baron de la Rochefoucauld, conseiller et chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, eut l'honneur de tenir sur les fonts de baptême le roi François I[er] et de lui donner son nom.

Ce prince, étant parvenu à la couronne, créa son parrain son chambellan ordinaire et érigea en sa

1. Pour ces renseignements et ceux qui suivent voir *Histoire gén. et chron.* du Père Anselme, t. IV, p. 380-387.

faveur, en 1528, la baronnie de la Rochefoucauld en comté [1].

Depuis lors, tous les aînés de la famille portent le nom de François.

En 1622, au mois d'avril, le comté de la Rochefoucauld fut érigé en duché-pairie par le roi Louis XIII en faveur de François, Ve du nom; mais le cardinal de Richelieu fit ajourner l'enregistrement des lettres-patentes jusqu'en 1631, et le duc de la Rochefoucauld ne fut reçu que le 24 juillet 1637.

Son fils, François, VIe du nom, fut ce brillant prince de Marcillac que sa passion pour Mme de Longueville jeta dans la folie de la Fronde :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux [2],
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux.

A cette petite guerre sanglante où se croisaient les coups de canon et les épigrammes, il reçut deux graves blessures sous les murs de Paris, en 1649 et 1652, et faillit perdre la vie ou tout au moins la vue.

Après ces agitations civiles, après ce grand éclat d'une passion mal récompensée, le duc de la Rochefoucauld se retira dans une vie plus calme.

La société de Mme de Lafayette, de Mme de Sévigné, de tant d'autres femmes intelligentes, la société des gens de lettres, l'observation un peu chagrine des hommes, la satisfaction un peu égoïste de sa propre personnalité, enfin la patiente et un peu prétentieuse rédaction de ses fameuses *Maximes*, le consolèrent des mécomptes de l'amour et de l'ambition, si toutefois il eut jamais une passion et une ambition bien vives.

1. Père Anselme, t. IV, p. 394.
2. Vers de la tragédie d'*Alcyonée* de Durier.

Il mourut en 1680, en chrétien et en sage.

« Ce n'est pas inutilement, dit Mme de Sévigné, qu'il a fait des réflexions toute sa vie; il s'est approché de telle sorte de ce dernier moment qu'il n'eut rien de nouveau ni d'étrange pour lui. »

De son mariage avec Andrée de Vivonne, dame de la Châtaigneraie, le duc de la Rochefoucauld avait eu sept enfants : quatre fils et trois filles.

L'aîné fut le prince de Marcillac, dont nous parlerons bientôt;

Deux des puînés moururent chevaliers de Malte;

Le troisième, Jean-Baptiste, fut tué dans la guerre de Flandres en 1672;

Le quatrième, Alexandre, était entré dans l'Église, était connu sous le nom d'abbé de Marcillac et mourut en 1698.

Les trois filles :

Mlle de la Rochefoucauld,

Mlle de Marcillac,

Mlle d'Enville,

vivaient ensemble, et, dit Saint-Simon,

« elles moururent sibyles, dans l'hôtel de la Rochefoucauld (rue de Seine), et ne furent jamais présentées à la cour. »

La suite de ce récit justifiera cette digression généalogique.

Le duc de la Rochefoucauld ne fut jamais seigneur de la Roche-Guyon; mais son fils aîné, le prince de Marcillac, avait épousé Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, dernière héritière et descendante de cette branche de la famille du Plessis.

Il était impossible de laisser dans l'ombre un tel ancêtre et si proche [1].

C'est ici le point où se confondent les familles de la Roche-Guyon et de la Rochefoucauld et où nous reprenons la série des seigneurs de la Roche-Guyon.

§ 2. — François (VII[e] du nom) de la Rochefoucauld (1634-1714).

François de la Rochefoucauld, prince de Marcillac, fils aîné du duc de la Rochefoucauld, naquit le 15 juin 1634.

A peine âgé de 17 ans, il suivit son père dans la sédition de la Fronde jusqu'à la bataille du faubourg Saint-Antoine, en 1652.

Ce jour-là, l'audace de la grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, et le canon de la Bastille arrêtèrent Turenne et sauvèrent d'une perte imminente Condé et les seigneurs de son parti.

Bientôt, le duc de la Rochefoucauld et son fils rentrèrent dans la soumission à l'autorité royale.

Le duc n'avait jamais été l'un des chefs principaux de cette guerre civile; pour lui, la Fronde fut peut-être plutôt une aventure galante qu'une aventure politique. Cependant jamais le roi, même après de longues années, ne put oublier ce souvenir importun et ne put lui accorder un pardon franc et sans arrière-pensée.

« Il resta, dit Saint-Simon, ruiné en disgrâce profonde. »

1. La bibliothèque du château de la Roche-Guyon possédait un manuscrit *original* des *Maximes* de la Rochefoucauld. Il y a quelques années, ce manuscrit a été, par suite de partages de famille, remis au duc François de la Rochefoucauld-Liancourt.

Le sort du fils fut bien différent. Sans doute, il eût été injuste de lui faire un grief du dévouement filial qui l'entraîna si jeune dans le parti de la Fronde; l'erreur était très excusable, mais le pardon d'une erreur ne suffit pas pour expliquer la plus haute et constante faveur qu'ait jamais atteinte un grand seigneur sous le règne de Louis XIV.

En 1652, le prince de Marcillac commença de servir dans les armées.

Ce fut, comme on l'a vu plus haut, le 13 novembre 1659, qu'il épousa Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, fille unique de Henri du Plessis, comte de la Roche-Guyon, premier gentilhomme de la chambre du roi.

Ce fut probablement vers cette époque qu'il eut l'habileté de se faire admettre dans la société de la comtesse de Soissons, la célèbre Olympe Mancini, nièce de Mazarin [1], et de se rapprocher peu à peu de la personne du roi.

« Après que les guerres civiles furent finies, dit le marquis de la Fare dans ses mémoires [2], le fils du duc de la Rochefoucauld ne songea par ses assiduités qu'à effacer de l'esprit du roi les méchantes impressions qu'il avait conçues contre sa maison et effectivement, il y réussit, étant homme de mérite, poli et sage de bonne heure, caractère que le roi a toujours aimé, quoiqu'il ait fait de grandes fortunes à de grands fous (Lauzun, la Feuillade, etc.). »

Le marquis de la Fare était contemporain du prince de Marcillac et doit traduire fidèlement l'impression

1. Olympe Mancini, épouse d'Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, mère du prince Eugène.

2. *Marquis de la Fare.* Collection Petitot, vol. LXV, p. 187.

de la société contemporaine sur les débuts et le caractère du jeune courtisan.

Bien des années après cette époque, le duc de Saint-Simon racontait les mêmes débuts; il était encore jeune quand le prince de Marcillac, devenu le duc de la Rochefoucauld, était déjà vieux; il ne racontait ces traditions de cour que par ouï-dire, avec son style pittoresque, mais aussi avec l'esprit mordant et partial, avec la passion, qui doit tenir toujours le lecteur en garde, non pas contre sa sincérité parfois brutale, mais contre la ressemblance de ses portraits.

« Tous les troubles finis, dit Saint-Simon, le cardinal de Mazarin maître, le roi marié et ne bougeant de chez la comtesse de Soissons, avec l'élite de la cour, de l'esprit et de la galanterie, du bon goût, des intrigues, parut le prince de Marcillac avec une figure commune, qui ne promettait rien et qui ne trompait pas.

Sans charge et sans emploi, portant encore sur le visage des marques du combat du faubourg Saint-Antoine, fils d'un père à qui le roi n'a jamais pardonné.... Je ne sais comment cela arriva et personne ne l'a pu comprendre, qu'il plut tellement au Roi, au milieu d'une cour en hommes, en femmes, si brillante, si polie, si spirituelle [1]. »

En 1667, le prince de Marcillac était mestre de camp dans un régiment royal de cavalerie; puis, il fit bravement la guerre dans la campagne de Franche-Comté en 1668, se signala en 1672 au passage du Rhin, où un coup de mousquet lui fracassa l'épaule gauche et se trouva, en cette campagne et dans celles de 1673, 1675 et 1678, aux sièges de Besançon, de Maëstricht, de Limbourg, d'Ypres et de Namur.

Ces années d'activité furent aussi les années les

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. 1878, vol. VI, p. 378.

plus décisives pour l'établissement solide de sa fortune.

Tout le monde connaît l'histoire du comte de Lauzun, la passion incroyable qu'il sut inspirer à Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, leur mariage, ajourné par des motifs d'amour-propre ridicules, puis rompu par leur imprudence, les incartades de Lauzun vis-à-vis du roi et de Mme de Montespan, ses intrigues suspectes avec la comtesse de Soissons, alors chassée de la cour, et enfin sa longue captivité.

Ce fut un soir, au milieu du mois de novembre 1671, qu'il fut arrêté à Versailles, puis conduit à la Bastille et bientôt après à Pignerol.

Environ un mois après, le roi envoya querir M. de Marcillac et lui dit :

« Je vous donne le gouvernement de Berry qu'avait Lauzun. »

Scrupules de M. de Marcillac par la raison qu'il n'était pas l'ami de Lauzun. Le roi vint aisément à bout de ses hésitations et ajouta au gouvernement de Berry la confirmation d'une pension de 12 000 livres. M. de Marcillac se confond en remerciements.

« Cette pension, dit le roi, je vous la donne une seconde fois, et je m'en vais vous faire honneur de vos beaux sentiments. »

En disant cela, il se tourne vers ses ministres et dit :

« J'admire la différence; jamais Lauzun n'avait daigné me remercier du gouvernement de Berry, et voilà un homme pénétré de reconnaissance. »

« Tout ceci, ajoute Mme de Sévigné[1] dans une lettre du 23 décembre 1671, est extrêmement vrai. M. de la Rochefoucauld vient de me le conter, le prince de Marcillac m'est venu voir. »

L'année suivante, au passage du Rhin, le marquis du Guitry fut tué; il était grand maître de la garde-robe; le roi nomma, pour lui succéder dans cette charge, M. de Marcillac.

Au milieu de ces prospérités, pendant l'année 1674, M. de Marcillac perdait à la fois en quelques semaines, son beau-père et sa belle-mère.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la duchesse de la Roche-Guyon mourut à Liancourt le 24 juin 1674.

Le duc mourut à Paris le 1er août 1674.

Dès l'année 1669[2], ils avaient fait délaissement de la terre de la Roche-Guyon en faveur des enfants de François de la Rochefoucauld, prince de Marcillac, et de *défunte* dame Jeanne-Charlotte du Plessis, sa femme et petite-fille des donateurs.

Leur succession entière était alors dévolue à leurs deux arrière-petits-enfants :

François, l'aîné, né le 17 août 1663;

Henri-Roger, né le 14 juin 1665.

Depuis leur retraite de la cour, M. et Mme de Liancourt passaient presque toute leur vie à Liancourt; depuis longtemps, le mari ne faisait point sa charge de premier gentilhomme de la chambre du roi; la femme avait refusé d'être dame d'honneur de la reine:

1. Lire dans la *lettre de Mme de Sévigné* du 23 décembre 1671 toute cette scène que j'ai résumée ici.

2. Chartrier du château de la Roche-Guyon, acte de délaissement du 25 octobre 1669.

« Comme ils avaient vécu dans la plus excellente et la plus brillante compagnie, ils avaient la meilleure à Liancourt, mais la moins à la mode; ce lieu était le réduit de tout ce qui tenait à Port-Royal et la retraite des persécutés de ce genre [1]. »

La mort de M. et de Mme de Liancourt ne changea rien à ces habitudes hospitalières; leurs petits-fils étaient en bas âge; M. de Marcillac restait donc leur tuteur, l'administrateur, presque le maître de leurs domaines. Malgré le mauvais vouloir trop évident du roi contre les Jansénistes, M. de Marcillac avait vu tous les solitaires de Port-Royal. Il les aima toujour et montra toujours de profonds sentiments de respect et de vénération pour la mémoire et les amis de M. et Mme de Liancourt. Il poussa même ce sentiment de piété filiale jusqu'à conserver avec soin et sans y rien changer le château et le parc de Liancourt.

L'année 1679 paraît marquer l'apogée de la fortune du prince de Marcillac.

La charge de grand veneur devint vacante par la mort du marquis de Soyecourt; en annonçant par un billet de sa main à M. de Marcillac qu'il lui donnait cette charge, le roi ajoutait qu'il le félicitait comme son ami de ce qu'il lui donnait comme son maître.

M. de Louvois était alors tout-puissant et M. de Pomponne tombait en disgrâce.

C'était aussi le moment du règne éphémère de Mlle de Fontanges; à la cour, on disait tout bas que *l'ami du roi* avait pu rendre quelques services nota-

1. Saint-Simon, édit. 1873, vol. X. Le Père de Chevigny, prêtre de l'Oratoire, lié avec tous les fameux Jansénistes, y trouva asile jusqu'à la fin de sa vie.

bles à la nouvelle favorite et que son crédit et sa faveur n'en étaient que mieux établis.

Entre Louvois et Marcillac les relations étaient, sinon hostiles, du moins réduites aux hautes convenances que leur imposaient leurs situations [1].

Malgré les différences considérables des charges, des talents et des services, c'était entre eux une sourde rivalité; tous deux avaient un caractère hautain, dominateur; tous deux, à des titres différents, étaient nécessaires au roi; tous deux lui parlaient avec la dernière liberté; et nul n'aurait su dire lequel des deux pouvait être pour l'autre le plus dangereux ennemi.

Dans ces circonstances, un projet d'alliance fut proposé entre les deux familles, entre le jeune François de la Rochefoucauld et Madeleine-Charlotte Le Tellier.

Qui, le premier, eut la pensée de ce mariage? Qui, le premier, en fit la proposition?

La question serait peu intéressante si elle ne mettait en relief un petit épisode de la vie et de la politique des courtisans.

En 1690, un envoyé de l'électeur de Brandebourg, Ezéchiel Spanheim, écrivait des notes curieuses, souvent spirituelles, sur la cour de France. A propos du grand veneur et du grand maître de la garderobe, il parle de ce mariage alors assez récent.

Selon lui, ce fut M. de la Rochefoucauld [2]

1. Spanheim, ambassadeur de l'électeur de Brandebourg, *la Cour de France en 1690*. Saint-Simon, vol. VI, édit. 1873, p. 380. Mme de Sévigné.

2. De Marcillac; en 1680, il devint duc de la Rochefoucauld par suite de la mort de son père. Spanheim, *la Cour de France en 1690*.

« qui chercha un appui au poste où il se trouvait, par une alliance avec le marquis de Louvois ».

Pour Saint-Simon, qui recueillait, trente ans plus tard, toutes les légendes, toutes les chroniques de l'ancienne cour, c'est tout le contraire.

« Louvois était alors au plus haut point de la faveur; mais il craignait fort un favori haut et fougueux qui, lui-même, n'appréhendait rien [1]. »

Il craignait fort aussi Mme de Montespan, malgré le règne momentané de Mlle de Fontanges.

« Il chercha donc à se réconcilier Marcillac par le mariage de sa fille avec son fils; le roi se mit de la partie et força plustôt par autorité M. de la Rochefoucauld qu'il ne le gagna, malgré tant de trésors dont ce mariage fut la source et la nouvelle érection de la Roche-Guyon faite et vérifiée en faveur de son fils qui en prit le nom. »

Les lettres patentes, données à Saint-Germain-en-Laye, sont en effet délivrées au moment où se célébrait le mariage, c'est-à-dire au mois de novembre 1679.

Etait-ce une condition du mariage ou une marque spontanée de satisfaction royale? La question reste indécise.

Entre les deux chroniqueurs, auquel faut-il donner confiance?

Il est probable que le récit de Spanheim est plus près de la vérité. Cet envoyé de l'électeur de Brandebourg avait résidé plusieurs fois à Versailles, à une époque très voisine de ce mariage; ses notes prouvent sa perspicacité; il connaissait bien les petites

1. Saint-Simon, édit. 1873, vol. VI, p. 380.

intrigues de la cour et les caractères des personnages, et il a dû consigner ici, tout simplement, l'opinion courante et son opinion personnelle.

Dans une lettre du 1er décembre 1679 Mme de Sévigné, avec sa malice habituelle, parle de la nouvelle mariée :

« La petite femme, écrit-elle à sa fille, est à cet hôtel de la Rochefoucauld, toute gaillarde et toute drue; si elle ne se polit avec tant de polisseurs et de polisseuses, il faudra conclure que l'éducation n'est qu'une fable de la Fontaine [1]. »

Ce trait léger d'ironie effleure peut-être à la fois la rudesse des Louvois et le savoir-vivre raffiné des la Rochefoucauld, grands amis de Mme de Sévigné.

Nous verrons bientôt que la petite femme fut une maîtresse femme.

Quant aux deux beaux-pères, leur intérêt commun maintint entre eux, d'abord, le bon accord; le crédit naissant de Mme de Maintenon les alarmait et leur inspira la pensée de renouer la liaison du roi avec Mme de Montespan. Le projet échoua,

« et la réconciliation ne dura guères entre deux hommes si impérieux et si gâtés » [2].

Nous avons vu plus haut que, en 1680, le prince de Marcillac perdit son père.

Il prit alors le titre de duc de la Rochefoucauld; c'est sous ce titre et ce nom qu'il sera désormais désigné dans la suite de ce récit.

Malgré ces honneurs et ces charges lucratives, de

1. Madame de Sévigné, 1er décembre 1679, édit. Gault de Saint-Germain.

2. Saint-Simon, vol. VI, édit., 1872.

gouverneur du Berry, de grand maître de la garde-robe, de grand veneur, le duc de la Rochefoucauld était souvent obéré.

De 1680 à 1688, la somptuosité et aussi l'ordre des réceptions et des festins émerveillait les étrangers [1]. Quelques seigneurs de la cour, ou les ministres d'État, tels que le comte d'Armagnac, grand écuyer, le duc de la Rochefoucauld, le duc de la Feuillade tenaient à leurs frais, à Versailles ou dans les diverses résidences de la cour, des tables particulières.

« Ces circonstances, dit Spanheim, ne contribuent pas peu à l'éclat d'une cour royale et à la commodité des courtisans qui s'y trouvent. »

Cet éclat de la cour s'accommodait assez mal avec la fortune des seigneurs qui tenaient ainsi table ouverte.

Aussi, ce fut à Versailles un grand étonnement quand M. de la Rochefoucauld supprima sa table :

« On ne parle, dit Mme de Sévigné, que de la rupture entière de cette table. Il a dit au roi qu'il en était ruiné,... il a retranché quarante-deux de ses domestiques. Voilà une grande nouvelle et un bel exemple [2]. »

Ce n'est pas pour nous un grand événement, mais c'est un curieux détail des habitudes seigneuriales.

A ces grandes dépenses de luxe, il fallut ajouter des dépenses nécessaires et inattendues.

En 1689, au mois de décembre, l'hôtel de la Rochefoucauld, rue de Seine, fut à demi brûlé.

1. Spanheim, *la Cour en France en 1690*.
2. *Lettres de Madame de Sévigné*, 22 novembre 1681. 1689. 1690.

Au mois de février suivant, il était inondé.

« Tout l'hôtel de la Rochefoucauld, dit Mme de Sévigné, est délogé, persécuté par l'eau, après l'avoir été par le feu. Tout le bas étage est un étang. »

Le duc de la Rochefoucauld se plaignait volontiers et très haut : mais il ne faut pas trop se hâter de le plaindre; la munificence du roi le préservait de la ruine et lui accordait, de temps en temps, des dons magnifiques [1].

En 1685, il fit faire par Gourville, qui jadis avait été son secrétaire, le partage, entre ses deux enfants, des biens de la succession de leur mère.

En 1691, ce partage fut complété par un arrangement entre les deux frères [2].

L'aîné, François, eut la terre de la Roche-Guyon qui, en 1679, avait été érigée en duché.

Le second fils, Henri-Roger, eut Liancourt et porta désormais le titre de marquis de Liancourt.

Mais une partie du revenu fut réservée au duc de la Rochefoucauld, leur père.

Nous ne pouvons mentionner ici que par un mot la blessure que reçut à la bataille de Nerwinde le duc de la Roche-Guyon, et le fatal éboulement de rochers qui coûta la vie à plusieurs habitants de la Roche-Guyon en 1693.

Ces événements seront rapportés plus au long ultérieurement.

1. Dangeau. 1693, don de 50 000 écus accompagné de beaucoup de témoignages d'amitié. Autres dons en 1694. Brevet de retenue de 100 000 écus sur ses charges, 1703. Le duc obtient pour son petit-fils, l'abbé de la Roche-Guyon, l'abbaye du Bec de 40 000 livres de rente. Voir encore au 27 novembre 1713.

2. Dangeau, 1685-1691.

Quant au vieux duc de la Rochefoucauld, il ne reste plus à signaler dans son existence que quelques faits.

Vers l'année 1693, le maréchal de Luxembourg, fier de ses victoires, voulut passer, comme pair de France, du 18e rang au second rang. Bien entendu, les 16 pairs lésés se réunirent contre lui.

Ce fut un gros procès que suivit avec acharnement le duc de Saint-Simon et où le duc de la Rochefoucauld fit cause commune avec les autres pairs.

Le duc de Luxembourg perdit la partie et resta à son rang.

Le chancelier Boucherat, le premier président Achille de Harlay, le président à mortier Talon, s'étaient montrés favorables à sa cause. L'avocat général Daguesseau avait conclu pour les ducs contre le maréchal. Aussi il faut voir avec quelle vigueur le duc de Saint-Simon malmène, dans ses Mémoires, les magistrats contraires à ses prétentions et exalte Daguesseau.

Le 13 mai 1695, dans un voyage de Versailles à Compiègne, le roi s'arrêta à Liancourt et y resta deux jours. Le roi se promena longtemps à pied et dans une petite chaise, que lui avait fait faire le duc de la Rochefoucauld, puis en carrosse.

Il se montra fort satisfait et dit au duc qu'il ne pouvait mieux payer sa bonne réception qu'en l'assurant de l'entier oubli de tous les sujets de plainte qu'il avait contre M. de Liancourt [1]. Il s'agissait d'une correspondance satirique et licencieuse, qui

1. Dangeau. 1695, 13 mai, 19 juin, M. de Liancourt fut admis le lendemain au lever du roi, le 23 mai à Marly, et, en 1697, nommé maréchal de camp.

irrita vivement le roi et sur laquelle nous donnerons plus tard de plus amples détails.

Le 19 juin, nouvelle faveur :

« la cour était à Trianon, le Roi, écrit Dangeau, sur les cinq heures, monta en carrosse et alla avec les dames se promener à la *Selle* [1], maison auprès de Marly, qui est à M. de la Rochefoucauld, qui donna une collation magnifique. Fort peu de courtisans suivirent le Roi, qui voulait être là en particulier. »

La collation fut magnifique; mais, plus honnête, moins ambitieux, plus habile que Fouquet, le duc de la Rochefoucauld sut arrêter sa magnificence en deçà du point où elle pouvait porter ombrage au souverain.

Dans une lettre adressée à Mme de Sévigné, le 24 juin, Mme de Coulanges explique ainsi cette visite :

« Il est grand bruit de la faveur de M. de la Rochefoucauld. On prétend qu'il s'est rendu maître de l'esprit de Monseigneur, et qu'il se sert de son crédit tout comme le Roi le peut désirer. »

Elle raconte ensuite que le roi mena Mme de Maintenon suivie de ses dames souper à la Selle.

A la cour, les moindres mots ont leur valeur; les prétextes les plus futiles sont occasions de faveurs et de privilèges; l'habileté est de saisir le moment.

Un jour, en 1696, au sortir d'un office religieux, le roi reprochait à M. de Vendôme et à M. de la Rochefoucauld de ne jamais assister aux sermons, même à ceux du Père Séraphin; M. de Vendôme s'en tira par une plaisanterie [2].

1. Aujourd'hui, la Celle-Saint-Cloud.
2. Saint-Simon, t. I.

M. de la Rochefoucauld, en courtisan avisé, dit qu'il ne pouvait s'accommoder, comme les derniers de la cour, de demander une place à l'officier qui les distribuait, allégua d'autres excuses aussi fortes, et tout de suite le roi lui donna, pour lui et pour sa charge, une quatrième place derrière lui, à droite[1] du grand chambellan. Mais cette faveur un peu malicieuse suscita un grand trouble : le grand aumônier du roi, Mgr de Coislin, évêque d'Orléans, s'était habitué à occuper cette place; il n'y avait nul droit, mais il avait espéré que sans bruit l'usage établirait le droit. Il se retira fort mortifié, se plaignit, obtint du roi une audience, fut froidement éconduit et s'en alla bouder quelque temps dans son diocèse.

Cependant, il fallut bien revenir faire son service auprès du roi. La Rochefoucauld en usa avec lui le plus civilement du monde; probablement son habileté avait dépassé le but; tous les prédicateurs n'étaient pas le Père Séraphin, et cette place privilégiée n'était qu'une nouvelle charge imposée à l'esclavage permanent du grand maître de la garde-robe. Il se réconcilia avec l'évêque d'Orléans; mais le roi ne rapporta pas sa décision.

Autre anecdote sur les petites misères de ces grandeurs.

En 1706, un jour, à Marly, malgré la pluie, le roi visitait ses plantations; le chapeau du roi fut percé; le duc de Tresmes, qui était près de lui, lui en présente un; cela se fit en un clin d'œil; mais le duc de la Rochefoucauld était présent; le voilà aux champs,

1. Derrière le roi, à droite le grand chambellan; à gauche, le premier gentilhomme de la chambre. Derrière le roi le capitaine des gardes. Voir aussi Dangeau, 1696, 1697.

quoique ami du duc de Tresmes; c'était à lui qu'il appartenait de présenter le chapeau; il y allait, disait-il, de son honneur; on eut grand'peine à l'apaiser [1].

En 1709, le duc de la Rochefoucauld, déjà aveugle, arrive à Versailles, insiste avec grand éclat pour être admis sur-le-champ chez le roi et lui remet un billet anonyme dans lequel on lisait qu'il se trouvait encore des Ravaillac, et qui, *à cette folie*, ajoutait un éloge de Brutus. Le duc avait mal choisi son heure; le roi le reçut assez mal; il avait déjà connaissance de billets semblables, qu'il avait mieux reçus parce qu'ils avaient été présentés avec moins d'emphase [2].

Malgré les désastres de la guerre et de la disette, malgré les souffrances et les mutineries du peuple, pareille lettre n'était encore regardée que comme une folie peu dangereuse.

Quatre-vingts ans plus tard, la folie était devenue contagieuse et furieuse.

Si, ainsi qu'on le verra bientôt, M. de la Rochefoucauld ne passa jamais pour un seigneur agréable et d'abord facile, il fut toujours impossible de lui refuser le mérite d'une fidélité tenace à ses rares et vieilles amitiés; il poussa très loin cette qualité à peu près inusitée dans les cours.

La prompte familiarité et la confiance du roi l'avaient introduit dans l'intimité de Mlle de la Vallière, de Mme de Montespan, de Mme de Thianges, de Mme de Fontanges.

« Il était de tous leurs particuliers [3] avec le Roi et de tout

1. Dangeau, année 1706.
2. Saint-Simon, chap. XXXIV.
3. Saint-Simon, édit. 1873, vol. X, p. 118.

ce qui se passait dans le secret de cet intérieur. Il demeura toute sa vie intime avec Mme de Montespan.

Aussi ne put-il jamais souffrir Mme de Maintenon, quoi qu'elle et le Roi pussent faire. Jamais aussi elle n'osa l'entamer; il se tenait dans un respectueux silence, n'en approcha jamais; force révérences s'il la rencontrait par quelque hasard, et payant toujours de monosyllabes et de révérences redoublées tout ce qu'en ces occasions elle lui disait d'obligeant. »

Le roi ne laissait pas de désirer qu'il en fût autrement entre eux; aussi, pour modifier ces relations, avait-il grande envie de faire épouser Mlle d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon, par le jeune prince de Marcillac, petit-fils du duc de la Rochefoucauld.

Le duc ne consentit à ce projet qu'avec peine et par déférence; Mme de Maintenon garda un silence très significatif. « Tant de glaces rebutèrent le roi. »

Mme de Maintenon avait d'autres projets et quelque temps après, elle obtint, avec quelque effort, le consentement du roi au mariage de Mlle d'Aubigné avec le duc d'Ayen, fils du duc de Noailles.

Ce fut, de la part du roi, l'occasion d'une extrême munificence qui dut attrister un peu M. de la Rochefoucauld, mais un don considérable lui prouva bientôt qu'il n'était pas oublié et apaisa vite ses regrets.

Citons encore deux exemples de cette constance, de cette fermeté du duc de la Rochefoucauld à maintenir ses anciennes affections.

En 1697, à la paix de Ryswick, Louis XIV avait enfin reconnu Guillaume III comme roi d'Angleterre. A cette époque, Jacques II était l'hôte de Louis XIV au château de Saint-Germain-en-Laye. L'année suivante, Guillaume III envoya en France comme ambassadeur l'un des principaux seigneurs de sa cour et de

ses plus dévoués serviteurs, le comte de Portland.

Cet ambassadeur fut reçu par le roi avec une politesse et une magnificence toutes politiques; mais la cour ne mit à cet accueil aucune mesure et combla Portland de civilités exagérées.

Rencontrant un jour le duc de la Rochefoucauld, le comte de Portland lui demanda s'il était le grand veneur et manifesta le désir de chasser avec les chiens du roi [1].

« M. de la Rochefoucauld répondit qu'il était en effet grand veneur, mais qu'il ne disposait pas des chasses, que c'était le roi d'Angleterre (Jacques II) dont il prenait les ordres et qu'il ne savait qu'au moment de partir si le roi ne venait pas au rendez-vous, et tout de suite, la révérence, et laissa Portland dans un grand dépit [2]. »

« La même année, dans un voyage de Marly, le roi, contre son ordinaire, parla avec chaleur de Mont-Gaillard, évêque de Saint-Pons, alors en disgrâce profonde à l'occasion des affaires de Port-Royal et de la régale [3]. »

M. de la Rochefoucauld laissa dire le roi, puis se mit sur les louanges de l'évêque et, malgré le silence du roi et des assistants, insista longtemps sur cet éloge.

« Cette générosité me toucha, ajoute Saint-Simon, et surprit tous ceux qui en furent témoins. »

1. Dangeau, 1698.
2. Saint-Simon, t. V, p. 59.
3. Saint-Simon, t. X, p. 118. Dangeau, années 1698, 1702 et *passim*, raconte plusieurs traits d'obligeance envers MM. de Grammont, de Blanzac, qui font grand honneur au duc de la Rochefoucauld.

Dans la funeste année 1709, le roi avait fait fondre toute sa vaisselle et des chefs-d'œuvre d'argenterie estimés 450 000 francs; Mme de Maintenon avait imité son exemple; est-il nécessaire de dire que le duc de la Rochefoucauld fut l'un des premiers à offrir au roi sa vaisselle d'argent?

Le duc de Grammont, La Feuillade, Boufflers, de Chamillart, le duc d'Orléans et quelques autres se distinguèrent par leurs généreux sacrifices. Mais ces sacrifices individuels n'étaient que des exceptions; et sans l'arrivée imprévue des vaisseaux français qui versaient 35 millions en lingots dans la caisse de l'État, sans l'habileté et les emprunts de Desmarets, le crédit de la France était réduit à ses dernières extrémités.

Cependant, M. le duc de la Rochefoucauld devenait vieux; il avait perdu plusieurs de ses frères, et, en cette année 1698, l'abbé de Marcillac, un des rares prévilégiés qui aient trouvé grâce devant Saint-Simon et qui aient mérité ses éloges.

« L'esprit, dit-il, le bon sens, le goût de la bonne compagnie et la considération dégagée de celle de la naissance, de la faveur et des places étaient devenus dans cette famille un apanage de cadets. »

En 1711, mourut l'aînée de ses trois sœurs. Elle n'avait que deux ans de moins que lui; elle avait beaucoup d'esprit, de mérite et de vertu. Comme ses sœurs, elle vivait loin de la cour. Saint-Simon prétend qu'elle avait contracté un mariage secret avec Gourville, ancien secrétaire du duc de la Rochefoucauld. Dangeau, qui devait être mieux informé que Saint-Simon, dit qu'elle ne voulut jamais être mariée [1].

1. Dangeau, année 1711.

Le crédit, la faveur du duc étaient encore intacts et la munificence du roi paraissait inépuisable.

Mais, peu à peu, il devint presque aveugle. Il ne voulut pas d'abord comprendre que l'heure de la retraite avait sonné. Il voulait remplir toujours tous les offices de ses charges.

Il suivait la chasse en calèche;

« à la mort du cerf, il se fesait descendre et mener au Roi pour lui présenter le pied qu'il lui fourrait souvent dans les yeux ou dans l'oreille; cela le peinait fort et même le monde [1]. »

Malgré quelques insinuations discrètes, le roi, toujours bienveillant, ne voulait pas affliger son vieil ami par un ordre formel.

Bientôt, M. de la Rochefoucauld lui-même, devenu tout à fait aveugle, dut se rendre compte que ces charges de cour étaient un poids trop lourd pour sa vieillesse; il se retira, non loin de son maître, près de Versailles, dans la belle résidence du Chenil.

Il pouvait encore quelquefois se présenter chez le roi; de tous ses honneurs, il avait su conserver le privilège d'entrer à toute heure et par les cabinets réservés.

A la fin de 1712, il profita encore de ce reste de familiarité pour obtenir du roi une faveur considérable, un édit qui permettait au duc de la Roche-Guyon [2] de céder ce duché vérifié à M. de Durtal, son second fils, et de faire, de ce fils cadet, tige nouvelle de ducs de la même ancienneté que l'érection faite pour le père.

1. Saint-Simon, t. VI.
2. Fils du vieux duc de la Rochefoucauld et père de M. de Durtal.

Les détails de cette affaire seront mieux à leur place dans l'histoire du duc de la Roche-Guyon.

Cette dernière faveur fut une consolation pour le vieux duc. D'après Saint-Simon, qu'il ne faut pas toujours croire de confiance, le duc de la Rochefoucauld avait espéré que le mariage de son fils avec la fille de Louvois lui ouvrirait à lui-même les voies vers le rang de prince étranger.

Il obtint, il est vrai, du roi l'appellation flatteuse et stérile de cousin, mais il n'obtint que cela.

Il en conçut un dépit extrême

« et contre Louvois et contre sa belle-fille, quoiqu'elle eût un grand mérite et fût généralement considérée ».

L'isolement se fit autour de lui; c'est le sort ordinaire des favoris qui ont perdu leur influence. Il vécut ainsi quelque temps, triste, aveugle, sans grand entourage dans la résidence du Chenil [1], survivant à tous ses contemporains, et s'éteignit enfin le 11 janvier 1714, à 6 heures du matin, précédant de vingt mois à peine le roi, qui pendant plus de cinquante ans l'avait honoré et comme écrasé de sa constante amitié.

Le duc de la Roche-Guyon prit le nom de duc de la Rochefoucauld, et fit faire à son père un convoi magnifique à la paroisse de Versailles; le corps fut emporté à Verteil [2].

« Cependant, dit Saint-Simon, le roi à qui, sur la fin, il était devenu à charge,... se trouva fort soulagé de sa mort;

1. Dangeau. Le Chenil était situé à Versailles, derrière la grande écurie, entre l'avenue de Paris et l'avenue de Saint-Cloud, I, 309.
2. Dangeau, année 1714.

tels sont ses sentiments à l'égard de tous ceux qu'il a aimés et comblés de faveurs et de grâces. »

A cette double épigramme, brève et acérée, on reconnaît bien le caractère de l'auteur.

Les noms de Marcillac et de la Rochefoucauld sont parmi les noms les plus connus du XVII[e] siècle; histoires, mémoires, correspondances, depuis la Fronde jusqu'à la mort de Louis XIV, nul ne les oublia; çà et là, un mot, quelques lignes, ou de longues pages.

Deux grands seigneurs ont donné à ces deux noms leur notoriété : le père et le fils, tous deux successivement princes de Marcillac et ducs de la Rochefoucauld.

Entre les deux, nulle ressemblance; le père, de noble et agréable figure, d'esprit aimable, chevaleresque, séduisant, suivi dans sa disgrâce par l'affection de nombreux amis; jusqu'à la fin de sa vie cultivant les lettres, au milieu d'*assemblées* de dames intelligentes et de littérateurs éminents. Pour la postérité, il resta toujours le brillant frondeur, l'ami des princes de Condé et de Conti, l'amoureux chevaleresque de leur sœur, Mme de Longueville, et l'auteur des *Maximes*.

« Le fils, de figure et de tournure peu remarquables, maigre avec de gros os, une chevelure de filasse, peu brillant dans les cercles, à la fois rude et embarrassé, n'aimant guère ou plutôt fuyant la société des femmes et des beaux esprits; hors M. de Bouillon et les maréchaux de Duras et de Lorges, il n'allait chez lui qui que ce fût,... il n'y avait que des gens désœuvrés, qu'on appelait les ennuyeux de M. de la Rochefoucauld [1]. »

1. Saint-Simon, t. X, édit. 1873.

Le père et le fils n'avaient de trait commun que leur bravoure et leur mutuelle et inaltérable affection.

Tous ceux qui les ont connus ont saisi ces différences et cherché à deviner les causes de la prédilection du roi pour le fils.

Saint-Simon n'y comprend rien : en effet, le portrait qu'il fait du prince de Marcillac ou du duc de la Rochefoucauld rendrait cette faveur royale tout à fait incompréhensible.

« Borné, ignorant, embarrassé avec tout ce qui n'était pas subalterne, rogue, en aîné des la Rochefoucauld. »

Quant au physique, d'après les gens de la cour de son temps, dit-il, sa figure était tout à fait désagréable.

Tels sont, avec beaucoup d'autres, les traits dont le peintre esquisse son modèle.

« Fait de la sorte, continue-t-il, et seul de sa bande, il arrive dans la plus brillante et galante cour, où le comte de Guiches, Vardes, le comte de Lude, M. de Lauzun et tant d'autres se disputaient la faveur du Roi et le haut du pavé, chez la comtesse de Soissons (nièce de Mazarin), de chez qui le Roi ne bougeait alors.

Ce centre était encore un lieu où Marcillac était de contrebande pour la nièce du cardinal.

Mais bientôt, toute la troupe choisie, qui s'en moquait, fut bien étonnée de voir le Roi le mettre de ses parties, sans autre chose de sa part que de se présenter devant le Roi. »

Puis, il devient le confident des royales amours, le témoin des secrètes réunions, l'ami discret des favorites.

Certes, jusqu'à présent, le portrait n'est pas flatté

et ne justifie guère la prédilection constante du roi; bien d'autres courtisans ont été admis par le roi à ces parties plus ou moins familières; et cette familiarité du roi n'a pas survécu aux années de sa jeunesse.

Saint-Simon est un peintre admirable, mais partial, violent, emporté au delà des bornes par le moindre grief imaginaire.

Au début de la Fronde, le père de Saint-Simon fut un instant du parti des princes; dans ses mémoires, le père du duc de la Rochefoucauld avait fait allusion à sa prompte défection. De là grande querelle, grand débat, auquel Saint-Simon donne des proportions épiques.

Quelques mots moins précis, mais ayant exactement le même sens furent substitués à la première rédaction et ce débat fut vite apaisé.

Mais, quatre-vingts ans plus tard, Saint-Simon n'avait pas oublié cette discussion, antérieure de vingt ans à sa naissance.

Autre grief :

Vers 1714, le duc de la Roche-Guyon avait soulevé vis-à-vis de Saint-Simon une prétention de préséance : c'était le blesser à l'endroit sensible. Le roi décida en faveur de Saint-Simon; ses mémoires prouvent qu'il n'eut pas le triomphe modeste.

Enfin, le duc de la Rochefoucauld était âgé de plus de soixante ans quand Saint-Simon débuta fort jeune à la cour, vers l'an 1700.

Le grand veneur, le grand maître de la garde-robe, le chevalier des ordres du roi et l'ami du roi, ne devait pas se croire obligé à des dehors affectueux, encore moins, obséquieux envers de jeunes courtisans; en ce temps et en cette cour où régnait une pompeuse et rigoureuse étiquette, une tenue majestueuse,

un peu théâtrale, un ton toujours digne, un peu altier, étaient, pour un grand dignitaire, les conditions nécessaires de son personnage. Entre la majesté et la morgue, la nuance est délicate et un jeune gentilhomme, aussi susceptible que Saint-Simon, a pu aisément s'y tromper.

Au surplus, sa première fougue une fois passée, Saint-Simon est obligé de se rendre à l'évidence et ne peut disconvenir, en maint endroit, des qualités du duc de la Rochefoucauld.

« M. de la Rochefoucauld, dit-il, avait beaucoup d'honneur, de valeur, de probité; il était noble, bon, libéral, magnifique, obligeant et touché du malheur. Il savait et osait plus que personne rompre des glaces et souvent forcer le Roi,... qu'il lassa enfin, mais ce ne fut que sur les derniers temps [1].

En général, bien plus ami qu'ennemi dangereux et même à incartades; mais, *excepté un petit nombre* [2], ami par fantaisie sans goût et sans choix. »

Cela signifie, ce me semble, qu'il choisissait ses amitiés et n'y regardait pas de si près avec de simples connaissances; ce qui est fort raisonnable.

Et autre part [3] :

« C'était un homme haut, de beaucoup de valeur et d'autant d'honneur qu'en peut avoir un fort honnête homme. Avec cela, noble, magnifique, en tout au-dessus du faste, officieux, serviable, rompait auprès du roi les plus dangereuses glaces pour ceux qu'il protégeait et souvent des inconnus, du mérite ou du malheur desquels il était touché et les a très souvent remis en selle. »

1. Saint-Simon, t. X, édit. 1873.
2. Saint-Simon, t. VI, édit. 1873.
3. Saint-Simon, t. I, édit. 1857.

Est-ce bien le même homme qui prodigue ainsi à la fois, sans nuances et sans modération, l'éloge et la satire?

Sa misanthropie, son humeur chagrine, envieuse et passionnée lui donnent parfois des lueurs perçantes et soudaines sur certains caractères, mais l'entraînent aussi, souvent, dans de violentes erreurs.

L'envoyé de l'électeur de Brandebourg, Ezéchiel Spanheim, porte sur le duc de la Rochefoucauld un jugement plus rassis et plus équitable :

« Le mérite de ce duc était bien inférieur à celui de son père, un des plus beaux esprits et l'un des plus heureux génies de la France. Il ne laissa pas de gagner l'inclination du roi dès qu'il eut occasion d'approcher de sa personne,... en quoi l'on ne peut dire autre chose si ce n'est que l'étoile vint au secours du mérite, ou plutôt qu'un naturel éloigné d'intrigues, d'irrégularités, de hauteur, tint lieu à ce seigneur de qualités plus solides et plus éclatantes. »

La note est déjà plus claire et plus juste; et, au lieu de morgue, Spanheim parle d'un naturel éloigné de hauteur.

Enfin, écoutons un gentilhomme français contemporain des ducs de la Rochefoucauld, homme de valeur et d'esprit, distingué à la guerre, poète agréable, ami de Mme de Caylus et de Mme de la Sablière, le marquis de la Fare [1].

« Après que les dernières guerres civiles furent finies, le prince de Marcillac (fils du duc de la Rochefoucauld) ne songea, par ses assiduités, qu'à effacer de l'esprit du roi les méchantes impressions qu'il avait conçues contre sa maison et effectivement il y réussit, étant homme de

1. La Fare, *Mémoires*. Collection Petitot, vol. LXV, p. 187.

mérite, poli et sage de bonne heure; caractère que le roi a toujours aimé quoiqu'il ait fait de grandes fortunes à de grands fous. »

Enfin, voilà la note juste et l'on comprend comment le roi a pu et désiré conserver toujours près de lui un seigneur, sinon d'esprit étincelant, au moins d'un caractère sûr, rassis, d'un dévouement éprouvé, en qui il pouvait avoir, au milieu des menées de tous les courtisans, une pleine confiance.

Tant de confiance au surplus n'était pas sans être une lourde charge, et tant d'honneurs étaient le prix, à peine équivalent, d'une dépendance perpétuelle.

« Le lever et le coucher du Roi, les deux autres changements d'habits, tous les jours; il n'en manquait jamais un. Quelquefois dix ans de suite sans découcher d'où était le roi. Dans les quinze dernières années, un congé de cinq à six semaines [1]. »

C'était là une dure dépendance; Louis XIV la récompensa avec magnificence; et, par ses dons et par une amitié souvent pleine de délicatesse; après quelques années, le souverain et l'ami en étaient arrivés à ce point, où les souvenirs, la convenance des caractères, les services rendus, les libéralités reçues cimentent l'habitude d'une vie commune et rendent les séparations trop pénibles.

La chaîne était aussi dissimulée que possible, mais c'était une chaîne.

Malgré l'accusation, peu voilée, d'ingratitude, portée par Saint-Simon contre Louis XIV, on ne saurait méconnaître que le roi poussa jusqu'aux der-

1. Saint-Simon, t. VI, édit. 1873.

nières limites l'affabilité pour son vieil ami, la condescendance pour sa vieillesse et ses infirmités.

« Le 6 janvier 1714, M. de la Rochefoucauld est *considérablement* malade, dit Dangeau; le roi, qui a toujours eu beaucoup d'amitié pour lui, demande de ses nouvelles plusieurs fois par jour. »

Nous nous sommes arrêtés bien longtemps sur le prince de Marcillac, depuis duc de la Rochefoucauld.

Le prince de Marcillac n'a jamais été *duc* de la Roche-Guyon.

Il fut, par son mariage, *seigneur* de la Roche-Guyon; à la mort de sa femme, en 1669, le partage des biens de cette succession entre ses deux enfants en 1691 ne lui laissait que des droits en usufruit dans cette terre alors considérable[1].

Il est probable même que ses fonctions de cour ne lui permettaient guère de visiter souvent ce domaine.

Mais, malgré la brièveté de son apparition, le duc de la Rochefoucauld forme, dans la série des châtelains de la Roche-Guyon, la transition nécessaire entre la famille du Plessis-Liancourt et la famille de la Rochefoucauld, entre M. et Mme de Liancourt et François de la Rochefoucauld, fait duc de la Roche-Guyon en 1679.

Quelques notes sur sa vie, sur ce type curieux, aujourd'hui perdu, du grand seigneur de la cour, étaient rigoureusement indispensables pour faire comprendre la suite de ce récit.

Frondeur à la suite de son père dès sa jeunesse; vaillant soldat aux guerres des Flandres et d'Allemagne, à la suite du roi; blessé au passage du Rhin;

1. Le revenu était alors évalué à 80 000 livres de rente.

mêlé aux aventures, à la société de la jeunesse de Louis XIV; élevé aux plus hautes charges honorifiques, et cependant étranger à toute action politique; ennemi de Mazarin, ami des Jansénistes; n'aimant pas Mme de Maintenon, et cependant, restant jusqu'à la fin de sa vie l'ami particulier du roi : telle est la vie de ce seigneur; il m'a paru qu'elle valait la peine de nous arrêter quelques instants et qu'elle ne serait pas déplacée dans les anciens souvenirs du château de la Roche-Guyon.

§ 3. — François (VIIIe du nom), duc de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon (1663-1728).

Le duc de la Rochefoucauld laissait deux fils :

L'aîné, François, prince de Marcillac, duc de la Roche-Guyon;

Le second, Henri-Roger, marquis de Liancourt, né en 1665, officier distingué, qui fut blessé à la bataille de la Stafarde (8 août 1690) et mourut lieutenant général.

Il avait la réputation d'homme d'esprit, d'honneur, de commerce doux et agréable; supérieur à son frère par les qualités aimables du caractère; jamais cependant il ne fut appelé au partage des biens et des faveurs, que la prévoyance du vieux duc *amoncelait* sur la tête du frère aîné.

Malgré cette inégalité des fortunes,

« l'union resta toujours intime et inaltérable entre eux; chose également rare et respectable entre deux frères, en tout si différents l'un de l'autre ».

Le marquis de Liancourt n'était pas attiré et paraissait peu à la cour; il vécut assez solitaire

« et fut, ce qui est fort rare, également estimé, honoré et peu compté »[1].

La mort du père ne changea rien à l'affection mutuelle des fils; cependant, l'aîné, François, succéda aux biens, dignités et charges de son père; le cadet, Henri-Roger, resta dans la condition plus modeste, imposée par les usages de ce temps aux cadets de famille.

§ 4. — François (VIIIe du nom) de la Rochefoucauld, duc de la Roche-Guyon, puis duc de la Rochefoucauld.

François de la Rochefoucauld naquit le 17 août 1663.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, en 1669, il perdit sa mère, Jeanne-Charlotte du Plessis.

Le 22 octobre 1679, il épousa Madeleine-Charlotte Le Tellier, fille aînée du marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'État, surintendant des bâtiments, et d'Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux[2].

Ce mariage politique fut-il l'œuvre du duc de la Rochefoucauld ou du marquis de Louvois? C'est ce qu'il est difficile de deviner.

Ce qui est hors de doute, c'est la haute satisfaction qu'éprouva le roi de cette union; il en donna d'éclatants témoignages.

Avant la fin de cette même année, le 20 novembre, le jeune marié était admis à prêter serment entre

1. Saint-Simon, t. X, p. 126, 128.
2. Saint-Simon fixe la date du mariage au 23 novembre et non au 22 octobre.

les mains du roi pour les charges de grand veneur de France et de grand maître de la garde-robe, en survivance de son père, et dans le même mois, par lettres patentes [1] données à Saint-Germain-en-Laye, la terre de la Roche-Guyon fut de nouveau érigée en duché pour ses enfants mâles et femelles; enfin, en 1683, il était colonel du régiment de Navarre.

En 1685, un partage des biens de la duchesse sa mère, partage complété en 1691 [2], lui attribuait la terre de la Roche-Guyon, dont l'administration fut confiée à sa femme.

A cette occasion, M. de Louvois donna à son gendre, en avancement sur les droits de sa fille, 115 000 livres pour payer les dettes faites entre lui et son frère, M. de Liancourt.

Le jeune duc avait vingt-deux ans à peine et ne paraissait pas pêcher par excès de gratitude, ni même de respectueuse prudence. L'influence naissante de Mme de Maintenon, l'autorité de Louvois, étaient pour les jeunes seigneurs un joug incommode et commençaient à leur imposer une contrainte importune; ils se vengeaient entre eux des ennuis de la cour par de libres propos, par des lettres licencieuses et piquantes contre le roi et Mme de Maintenon; le duc de la Roche-Guyon était mêlé à cette correspondance, et le beau-père même, M. de Louvois, n'était pas épargné par son gendre [3].

1. Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 27 mars 1681.

2. Ce partage fut complété par un arrangement entre les deux frères en 1691; l'aîné eut la Roche-Guyon, le cadet (Liancourt) eut 200 000 livres pour prix de sa renonciation à la succession de Schomberg, mais non à celle de Lannoy, d'où devait lui revenir quelque chose de considérable. Dangeau, année 1691.

3. Spanheim, p. 36.

Ces lettres étaient adressées à MM. les princes de Conti qui guerroyaient alors en Hongrie; elles furent, par ordre de Louis XIV, interceptées en Alsace.

« Quelques-unes, écrites par MM. de la Roche-Guyon et de Liancourt et par M. d'Alincourt (petit-fils du maréchal de Villeroy), révélaient tant d'imprudence et de libertinage »,

que le roi exila ces jeunes et innocents frondeurs.

Le duc de la Roche-Guyon, le moins coupable, fut conduit à Verteuil (terre de la famille); son frère, M. de Liancourt, dont les lettres étaient le plus piquantes et spirituelles, fut enfermé, gardé à vue, et longtemps, à la citadelle d'Oleron.

Enfin, le marquis d'Alincourt, dont les lettres étaient fort impies, mais parlaient peu du roi, en fut quitte pour une retraite assez courte dans un château fort triste, en Berry, appelé la Forêt Thomie [1].

« Ce qui fit dire au bonhomme le maréchal de Villeroy, que pour son petit-fils, qui ne s'en était pris qu'à Dieu, ce ne serait rien, mais que pour les deux autres, c'étaient de grands impertinents. »

Le grand roi se sentit piqué par ces moucherons; sa colère est presque ridicule.

Pour le duc de la Roche-Guyon, la disgrâce dura environ deux ans; en 1688, il prenait part à la campagne de Flandre.

En 1690, il servait sous le maréchal de Luxembourg et se distinguait aux batailles de Fleurus (1690) et de Steinkerque (1692);

En 1693, à la bataille de Nerwinde, il eut le pied brisé et resta toute sa vie estropié. Cette blessure ne

1. Dangeau, année 1685, t. I, p. 202.

l'arrêta pas; il prit encore part aux campagnes suivantes et fut nommé maréchal de camp le 3 janvier 1696.

Là finit sa carrière militaire; en 1702, il ne fut pas compris parmi les officiers employés aux armées de Flandre, d'Allemagne et d'Italie.

« M. de la Roche-Guyon ne sert point, dit Dangeau; son père l'a souhaité et en a parlé au roi; c'est une perte pour l'armée; car M. de la Roche-Guyon est galant homme et bon officier. »

Par la valeur personnelle du duc de la Roche-Guyon, par la survivance assurée des grands établissements de son père, par la faveur constante du chef de la famille auprès du roi, la famille de la Rochefoucauld tenait l'un des premiers rangs parmi les familles seigneuriales; un trait de mœurs singulier prouve cette haute situation.

En 1691, Louvois mariait au duc de Villeroy sa seconde fille, sœur de la duchesse de la Roche-Guyon; l'archevêque de Reims, frère de Louvois, était d'une grande humilité sur sa naissance; avant la célébration du mariage, il dit à sa nièce :

« Ma nièce, vous allez être duchesse comme votre sœur, mais n'allez pas croire que vous soyez pareilles; car je vous avertis que votre mari ne se voit pas bon pour être page de votre beau-frère [1]. »

Au surplus, cette sœur aînée duchesse de la Roche-Guyon était, en laissant à part la supériorité de rang, femme d'un rare mérite; l'administration de la terre de la Roche-Guyon lui avait été confiée : elle y fit preuve des qualités d'ordre et de volonté qu'elle

1. Saint-Simon, année 1694.

tenait de son père et sut rétablir cette maison ruinée ou du moins fort compromise par le luxe et le laisser-aller du vieux duc de la Rochefoucauld.

Le souvenir du marquis de Louvois est resté dans les traditions de la Roche-Guyon.

Dans le salon du château, on montre un magnifique bureau de Boule et un encrier du même artiste. C'est, dit le cicerone, le bureau de Louvois. Dès 1787, le cicerone de cette époque disait déjà à Arthur Young :

« C'est dans cet encrier que Louvois a trempé sa plume pour signer la révocation de l'édit de Nantes, et sans doute aussi, ajoute le célèbre voyageur, l'ordre donné à Turenne de brûler le Palatinat [1]. »

Ce bureau, cet encrier ont-ils appartenu à Louvois? Le fait paraît certain. En 1694, par le partage de la succession de son père, la duchesse de la Roche-Guyon reçut, en bloc et sans description, une partie du riche mobilier du ministre.

Louvois s'est-il servi de cet encrier pour signer, sur ce bureau, l'édit de révocation? Le fait n'a rien d'invraisemblable.

Quand, dans certaines familles, la tradition deux fois séculaire d'un fait est d'accord avec la possession d'un objet, la présomption est bien voisine de la preuve [2].

C'est, je crois, tout ce qu'on peut dire sur cette

1. *Voyage d'Arthur Young en France*, 1787-1790. — *Lettre de M. le duc de la Roche-Guyon*, 4 juillet 1890.

2. J'ai lu quelque part que Louvois avait signé l'édit de révocation à la Roche-Guyon. C'est plus que très probablement une erreur. L'édit du 22 octobre 1685 a dû être signé à Paris, sous les yeux du Roi. Louvois est mort le 22 juillet 1691 et son bureau n'a fait partie du mobilier de la Roche-Guyon qu'en 1694.

petite curiosité historique, qui n'est pas sans intérêt pour notre histoire locale.

Vers cette époque, à l'année 1690, se rapporte une cérémonie de foi et hommage rendu au seigneur de la Roche-Guyon par le seigneur de Villers.

Après le décès d'un seigneur vassal, son héritier déclarait au seigneur suzerain, dans un acte appelé aveu ou dénombrement, tous les droits de propriété, usages, impôts, perceptions qu'il possédait sur son fief, puis, dans une cérémonie *particulière*, accompagnée de rites *particuliers* et solennels, il rendait foi et hommage pour ce fief entre les mains dudit suzerain.

Si l'on en juge par le procès-verbal de l'an 1690 cette cérémonie, jadis imposante, avait perdu beaucoup de son éclat.

Le seigneur de Villers était représenté par un mandataire. Ce mandataire, après avoir frappé à la porte du château, a demandé si monseigneur y était. Le sieur Lestrade, lieutenant et intendant du duc, ayant répondu que non, le mandataire du seigneur de Villers se trouvant devant la porte dudit château en estat de vassal, tête nue, sans épée ni éperons, a mis le genou en terre, baisé le cliquet de la porte en signe d'humilité; il a ensuite offert la somme de 600 livres pour les droits de relief et de rachat et rendu foi et hommage entre les mains dudit Lestrade.

Jadis, ces prestations de foi et hommage entraînaient de lourdes obligations personnelles et donnaient parfois lieu à de formidables guerres entre suzerains et vassaux; la reconnaissance de ce droit était faite par le vassal lui-même ou l'un de ses plus hauts dignitaires et entourée d'un cérémonial imposant.

Or, en 1690, le sieur Lestrade était lieutenant, intendant (ou capitaine du château) et chirurgien du duc; cet étrange cumul ne constitue pas tout à fait un haut fonctionnaire.

Quant aux droits de relief et de rachat, c'est à peu près comme si l'on offrait aujourd'hui le montant des droits de mutation.

Cette vaine image du cérémonial féodal n'était plus, en définitive, que la reconnaissance et l'acquit d'un droit fiscal au profit du seigneur suzerain.

Depuis l'année 1702, le duc de la Roche-Guyon ne fut employé ni dans les armées ni dans les hautes fonctions politiques ou administratives.

Il n'eut aucune action dans les faits militaires ni dans la diplomatie pendant les tristes années de la guerre de la succession d'Espagne.

Notre récit se trouvera donc limité à la chronique intérieure de la cour et aux faits particuliers à la famille de la Rochefoucauld.

L'état de la cour en 1702 brillait aux yeux des étrangers par un luxe élégant, une gravité majestueuse, une haute politesse. Quelques fêtes, plus magnifiques que divertissantes, atténuaient à peine, pour les courtisans, la monotonie et les ennuis d'une étiquette rigoureuse.

Le roi avait soixante-quatre ans, le dauphin quarante; leur santé ne laissait prétexte à aucune inquiétude, à aucune prévision de ces éventualités qui créent, autour du souverain, des partis ou des coteries politiques.

Le roi dominait la cour, vivait seul au milieu de sa famille et des courtisans; les heures qu'il voulait donner à quelque délassement, à quelque détente de cette vie d'apparat, il les passait chez Mme de

Maintenon, égayé, autant qu'il pouvait l'être, par la jeune et vive duchesse de Bourgogne, la joie de ce sévère intérieur, ou bien il recevait ses deux amis, le duc de la Rochefoucauld et le maréchal de Villeroy; ou quelques autres vieux seigneurs qu'il avait en grande affection, les maréchaux de Boufflers, de Duras, de Lorges, Catinat [1].

Autour de Monseigneur, s'était groupée une société plus jeune; les vieux contemporains du roi y venaient peu.

Dans cette société du dauphin, brillaient au premier rang les princes de Conti et de Vendôme, d'Antin, le comte de Mailly; puis les deux beaux-frères, les ducs de la Roche-Guyon et de Villeroy, Sainte-Maure, le comte de Rancy, Biron, Albergotti; gardons-nous d'oublier le maréchal d'Huxelles, qui, pour être plus agréable au dauphin, envoyait

« chaque matin des têtes de lapin rôties à la chienne de Mlle Choin, de la porte Gaillon au petit Saint-Antoine » [2].

Dans cette petite cour, que l'on appelait *la cabale* de Monseigneur (cabale certes bien inoffensive), se retrouvent, à vingt-cinq ans de distance, ces grands coupables, qui avaient expié si durement leur imprudente correspondance en 1685.

Mais bientôt la mort bouleversa toute cette cour : le prince de Conti [3], le grand dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne disparurent; toutes ces morts, les revers de la France, la perspective d'une pro-

1. Saint-Simon, t. VIII, p. 273.
2. Saint-Simon, t. VIII. Mlle Choin, maîtresse du dauphin.
3. Le prince de Conti, 1709; le grand dauphin, 14 avril 1711; la duchesse de Bourgogne, 12 février, et le duc de Bourgogne, 18 février 1712.

chaine minorité, ouvraient un libre champ à toutes les prévisions, aux compétitions du duc d'Orléans et des princes légitimés.

Le duc de la Roche-Guyon ne paraît pas avoir pris une part active à ces intrigues; la mort de son intime ami, le prince de Conti, la mort de Monseigneur, à qui le liaient « l'habitude et le même âge », jetaient un grand trouble dans sa vie et dans ses affections, mais ne pouvaient être pour lui une cause d'inquiétudes; ses *établissements* et sa prudence entre ces puissants adversaires étaient de solides garanties contre les vicissitudes de la fortune.

En cette année 1711, une grosse question de privilège nobiliaire troubla toute la cour et surtout les ducs qui y étaient directement intéressés; il s'agissait du rétablissement ou plutôt de la reconnaissance du duché d'Espernon [1].

Le célèbre duc d'Espernon était mort à Loches en 1641, à quatre-vingt-huit ans; son dernier fils mourut en 1661, ne laissant qu'une fille qui se fit carmélite. Le duché-pairie d'Espernon était donc éteint en 1661.

Par suite du mariage de la descendante d'une branche cadette, la terre d'Espernon appartint ensuite à un marquis de Rouillac, qui fut plus connu, dit Saint-Simon, sous le nom de faux duc d'Espernon.

Il laissa une fille qui avait infiniment d'esprit, de savoir et de vertu; elle était amie de Mademoiselle, fille de Gaston, duc d'Orléans; à l'abri de cette illustre amitié elle obtint

« que le roi fermât les yeux à ce qu'elle se fit appeler Madame comme duchesse d'Épernon, sans pourtant en

1. Saint-Simon, édit. 1873, t. VIII, p. 177.

avoir ni nom, ni honneurs, ni permission de faire juger sa prétention »[1].

Cependant, elle désirait avoir une situation plus solide, et, par le crédit du cardinal d'Estrées, obtint la permission du roi de faire juger cette question en épousant le vice-amiral comte d'Estrées; mais cette première tentative échoua et n'eut pas de suite.

Ce coup manqué, M. de Montespan avait passé avec elle tous les actes nécessaires pour succéder, après elle, à sa terre d'Espernon et à ses prétentions; il tint l'affaire fort secrète, malgré quelques tentatives pour prendre dans ses terres de Guyenne le titre de duc d'Espernon. Il était mort dans ces idées; d'Antin (son fils) s'en était toujours nourri[2].

« Arrivé enfin à la faveur et aux privances, avec le funeste appui de la coupable fécondité de sa mère, dit avec emphase Saint-Simon, d'Antin sentit ses forces et se crut en état de se faire écouter du roi. »

Il obtint en effet l'autorisation de faire juger sa prétention qui, si elle eût réussi, lui eût donné, du chef du premier duc d'Espernon, droit de préséance sur les autres ducs.

Saint-Simon parut d'abord céder à l'orage; mais le duc de Berwyck et les deux beaux-frères, le duc de Villeroy et le duc de la Roche-Guyon, ranimèrent sa confiance; ils étaient résolus à se défendre et rallièrent bientôt la plupart des autres ducs à leur défense commune[3].

Il faut lire, dans les *Mémoires* de Saint-Simon, les

1. Saint-Simon, t. I, p. 161.
2. Saint-Simon, t. VIII, p. 177. D'Antin (Gondrin), fils de M. et de Mme de Montespan.
3. Saint-Simon, t. VIII, p. 176.

brigues auprès du roi, les intrigues, les négociations clandestines, les conciliabules que suscita cette affaire ; cette agitation souterraine, ces chausse-trapes, et au dehors, cette grande politesse de cour, cette affectation de civilités toujours correctes, qui ne laissaient rien paraître de ces ambitions et de ces rancunes.

Ces pages de Saint-Simon sont un lumineux commentaire du *Misanthrope*. A quarante ans en arrière, les courtisans avaient mêmes allures; Molière avait fidèlement copié ses modèles.

MM. de la Roche-Guyon et de Villeroy étaient des plus ardents à la défense. Ils faisaient partie de la cour de Monseigneur; et cette cour formait un camp, ce qu'on appelait *une cabale*, peu favorable et même hostile à toute prétention de la descendance régulière ou irrégulière de Mme de Montespan.

Le vieux duc de la Rochefoucauld, malgré son ancien dévouement pour la favorite, appuya de sa signature l'opposition des ducs.

A la cour, au Parlement, ce procès, ou plutôt les préliminaires du procès, suscitaient de vifs commentaires, des discussions parfois violentes, souvent tempérées par des précautions nécessaires et par des perplexités assez sérieuses.

Car le roi était tout d'abord favorable à la prétention de d'Antin; puis, l'opposition des ducs l'étonna, le fit réfléchir : les maréchaux de Boufflers et d'Harcourt lui en parlèrent « en gens de leur sorte » et il ne fut pas fâché de s'en tirer par une déclaration de neutralité; il la fit immédiatement connaître au premier président avec ordre de *la rendre*, *de sa part*, *à la Compagnie*. Singulière déclaration, singulière surtout par sa franchise.

La neutralité du roi fut un coup de théâtre; elle

déconcerta d'Antin, encouragea ses adversaires et donna au Parlement toute liberté d'admettre les excellentes raison des ducs pour défendre leur rang et leur dignité.

D'ailleurs d'Antin n'attendit pas longtemps; nommé bientôt après duc et pair, de son chef, il fut tout heureux d'entrer au Parlement, même à son rang, c'est-à-dire le dernier.

Ainsi finit cette affaire qui fut un des gros événements de la cour, au temps de la funeste guerre d'Espagne, entre Malplaquet et Denain.

Ces questions de préséance, aujourd'hui sans importance pour notre société démocratique, étaient alors, à la cour, des questions de première importance. L'ordre des préséances marquait, par des signes visibles, la qualité, le rang, la faveur de chaque personnage et soulevait, sous le plus mince prétexte, des conflits d'autorité, de dignité, d'amour-propre, de vanité.

Il nous faut encore nous en occuper ici à propos d'un long débat entre les ducs de la Rochefoucauld et les ducs de Saint-Simon.

Depuis soixante-quinze ans, ce débat se prolongeait entre les pères et les fils; pendant ce long temps, la courtoisie prudente des intéressés avait évité les occasions des rencontres et des conflits.

La question était d'ailleurs incertaine et, des deux côtés, on paraissait esquiver le procès [1].

Mais quand le hasard mit en présence, d'une part, les ducs de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon,

1. Un compte rendu détaillé de cette contestation retarderait trop ce récit. Voir pour les détails *Journal de Dangeau*, t. XV, édit. 1858, à la date du 17 mars 1714, et une longue note fort claire à la suite.

tous deux habitués aux faveurs royales, s'irritant de tout obstacle, d'autre part, le duc de Saint-Simon, altier, intraitable sur la moindre atteinte à ses privilèges, l'éclat devait être prompt.

Il s'agissait de savoir si les ducs et pairs avaient rang et séance entre eux, du jour de l'enregistrement fait au Parlement de Paris des lettres portant érection du duché-pairie qu'ils possédaient, ou si leur rang était fixé au jour où le nouveau duc et pair était *réellement* reçu en séance au Parlement.

Si la première décision était adoptée, les ducs et pairs de la Rochefoucauld devaient précéder les ducs de Saint-Simon; au cas contraire, les Saint-Simon devaient précéder les La Rochefoucauld.

Un édit rendu en 1711, mais ne visant pas ce débat particulier, adopta en principe la seconde décision.

Ce fut une joie exubérante pour Saint-Simon; une amère déconvenue pour les La Rochefoucauld. Ils eurent l'imprudence de ne pas prendre cet échec avec résignation; à force d'instances, ils obtinrent du roi, vers 1714, l'autorisation de continuer le procès toujours pendant entre eux et Saint-Simon.

C'était une maladresse; l'édit était formel. Le vieux duc mourut; par une dernière concession à une vieille amitié, le roi avait accordé la supplique, mais s'était réservé *à lui seul* la décision du litige; le chancelier, seul avec lui, devait faire l'office de rapporteur. La décison était facile à prévoir : le dimanche 18 mars 1714, le roi donna raison aux prétentions de Saint-Simon; le gain de sa cause fut complet. Saint-Simon donna libre cours à sa joie exubérante : la famille de la Rochefoucauld fut outrée. Au cours du procès, des factums fort vifs avaient été échangés

entre les parties; le procès jugé, ce fut, entre Saint-Simon et les La Rochefoucauld et Villeroy, une rupture complète, couverte de quelques civilités de cour.

Quand on consulte les mémoires de Saint-Simon sur la famille de la Rochefoucauld, il faut toujours se rappeler ce procès et l'éternelle rancune de cet implacable adversaire.

Une autre décision du roi, à laquelle il n'était pas directement intéressé, l'avait d'ailleurs, dès l'an 1712, singulièrement froissé; il s'agissait de lettres patentes relatives au duché de la Roche-Guyon, qui dérogeaient, par une exception unique, à l'un des principes essentiels de la transmission des duchés.

Saint-Simon n'était pas homme à pardonner au roi ni aux La Rochefoucauld pareille infraction aux lois et usages féodaux.

La mort prématurée de plusieurs enfants, la situation singulière et le caractère très ferme de l'un des enfants survivants furent l'origine de cette affaire [1].

C'est ce que nous allons essayer d'expliquer.

« Le duc de la Roche-Guyon, dit Saint-Simon, ne fut pas si discret que son père; il eut huit garçons et deux filles. »

Dès l'année 1699, quatre garçons avaient été enlevés entre leur huitième et leur dix-huitième année.

En 1712, l'aîné des survivants, Michel-Camille, prince de Marcillac, portant le titre de duc de la Roche-Guyon [2], était, mestre de camp et servait en

1. Pour l'intelligence de cette affaire, consulter la *Généalogie de la famille de la Rochefoucauld*, p. 488, 5e généalogie.

2. Par acte notarié du 25 octobre 1669, Mgr Roger du Pleyssis, duc de la Roche-Guyon, et Jeanne de Schomberg, son épouse,

Flandres, dans l'armée du maréchal de Villars; après la bataille de Denain, il fut atteint de la petite vérole, ce terrible fléau, qui avait déjà fait deux victimes dans sa famille.

Transporté à Cambrai, il fut reçu à l'archevêché, toujours ouvert aux malades et aux blessés. Fénelon vint le visiter; mais, le lendemain, en entrant dans la chambre du malade, l'archevêque le trouva râlant.

Suivant la pensée héréditaire des familles nobles, toutes les espérances reposaient sur la tête de cet aîné, qui devait réunir tous les titres, toutes les dignités, tous les biens de ses ancêtres.

Cette mort inattendue causa un grand trouble dans la famille de la Rochefoucauld.

Restaient encore trois graçons, mais qui, tous trois, avaient été, jusque-là, traités en cadets.

L'aîné des survivants était abbé, le second marin, le troisième chevalier de Malte.

Les deux filles étaient en bas âge et étaient d'ailleurs destinées au cloître [1].

L'aîné, l'abbé Roger de la Rochefoucauld, âgé de vingt-cinq ans, n'était engagé dans les ordres que tout juste assez pour cumuler des bénéfices nombreux et considérables (environ 60 000 livres de rente).

Il était abbé, mais non pas prêtre, et n'avait aucune hâte pour se lier par des vœux perpétuels.

avaient fait délaissement de la terre seigneuriale de la Roche-Guyon en faveur des enfants de François de la Roche-Guyon et de Charlotte du Pleyssis (leur petite-fille, décédée ladite année 1669). (*Chartrier.*) Michel-Camille n'était que le petit-fils de Jeanne du Pleyssis, mais il était l'aîné des enfants de la Rochefoucauld, et le Père Anselme indique qu'il portait le titre de duc de la Roche-Guyon.

1. L'aînée mourut fille de Sainte-Marie. La seconde, Émilie, dite mademoiselle de la Rochefoucauld, née le 9 novembre 1700, épousa, à l'âge de vingt-cinq ans, le duc d'Uzès.

Le second, Alexandre, fut jeté sur mer, sous le nom de comte de Durtal; en 1710, il avait été nommé capitaine de vaisseau. Sous les ordres de Ducasse, il prit part à l'expédition qui, en 1712, ramena les galions des Indes à la Corogne et fut chargé de porter au roi cette heureuse nouvelle.

Le troisième était chevalier de Malte et eut, tout enfant, la commanderie de Pézénas.

La mort du prince de Marcillac bouleversa des calculs si bien combinés.

Il s'agissait maintenant d'atteindre ce double but : consolider définitivement les bénéfices sur la tête de l'abbé et lui assurer l'entrée des hautes dignités ecclésiastiques; rétablir un aîné, ou plutôt un chef de famille en la personne du comte de Durtal, réduit jusqu'alors aux chances et aux espérances d'un officier de fortune et d'un cadet de grande maison.

Il fallait donc, d'abord, hâter l'engagement de l'abbé dans les vœux définitifs de l'état ecclésiastique, puis aviser aux moyens d'assurer au comte de Durtal les avantages plus substantiels des successions futures.

Le vieux duc de la Rochefoucauld et son fils ne voyaient pour l'exécution de ce plan que quelques formalités à remplir[1].

Mais ce fut alors pour eux une extrême et très pénible surprise, une très vive indignation paternelle!

Dès la première proposition, l'abbé, en termes très respectueux, mais formels, refusa net de prononcer ses vœux de prêtrise et de renoncer à ses bénéfices.

Son droit d'aînesse était incontestable; les éventualités de succession plus que probables. Il ne voulut

1. Saint-Simon et Dangeau, année 1713.

renoncer ni à sa liberté ni aux bénéfices présents, ni aux chances de l'avenir.

Malgré l'insistance de ses parents irrités, malgré l'intervention de prélats et de docteurs, malgré l'intervention même du roi, qui le reçut avec une grande bonté, il persista avec une rare fermeté; il refusa même d'opter entre le petit collet et l'état militaire.

« A ce petit collet tenaient 60 000 livres de rente et l'abbé ne se souciait pas, en y renonçant, de se mettre à la merci de ses parents. Louis XIV comprit à demi-mot ces excellentes raisons, et fut fort indulgent[1]. »

Devant cette volonté inébranlable, la puissance paternelle échoua.

Vivement froissés de cette rébellion du jeune abbé, le grand-père et le père ne songèrent plus qu'aux moyens de faire passer sur la tête du comte de Durtal, par un acte actuel et définitif, au moins une partie des domaines seigneuriaux.

L'année précédente, un édit permettait

« aux bâtards du roi, revêtus de plusieurs duchés (qui tous devaient aller à l'aîné), d'en donner à leurs cadets et de les faire ducs et pairs, par une exception à eux particulière ».

De cet édit tout à fait extraordinaire, les La Rochefoucauld tentèrent de tirer une analogie favorable à leur situation actuelle, et le vieux duc, à force de supplications, obtint de la condescendance du roi la promesse de cette dernière et singulière faveur[2].

Six mois après la mort du duc, un édit du 21

1. Saint-Simon, Dangeau, *Mémoires*.
2. Dangeau, 1714, 21 juillet. Saint-Simon.

juillet 1714 permit au duc de la Roche-Guyon de céder ce duché à M. de Durtal, son second fils, et de faire de ce cadet tige nouvelle de ducs de la Roche-Guyon, *de la même ancienneté de l'érection faite pour le père.*

L'aîné et sa postérité, qui devaient y être uniquement appelés, se trouvaient ainsi dépouillés de ce duché.

Les lettres patentes ne furent délivrées qu'après la mort du vieux duc, le 21 juillet 1714. Aussitôt, par une donation entre vifs, le duc de la Roche-Guyon se démit de la propriété de cette terre en faveur d'Alexandre, comte de Durtal, qui prit le nom et le rang de duc de la Roche-Guyon.

« Mais le père en conserva les revenus, qui sont, dit Saint-Simon, de 80 000 livres de rente, avec un superbe château et les plus beaux droits du monde, aux bords de la Seine et près de Paris. »

L'abbé, dit-on, n'en prit pas facilement son parti et comptait se réserver les chances de l'avenir; mais, son père, sans doute par dépit, s'obstina à troubler sa quiétude et à le pousser vers l'état militaire. Il finit par obtenir du pape un bref, permettant à l'abbé d'aller à la guerre, en conservant ses bénéfices [1]. Le pauvre abbé n'osa refuser, partit en 1717 avec les enfants du duc du Maine et d'autres pour la guerre de Hongrie; à peine arrivé à Bude, il mourut à trente ans de la petite vérole.

Le vieux duc de la Rochefoucauld était mort le 11 janvier 1714.

Nous avons vu plus haut que nul incident ne s'éleva au sujet de sa succession; son fils aîné François

1. Saint-Simon, Dangeau. Ces permissions n'étaient pas rares. Fourbin, capitaine des mousquetaires gris, qui avait un bref semblable, est mort abbé et lieutenant-général des armées du Roi.

devint donc duc de la Rochefoucauld, prince de Marcillac, etc., etc., et de plus grand veneur de France, grand maître de la garde-robe du roi.

Mais l'affection du roi, si vive pour le père, ne s'étendait pas avec la même vivacité jusqu'aux enfants: d'ailleurs, le nouveau duc ne ressemblait guère au précédent.

Il ne pouvait avoir, pour la personne du roi, le respect affectueux, le culte qu'avait eu son père, le dévouement, qui rendait légère cette lourde chaîne.

Le souvenir de l'ancienne correspondance avec les princes de Conti devait parfois le hanter.

Son caractère, aussi hautain, mais plus indépendant que celui de son père, se pliait difficilement à cette brillante servitude. Il était d'humeur silencieuse, d'esprit froid, incisif, s'échappant en ironie et en sarcasmes; à la cour, on le surnommait « Monseigneur le diable » [1].

Les relations continuelles et presque intimes, que ses deux charges établissaient avec le souverain, ne pouvaient se continuer sur le même pied de confiance, de familiarité, de laisser aller qu'au temps jadis; nécessairement, des deux côtés, devaient s'y glisser la gêne et la raideur.

Quelques jours après la mort de son père, le nouveau duc, qui avait la goutte, se fit porter dans le cabinet du roi [2], qui dit merveilles du père; mais pas un mot des

« 50 000 livres données annuellement pour augmentation à la charge de grand veneur ».

1. Saint-Simon, t. X.
2. Saint-Simon, t. X; Dangeau, t. XV, à la date du 15 janvier 1714.

Sans ce subside, cette place devenait trop onéreuse; elle était d'ailleurs trop fatigante pour un grand veneur gouteux et depuis longtemps estropié.

Par suite de quelques habiles insinuations, le comte de Toulouse fut amené à acheter cette charge 500 000 livres. 220 000 livres de brevet de retenue étaient affectées, sur le prix, au paiement des créanciers du vieux duc.

Le roi y ajouta 12 000 livres de pension.

Le 30 juillet 1715 [1], le duc de la Rochefoucauld avait marié son fils Alexandre, le nouveau duc de la Roche-Guyon, à Mlle de Thoiras, riche héritière élevée en Languedoc auprès de sa mère.

« Intendant, ou plutôt roi de cette province, ami intime de Mme de Toiras et de MM. de la Rochefoucauld, Bâville avait fait ce mariage [2]. »

Le roi signa au contrat; ce fut la dernière faveur qu'il accorda au petit-fils de son ami.

La maladie commençait à envahir et à ruiner la robuste santé du roi, sans altérer la fermeté de son intelligence, ni la sérénité souveraine de son âme.

A partir du 12 août, le roi ne sortit plus de ses appartements; pendant quelques jours encore, il ne parut pas se rendre compte de la gravité du mal; tous les chroniqueurs notent que, le 22 août, il chargea le duc du Maine de faire, à sa place, la revue de la gendarmerie et que, ce même jour, à son coucher, il ordonna au duc de la Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe, de lui faire choisir le lendemain matin

1. Papiers Alexandre. D'après d'autres documents, 29 juillet.
2. Lamoignon de Bâville, né en 1648, mort en 1724. Avocat, conseiller maître des requêtes, en 1675, nommé intendant du Languedoc.

les habits qu'il lui conviendrait de porter après son deuil. C'était le deuil d'un fils de la duchesse de Lorraine, qu'on appelait le prince François [1].

Mais ce lendemain amena la révélation du péril imminent, et le duc de la Rochefoucauld, par le devoir de sa charge, put assister, heure par heure, à tous les épisodes, à toutes les émotions de cette fin sereine. Ce souverain avait connu, dès sa jeunesse, tous les bonheurs, l'amour, la gloire, la toute-puissance, les adulations qui le divinisaient; mis tout à coup en face de la mort, il l'envisagea tranquillement, comme un accident nécessaire de l'humanité, et sut, avec un tact imperturbable, adresser à son petit-fils des paroles de tendre affection paternelle, à ses courtisans, à ses serviteurs des paroles de consolation et de gratitude.

Aujourd'hui, on entend parfois dénigrer, que dis-je? tourner en dérision Louis XIV, le faste, l'orgueil, l'incapacité de ce roi, qui a laissé à la France une partie de la Flandre, l'Artois, la Franche-Comté et l'Alsace.

Mais quand on considère la haute opinion qu'il eut toujours de la dignité de la France, sa constance et son énergie dans l'adversité, son intrépidité devant la mort, on est bien tenté de finir par cette phrase laconique du président Hénault :

« 1715. Mort de Louis le Grand, le premier septembre. Il était digne de ce nom, indépendamment de toutes ses conquêtes. »

Le lendemain de la mort, le Parlement fut assemblé

1. Saint-Simon, édit. 1874, t. II, p. 402.

en séance solennelle pour l'ouverture du testament et des codicilles du roi.

Le matin de ce jour, avant la réunion générale, le duc de la Rochefoucauld se présenta pour se faire recevoir au rang assigné par la récente décision du feu roi.

« Le président de Mesme eut, dit Saint-Simon, la hardiesse de lui proposer de protester contre le jugement du roi et d'en appeler au parlement; ce que refusa très noblement M. de la Rochefoucauld, disant qu'il se tenait pour bien jugé. »

M. de la Rochefoucauld prit donc place sur les hauts sièges, en un rang déjà fort beau, sur le troisième siège, entre le duc de Saint-Simon et le duc de la Force [1].

Nous n'avons pas à raconter cette séance célèbre, où le duc d'Orléans sut montrer à la fois tant de dignité, de droiture, de bon sens et d'habileté pour défendre ses droits à la régence contre l'intrusion des princes légitimés.

Le testament du roi fut annulé; le régent resta gardien de la personne du roi et maître des affaires de l'État.

Sous ce nouveau régime, le duc de la Rochefoucauld ne pouvait espérer des emplois considérables; à la cour du feu roi, il avait été surtout attaché aux princes de Conti et cette petite cour, cette coterie, était tout à fait distincte de la société de Mme de Maintenon et de celle du duc d'Orléans; entre ces

1. Saint-Simon, édit. 1874, t. XVI, p. 42. Tableau de la séance du parlement. Le Régent M. le duc. Le prince de Conti. Les ducs de Sully, de Saint-Simon, de la Rochefoucauld, La Force, Rohan, etc.

différents groupes de courtisans, la diversité des intérêts et des espérances créait, sinon des hostilités implacables, tout au moins des rivalités assez rives.

Saint-Simon, qui exagère et force toutes les situations, laisse supposer entre le duc d'Orléans et les La Rochefoucauld une antipathie qu'aucun fait ne prouve.

Si le régent ne jugea pas à propos d'appeler dans ses conseils les anciens courtisans de Monseigneur ou des princes de Conti, il ne montra pas non plus pour eux un éloignement hostile; tout au contraire; le duc de la Rochefoucauld avait droit, comme grand maître de la garde-robe, au don de certaines parties des costumes et bijoux du feu roi; le régent interpréta trop largement cette faveur déjà excessive; il y ajouta le don de toutes les pierreries de la garde-robe, qui n'étaient pas de la couronne.

« Ce présent prodigieux, dit Saint-Simon, monta fort haut et reçut peu l'approbation du public. »

C'était en effet un présent prodigieux et très préjudiciable au trésor royal; mais, à ses débuts, soit générosité naturelle, soit politique, le régent prodiguait, sans compter, les dons d'argent, les pensions, la survivance des charges, les gouvernements [1]. Dans cette pluie de faveurs, le duc de la Rochefoucauld obtint encore pour son fils Alexandre, la survivance de la charge de grand maître de la garde-robe.

Saint-Simon s'indigne de ces prodigalités; il en

1. Au duc de Tressan, tout l'ameublement dans lequel le roi mourut; à d'Aumont, la survivance du gouvernement de Boulogne pour son fils; à Simiane, la lieutenance de Provence, etc.

parle haut et, suivant ses expressions, avec la dernière liberté au régent.

Par malheur, ce grand moraliste ajoute :

« Je pris quelque temps patience; mais cela me piqua. »

Le résultat de cette pique fut une conversation où, faisant aigrement valoir ses services, il obtint du prince la survivance pour deux de ses fils de ses deux gouvernements de Blaye et de Senlis; plus, pour le jeune abbé de Saint-Simon, l'abbaye de Jumièges,

« *dont il* put aider ses frères; « parce que, dit-il naïvement, « je n'aime pas la pluralité des bénéfices ».

Voilà un trait qui gâte bien des tirades et des leçons de désintéressement.

Le duc de la Rochefoucauld prit part encore à deux séances importantes du parlement : à celle du 2 juillet 1717 où fut cassé l'édit de Louis XIV, qui accordait aux deux princes légitimés les droits de princes du sang; à celle du 26 août 1718, qui enlevait au duc du Maine la surintendance de l'éducation du jeune roi.

Ainsi furent effacées et anéanties les plus chères et les dernières intentions de Louis XIV.

De 1718 à 1721, la France et surtout Paris furent violemment agités par les déplorables vicissitudes du système de Law et de toutes les compagnies qu'il suscita; d'abord rue Quincampoix et rue Saint-Honoré, puis à la place des Victoires et enfin à la place Vendôme, une foule immense se ruait sur les actions de la Banque, des sociétés des Indes orientales, de l'Occident et du Mississipi.

Ce fut une singularité que de rester en dehors de

ce torrent; c'était à qui remplirait ses poches à millions, dit Saint-Simon, et il signale comme des exceptions curieuses le chancelier, les maréchaux de Villeroi et de Villars, les ducs de Villeroy et de la Roche-Guyon, et lui-même, qui avaient constamment refusé de recevoir quoi que ce fût de ces actions.

Le duc de la Rochefoucauld mourut à Paris le 22 avril 1728 [1].

1. D'après le manuscrit Alexandre, son corps fut porté à la Rochefoucauld, sépulture de ses ancêtres; d'après le Père Anselme, il fut enterré le 25 avril à l'église de Saint-Sulpice.

CHAPITRE XIV

BOURG DE LA ROCHE-GUYON

Nous avons vu que, dans le cours du siècle précédent, la Roche-Guyon était devenu le siège d'un grenier à sel et d'une confrérie de Saint-Roch.

Le XVII[e] siècle n'est signalé par aucune modification dans l'administration religieuse, civile ou judiciaire de ce pays.

Deux événements d'ordre purement naturel sont restés consignés dans les registres paroissiaux ou dans les livres terriers du château ; le souvenir s'en est perdu dans les traditions locales.

En 1666 [1], une longue sécheresse désola tous les alentours ; jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu pareil fléau.

On l'attribuait à une comète qui avait paru l'année précédente. Les habitants eurent recours aux prières et à l'intercession de saint Samson, patron de l'église et du village. L'archevêque de Rouen était alors à Vernon ; il autorisa une procession solennelle et des cérémonies particulières ; cette procession eut lieu le 13 août 1666.

Le doyen, M. de Carel, s'avança jusqu'au bord de la Seine, et, tirant du reliquaire le bras de saint Samson, il le mouilla légèrement dans la rivière.

1. *Histoire de la ville de Vernon*, par Ed. Meyer, 1875, p. 19.

Il est assez difficile de deviner aujourd'hui ce que l'immersion du bras de saint Samson pouvait ajouter, en 1666, aux prières des fidèles.

Quoi qu'il en soit, la chronique ajoute que dès le 14 août les vœux des habitants furent exaucés.

Écroulement des carrières, rue de l'Audience.

Dans la description du village de la Roche-Guyon, au début de cette notice, nous avons indiqué que, dans les temps anciens, une grande partie des habitations des paysans, comme une partie du château, étaient creusées dans la craie.

Ces habitations, espèces de tannières, désignées sous le nom de boves, consistaient en une ou deux chambres assez vastes quelquefois, où le lit du ménage, l'étable et l'écurie se trouvaient réunis, comme aux premiers âges des sociétés; comme en la crèche de Bethléem, les enfants naissaient entre le bœuf et l'âne. Ces caves étaient closes et éclairées d'un seul côté, par une porte et une ou deux fenêtres.

Ces logis, qui ne brillaient ni par le luxe ni même par la propreté, tendent à disparaître; quelques-uns existent encore dans la côte des bois ou la vieille côte de Gasny; on voit encore le long de la côte neuve quelques vastes caves, des souterrains servant de granges, de remises ou d'écuries.

Ce sont de rares et informes débris de ces anciens logis rudimentaires; tout le reste a disparu devant la dépopulation du village et devant les goûts de bien-être des habitants actuels.

En 1693, il en était tout autrement; d'après ce que j'ai vu, il y a plus de soixante ans, et dans ce village

et dans les villages voisins : Hautisle, Chantemesle, Vetheuil, Tripleval, il est facile de reconstituer l'aspect de la Roche-Guyon; ce village s'étendant le long d'une colline de craie devait être criblé de trous, comme un vaste colombier.

C'était surtout au centre du village, dans la rue ou ruelle de l'Audience ou de l'Église, entre l'église et la côte des bois, que la population devait être plus nombreuse et les cavités plus profondes et plus dangereuses.

C'est précisément en cet endroit que le 6 août 1693 un effondrement imprévu écrasa, sous une masse énorme de craie et de silex, tous les logis formant un côté de la rue de l'Audience; six habitants y périrent.

A la date du 7 août 1693, sur le registre des décès de la paroisse [1] se trouve l'acte de décès de

« Pierre Chevalier, décédé du jour précédent, accablé soubs les ruynes et débris de sa maison, renversée de fond en comble par le mauvais effet des carrières prochaines.
Signé : « Moreau, prêtre. »

Pendant quatre jours les recherches continuèrent; c'est le 10 août que le dernier décès est constaté.

Voici les noms des victimes :

Pierre Chevalier, puis (probablement ses deux enfants) Pierre Chevalier, âgé de dix-huit à vingt ans, et Catherine Chevalier, dix-sept ans; Madeleine Delafosse, quinze à seize ans; Marie Vernier, femme Defer, cinquante ans; Anne Chevalier, veuve Meunier, quatre-vingts ans.

L'éboulement s'étendait depuis la maison du pres-

1. *Archives de la mairie de la Roche-Guyon.*

bytère jusqu'à une maison occupée en 1640 par Alexandre Le Fuel, commissaire des tailles [1].

Le terrain, encombré de ces débris de craie et de constructions, resta inhabité.

Après huit années écoulées, une requête du duché, présentée au bailli, réclama, attendu le renversement des maisons et l'abandon du terrain, l'attribution du sol au seigneur de la Roche-Guyon.

Au bas, André Colombel, lieutenant au bailliage, ordonna qu'il soit fait droit à la requête.

C'est ainsi que le sol sur lequel avait eu lieu l'éboulement fut réuni au domaine seigneurial. Ce terrain a été depuis revendu au propriétaire voisin.

1. *Note du censitaire sur le terrier de 1693*, citée dans les notes Alexandre. La maison Le Fuel était occupée en 1795 par M. Hippolyte Alexandre, notaire, aujourd'hui par M. Delaperche. Sur le terrain de l'éboulement est la terrasse de MM. Rousse.

CHAPITRE XV

ALEXANDRE, COMTE DE DURTAL, DUC DE LA ROCHE-GUYON EN 1714, DUC DE LA ROCHEFOUCAULD EN 1728.

(1690-1762)

§ 1. — **Sa vie (de 1690 à 1744).**

Alexandre, comte de Durtal, était né en 1690.

A peine âgé de dix-sept ans, il entrait au service dans la marine royale; c'était au lendemain de la désastreuse année 1706, au milieu de la guerre générale suscitée par la succession d'Espagne; en cette année, Philippe V vit, en Espagne, ses affaires presque désespérées; en Flandre, la perte de la bataille de Ramillies; en Italie, la levée du siège de Turin, enlevaient à Louis XIV toutes ses conquêtes et resserraient autour de la France le cercle des armées allemande, anglaise et hollandaise.

Le jeune comte de Durtal entrait comme garde-marine dans l'escadre du chevalier de Forbin, et, sous cet énergique commandement, il fit un dur apprentissage de la guerre.

Dès l'année 1707, le chevalier de Forbin enlevait aux Anglais deux vaisseaux de guerre et vingt navires marchands; dans le mois de juillet, quarante vaisseaux anglais et hollandais, et le 21 octobre, réuni

à Duguay-Trouin, il combattit une flotte anglaise.

Enseigne de vaisseau en 1708, le comte de Durtal faisait aussi partie de l'escadre qui tenta, sous le même chef, une entreprise inutile sur l'Écosse, en faveur du chevalier de Saint-Georges (Jacques III).

Lieutenant en 1709, capitaine en 1712, il ne cessa de guerroyer sur mer que pour guerroyer sur terre.

Nous avons dit plus haut qu'en 1712, Michel-Camille, duc de la Roche-Guyon, était mort de la petite vérole à l'archevêché de Cambrai; son régiment devenait vacant; le roi le donna au comte de Durtal, frère du duc.

En cette qualité, dès cette même année, du mois de septembre à la fin d'octobre, sous le commandement du maréchal de Villars, le comte de Durtal se trouvait à la tête de son régiment aux sièges de Douai, de Quesnoy, de Bouchain; sous le même commandement, il fit en Allemagne, dans les provinces du Rhin, la dernière campagne du maréchal de Berwyck, il fit partie de l'expédition envoyée en Espagne pour arrêter les entreprises d'Alberoni.

Enfin, en 1727, après vingt ans de services actifs et continus, il se démit de son régiment en faveur de son frère puîné, Guy, chevalier de Malte.

Pendant la paix, qui suivit les traités d'Utrecht et de Radstadt, deux événements de famille avaient donné au comte de Durtal une situation considérable : au mois de juillet 1714, il devenait duc de la Roche-Guyon ; le 30 juillet 1715, il épousait Elisabeth-Marie-Louise-Nicole de Bermont du Cayla de Thoiras.

Il est inutile de revenir sur les détails que nous avons précédemment donnés.

Le 22 avril 1728, il perdit son père et devint ainsi duc de la Rochefoucauld.

Ce fut alors le plus haut point de sa faveur; cheva-

lier des ordres du roi le 16 mai 1728, reçu duc et pair de France le 22 février 1729, il était encore, en survivance de la charge de son père, grand maître de la garde-robe du roi.

A tous ces honneurs, le roi Louis XV allait encore ajouter une faveur tout à fait insolite, un privilège exorbitant pour la conservation et la transmission du duché-pairie de la Rochefoucauld.

Il faut se souvenir ici que l'édit du 21 juillet 1714 avait eu pour but de perpétuer, au profit du comte de Durtal et de ses descendants, au moins le duché de la Roche-Guyon et de conserver à l'abbé Roger de la Rochefoucauld ses bénéfices actuels; il était impossible de le priver de l'éventualité du duché de la Rochefoucauld.

Mais, nous avons vu que toutes ces combinaisons avaient été déjouées; l'abbé, devenu militaire, était allé mourir en Hongrie; Guy, chevalier de Malte, puis officier de duc de la Roche-Guyon, le dernier des frères puînés d'Alexandre, mourut aussi de la petite vérole en 1731.

Tous les titres de la famille de la Rochefoucauld se réunissaient donc sur la tête d'Alexandre, duc de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, pair de France, seigneur de l'ancien duché-pairie d'Halluin (depuis marquisat de Meignelay en Picardie), prince de Marcillac en Poitou, marquis de Liancourt en Beauvaisis, comte de Durtal en Anjou, baron de Verteuil, Estissac, Enville et Montignac.

Il faut noter ici ce point de l'histoire des seigneurs de la Roche-Guyon; c'est la dernière fois que, par le jeu régulier des substitutions et de la législation de l'ancien régime, le cumul de tous ces titres repose sur la tête d'un La Rochefoucauld.

Autour du duc Alexandre, tous ses frères étaient morts; il restait seul, le dernier des descendants mâles de François VIII, duc de la Rochefoucauld.

De ses deux sœurs, l'une était religieuse, l'autre avait épousé le duc d'Uzès.

De son mariage avec Mlle de Thoiras [1], le duc Alexandre avait eu cinq enfants :

Deux garçons, nommés tous deux François, morts en bas âge en 1710 et 1721, et trois filles :

Marie-Louise-Nicole-Elisabeth, dite Mlle de la Rochefoucauld, qui devint la duchesse d'Enville, née le 22 septembre 1716;

Marie, née en décembre 1718;

Adélaïde, dite Mlle de Marcillac, née en décembre 1721, décédée au couvent de la Visitation le 9 août 1737.

Tant de deuils accumulés et les conditions particulières de sa descendance devaient causer au duc Alexandre de graves soucis.

Ce n'était plus seulement le duché de la Roche-Guyon, c'était le duché même de la Rochefoucauld qui, à défaut d'enfants mâles, devait fatalement s'éteindre.

En cette extrémité, le duc de la Rochefoucauld eut recours au roi. Son crédit et sa faveur étaient si considérables qu'il obtint, en février 1732, un édit enregistré le 12 mars de la même année, qui modifiait profondément, en faveur du duché de la Rochefoucauld, les conditions fondamentales de la transmission des duchés.

Voici les dispositions principales de cet édit [2] :

1. Voir *Généalogie de la famille de la Rochefoucauld.*
2. Voir le texte même de l'édit dans l'*Histoire généal. et chronologique* du père Anselme, vol. IV, p. 383. Bibl. Nat., casier T, grande salle.

« *Lettres patentes d'érection du duché de la Rochefoucauld en duché-pairie (en faveur des mâles et filles).*

Février 1732, registré le 12 mars.

Le duché de la Rochefoucauld ayant été transmis successivement à nos cousins François VI, fils aîné de François V, en faveur duquel l'érection avait été faite (avril 1622), à François VII, fils aîné de François VI, et à François VIII, qui avaient tous eu plusieurs enfants mâles morts sans postérité, il est parvenu à notre cousin Alexandre de la Rochefoucauld, sixième mâle de notredit cousin François VIII, au moyen du décès des cinq mâles aînés de notredit cousin, et ledit Alexandre de la Rochefoucauld, ayant perdu dans leur bas âge les deux enfants mâles qu'il avait eus de son mariage et ne lui restant que trois filles, sans espérance apparente d'avoir d'enfants mâles, la seule (espérance) qui lui restât après la perte de tant de mâles appelés à la pairie et décédés sans postérité, de voir soutenir la maison par le mariage que nous avions agréé de notre cousin Guy de la Rochefoucauld, son frère, avec notre cousine Louise-Élizabeth de la Rochefoucauld étant particulièrement tombée par le décès de notredit cousin Guy, de manière qu'il se voyait privé de la consolation de voir passer à son frère et à sa fille aînée et à leurs descendants mâles les titres de la terre de son nom;...

Désirant conserver dans une maison aussi illustre les titres et dignités qu'elle a si justement mérités;...

Mettant en considération... les services de notre très cher et bien amé cousin Alexandre de la Rochefoucauld;...

Et encore les circonstances particulières de dix-sept enfants mâles, appelés à la pairie, décédés sans postérité depuis l'année 1622 et notamment les deux mâles de notredit cousin Alexandre, duc de la Rochefoucauld;...

Des considérations aussi puissantes nous ont déterminé à accorder à notre cousin Alexandre de la Rochefoucauld, en cas qu'à son décès il n'eût aucun enfant ou descendant mâle ou que ses enfants ou descendants mâles vins-

sent à décéder sans postérité masculine, de continuer et étendre ladite pairie en faveur d'une de ses filles et de sa descendance mâle seulement, pourvu et non autrement qu'elle eût contracté mariage de notre agrément *avec une personne du nom et de la maison de la Rochefoucauld....* »

(Les lettres développent les conséquences de cette concession au profit de chacune des filles du duc Alexandre de la Rochefoucauld.)

« Nous avons cru que cette grâce, bornée aux seules personnes du nom de la Rochefoucauld que notredit cousin pourrait choisir dans les branches cadettes de sa maison, devenant un titre public du cas que nous ferons toujours d'un nom aussi illustre ne pourra jamais être tirée à conséquence pour l'avenir par les circonstances singulières qui nous y portent, qui n'auront jamais peut-être d'exemple;

Et par la juste espérance où nous sommes que ceux du nom de la Rochefoucauld que notredit cousin choisira pour épouser sesdites filles, marchant sur les traces de leurs ancêtres, mériteront aussi les mêmes honneurs. »

Ces lettres étaient accordées au mois de février 1732; tout était prêt et combiné pour leur application immédiate. Dès le 15 du même mois de février, Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de la Rochefoucauld de Roye, appelé d'abord marquis de Roucy, était créé duc par brevet de Sa Majesté, sous le nom de duc d'*Anville* [1].

Le 28 du même mois [2], il épousait, par dispense du pape, sa cousine, Louise-Élisabeth, fille aînée du duc de la Rochefoucauld.

1. Ce nom s'écrit d'Anville ou d'Enville. Mme d'Enville signait : d'Enville.

2. Suivant M. Alexandre, le 18 février; dans le *Dict. de la noblesse*, de la Chesnaye Desbois et Badier, t. XVII, les prénoms de Mme d'Anville sont indiqués par erreur Marie-Nicole, au lieu de Louise-Élisabeth.

Le marquis de Roucy était né en 1709.

Le 7 décembre 1720, à l'âge de onze ans, il est pourvu, en survivance de son père, de la charge de lieutenant général des galères de France.

Il fit plusieurs campagnes sous les ordres de son père ou de M. le bailli de Laubespin, assista au bombardement de Tripoli [1].

C'est dans l'intervalle de deux campagnes qu'il devint duc et se maria. Il avait vingt-trois ans, avec l'expectative de devenir lieutenant général des galères de France.

Enfin, au mois de mars 1732, la nouvelle duchesse d'Enville prenait le tabouret à Versailles, et le duc, son père, donnait à cette occasion « 1 400 livres aux garçons de la chambre du roy, et 144 livres à celui des garçons qui avait poussé le tabouret [2] ».

Ce petit fait est de bien mince importance, mais il peint une scène de cérémonial et d'usage de la cour.

Duc à vingt-trois ans; duchesse à seize ans : c'était pour ces deux jeunes époux un précoce et brillant début.

Trois ans après, le duc de la Rochefoucauld mariait sa seconde fille Marie à Louis-François-Armand de la Rochefoucauld de Roye, qui fut créé par brevet duc d'Estissac [3].

Il est curieux de voir comment Saint-Simon parle du mariage du marquis de Roucy et de Louise-Élisabeth de la Rochefoucauld. Sur ces lettres patentes,

1. *Archives de la Marine*, dossier d'Enville, et *Campagnes de 1746*.

2. *Registres de comptabilité du duc Alexandre de la Rochefoucauld*. (Chartrier du château de la Roche-Guyon.)

3. Le titre de uc d'Estissac appartenait aussi au duc de la Rochefoucauld.

tout à fait extraordinaires, il se répand en observations amères.

« Aussitôt après ces lettres, dit-il[1], M. de la Rochefoucauld fit le mariage de son aînée avec le fils du marquis de Roye et de la fille de Ducasse qui, d'une terre de son beau-père, prit le nom de duc d'Enville. Cette grâce fut bien autre que celle que le vieux duc de la Rochefoucauld avait arrachée du feu roi et telle qu'elle ne fut jamais imaginée ni conçue. Depuis trois ans, de ce mariage point d'enfants; et dans cette vaste tribu des La Rochefoucauld, pas aucun nubile à portée d'épouser les deux autres filles; ainsi, outre l'évidente extinction du duché-pairie de la Rochefoucauld, il ne paraît pas que celui de la Roche-Guyon puisse renaître de ses cendres et que les immenses biens de M. de la Rochefoucauld soient destinés après tant de soins qu'à une dissipation d'héritiers éloignés. »

Les rancunes de Saint-Simon sont éternelles; douze ans plus tard, à une époque bien lointaine alors, sa prédiction devait se réaliser; mais, en l'année 1732, le duché de la Rochefoucauld paraissait reconsolidé sur des bases solides et la faveur du duc Alexandre, pair de France, décoré des ordres du roi, grand maître de la garde-robe, brillait de tout son éclat.

En 1732, ses fonctions paraissaient le mettre en dehors et à l'abri des compétitions ministérielles et des rivalités de Cour.

Ses amitiés, ou du moins ses excellentes relations avec M. de Chauvelin, disgracié en 1737, et avec M. Gilbert des Voisins, premier avocat général, ami du ministre disgracié, ne paraissent pas avoir ébranlé son

1. *Mémoires de Saint-Simon*; voir aussi *Journal de Dangeau*, t. XIV, p. 291 : une note relate le passage de Saint-Simon.

crédit réel auprès du roi, ni excité la défiance toujours en éveil du vieux cardinal de Fleury.

Il était même en position d'être parfois le refuge des ministres chancelants et inquiets.

« M. de la Rochefoucauld est très bien auprès du roi », dit le marquis d'Argenson dans ses *Mémoires* [1], puis il ajoute assez brutalement : « M. de Maurepas [2] cherche à se *raccrocher* par là, ayant sa mère, La Rochefoucault. »

Cette grande faveur permettait au duc une grande franchise de langage.

En 1740 [3], il fit au roi les représentations les plus fortes sur l'état misérable des provinces, sur les misères que l'année précédente y avait accumulées, sur les soins que prenait le ministère de cacher au roi le mal du royaume.

Le roi répondit qu'il savait tout cela, et qu'il savait aussi que son royaume était diminué d'un sixième depuis un an.

« On dit sur cela, ajoute d'Argenson, qui raconte cette anecdote : Mais, qu'attend donc Sa Majesté pour sauver son honneur et son royaume? »

Si, malgré sa franchise, M. de la Rochefoucauld savait maintenir avec prudence son crédit auprès du roi, il savait aussi maintenir avec fermeté ses droits féodaux contre ses voisins aux alentours de ses terres seigneuriales.

Sur un vieux plan de la forêt d'Arthies se trouve cette note curieuse :

1. D'Argenson, t. II, p. 67.
2. M. de Maurepas était alors ministre de la maison du roi et de la marine; il craignait d'être compromis dans la disgrâce de M. de Chauvelin.
3. *Mémoires* de d'Argenson, 24 février 1740, Appendice, pièce n° 10.

« Forêt d'Arthies où nul ne peut chasser que le roi notre sire et le seigneur de la Roche-Guyon, gruyer, garde et conservateur héréditaire de la forêt depuis le roi Philippe-Auguste[1]. »

En 1742, des difficultés s'élevèrent entre le duc de la Rochefoucauld, d'une part, et M. Rancher, conseiller en la cour, seigneur de Maudétour[2], sur leurs droits de chasse et les confins respectifs relativement à ladite forêt.

Ce débat devint immédiatement une grosse affaire : voisins et officiers du roi, tous surgirent à la fois pour éviter tout grief à leurs droits et privilèges respectifs.

Ce fut d'abord le sieur de Senecterre, chevalier des ordres du roi, seigneur de Lainville; puis, les officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Saint-Germain, puis les officiers de Magny.

Le rapport fut rédigé par M. Bochard de Saron, conseiller au parlement.

Le droit de chasse des seigneurs de la Roche-Guyon sur la forêt d'Arthies fut encore une fois confirmé.

Tout réussissait donc à souhait pour le duc de la Rochefoucauld; c'est précisément à cette époque que, dans une circonstance grave, un incident imprévu, une cabale de cour, déjoua sa prudence et ruina sa faveur.

1. Nous avons déjà parlé de cette forêt, aujourd'hui détruite, sauf quelques rares vestiges; elle était située entre la route de Magny à Mantes, le village de Chérence et la ferme du Chesnay. (*Papiers Bertrand*, pièce 70; Biblioth. Nationale, manuscrits, nº 3 649.)

2. Château entre Mantes et Magny.

Au commencement de l'année 1744, Mme Marie-Anne de Mailly, veuve du marquis de la Tournelle, était à l'apogée de sa fortune.

Le 17 janvier, le Parlement enregistrait les lettres patentes qui lui faisaient don du duché de Châteauroux avec succession pour ses enfants mâles.

Les motifs de cette étonnante libéralité étaient les grands services de la famille de Mailly, l'attachement personnel et les services rendus par ladite dame à la reine; ses vertus et qualités rares.

« La Compagnie, suivant l'observation narquoise de d'Argenson, la Compagnie a écouté gravement ces fleurettes que le monarque contait à sa maîtresse et a conclu à l'enregistrement. »

Trois mois après, la guerre était déclarée à l'Angleterre et à la reine de Hongrie [1]; dès le mois d'avril, les hostilités étaient brillamment commencées en Italie; en Flandre, l'armée française était réunie sous le commandement de Maurice de Saxe, récemment promu maréchal de France.

Louis XV prit alors la résolution de paraître, pour la première fois, au milieu de ses troupes, et de faire cette campagne où le génie du chef réel semblait assurer le succès. Celle résolution fut-elle spontanée? fut-elle suggérée, appuyée, déterminée par la duchesse de Châteauroux?

L'opinion la plus accréditée est que la duchesse y

1. Pour tous les détails relatifs à la maladie du roi à Metz, voir *Mémoires* de l'avocat Barbier, du duc de Luynes, du marquis d'Argenson, année 1744; Jobez, *Histoire de Louis XV*, t. III; duc de Broglie, *Études diplomatiques* (*Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1887). La guerre avait été déclarée, le 15 mars à la reine d'Angleterre, le 26 avril à la reine de Hongrie.

eut grande part. Son caractère hardi, son ambition, le désir de justifier par une heureuse inspiration son influence et le scandale de son élévation, expliqueraient d'ailleurs à merveille son active intervention. Elle voyait à la fois dans cette aventure royale une occasion heureuse pour son propre crédit et pour la gloire du roi.

Le 3 mai 1744, Louis XV quitta Versailles pour se rendre à Péronne ; sa suite était nombreuse, ses aides de camp, les ducs de Richelieu, de Luxembourg et d'Aumont, M. le premier écuyer, M. de Bouillon, grand chambellan, M. de la Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe, Mgr de Fitz-James, évêque de Soissons, premier aumônier, le P. Pérusseau, confesseur du roi : tels étaient au moins les principaux personnages.

C'était le cortège d'un roi revenant vainqueur, plutôt que l'état-major d'un prince partant pour la guerre.

Au surplus, ce départ avait ému la fibre patriotique et faisait oublier bien des erreurs et des scandales.

C'était, sinon un véritable enthousiasme, du moins une joie générale de voir le roi arraché à sa vie oisive et « irrégulière ».

C'était, partout, l'espoir de le voir entraîné désormais vers une existence et des habitudes plus dignes de son rang.

Le roi ne fit que passer par Péronne, Cambrai, Valenciennes, Lille.

Le 4 juin, la ville de Menin s'était rendue, Ypres était investie.

Ces rapides succès tentèrent la curiosité des dames ; quelques-unes, sous de spécieux prétextes, arrivèrent ; parmi les plus empressées, bien entendu, la duchesse de Châteauroux et la duchesse de Laura-

guais, sa sœur; elles étaient de connivence avec Richelieu, qui se chargea auprès du roi d'une justification d'ailleurs facile.

A Versailles, à l'armée, cette espèce d'escapade causa une assez vive surprise, une sorte de désappointement : le blâme, bien qu'assez prudent, engagea cependant le roi à envoyer les deux duchesses à Dunkerque.

La nouvelle de l'envahissement de l'Alsace par le prince Charles de Lorraine et de la retraite du maréchal de Coigny vint troubler la joie des succès militaires de Flandre, et le roi prit la résolution de se rendre en Alsace par Arras, la Fère, Laon, Reims, Châlons et Verdun.

Ces graves événements n'apportèrent aucun trouble dans les relations du roi; les deux duchesses, à sa suite, trouvaient des appartements préparés par les soins du maréchal de Saxe, peu scrupuleux en pareilles occurrences.

A Metz enfin, le palais, résidence du roi, fut mis en communication, par une galerie de bois, avec l'abbaye de Saint-Arnould, demeure de la favorite et du premier président du Parlement.

Malgré les licences de la guerre, le laisser-aller du roi choquait toutes les convenances et toutes les consciences, plus susceptibles à Metz qu'à Versailles; le mécontentement devenait général, quand tout à coup, le 4 août, le bruit se répandit que le roi était malade.

D'abord, on crut à une incommodité légère, « suite de fatigue, de chaleur, ou de quelques repas un peu longs ». Mais, pendant trois jours, si le roi ne fut pas séquestré, il fut du moins très particulièrement soigné et surveillé par les deux duchesses de Châteauroux

et de Lauraguais, par le duc de Richelieu et le premier chirurgien La Peyronie.

Cette séquestration doit-elle être considérée comme une manœuvre de cour pour accaparer l'esprit du roi? n'était-elle peut-être qu'une mesure de précaution prise par La Peyronie pour la tranquillité du malade? c'est ce qu'il est difficile de décider.

Mais il est interdit à un roi d'être malade sans être entouré de toute sa cour; ce fut une grande rumeur parmi les princes du sang, les grands officiers, le grand aumônier, auxquels l'accès de la chambre du roi était interdit.

L'un d'eux put parvenir auprès du roi et lui exposer les regrets des grands officiers de ne pouvoir témoigner leur zèle « en remplissant auprès de Sa Majesté les droits de leur charge ».

Le roi, malgré sa faiblesse, les éconduisit d'abord poliment; mais bientôt un nouvel accès de fièvre, une crise plus violente jeta l'alarme dans son entourage. Le P. Pérusseau, confesseur du roi, l'évêque de Soissons, furent appelés en toute hâte; les princes du sang, les grands officiers, tels que MM. de Bouillon, de la Rochefoucauld, rentrèrent, à leur suite, en possession du roi.

Bien entendu, la première condition imposée par les directeurs spirituels fut le renvoi immédiat des deux duchesses. Sur l'ordre qui leur fut porté par d'Argenson, elles partirent le même jour, évitant à grand'peine les clameurs et les insultes du peuple.

D'après le récit de l'avocat Barbier, l'évêque de Soissons déploya, dans l'exercice de son ministère, un zèle impétueux et un appareil tout à fait théâtral.

Il fit de la confession du roi, de l'administration des sacrements, une amende honorable publique, qui

parut exagérée et peu digne de la majesté royale.

L'avocat Barbier n'entendait que les échos des bruits de la cour; les commentaires des philosophes et des avocats ont bien pu, à leur tour, exagérer le récit de la mise en scène.

Les mémoires du duc de Luynes et de d'Argenson sont plus sobres et probablement plus exacts; ils suffisent cependant pour mettre en lumière la joie et les allures triomphantes des princes du sang et des grands officiers.

Leur triomphe leur paraissait assuré par la conversion du roi et par l'exil définitif de la favorite.

Au surplus, à Paris comme à Metz, suivant l'expression de Barbier, « la nouvelle de cet exil satisfit infiniment le public ». Sur ce point, on peut l'en croire; car il était un témoin avisé et un vrai Parisien.

Bientôt, la reine arriva à Metz; le roi l'embrassa avec effusion et paraissait désirer sincèrement d'obtenir son pardon.

La convalescence fut prompte, mais on avait craint une maladie contagieuse; le Dauphin était en route; le roi lui envoya l'ordre formel de ne pas poursuivre son voyage. Le duc de Châtillon, son gouverneur, crut pouvoir enfreindre cet ordre; on fut étonné de son audace; le roi ne reçut le Dauphin que quelques jours après, et n'accueillit le gouverneur qu'avec un regard glacial.

Avant la fin du mois d'août, la guérison était complète : « Le péril passé, dit un proverbe italien, le saint est bafoué » [1]. L'évêque de Soissons et la reine perdirent bientôt tout le terrain que regagna Richelieu.

1. *Passato il pericolo, gabbato il santo.*

Le roi s'ennuyait; la société de la reine, le séjour à Lunéville chez le roi de Pologne, son beau-père, n'étaient pas des distractions suffisantes pour un souverain habitué à une société beaucoup moins austère et à des plaisirs beaucoup plus vifs.

Le duc de Richelieu ne dut pas avoir grand'peine à réveiller sa rancune contre l'évêque de Soissons et contre les ennemis de la duchesse de Châteauroux. Malgré sa défaveur passagère, il était resté à la cour, tenant tête à l'orage, guettant l'occasion. Sa correspondance active avec la duchesse révèle chez les deux correspondants une rare perspicacité, une expérience consommée des manèges de cour et de la faiblesse du roi.

« Surtout, écrit Mme de Châteauroux, ne laissez jamais le roi en tête à tête avec M. de la Rochefoucauld, cela m'inquiète [1]. »

Le roi ne permit pas à la reine de l'accompagner à Strasbourg; dès le 10 octobre, il arriva sous les murs de Fribourg en Brisgau, très impatient de recouvrer sa liberté par la prise de cette ville et de saisir cette occasion glorieuse de rentrer à Paris et de se réconcilier avec Mme de Châteauroux.

Enfin, la ville se rendit dans les premiers jours de novembre et le roi se mit en route pour Paris.

Depuis quelque temps déjà, il témoignait de plus en plus aux courtisans de son intimité son ressentiment contre ceux qui avaient provoqué l'exil de la favorite. Il savait que

« La Rochefoucauld, Bouillon, Fleury et Balleroy étaient toujours ensemble pour parler contre la reprise de Mme de Châteauroux et pour éloigner Richelieu. Le roi ne les

1. *Correspondance de Mme de Châteauroux*, par Asse, 1890.

appelait que : « Ces messieurs! où sont ces messieurs? que disent ces messieurs? » Il appelait aussi cela la cabale de Metz! et disait qu'il ne voulait pas de cabale en sa cour[1]. »

M. de Maurepas lui-même, ami et allié des La Rochefoucauld, n'était pas étranger à cette cabale.

Dès avant le retour du roi, le duc de Châtillon était exilé; sans chercher d'autre grief, sa désobéissance aux ordres formels du roi pendant le voyage du Dauphin suffit pour justifier son exil.

La rigueur paraissait devoir se borner à cet exemple.

Le 10 novembre 1744, le duc de la Rochefoucauld figurait encore à la table du roi, au grand banquet offert à Louis XV par la ville de Paris.

Mais, quelques jours après, le roi fit mander aux deux duchesses de Châteauroux et de Lauraguais, par M. de Maurepas, qu'il était bien fâché de tout ce qui s'était passé à Metz et de l'indécence avec laquelle elles y avaient été traitées, qu'il leur rendait leurs appartements à Versailles et leurs charges[2].

Pour M. de Maurepas, ce grand ami des ennemis de la favorite, le message devait être tout à fait désagréable; la réception que lui fit Mme de Châteauroux fut très sèche, ironique, dédaigneuse, mais permit au roi de venir négocier lui-même les conditions de la réconciliation.

D'abord, ce fut une tempête; la favorite ne parlait que de châtiments à peine applicables à des crimes d'État. Mais Louis XV n'était pas Louis XI; il était, de plus, homme d'esprit, et laissa passer l'orage : la favorite était trop adroite pour insister.

1. D'Argenson, *Mémoires*, t. IV, p. 112.
2. De Luynes, t. VI, p. 162 et suiv.

« Si, au moins, insinuait-elle dans une lettre à Richelieu, on renvoyait Faquinet! » Lettre du 16 octobre 1744.

(Faquinet, c'était le petit surnom qu'elle donnait à M. de Maurepas.)

« Je ne me ferais pas tirer l'oreille pour revenir à Versailles. Il faudrait aussi que M. de Soissons eût son petit exil et les autres de mauvais traitements [1].

Ces insinuations étaient déjà plus modérées et ne répondaient que trop aux rancunes du roi contre ses trop zélés gardes-malades.

Par un hasard singulier, M. de Bouillon et M. de la Rochefoucauld étaient dans leurs terres, l'un à la Roche-Guyon, l'autre à Novarre; l'occasion était bonne; tous deux reçurent l'ordre d'y rester.

Quant à M. de la Rochefoucauld spécialement, le roi se donna le malin plaisir d'adresser à M. de Maurepas, non pas une lettre de cachet pour son ami et parent, mais la simple lettre suivante [2] :

« Vous manderez à M. de la Rochefoucauld que je suis fort mécontent de sa conduite et qu'il reste à la Roche-Guyon jusqu'à nouvel ordre. Si, cependant, il a quelques affaires qui demandent sa présence à Paris, il m'en fera demander la permission; il ne pourra aller que de la Roche-Guyon à Liancourt et de Liancourt à la Roche-Guyon; mandez-lui aussi qu'il se tient bien des propos, dont je suis instruit et que l'on augmente. »

M. de Maurepas trouva la pilule amère et la commission pénible pour son amitié; pour adoucir,

1. *Mémoires de la duchesse de Brancas*, *correspondance de Mme de Châteauroux*, par Eug. Asse, libr. des bibliophiles, 1890.

2. Pour tous ces détails, voir *Mémoires* de Luynes, t. VI. Le duc de Luynes faisait partie de la société particulière de la reine et devait être bien informé.

autant que possible, le désagrément de cette nouvelle, il remit la lettre à M. de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, qui la porta lui-même à la Roche-Guyon.

D'autre part, on fit comprendre à M. de Fitz-James, évêque de Soissons et grand aumônier, que la résidence dans son diocèse était un des premiers devoirs de son état.

Quant à M. de Maurepas, le roi avait besoin, ou croyait avoir besoin de lui dans le ministère. Il se contenta donc de la petite vengeance qu'il en avait tirée en le chargeant d'une ambassade épineuse auprès d'une ennemie fort aigre et d'une mission désagréable auprès d'un bon parent et ami.

« On ne peut se représenter, dit le duc de Luynes, l'effet qu'ont fait dans le public le rappel de Mme de Châteauroux et la restitution des deux places à elle et à sa sœur.

On en a parlé publiquement à Paris; et, Versailles, où ordinairement on parle peu, n'a pas été absolument exempt de quelques discours sur cette matière. »

« Cette nouvelle, écrit de son côté l'avocat Barbier, révolte infiniment tout Paris. »

« Cependant, ajoute l'un, comme de pareils propos ne sont utiles qu'à déplaire et d'ailleurs ne peuvent servir de rien, les plus sages ont gardé le silence. »

« Mais, ajoute l'autre, ce sont propos sur lesquels *il est prudent d'être circonspect* pour éviter la Bastille. »

Ainsi tous les obstacles étaient aplanis pour le retour de la favorite; la cabale de Metz était exilée; à la cour et à la ville, la perspective de la Bastille conseillait aux mécontents la circonspection et le silence.

Le 1er décembre 1744, quatre mois après sa disgrâce, Mme de Châteauroux était attendue à Versailles, mais elle ne put jouir de son triomphe. Tant

d'émotions d'alternatives de succès et de revers, tant de colères, de regrets, d'espérances, d'intrigues, avaient ruiné sa santé.

Bientôt se déclara une fièvre violente, et le mercredi 8 décembre 1744, la mort enleva brusquement Mme de Châteauroux à l'amour du roi et à ses rêves ambitieux.

Elle avait à peine vingt-sept ans.

§ 2. — **Exil du duc de la Rochefoucauld. — Sa vie et ses travaux à la Roche-Guyon. — Sa mort (1743-1762).**

Au lendemain d'une réconciliation si désirée, une catastrophe, si soudaine et si douloureuse, n'était pas pour atténuer le ressentiment du roi; aussi M. de la Rochefoucauld dut bientôt reconnaître, à des indices certains, que son exil serait long. Quarante ans auparavant, cette disgrâce profonde eût été pour son grand-père un coup de foudre. Mais les temps étaient changés; au souffle des idées philosophiques, le petit-fils était devenu *un peu philosophe* [1]; son esprit n'était pas absorbé tout entier dans la charge de grand maître de la garde-robe du roi, mais était ouvert à toutes les sciences : géographie, physique, astronomie. Sa société n'était pas limitée aux gens de cour, mais s'étendait parmi les lettrés et les savants.

D'autre part, cette terre de la Roche-Guyon, assignée au duc comme lieu d'exil, n'était pas un logis abandonné ni un lieu de désolation.

Depuis quatorze ans déjà (1730), la duchesse douai-

1. Avocat Barbier, *Mémoires*.

rière, fille de Louvois, avait entrepris la restauration, l'embellissement du château. Elle mourut en 1735; le duc continua son œuvre; l'exil le surprit au milieu de ses travaux et donna plus d'extension et d'activité à ses projets et à leur exécution.

C'est à la duchesse douairière que sont dues les premières transformations de la vieille forteresse féodale. Cette terre de la Roche-Guyon, dont l'administration lui avait été confiée, était alors son séjour de prédilection.

Il faut donc revenir à ce vieux logis tel que nous le représentait, au début de ce récit, la gravure de Sylvestre en 1650, suivre, pas à pas, la destruction de cet amas confus, irrégulier, mais pittoresque de tours, de murailles, de masures qui bordaient les fossés et assister à la construction des bâtiments nouveaux, corrects, réguliers, majestueux, mais beaucoup moins pittoresques que les anciens. Pour le lecteur étranger, ces détails n'auront aucun attrait : mais cette chronique est surtout destinée aux habitants de la Roche-Guyon qui pourront y prendre quelque intérêt; d'ailleurs, le devoir des vieux chroniqueurs est de ne négliger aucune parcelle, aucune trace des souvenirs du passé.

Sans répéter la description déjà connue du château et des dépendances, il faut cependant en rappeler ici les traits les plus saillants.

Le bâtiment principal, lourd massif de pierres de taille, au pied de la colline, était compris à l'est entre deux tourelles et une grosse tour ronde; à l'ouest, une tour carrée; au nord, le rocher taillé à pic. Au midi, les murailles s'élevaient du ras du sol jusqu'aux créneaux, nues, abruptes, percées seulement de quelques ouvertures, surmontées d'un toit raide.

Deux vastes cours, à des niveaux différents, étaient entourées de fossés et de bâtiments irréguliers. Dans la cour supérieure, sous l'une des tourelles, une porte étroite surbaissée, défendue par une herse, donnait, seule, accès dans ce bloc de pierres.

Une route partant de la rue du Bac, alors étroite et tortueuse [1], se déroulait entre les fossés inférieurs du château et la rive plate de la Seine; à travers l'emplacement actuel des écuries, du parc d'en bas et de la glacière, cette route allait rejoindre, sous le prieuré, la vieille côte de Gasny.

C'était alors, de ce côté, la seule voie vers la vallée de l'Epte.

Au XVIIIe siècle, le goût et les habitudes de bien-être se développaient rapidement; sous l'influence des réunions philosophiques, littéraires, scientifiques, les relations sociales hâtaient une sorte de fusion entre des sociétés jadis séparées.

Le sombre et incommode manoir de la Roche-Guyon ne pouvait plus suffire à la fille de Louvois ni à son fils, tous deux habitués au luxe de la cour et mêlés à toute la société intelligente de ce temps.

Autour du château et du bourg, les coteaux étaient en général cultivés en vignes; sec, aride, peu favorable aux autres cultures, le pays était pauvre, souvent exposé, comme beaucoup d'autres provinces à cette époque, aux disettes, résultat de la circulation difficile des grains et de l'irrégularité des prix. Les arbres étaient rares; les routes, ou plutôt les charrières, étaient peu entretenues, sans bordures forestières; les bois des alentours, ceux de la Roche-

1. Acquisitions de maisons pour élargir la rue du Bac. *Comptes de Mathieu Gouttard.*

Guyon, sur la vallée d'Epte et surtout les bois de Freneuse, véritable garenne, paraissaient en voie de dépérissement et avaient besoin d'une administration réparatrice et prévoyante.

La duchesse douairière de la Rochefoucauld et le duc Alexandre entreprirent de réparer le château et de le rendre habitable, — d'assainir le bourg par le pavage des rues, d'amener l'eau plus à la portée des habitants, de reconstituer les bois, de rendre les routes du duché praticables et de les orner de plantations.

Je ne sais si ce fut un projet d'ensemble, un plan conçu d'avance, mais il est facile de constater pendant trente-deux ans (1730-1762) l'exécution méthodique, régulière de ces travaux [1].

Quand on parle de la fortune des grands seigneurs du XVIIIe siècle, il est d'usage de signaler leurs fantaisies folles, leurs prodigalités ruineuses, le désordre de leurs finances : peut-être ce jugement, comme tant d'autres, pourrait-il être sujet à revision.

Ce que je puis affirmer c'est que jamais fortune ne fut réglée avec plus de soin, d'économie et en même temps de sage libéralité que celle du duc de la Rochefoucauld.

La duchesse douairière avait hérité de l'esprit d'ordre et de la volonté de son père; jusqu'au jour de son décès, elle conserva l'administration générale de toute sa fortune. Chaque année, son trésorier général, Sébastien de la Place, le receveur ou régisseur spécial de la Roche-Guyon, Mathieu Gouttard, résumaient chacun dans un compte particulier les

1. Voir la suite des registres de comptabilité. Chartrier du château.

recettes et les dépenses. Cette comptabilité, nette, claire, très bien tenue, continuée par le duc Alexandre pendant toute sa vie, rend les recherches faciles et sûres.

Cependant la désignation trop générale de dépenses applicables aux nouveaux bâtiments se retrouve assez fréquemment dans les comptes et même dans les pièces comptables.

Cette désignation donne lieu à des difficultés d'application que nous essaierons de résoudre.

Nous allons examiner la suite de ces travaux sous trois paragraphes :

1° Transformation des anciens bâtiments et bâtiments nouveaux;

2° Amélioration des bois;

3° Travaux d'utilité publique, fontaine, voies publiques.

§§ 1. — Transformation des anciens batiments et batiments nouveaux.

Depuis l'année 1650 jusqu'à l'année 1730, l'aspect du vieux château avait été déjà modifié par une construction importante : une terrasse soutenue par une série de hautes arcades plaquées le long des anciens murs, entre la tourelle du sud-est et la tour carrée de l'ouest. Cette terrasse s'étendait à l'ouest de cette dernière tour et formait une vaste esplanade, qui s'élevait au-dessus de la vieille côte de Gasny.

Cette terrasse très ancienne est attribuée à François de Silly, duc de la Roche-Guyon [1].

Devant le château, le potager et la digue en briques qui le défend, élevés au-dessus des plus hautes

1. Voir Appendice, n° 1. Note importante de M. Alexandre.

crues de la Seine, avaient été aussi créés pendant cette période. C'est un vaste jardin de huit arpents, entouré de tous côtés, sauf du côté de la Seine, par de hauts murs d'espalier et qui, outre l'utilité ou l'agrément de ses cultures, sert de rempart, aux alentours du château, contre les inondations.

Sans entrer dans les détails minutieux et fastidieux des comptes, principal élément de cette étude spéciale, je me bornerai aux indications strictement nécessaires à l'explication de ces travaux considérables.

Le plan général paraît avoir été ainsi conçu :

Donner au château une large entrée, l'accès, par un vaste escalier, dans une série de grands appartements de réception, à travers la salle des gardes, le salon noir, la salle de billard.

Compléter cet aménagement par un bâtiment annexe comprenant une grande galerie, une chambre à coucher ducale et une bibliothèque considérable appropriée aux goûts scientifiques et littéraires du châtelain.

Remplacer les logis que ces aménagements devaient supprimer par des chambres nombreuses, comprises dans le nouveau corps de bâtiment, au-dessus de la grande galerie et de la bibliothèque.

Tel devait être le plan de l'aménagement intérieur du château, et il est impossible de supposer que le projet et surtout l'exécution des écuries et du pavillon Fernand aient pu précéder l'exécution complète de ces travaux préalables.

Porte principale. Bâtiment de la grande galerie et de la bibliothèque. — Pour la porte principale et le grand escalier qui avaient percé et détruit la vieille muraille et les vieux logis de l'ancienne forteresse,

des quittances de maçons fixent le commencement des travaux vers 1733 [1]; vers 1739 ou 1740, le sculpteur Jamay achevait la décoration du grand perron [2].

Quant au bâtiment de la grande galerie et de la bibliothèque, il doit avoir été achevé à la même époque; la certitude n'est pas complète, l'état des archives n'a pas permis de pousser plus loin ces recherches.

Cependant, il faut remarquer, dans l'année 1732, des achats considérables de livres à Paris et en Hollande, des achats de globes terrestres, de microscopes, de cartes géographiques, d'atlas de grand format, le voyage d'un libraire de Paris, Baudot, tout exprès pour mettre en ordre la bibliothèque de la Roche-Guyon; toutes ces circonstances semblent prouver que la bibliothèque était dès lors achevée.

D'autre part, des commandes de tableaux ou d'ornementations sont faites à Bailly, garde général des tableaux du roi, à Neufmaison, peintre et entrepreneur du roi; à la manufacture des Gobelins; à Oudry, le peintre célèbre d'animaux.

A ces commandes il faut ajouter l'acquisition de marbres, de plaques de feu pour les cheminées, de candélabres, etc.

Pour l'année 1733, ce sont encore des plaques de feu (33 plaques!), de grandes pièces de menuiserie, des glaces, des tableaux, des meubles.

En 1735, pour payer des bâtiments nouveaux, achevés, une dépense de 19 539 livres.

En 1737, peintures dans la nouvelle bibliothèque,

1. *Quittance Patoureau, maçon*, 16 mai 1735.

2. *Quittance de Jamay pour sculpture d'un vase au bas du grand escalier*, année 1741.

menuiseries, parquet; paiement de huit tableaux aux peintres Vanloo, Boucher, Trémolière. Enfin, quand toute cette appropriation et ornementation intérieure est terminée, les achats du mobilier nécessaire, puis du mobilier de luxe commencent : lits, tables, chaises, objets de toilette, toile, chanvre pour linge et matelas, destinés à des hôtes nombreux, 24 couvertures de laine, etc., etc. Puis rideaux de damas, taffetas cramoisi, meubles somptueux pour les grands appartements, lits de grand prix pour la duchesse de la Roche-Guyon, pour les duchesses ses filles[1].

Où pouvaient être casés tous ces objets usuels, tout ce mobilier considérable?

Ce n'était pas dans les anciens logis détruits pour faire place à l'escalier et aux nouveaux appartements.

Ce n'était pas non plus dans les salles d'apparat, créées depuis la salle des gardes jusques et y compris la salle de billard.

Nous sommes donc conduits nécessairement à cette conclusion : qu'en 1732, le grand bâtiment, comprenant le salon, alors appelé la grande galerie, et la bibliothèque, était terminé, et que, vers les années 1739 à 1743, tout cet aménagement intérieur, depuis le grand escalier jusqu'à la bibliothèque, était prêt pour permettre au duc de la Rochefoucauld d'exercer envers de nombreux hôtes une somptueuse hospitalité.

Bâtiments de dépendances. Cour d'honneur du château. — Quant aux bâtiments de dépendances qui entourent la cour d'honneur, leur construction offre moins d'intérêt; constatons seulement que le pavillon

1. 1736, 1737 à 1743, comptabilité de la Place et Math. Gouttard, aux chapitres : *extraordinaires* et *nouveaux bâtiments*.

de l'horloge date de cette époque. Une quittance de Pontet (9 décembre 1738), une autre quittance pour fourniture de 12 000 ardoises pour le pavillon de l'horloge (1739), prouvent suffisamment que ce bâtiment devait être clos, couvert et muni de son horloge au cours de l'année 1738.

Réservoir et fontaine. — En ces mêmes années, le duc Alexandre fit exécuter un très important travail d'intérêt public et privé, aussi utile au bourg qu'au château. Le long de ces collines de craie, les sources sont rares et les habitants les plus éloignés de la Seine ne pouvaient puiser l'eau que dans des puits profonds et incommodes. Dans le village de Chérence, au revers de la colline, de minces filets d'eau furent captés, et cette eau fut amenée au château, par une rigole souterraine de 1 570 toises (3 140 mètres), creusée dans la craie [1].

Encore aujourd'hui cette rigole alimente, d'abord un lavoir et une fontaine publics dans la côte des bois, qu'elle traverse sur un aqueduc; puis, au sortir du réservoir, l'eau se répartit entre les services du château et une autre fontaine monumentale, sur la place du château. Cette fontaine, élevée sur les dessins de l'architecte Villars et décorée par le sculpteur Jamay dans le style du XVIII[e] siècle, était jadis surmontée d'un écusson en pierre, entouré de feuillage, aux armes de la famille de la Rochefoucauld. Cet ornement, complément indispensable de la décoration, donnait à cette fontaine un aspect très

1. A l'entrée du souterrain qui conduit au réservoir, se trouve l'inscription suivante : Cette source vient de Chérence par un aqueduc fait en ciment qui a 1 570 toises de long, construit en 1741 par M. Alexandre, duc de la Rochefoucauld. Ce réservoir a 70 pieds de long, 28 de large et contient 1 900 muids d'eau.

élégant; il a été détruit en 1793 et est aujourd'hui remplacé par un support de réverbère en fer; il serait très facile de transporter autre part cet affreux support et de rendre ainsi à la fontaine son caractère primitif, et, à la place du bourg, une agréable décoration.

Sur une plaque de marbre, incrustée au fronton, on lit l'inscription suivante :

Aquam hanc — per summa collium quatuor ferè ab hinc millibus variis canalibus ductam publicæ utilitati — addixit Alexander, dux Rupefucaldus, anno M.D.C.C. XLII, curâ, labore et ingenio Ludovici Villars, architecti [1].

Traduction :

Cette eau, amenée par le sommet des collines, d'une distance de près de quatre milles, par différents canaux, fut consacrée à l'utilité publique par Alexandre, duc de la Rochefoucauld, l'an 1742, sous la direction et par les soins et le talent de Louis Villars, architecte.

Sur l'aqueduc de la côte des bois est inscrite la date de 1742 [2]. La date de l'aqueduc et de la fontaine est donc certaine.

Écuries. — Un grand luxe d'équipages, de chevaux et de carrosses était jadis une condition nécessaire des résidences seigneuriales; les carrosses étaient des espèces de monuments, quelquefois décorés d'œuvres d'art; les attelages richement caparaçonnés, à quatre chevaux, n'étaient pas rares; la suite des cavaliers et hommes de service était parfois nombreuse. Pour de tels châtelains et de tels hôtes, il

1. Les commissaires envoyés en 1793, pour abattre la tour, firent disparaître de cette inscription le mot dux (duc) et le mot ductam (amenée), qui leur parut signifier duchesse.

2. Voir *Comptes Gouttard*, 1741-1743.

fallait de vastes dépendances et des écuries dignes du château.

Les anciennes écuries des princes de Condé à Chantilly étaient célèbres; sans prétendre rivaliser avec les proportions du modèle, le duc Alexandre voulut au moins l'imiter, et, de 1740 à 1745, il fit élever et aménager les magnifiques écuries qui forment l'un des côtés de la cour inférieure.

En 1745, l'artiste Jamay sculpta dans la pierre, au-dessus de la porte principale, deux consoles et un cheval au galop, grand bas-relief qui indiquait à la fois l'achèvement et la destination du bâtiment [1].

La même année, la grande grille qui ferme cette cour était posée.

Les fossés qui l'entourent étaient commencés, et furent achevés dans les années suivantes. Ces fossés sont en bordure sur la nouvelle route de Gasny dont nous parlerons bientôt.

Pavillon neuf dans la cour des écuries. — Parmi les bâtiments qui conservaient au château son aspect antique de forteresse féodale, la grosse tour était un des plus pittoresques; solide et massive fortification, elle défendait la seule poterne ouverte du côté de la plaine. Les gravures de Silvestre et de Châtillon mettent bien en relief sa situation et son importance [2].

Cette tour menaçait-elle ruine? Était-elle devenue un logis trop étroit ou trop incommode à côté des nouveaux appartements? Ou simplement était-elle

1. La date de cette construction est précise; les paiements étaient faits pendant le cours et après achèvement de la construction. Voir *Comptes de la Place* et surtout *Gouttard*, années 1743-1746.

2. Cette grosse tour était située en avant de l'emplacement actuel du pavillon Fernand.

devenue antipathique au goût moderne des châtelains et de leur architecte M. Villars?

Il est difficile de résoudre aujourd'hui cette question. Quel que fût le motif de sa ruine, elle fut détruite; ses solides substructions existent encore sous le pavillon Fernand. C'est de l'an 1745 à l'an 1748 que fut élevé ce pavillon, dans le style moderne de la grande galerie, de la bibliothèque et des écuries.

On aurait pu choisir un modèle plus élégant, moins disparate avec les profils des anciennes murailles; mais l'architecture du XIIIe siècle n'était pas alors à la mode, et par l'achèvement de ce dernier bâtiment, toute l'ancienne forteresse se trouva, tant bien que mal, habillée à la mode du XVIIIe siècle [1].

Bientôt après, même les créneaux disparurent pour faire place à un étage supérieur d'aspect banal, longue enfilade de chambres destinées à des hôtes de moindre importance [1].

En 1752, les grands travaux paraissent terminés. Depuis lors, jusqu'à l'année 1762, époque du décès du duc Alexandre, les travaux continuèrent mais beaucoup moins importants; les dépenses y relatives, fort réduites, ne sont pas portées au chapitre des bâtiments neufs; ce qui semble indiquer qu'il s'agit seulement de réparation, d'entretien d'anciens bâti-

1. *Comptes Gouttard.* Surtout années 1746 et 1748, chapitre *bâtiments neufs.*

2. L'époque où fut construit ce disgracieux appendice est incertaine. Sur ce point une quittance de Saintard, maçon, du 30 juin 1758 pour travaux faits pour les créneaux, est la seule pièce que nous ayons trouvée, et cette pièce n'est pas explicite. Cet étage a disparu depuis l'année 1891. M. le duc Pierre de la Roche-Guyon a heureusement restitué au château le toit et les mansardes de l'année 1650, indiqués dans la gravure d'Israël Silvestre.

ments ou de leur raccordement avec les bâtiments neufs [1].

§§ 2. — Plantations de bois.

Jadis, à la fin du xviie siècle, les prairies entre les collines et la Seine n'étaient pas comme aujourd'hui dénuées d'arbres. Les routes ou plutôt les charrières herbues et les sentiers, qui reliaient entre eux les villages voisins, étaient, au gré des habitants, bordées de plantations.

En 1677, Boileau-Despréaux, qui visitait parfois son neveu Dongois, greffier au Parlement, et modeste seigneur d'Hautisle, a laissé dans une épître [2] bien connue une description fidèle et poétique de ce paysage; il décrit les collines, où chacun sait, de sa main, creuser son logis, et les rives de la Seine :

Tous ses bords sont couverts de saules non plantés,
Et de noyers souvent du passant insultés.

Si les plantations éparses étaient nombreuses, il n'en était pas de même des bois.

Aussi les travaux d'architecture... pour la transformation du château n'occupaient pas seuls l'activité du duc de la Rochefoucauld; la destruction des bois et le mauvais état des routes avaient aussi éveillé son attention. Non seulement la forêt de Moisson était dévastée, mais les bouquets de bois, les remises étaient rares depuis Sandrancourt et Saint-Martin-la-Garenne, jusqu'à Limetz. Presque

1. Ces dépenses s'élèvent en général à la somme annuelle de 4 à 5 000 livres et s'élevent, seulement en 1759, à la somme de 14 985 livres.

2. Épître VI, à Lamoignon.

toute cette plaine, comme l'indiquent quelques noms de localités, paraissait n'être qu'une vaste garenne déboisée par les lapins et bordée par des collines crayeuses arides ou plantées de vignes [1].

En 1732, cette restauration des bois fut commencée par la duchesse mère, par des plantations de saules dans les prairies, puis continuée avec méthode et persévérance pendant vingt-cinq ans par son fils. Ce n'était pas seulement le bois de Moisson que le duc repeuplait ainsi, mais aussi les bois de la Roche-Guyon sur le versant de la vallée de l'Epte; et, dans toute la contrée, s'il se trouvait des terres impropres à la culture, il y jetait des bouquets de bois.

Sur toutes les routes, qu'il réparait ou créait, il plantait des arbres en bordure; sur la route de la Roche-Guyon à Limetz (la première qu'il répara d'un bout à l'autre en 1739), il fit planter 832 ormes dont l'acquisition est constatée aux comptes de son régisseur.

Mêmes plantations plus ou moins importantes d'essences variées suivant la nature des terrains et l'importance des routes; sur le chemin de Sandrancourt, puis sur la rue du Bac, sur la berge de la Seine, le long du port et jusqu'à l'Isle-aux-Maries, sur la chaussée de Gasny en 1757 et sur d'autres localités.

Il y a cinquante ans, quelques-uns de ces arbres survivaient encore; ces ormes et quelques vieux noyers ornaient les routes de Freneuse, de la côte

1. Cet aspect dénudé des collines est bien indiqué dans les paysages de Silvestre et de Châtillon. Quant aux ravages des lapins, ils sont surabondamment prouvés par les traités faits de tout temps par les châtelains avec des chasseurs pour la destruction de ces animaux, et par les dépenses que fit le duc Alexandre pour le reboisement.

de Gasny, les chemins de Clachaloz, de Gommecourt. Depuis lors, sans grand profit pour l'agriculture, la guerre aux arbres a été déclarée : le long des routes ils ont tous disparu; par les beaux jours d'été, le pays, dévoré par le soleil, n'a plus que l'aspect nu, triste et sec d'un paysage de Judée.

§§ 3. — Batiments publics. Rues, routes et chemins.

L'un des principaux travaux qui signalèrent l'administration du duc Alexandre, fut la nouvelle route de Gasny, depuis le bac de la Roche-Guyon jusqu'à Gasny.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, la rue du Bac était tortueuse; elle passait sur l'emplacement de la grande cour des écuries et du parc inférieur; là, se trouvaient des maisons ou des boves, taillées dans la craie, dont il reste encore des vestiges dans le parc; au delà, la route suivait les murs du prieuré pour aller rejoindre la tranchée qui s'ouvre sur la vallée de l'Epte.

Dès 1744, des maisons furent achetées rue du Bac et sur l'ancienne charrière; la rue du Bac fut rectifiée; les terrains des masures furent réunis à la Basse-Cour ou plutôt au vaste espace nu qui s'étendait sous le château; un nouvel accès à l'ancienne charrière fut rendu du côté de la route de la Sanve, et les travaux de la grande route nouvelle, entre les fossés du château et le potager, qu'on appelait le grand jardin, furent poussés avec activité de l'année 1746 à l'année 1748 [1].

Quelques années plus tard, cette route fut définiti-

1. *Registres de comptabilité*, années 1746 et suiv.

vement établie et achevée par la chaussée et le pont sur l'Epte à travers le village de Gasny, et par le pavage de la rue de la Roche-Guyon jusqu'à la rue du Bac (1757-1758).

Quant aux autres travaux, il suffira de les énumérer par ordre de date pour en faire apprécier l'utilité.

1745. Grande route du bois de la Roche-Guyon à Beauregard. Bâtiments de la nouvelle audience du bailliage en face de l'église.

École des garçons, même rue.

Presbytère derrière le chevet de l'église [1].

1751. Chemin de Bezu, dit chemin de Magny.

1762. Pavage de la rue de l'église, depuis la charrière des bois jusqu'à la maison de l'école.

Tels sont les principaux travaux exécutés par le duc Alexandre de la Rochefoucauld pour les plantations et les routes du pays, pour l'embellissement, l'utilité et l'assainissement du Bourg; chaque année, sans compter les dépenses ordinaires d'entretien, ces dépenses extraordinaires figurent dans les comptes pour des sommes variant de 5 000 à 10 000 livres et ne s'élèvent pas, au total, à moins de 250 000 livres.

Avant lui, le château était une sombre forteresse, étroite, peu habitable, entourée de vieux bâtiments presque en ruines.

Le bourg, dont la grande rue seule était pavée, n'était relié à la vallée de l'Epte que par deux charrières escarpées, et à la rive gauche de la Seine par un bac dont l'accès était difficile.

Après lui, le château était devenu un vaste château

1. Ce logis, d'abord occupé depuis 1830 par une école de filles, tenue par des religieuses, est depuis longtemps abandonné et tombe aujourd'hui en ruines.

moderne et est resté aujourd'hui tel qu'il était alors.

Le bourg a été en grande partie pavé; il a été relié à la vallée de l'Epte par une large route à pente douce et à la Seine par une rue élargie et rectifiée.

Quant aux plantations et aux autres routes, renouvelées ou créées, pour d'autres localités du duché, il est inutile d'en faire ressortir l'importance.

En résumé, la duchesse de la Rochefoucauld, fille de Louvois, avait commencé cette transformation; le duc Alexandre, par son intelligente persévérance, y contribua pour la plus large part.

La duchesse d'Enville devait continuer et achever l'œuvre de son père avec la même activité, mais peut-être avec moins de suite et moins d'utilité réelle dans l'exécution de ses idées généreuses.

Dans ses affaires de famille, dans sa comptabilité, le duc de la Rochefoucauld apportait le même esprit d'ordre, la même persévérance. Toute la comptabilité de ses deux intendants, Mathieu Gouttard et Sébastien de la Place, est un modèle de clarté, où se reflète toute l'administration, et, je dirais presque, toute la vie du duc.

Malgré son économie et sa prudente administration, le duc Alexandre n'hésitait pas à faire des sacrifices pécuniaires importants et à couper dans le vif pour supprimer d'anciens litiges et rendre sa situation nette.

Depuis l'an 1656, depuis plus de 80 ans, le procès intenté par la maréchale duchesse d'Halluin contre la duchesse de Liancourt s'était poursuivi, entre leurs descendants, à travers quatre générations.

En 1738, le duc Alexandre avait mis fin à ces inextricables chicanes par une transaction. Il fit remise de 605 521 livres d'intérêts accumulés, reçut

une somme importante, et se chargea d'éteindre les charges considérables de la succession d'Halluin. L'extinction de ces charges devint alors tout simplement un article spécial du Budget annuel [1].

C'est ainsi que le duc de la Rochefoucauld occupait les loisirs de l'exil; au goût très vif, qui entraînait son activité vers les grands travaux d'utilité publique et privée, se joignait un goût tout aussi vif pour les lettres et surtout pour les sciences physiques : il s'adonnait avec ardeur aux expériences et aux observations scientifiques.

Ses acquisitions comprenaient non seulement des livres nombreux, des atlas, achetés en France et en Hollande, mais aussi des instruments de physique et d'astronomie, depuis des microscopes jusqu'à des télescopes, jusqu'à des globes terrestres et célestes.

Dès l'année 1741, il paraît avoir établi un petit observatoire sur la grande terrasse du château [2]; il y fait installer par le sieur Langlois, ingénieur, un méridien, qui est encore aujourd'hui à la place même où il a été installé il y a cent cinquante ans; et ce n'est pas sans quelque surprise qu'on lit dans un vieux compte de l'année 1732 :

Acheté 14 pieds de tuyaux de fer-blanc pour la grande lunette de Monseigneur.

La duchesse de la Rochefoucauld partageait l'exil de son mari; parfois, rarement, elle faisait quelques voyages à Paris [3].

1. *Compte général de Sébastien de la Place,* année 1738, 12e chapitre, Recettes. Chartrier du château de la Roche-Guyon.

2. Cette grande terrasse occupait alors l'emplacement qu'occupe aujourd'hui *en partie* le bâtiment comprenant le grand salon et la bibliothèque.

3. En 1746, la duchesse vint quelquefois à Paris; à peine ces

Tous deux avaient dans la société de Paris et de Versailles de nombreuses relations, et le temps était passé où la défaveur du roi faisait la solitude autour des exilés [1].

Leurs deux filles, les duchesses d'Enville et d'Estissac, avaient au château leurs appartements toujours préparés et bien installés, et y faisaient de fréquents séjours.

Enfin, il ne faut pas oublier que le duc n'était pas interné à la Roche-Guyon; la résidence de la terre de Liancourt lui était permise. Or, cette dernière résidence était tout autrement somptueuse et agréable que la terre de la Roche-Guyon. Le château, les jardins avaient été réparés, embellis, ornés jadis par la pieuse sollicitude de la duchesse de Liancourt pour y attirer son mari dans une retraite enchantée, et avaient encore conservé leur antique splendeur.

Ces deux résidences, auxquelles l'attachaient tant de souvenirs, paraissent avoir eu part égale dans les affections du duc Alexandre; après ses grands travaux de la Roche-Guyon, vers 1757, ce fut vers la terre de Liancourt que le duc porta son intelligente activité et ses libéralités.

§ 3. — Duc d'Enville. Expédition d'Acadie (1746). Fin de la biographie du duc Alexandre.

Cependant, aux soucis de l'exil le cours ordinaire de la vie ajouta quelquefois d'amers chagrins. En

séjours comprennent-ils deux mois pour toute l'année. (Registres de comptabilité.)

1. Voir, dans les comptes depuis l'an 1739, les dépenses annuelles assez considérables pour les chambres de la duchesse, de ses filles et des autres hôtes.

1746, le duc de la Rochefoucauld eut la douleur de perdre son gendre, le mari de sa fille aînée, le duc d'Enville, son successeur présomptif au duché de la Rochefoucauld.

Depuis son mariage, le duc d'Enville n'avait pas renoncé à la carrière de la marine; en 1734, il commandait la galère patronne dans l'escadre et avait été nommé chevalier de Saint-Louis en 1736. Dans les intervalles des expéditions navales, il avait pris du service dans l'armée du Rhin. La guerre contre l'Angleterre le ramena à sa carrière primitive.

Une expédition était alors décidée pour secourir le Canada, se diriger vers l'Acadie (Nouvelle-Écosse), reprendre Louisbourg et s'emparer d'Annapolis (Port-Royal).

Malgré la disgrâce de M. de la Rochefoucauld, M. d'Enville avait été récemment nommé lieutenant général des armées navales. M. de Maurepas, ministre de la marine, n'avait négligé aucune occasion de servir les intérêts de son cousin et ami [1]. Il vit dans l'expédition d'Acadie une heureuse occasion de gloire pour lui-même et la perspective du bâton de maréchal pour le chef de l'escadre.

Sur sa demande, le roi confia le commandement à M. d'Enville. Cette campagne fut malheureuse; comme il arrive souvent en pareille occurrence, quelques historiens ont voulu rendre le chef responsable de la mauvaise fortune.

Ce jugement est-il juste? Les cas de force majeure ne suffisent-ils pas pour expliquer cet insuccès? C'est ce que nous allons essayer de vérifier par le récit impartial des faits.

1. D'Argenson, *Mémoires* t. IV, p. 319.

Pour éviter toute inexactitude, le récit sera pris *exclusivement* sur les pièces des Archives de la marine (dossier la Rochefoucauld-d'Enville).

Au mois de mai 1746, une flotte composée de 50 voiles [1] était réunie à Brest sous le commandement du duc d'Enville [2]. Elle était destinée à opérer un débarquement sur les côtes d'Ecosse ou d'Irlande; mais, au dernier moment, M. d'Enville reçut l'ordre de faire voile vers l'Acadie. Dès le début, l'expédition fut contrariée par les vents.

Partie le 22 juin de l'île d'Aix (à l'embouchure de la Charente), l'escadre fut retenue pendant un mois par les vents contraires dans le golfe de Gascogne [3]. La prise de cinq vaisseaux anglais ne pouvait compenser le préjudice causé par ce retard.

Enfin, l'on put sortir de cette impasse; et, après une longue traversée de quatre-vingt-quatre jours, retardée souvent par le mauvais temps et le calme, tous les bâtiments de la flotte se trouvaient réunis au lieu du rendez-vous, à 50 lieues de la côte d'Acadie, en face de la baie de Chibouctou. Il n'y manquait que le vaisseau *la Renommée*, commandant de Kersaint, détaché de la flotte pour une mission spéciale dès le 10 juillet. Il ne rentra en France qu'après de nombreux combats, avec un équipage décimé par la maladie et par le feu de l'ennemi.

1. 10 vaisseaux de ligne, 5 frégates, 3 corvettes, 1 galiote à bombes, 2 brûlots, 2 flûtes, 1 hôpital, 15 navires pour transport de troupes, 11 navires chargés de vivres.

2. Le duc d'Enville était à bord du *Northumberland*, vaisseau de ligne de 74 canons.

3. *Rapports des 5 octobre et 16 novembre 1746 sur les lettres de Marquaisson*, commandant le vaisseau *le Caribon* (50 canons), *et de Des Roches*, lieutenant de vaisseau, commandant *l'Argonaute*, armé en brûlot.

Sur les côtes d'Acadie, au commencement du mois de septembre, tout était prêt pour l'action. Elle devait être prompte, car, d'après certains indices relevés dans les correspondances, la provision d'eau paraissait insuffisante et le danger des maladies imminent.

Mais, le 13 septembre [1], l'escadre essuya un coup de vent qui la dispersa; perdus dans une brume épaisse, huit navires ne purent rallier la flotte.

Cependant M. d'Estourmel, commandant le vaisseau *le Trident*, parvint à rallier cinq vaisseaux et à capturer une goélette anglaise; heureuse capture : « ce fut l'équipage de cette goélette qui nous pilota à Chibouctou; sans lui, on n'y serait jamais entré », dit un rapport [2].

On arrivait à Chibouctou le 27 septembre, mais ce fut pour apprendre une triste et surprenante nouvelle : ce jour même, à trois heures du matin, M. d'Enville était mort, enlevé dans sa trente-huitième année.

« Dans la matinée du 25 septembre, se promenant sur le gaillard du vaisseau *le Northumberland*, il avait été frappé d'une attaque d'apoplexie et succombait le surlendemain.
Ce fut, écrit M. Voutron, lieutenant à bord du *Borée*, ce fut un horrible coup qui ne fit pas peu d'effet à tout le monde [3]. »

Ce n'était cependant que le prélude d'autres péripéties.

Les difficultés de l'expédition, la santé des équipages ralliés, l'insuffisance des approvisionnements,

1. Mêmes *Rapports des 5 octobre et 16 novembre 1746.*
2. *Rapport ou lettre du 20 décembre 1746.*
3. Lettre du 10 octobre 1746.

le sort des vaisseaux disparus, tels étaient les graves soucis qui devaient assaillir le nouveau chef.

« Il fut décidé enfin qu'on irait attaquer Annapolis royale. Mais, dans la nuit suivante, tout changea de face [1]. »

M. d'Estourmel, à peine arrivé, dut prendre le commandement de la flotte : surtout en pareilles circonstances, c'était une lourde responsabilité.

Le 29 septembre, M. d'Estourmel convoqua un conseil de guerre; le conseil fut long et orageux.

M. d'Estourmel était sorti du conseil aigri, inquiet, très agité; dans la nuit un accès de fièvre chaude s'empara de lui; il se figurait être au milieu des « Anglais, exposé à tomber entre leurs mains », et dans le paroxysme du désespoir et de l'hallucination, il se passa son épée à travers le corps.

Il survécut à cette tentative insensée de suicide et résigna le commandement entre les mains de M. de la Jonquière, commandant un autre vaisseau.

M. de la Jonquière était un officier distingué; dans sa lettre du 10 octobre 1746, le lieutenant Voutron raconte ces faits, puis, parlant du nouveau commandant en chef, il ajoute ces deux lignes qui paraissent résumer l'opinion de la flotte :

« Sans rien ôter de la réputation de M. d'Enville, M. de la Jonquière a la même capacité et plus d'expérience. »

La lettre se termine ainsi :

« M. de la Jonquière voulut diriger l'expédition contre Annapolis; le 24 octobre, toute l'escadre fit voile de Chibouctou (Acadie). Mais, le 27, l'escadre en panne, M. de la

1. *Rapport du 29 décembre 1746* et *Lettre du lieutenant Voutron du 10 octobre.*

Jonquière, qui était contrarié par les vents, fit route pour la France. »

Il retrouvait dans le port de Brest sept des vaisseaux qui s'étaient égarés dans les brumes de l'Acadie; un huitième vaisseau, *le Mars*, avait été pris par les Anglais.

Tel est le récit de cette malheureuse campagne. Les lettres, les rapports que j'ai consultés au Ministère de la marine, paraissent en rejeter l'insuccès sur les vents contraires dans le golfe de Gascogne, dans la baie de Chibouctou, sur le terrible coup de vent du 13 septembre, sur les brumes du nord et enfin peut-être sur l'insuffisance d'approvisionnement d'eau, signalée dans toutes les lettres.

D'Argenson raconte que M. d'Enville perdit la vie de misère et de fatigue et que la meilleure partie de l'escadre fut prisonnière. Aucun document ne justifie ces allégations.

Quant à la capacité du lieutenant général des armées navales, le récit qui précède témoigne qu'il eut à lutter contre des accidents de mer qui ont pu déjouer toutes ses combinaisons, sans porter atteinte à sa réputation.

Si, comme marin, la mort de M. d'Enville fut un horrible coup « qui ne fit pas peu d'effet à beaucoup de monde », cette mort, qui brisait tant d'espérances et de combinaisons, dut être aussi un coup très sensible pour le chef de la famille.

Malgré tant de faveurs et de précautions, la transmission du titre des duchés de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon se trouvait de nouveau compromise

« M. d'Enville, dit Voltaire, était un homme d'un grand courage, d'une politesse et d'une douceur de mœurs que

les Français seuls conservent dans la rudesse attachée au service maritime; mais la force de son corps ne secondait pas celle de son âme [1]. »

Il laissait sa veuve et trois enfants, qui tiendront une large place dans la suite de cette chronique; mais il n'est pas temps encore de parler d'eux.

Revenons au duc Alexandre de la Rochefoucauld.

Au fond de sa retraite, il ne restait pas indifférent au conflit d'opinions, d'ordonnances royales, d'arrêts du parlement, d'injonctions épiscopales et de décisions de la Sorbonne, qui divisa si profondément les esprits à cette époque. De 1750 à 1752, cette nouvelle crise du Jansénisme était devenue plus aiguë et plus compliquée que jadis. Le célèbre incident du refus des sacrements mettait aux prises le clergé, le parlement, les catholiques et les philosophes.

Déjà, cent ans auparavant, pareil refus des sacrements avait donné lieu à de vifs débats entre Arnauld et le curé Ollier; première escarmouche de cette interminable guerre.

M. de Liancourt avait été l'occasion innocente de cette longue suite de discussions et de violences. Le jansénisme est tenace dans les familles; M. de la Rochefoucauld ne pouvait avoir oublié la réputation d'austérité de ses ancêtres, et s'il était devenu « un peu philosophe », peut-être aussi était-il resté un peu janséniste.

Il était ami de M. de Beaumont, archevêque de Paris, et, au mois d'août 1752, il crut devoir lui faire envisager les conséquences et les dangers de la rigueur du clergé [2]; mais le prélat

1. Voltaire, *Précis du siècle de Louis XIV*, chap. XXVIII, t. XXI.
2. D'Argenson, *Mémoires*, 7 août 1752.

« lui répondit d'une façon à prétexter de sa conscience son entêtement ordinaire ».

Ainsi s'exprime M. d'Argenson, qui n'était pas moins entêté que l'archevêque.

Au milieu de ces passions ardentes, l'intervention d'un gentilhomme, et surtout d'un gentilhomme disgracié, ne pouvait avoir et n'eut en effet aucun succès.

Le mois suivant, le 30 septembre 1752, Mme de la Rochefoucauld mourait au château de Liancourt.

Cependant, le ressentiment du roi ne paraissait pas fléchir. Soit adresse politique, soit générosité naturelle, Mme de Ponpadour, qui, du reste, prenait un intérêt médiocre aux aventures des précédentes favorites, intercédait quelquefois pour les absents. Un jour qu'elle insistait plus que de coutume, le roi lui répondait :

« Vous voulez que je pardonne à M. de Châtillon et que je lui permette de revenir à Paris; eh bien! soit, j'y consens; car je sais qu'il a bien peu d'esprit et c'est par cette raison, plutôt que par mauvaise intention qu'il s'est conduit comme il a fait : mais, pour M. de la Rochefoucauld, je ne puis penser de même; aussi est-il bien éloigné d'obtenir cette permission [1]. »

Je n'ai pu découvrir la date de cet entretien. Mais, en 1754, le duc obtenait la permission de revenir à Paris.

Il est difficile d'expliquer comment, exilé et tout à fait disgracié, il avait conservé la charge de grand maître de la garde-robe qu'il ne pouvait exercer. En 1757, ce dernier lien fut rompu. Son gendre, le duc d'Estissac, obtint cette charge du roi.

1. Le duc de Luynes n'indique pas la date de cette conversation. Voir *Mémoires du duc de Luynes*, t. VIII, p. 387.

« Jusque-là, dit de Luynes, le nom de la Rochefoucauld lui avait peut-être fait tort dans l'esprit de Sa Majesté. »

On sait que M. de la Rochefoucauld était un amateur éclairé des sciences; on sait aussi que, depuis cent ans, sa famille avait été décimée par la petite vérole; on ne sera donc pas étonné d'apprendre qu'en France, il fut un des premiers partisans de l'inoculation.

Pratiquée en Angleterre dès la fin du XVII[e] siècle, cette opération n'avait pas droit de cité en France en 1760, et n'était pas autorisée. Le petit-fils de M. de la Rochefaucauld, le fils de Mme d'Enville, était âgé de dix-sept ans; son grand-père et sa mère n'hésitèrent pas à le faire inoculer. C'était alors une grande hardiesse, une opération un peu solennelle et qui n'allait pas sans quelque appréhension et sans des frais assez notables.

Voici la note curieuse portée, en 1760, sur les comptes de Mathieu Gouttard :

Frais et cadeaux pour l'inoculation faite à M. de la Roche-Guyon :

Massé, chirurgien...............	240	livres.
Boëte d'or......................	516	—
Boëte d'écaille..................	228	—
Veuve Sellier, portière..........	72	—
Rouelle, pharmacien............	50	—
Total.....	1106	livres.

En 1764, l'inoculation fut enfin autorisée en France, après arrêté de la Faculté de médecine, consultée par le parlement.

M. de la Rochefoucauld avait pris les devants sur l'autorisation du parlement; mais pareil moyen de salut n'était pas à la portée de tout le monde et ne

pouvait avoir contre les épidémies qu'une efficacité très restreinte.

L'exil de M. de la Rochefoucauld avait duré dix ans; en 1754, il lui fut permis de revenir à Paris.

« Mais, dit l'avocat Barbier, il n'a pas mis le pied en cour, parce qu'il n'a pas voulu en demander la permission, ayant toujours prétendu qu'il n'avait pas démérité sur ce qu'on lui avait imputé; c'est un fort honnête homme et un peu philosophe. »

M. de la Rochefoucauld ne se départit pas de cette réserve un peu hautaine et passa les dernières années de sa vie, comme un sage, entre les soins donnés à ses domaines, les études scientifiques et la société de ses amis.

Il mourut à Paris le 30 septembre 1762.

CHAPITRE XVI

MADAME LA DUCHESSE D'ENVILLE [1]

§ 1. — Succession du duc Alexandre (1762-1789).

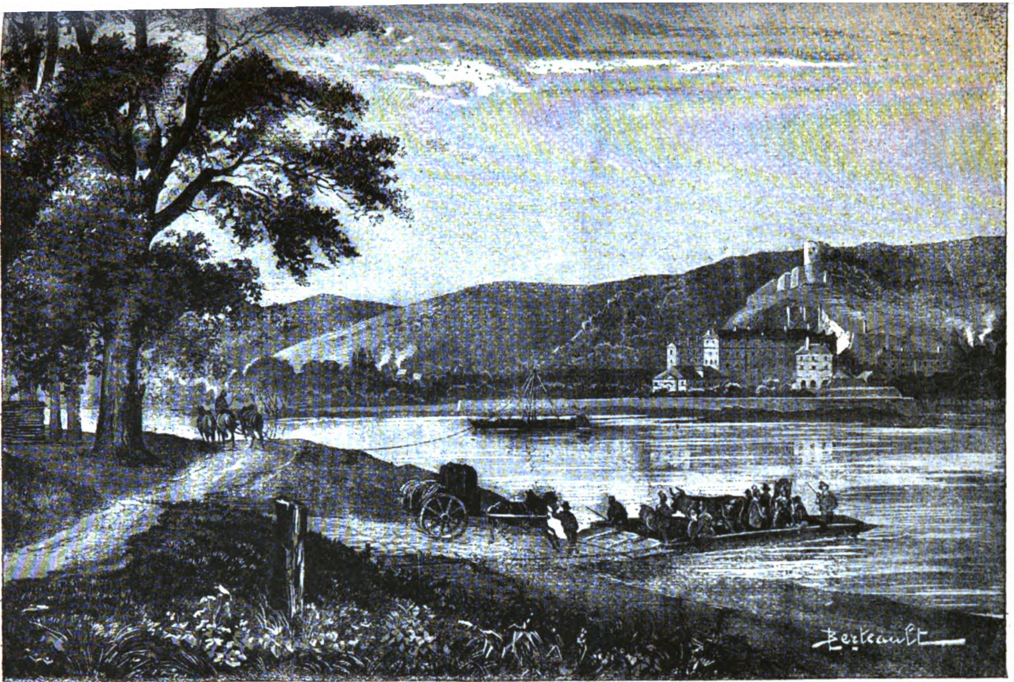
Par ses deux testaments olographes, le premier du 22 avril 1744, le second du 30 avril 1761, déposés à Mareschal, notaire à Paris, le 6 mars 1762, le duc Alexandre de la Rochefoucauld avait institué pour sa légataire universelle sa fille aînée, Mme la duchesse d'Enville.

Il avait réglé, par un legs particulier, la part de Mme Marie de la Roche-Guyon, sa fille cadette, épouse de Louis-François-Armand de la Rochefoucauld, duc d'Estissac; par ces dispositions, la situation et la fortune de Mme d'Enville devenaient considérables. Au lieu d'être réduite au revenu de sa dot [2] et aux libéralités, d'ailleurs assez notables, qu'elle recevait de son père, la duchesse devenait propriétaire de vastes domaines, de riches revenus et titulaire de nombreuses seigneuries « avec des droits superbes » [3].

1. Dans les actes, les biographies, les mémoires du temps, le nom d'Enville est souvent écrit d'Anville; nous suivrons l'orthographe adoptée par la duchesse, qui signait toujours d'Enville.

2. 12 à 15 000 livres.

3. Ainsi que l'avait dit jadis Saint-Simon.



VUE DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON (d'après une lithographie antérieure à 1830).

Voici les titres et qualités qu'elle était en droit de prendre dans l'aveu ou dénombrement qu'elle présentait au roi, le 6 mars 1771, comme légataire de son père :

Louise-Élisabeth de la Rochefoucauld, duchesse d'Enville, veuve de Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de la Rochefoucauld, duc d'Enville, lieutenant général des armées navales et des galères de France, dame du duché et pairie de la Rochefoucauld et du duché de la Roche-Guyon, comtesse d'Aubijoux, marquise de Barbezieux et baronne d'Artye, du duché, châtellenie, terre et seigneurie de la Roche-Guyon....

Laquelle terre... est composée des paroisses et seigneuries de la Roche-Guyon, de Gommecourt et Clachaloz, de Bennecourt et hameaux en dépendant, de Limetz, Villez et Lamerville, de Beauregard, d'Amenucourt, Roconval et Saint-Leu dit Frocourt, de Chérence et Bezu-la-Goulée, du hameau de Copierres, paroisse de Montreuil, de Hautisle et Chantemesle, de Vétheuil et d'Aincourt, de Saint-Martin-la-Garenne, Sandrancourt et Herville, de Guernes et Flicourt, de Moisson, de Perruche et Lavacourt, de Rolleboise, Méricourt, Mousseaux, Freneuse et Bonnières.

Suivait l'énumération : dans la première partie, des droits généraux sur tout le duché ; dans la seconde partie, des droits particuliers dans chacune des seigneuries composant le duché;

Dans la troisième partie, des fiefs relevant soit immédiatement, soit médiatement du duché de la Roche-Guyon et, en arrière-fiefs de Sa Majesté, situés dans les bailliages de Magny et Chaumont, bailliages et comté de Mantes et Meulan, bailliage de Montfort et châtellenie de Pontoise.

Dans les droits généraux de la première partie se

trouvent inscrits : les droits de haute, basse et moyenne justice, hors les cas royaux;

Droit d'avoir un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal et autres officiers résidant à la Roche-Guyon;

Droit d'aubaine, épave, deshérence, etc.;

Droit de nomination ou de présentation à certaines cures, chapelles ou prieurés;

Droit de garenne et de chasse, de salpêtre, de guet, de permis de vente, de ban de vendange, de péage, etc.

Cette énumération limitée suffit pour donner une idée de l'étendue des domaines et des droits appartenant aux ducs de la Roche-Guyon.

§ 2. — Bâtiments nouveaux, plantations, routes, entreprises diverses, etc.

La terre de Liancourt avait été attribuée par le duc de la Rochefoucauld à sa fille cadette, Mme d'Estissac. La terre de la Roche-Guyon devenait donc évidemment le principal domaine, la principale résidence de Mme d'Enville.

Dès l'année 1763, la nouvelle châtelaine résolut de continuer l'œuvre paternelle. Elle tenait certainement de son père le goût des bâtiments, des plantations, des travaux utiles pour son domaine et pour les pays compris dans sa seigneurie; mais elle avait l'imagination plus vive, la générosité plus expansive et moins prévoyante, le goût du luxe plus délicat; le duc de la Rochefoucauld, qui la connaissait bien, lui recommanda, dit-on, de tâcher de ménager les économies accumulées dans un vieux coffre-fort; nous verrons comment elle suivit ce sage conseil.

Tout d'abord, elle voulut compléter les agencements intérieurs du château, créer un salon seigneu-

rial et une bibliothèque scientifique et littéraire dignes de sa qualité de grande dame, de philosophe et des traditions intelligentes de sa famille [1].

En six ans, ces travaux furent terminés; une note très explicite de la main de Mme d'Enville et de M. de Rohan-Chabot, son gendre, fixe la date de leur achèvement à l'anné 1769.

Ce grand salon est resté célèbre. En 1787, Arthur Young en parlait avec admiration. Quatre grands panneaux en tapisserie des Gobelins, d'après les tableaux de de Troy peints en 1740, occupent toute la place des deux côtés de la cheminée et des deux bouts du salon.

Les boiseries des encadrements, la cheminée de granit, achetée à Rome, un mobilier somptueux complètent la décoration [2].

1. « Mme la duchesse d'Enville, dit M. Alexandre dans une note de l'année 1835, fit élever sur la terrasse attribuée au duc de *la Roche-Guyon, François de Silly* (?), un bâtiment en retour d'équerre, renfermant le grand salon et la bibliothèque. » Cette note attribue la *construction* de ce bâtiment à Mme d'Enville. S'il est difficile d'élever une objection péremptoire contre son témoignage , cependant il est permis de faire remarquer que M. Alexandre était né en 1763, que ces bâtiments étaient construits quelques années avant ou après sa naissance, que soixante-quinze ans plus tard il a pu confondre les bâtiments élevés par le duc Alexandre avec les remarquables embellissements exécutés par sa fille. Je crois donc devoir persister dans les observations que j'ai présentées sur les travaux entrepris par le duc Alexandre de la Rochefoucauld. Il y a là au moins une question douteuse. M. Alexandre n'a-t-il pas pu confondre l'arrangement, l'aménagement, l'ornementation si somptueuse du grand salon et des salles voisines avec la construction? Le prix, le luxe du mobilier, des tapisseries des Gobelins, de l'encadrement et de la grande cheminée achetée à Rome suffisent pour expliquer les sommes considérables portées en dépense aux comptes de Gouttard de 1764 à 1769.

2. Ce grand salon a 8 m. 50 de large sur 13 mètres de long. Au bas des tapisseries sont indiqués les noms ci-après : Au-

Des fenêtres, la vue s'étend d'abord sur le grand jardin (ainsi appelait-on le potager), sur l'Ile aux Bœufs, dont nous parlerons tout à l'heure; puis sur la Seine, de Vetheuil à Bonnières; enfin sur les collines lointaines de Saint-Martin, de Mantes, de Rolleboise et de Bennecourt.

Quant à la bibliothèque, on voit qu'elle a été arrangée comme une retraite studieuse et ordonnée par un amateur éclairé des livres; elle contient environ 8 000 volumes.

Au-dessus de la partie ancienne du château, Mme d'Enville abattit les créneaux et fit bâtir à leur place un long corridor, que l'on appelait le corridor des jeunes gens.

Ce lourd et disgracieux appendice ôtait au château le dernier vestige d'apparence du manoir féodal [1].

En même temps qu'elle créait ces salles de réception et d'étude, Mme d'Enville créait aussi sous les fenêtres du château la promenade de l'Ile aux Bœufs, vaste prairie coupée de bouquets de grands arbres, qui disparaissent peu à peu.

Elle achevait les grands jardins ou potagers de la Roche-Guyon et d'Hautisle et faisait rebâtir le bâtiment de l'audience.

A cette époque (1769-1774) remontent les premiers travaux pour établir des sentiers sur le coteau dénudé de la vieille tour; l'établissement de la nouvelle route de Vernon à Mantes (1771); de la route tournante dans les bois (1773), de la route d'Hautisle (1773). Elle contribuait de ses deniers à la réparation, au

dran, 1769; Cozette. Ce sont les noms des ouvriers tisseurs des Gobelins.

1. Nous avons déjà dit plus haut que ce corridor a été supprimé en 1891.

pavage de la rue allant de l'église à la charrière des bois, qui fut décidée par une délibération des notables habitants du 28 mars 1779 [1]. Par une délibération du 3 novembre 1782, les notables décidèrent aussi l'établissement des sœurs de charité pour l'école des enfants et la translation de l'ancien cimetière dans un autre emplacement, dans le pré dit du Plan. Cette délibération n'a pas eu de suite.

Mais, en 1782, le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, avait prononcé la suppression du prieuré de la Sainte-Trinité dont les bâtiments délabrés avaient été rasés; Mme d'Enville appliqua à l'école les revenus, devenus disponibles, qu'elle appliquait au prieuré, et quant au cimetière, elle prit à sa charge les frais de translation et d'exhumation [2].

En 1775, la cherté et la rareté du blé, les entraves multipliées que les péages, la spéculation privée, les préjugés populaires apportaient à la libre circulation des grains, amenèrent de graves désordres dans la vallée de la Seine, de Vernon à Mantes.

« A Vernon, malgré une violente émeute, le gardien entrepositaire des grains, M. Planter, refusa toute distribution extraordinaire, accusant les boulangers d'accaparement, les paysans qui n'apportaient pas leurs blés, de mauvaise

1. Délibération des notables du 28 mars 1779. On établit même aux deux bouts de la rue quatre bornes pour empêcher le passage des voitures et la détérioration du pavé : mais sur les réclamations de Mlle Dionis Lefuel, ces bornes ont été retirées (délibération du 10 juin 1781). Cependant j'ai vu pendant bien longtemps les deux bornes du côté de l'église. (*Archives municipales.*)

2. Archives municipales, à la mairie, archives du château et renseignements donnés en mars 1891; cette translation n'a pas eu de suite. L'ancien cimetière ouvert en 1742 ne fut fermé et les sépultures ne furent transférées au pré du Plan qu'en 1859.

volonté[1]. Des dragons parcouraient le pays pour maintenir l'ordre. »

Des farines avaient été enlevées de vive force à Vernon et sur les routes.

« Après une résistance plus ou moins prolongée, Vernonnet, Mousseaux, Freneuse, Méricourt, la Roche-Guyon, Moisson furent obligés de rendre les blés ou de l'argent. »

Dès la fin de 1773, cet état de disette s'était fait sentir, et Mme d'Enville s'était hâtée d'atténuer, autant que possible, ce désastre public, par des renonciations spontanées à certains droits féodaux, par des essais de culture ou d'industrie, par des ateliers de travaux utiles, par des libéralités directes; parmi les droits féodaux figuraient les droits de fenêtres à pain, de brumanage et de rouage.

L'aveu de 1771 définit ainsi ces droits :

Droit de fenêtres à pain qui est que nulles personnes ne peuvent vendre pain fourné bis ou blanc audit lieu de la Roche-Guyon, ni à Roconval, Tripleval, Clachaloz et Hautisle, autres que ceux qui en ont congé ou le tiennent à ferme de moi.

Droit de brumanage ou maniement de vins, qui est que ceux qui vendent ou achètent du vin en gros audit lieu (de la Roche-Guyon), sont tenus d'aller quérir et faire charger leur vin soit à bateau ou charrette par le fermier dudit brumanage (aveu de 1506).

Droit de rouage ou de travers, qui est pour chacun chariot, chargé de vin ou d'autres marchandises, de huit deniers parisis et, pour chacune charrette, quatre deniers aussi parisis (année 1506).

Dès l'année 1773, ordre est donné au régisseur de surseoir à l'exercice de ces droits à cause de la

1. Meyer, *Histoire de Vernon*, t. II, p. 312.

cherté du blé. Par le fait, ce sursis équivalait à une suppression; jamais ces droits ne furent rétablis par Mme d'Enville.

A cette même époque, tous les projets d'architecture intérieure étaient-ils achevés dans le château ou Mme d'Enville y a-t-elle renoncé pour se livrer à des entreprises plus intéressantes et à des charités plus utiles?

Je ne sais, mais désormais il n'est plus question, dans les comptes, que de travaux champêtres, forestiers, agricoles ou industriels.

Il est bien difficile de distinguer dans ces travaux la part respective de l'utilité réelle et de la bienfaisance.

Pour mettre un peu d'ordre dans ce pêle-mêle, j'indiquerai d'abord les travaux évidemment utiles; je terminerai par quelques observations sur les pures libéralités qui se renouvelaient chaque année.

TRAVAUX UTILES.

1767. Reconstruction du presbytère de Vétheuil, dessin et commencement de plantations dans la promenade de l'Ile aux Bœufs.

1769. Essais sur la culture de la pomme de terre, grande nouveauté à cette époque et sur la fabrication du pain économique [1].

1773-1779. Plantations à Saint-Martin, Chérence, Artye. Trois cents hêtres dans l'Ile aux Bœufs, dans

1. Expilly, *Dictionnaire des Gaules et de la France.* Voir deux lettres de 1769. La première de l'abbé Lefebruel sur la générosité de Mme d'Enville; la deuxième de l'abbé Lemarié, vicaire de Méricourt, envoyant à l'abbé Lefebruel un mémoire sur les pommes de terre et compte rendu des essais de panification faits par ordre de Mme d'Enville (*mot* la Roche-Guyon).

l'allée tournante, dans le bois de Moisson; essai de plantation de 600 pieds de mûriers (1773) le long de la route de Moisson et près de la vacherie. Essai de magnanerie continué jusqu'en 1785.

Création ou continuation des potagers (ou grands jardins) à la Roche-Guyon et à Hautisle.

Avenue d'ormes à Rolleboise, peupliers de l'allée de Fourges, saules dans l'Ile aux Bœufs, ormes sur le chemin de Clachaloz.

Création des routes de Vétheuil à Saint-Martin, de la Roche-Guyon à Clachaloz (1776).

1782. Plantation d'ormes sur la nouvelle route de Gasny. Semis de pins dans la forêt d'Artyes. Acquisition de maisons pour rectifier la rue du Bac. — Captation de nouvelles sources à Chérence; il en coûta près de 4 000 livres [1].

On voit même dans deux délibérations de l'assemblée municipale de la commune de la Roche-Guyon, des 17 et 28 mars 1788, relatives aux pauvres, la mention d'une filature de coton établie par Mme d'Enville; cette filature occupait ordinairement quarante enfants de la paroisse, et avait donné lieu à l'établissement de deux fabriques de toile de coton qui entretenaient, de temps à autre, une douzaine de métiers.

PROMENADES DU PARC D'EN BAS ET DE LA TOUR.

Au moment où il bâtissait les écuries et créait la nouvelle route de Gasny, le duc Alexandre annexait

1. Parmi les dépenses, notons encore en 1783, au château, celle faite pour un nouveau balcon dont la place n'est pas indiquée et qui était considérable. En 1788, dans la cour du Cerf, une chapelle dont j'aurai l'occasion de parler plus tard. (Chartrier du château.)

au château le terrain compris entre la route neuve, la rue de la Sanve et l'escarpement sur lequel s'élevait alors le prieuré.

Il détruisit les masures et la plupart des boves qui encombraient le terrain et il est probable qu'il bâtit le grand mur de soutènement dans le bas du parc contre la colline.

Il est probable aussi qu'il y fit tracer quelques allées et planter quelques arbres; cette annexe et la grande prairie de l'Ile aux Bœufs devaient seules alors former le parc s'étendant sous les fenêtres du château.

Quant à l'ancienne enceinte fortifiée qui s'élevait par une pente escarpée derrière le château jusqu'au sommet du coteau, ce n'était, d'après les vues de Silvestre et de Châtillon, qu'un espace nu, aride, compris entre des fossés délabrés. Mme d'Enville résolut de créer un parc et de planter une futaie dans cette craie. Pendant les désastreuses années de gêne et de disette de 1775 à 1780, c'était créer un atelier de travail utile pour les habitants; c'était aussi embellir par une promenade ombragée et magnifique les secs alentours du château; ce plan grandiose satisfaisait à la fois sa philanthropie et son imagination.

En 1773, commencent les premières ébauches de cette entreprise qui devait durer quinze ans. D'abord, quelques anciennes boves, transformées en grottes de rocailles ou de coquillages, quelques bancs de pierre, quelques grands arbres disséminés çà et là, furent les premiers jalons des allées futures. Puis, en 1776, la vieille tour, depuis longtemps à l'abandon, fut l'objet d'une visite sérieuse; le puits très profond, jadis nécessaire, désormais inutile, qui desservait la garnison, le grand escalier souterrain qui

reliait le donjon au château parurent probablement délabrés et dangereux; le puits fut comblé, l'escalier muré [1].

C'est seulement à partir de 1780 que les travaux prirent une marche active et continue sous la direction de M. de Montfeu, architecte.

Des terrassements considérables, des murs de soutènement permirent de gagner par des allées en pente douce, d'abord la tour, puis le sommet de la colline.

De 1783 à 1789, les plantations furent exécutées sans interruption; des collections considérables d'arbres et d'arbustes, quelquefois d'essences rares, étaient commandées à des pépiniéristes français et étrangers [2].

En 1789, ce parc de 30 arpents conquis sur la craie et sur des pentes abruptes était achevé.

Seize cent cinquante toises, c'est-à-dire plus de 3 kilomètres d'allées, serpentaient à travers des plantations nouvelles qui sont aujourd'hui un bois touffu, et reliaient le château à la vallée de l'Epte.

L'achèvement du parc mettait fin aux grands travaux entrepris par les ordres de Mme d'Enville.

LIBÉRALITÉS, ATELIERS DE CHARITÉ, ÉTABLISSEMENTS DIVERS.

Mme d'Enville ne se contentait pas de créer ainsi, par ses entreprises, des ateliers presque permanents au profit des ouvriers de la Roche-Guyon : elle veillait aussi sur toutes les autres communes du duché; partout, elle donnait d'une main libérale.

1. Gouttard, 2 juin 1776. En 1781, au pied de la tour, dans l'intérieur de l'enceinte, un escalier de bois fut établi pour accéder à l'escalier qui monte à la plate-forme. Petit pavillon en bois dans les promenades.

2. Voir pièces à l'appui des comptes (1783-1788). Notes d'Arthur William et autres pour fournitures d'arbres.

Il serait téméraire de l'accuser de prodigalité; sa fortune considérable laissait le champ libre à ses largesses; il serait aussi téméraire de louer son économie; car elle ne sut jamais thésauriser.

Disciple des philosophes, elle se laissait entraîner par la *sensibilité* si fort à la mode à cette époque, par la philanthropie, par tous ces sentiments humanitaires, plus superficiels que profonds, dont on faisait alors si grand étalage. Elle était du petit nombre de ceux qui les prenaient au sérieux et qui s'efforçaient de les mettre en pratique.

« Mme d'Enville pratique la philosophie plus qu'elle ne la prêche », écrivait un jour Mme du Deffand. L'éloge est bon à retenir; car Mme du Deffand apportait dans l'examen d'autrui son cœur sec, son esprit sceptique, et ne se piquait pas de bienveillance dans ses jugements.

Les aumônes pécuniaires ne plaisaient guère à Mme d'Enville; elle préférait créer ou rémunérer des travaux utiles; par ses magnaneries, sa briqueterie et son four à chaux, elle tentait d'imiter la petite colonie ouvrière de Ferney, dont Voltaire était si fier.

En 1778, elle obtenait de l'archevêque de Rouen la suppression de l'un des deux chapelains du prieuré, et employait ce traitement supprimé à l'établissement d'une école.

En 1782, deux sœurs y donnaient aux enfants l'instruction gratuite; on voit que l'instruction gratuite n'est pas une idée nouvelle.

Dans les années mauvaises, en 1773, en 1775, en 1782, elle établissait des ateliers de charité; elle faisait faire des essais de panification avec la pomme de terre.

Pour tous les pauvres que les maladies, les chômages, les surcharges d'enfants réduisaient à une

condition très précaire, sa philanthropie ou sa charité était très ingénieuse à varier les secours.

Des distributions de farines, de grains, de riz, de pain, de viande, de vin, de légumes, de chaussures, de vêtements étaient ses dons ordinaires. Pour quelques-uns, elle payait des mois de nourrice ou les frais d'apprentissage des enfants ou les loyers; prêtait ou donnait des bestiaux ou des instruments de travail.

S'il s'agissait d'accidents ou de maladie, elle prenait à sa charge les frais de médecin, de remèdes, de transport aux hôpitaux; et, se défiant même de la science des médecins de campagne, elle fit faire des expériences pour le sauvetage et le traitement des noyés.

En 1785, elle commença l'établisement d'une infirmerie avec une garde-malade. Cette œuvre n'eut pas de suite à cette époque.

A soixante ans de distance, la même pensée inspirait à l'un de ses arrière-neveux la fondation, à la Roche-Guyon, d'une petite maison hospitalière pour quelques enfants convalescents. La petite maison est devenue aujourd'hui un grand hospice [1].

Dans certaines familles, la bienfaisance est une tradition.

Enfin, en 1788, on ne sait par quel motif, elle abandonna l'ancienne chapelle de Notre-Dame des Neiges et fit construire une petite chapelle dans la cour du Cerf.

Tels étaient les travaux, les œuvres, l'existence sérieuse et utile de Mme d'Enville dans son duché. Je vais maintenant essayer de retracer ses relations, la place particulière qu'elle occupait dans la société parisienne; enfin sa vie seigneuriale dans son salon de Paris et dans son château de la Roche-Guyon.

1. Voir chap. XXVIII, p. 452.

CHAPITRE XVII

MADAME D'ENVILLE, SES ENFANTS, SES PETITS-ENFANTS

Même dans les *Mémoires* de Saint-Simon, les généalogies ne sont pas la partie attrayante d'un récit. C'est cependant un mal nécessaire; c'est la base fondamentale d'une histoire, l'élément de l'ordre et de la clarté dans la succession, parfois un peu compliquée, des faits.

Il nous faut donc faire l'exposé de la descendance du duc et de la duchesse d'Enville, depuis l'année 1746 jusqu'à l'année 1789.

Décédé le 17 septembre 1746, le duc d'Enville laissait trois enfants :

Élisabeth-Louise de la Rochefoucauld, née le 17 juin 1740;

Louis-Alexandre de la Rochefoucauld, né le 4 juillet 1742;

Adélaïde-Émilie de la Rochefoucauld, née le 4 octobre 1745.

Élisabeth-Louise de la Rochefoucauld avait épousé Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot (depuis duc de Rohan); elle est décédée en 1786.

Elle laissait trois enfants :

1° Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot (depuis duc de Rohan), né le 3 décembre 1761;

2° Alexandrine-Charlotte-Sophie, née le 3 octobre

1763, qui épousa vers 1783 son oncle, Louis-Alexandre de la Rochefoucauld;

3° Armand-Charles-Gustave de Rohan-Chabot, né le 25 juin 1767.

Louis-Alexandre de la Rochefoucauld avait épousé, en 1762, Louise-Pauline de Gand, qui mourut à Liancourt d'une chute de cheval, le 16 septembre 1771. Il épousa en secondes noces sa nièce, Alexandrine-Charlotte-Sophie de Rohan-Chabot (voir ci-dessus).

Enfin, Adélaïde-Émilie de la Rochefoucauld mourut célibataire en 1765.

Après ce court exposé généalogique, nous allons reprendre la biographie des principaux personnages de cette chronique [1].

1. Voir sixième généalogie.

CHAPITRE XVIII

MADAME D'ENVILLE. — SA SITUATION A LA COUR ET DANS LA SOCIÉTÉ PARISIENNE. — VOLTAIRE. SOCIÉTÉ GENEVOISE. — CONDORCET. — TURGOT.

(1733-1789)

A peine âgée de seize ans, Mme d'Enville se mariait, en 1732. Elle était duchesse, était présentée à la cour et prenait le tabouret. Son père, le duc Alexandre, son parent par alliance, M. de Maurepas, jouissaient de la faveur royale et occupaient de hauts emplois; son mari, officier distingué, pouvait compter sur ces puissants patronages pour aider à sa fortune militaire.

Pendant onze ans, aucun accident ne troubla cette tranquille prospérité, et Mme d'Enville dut passer toute sa jeunesse entre la cour de Versailles et les résidences de Liancourt et de la Roche-Guyon.

Mais l'exil du duc Alexandre en 1744, la mort du duc d'Enville en 1746, la disgrâce de M. de Maurepas en 1749 entraînèrent de notables changements dans la société et dans l'existence de la jeune duchesse.

Pendant et après son exil, le duc Alexandre avait, de plus en plus, vécu loin de la cour, au milieu des savants et des philosophes; sa fille, intelligente et enthousiaste, avait été de plus en plus séduite par

l'attrait des sciences et par la générosité des idées nouvelles.

Le décès de son père, en 1762, lui donnait une grande situation, une indépendance complète, dont elle profita pour se livrer avec plus d'abandon à sa société favorite et à l'essai des théories humanitaires.

On dit parfois, dans la famille de la Rochefoucauld que Mme d'Enville était la *sœur du pot des philosophes*; le propos est peut-être inexact, car jamais elle ne parut affecter à leur égard le rôle d'un Mécène. Si sa maison était le rendez-vous des économistes [1], sa société n'était pas exclusive et fermée, mais au contraire ouverte à toutes les personnalités intelligentes de son temps. Les Choiseul, les Rohan, les Maurepas, les Beauvau, les Castries, les Chauvelin se rencontraient avec Turgot, Condorcet, l'abbé Barthélemy, l'abbé Nollet, d'Alembert, Caraccioli, ambassadeur du roi de Naples, le comte de Guibert, Mme du Deffand et Mlle de l'Espinasse.

Pénétrons dans quelques correspondances privées; ces menus détails familiers et journaliers rendent, pour un instant, la vie et le mouvement naturel à ces personnages muets, immobiles, et guindés dans des récits officiels ou des cadres d'apparat.

Ils feront mieux saisir les véritables relations de Mme d'Enville avec quelques-uns de ses amis.

« On joue, cette semaine, cinq comédies chez Mme de Villeroi, écrivait Mme du Deffand à Walpole, le 21 mars 1768 [2],

1. *Mémoires de Bachaumont*, t. IX.

2. *Correspondance de Mme du Deffand*, *Treutel et Wurz*, 1812, t. I. La marquise du Deffand (Marie de Vichy-Chamrond), née en 1697, décédée en 1780, devint aveugle à l'âge de cinquante-quatre ans.

peut-être irai-je demain si je me porte bien et si je n'ai rien de mieux à faire; peut-être souperai-je avec la grand'maman chez Mme d'Enville; cette femme ne vous déplairait peut-être pas; elle n'a pas les grands airs de nos grandes dames; elle a le ton assez animé; elle est entichée de la philosophie moderne, mais elle la pratique plus qu'elle ne la prêche. »

« Grand'maman », c'était le petit nom d'amitié que donnait Mme du Deffand à Mme de Choiseul, de trente-cinq ans moins âgée qu'elle; en revanche, Mme de Choiseul donnait le nom de *chère petite fille* à Mme du Deffand qui aurait pu être sa grand'mère.

C'était un curieux contraste que cette affection entre cette jeune, aimable et gracieuse duchesse de Choiseul, que tout le monde aimait, et cette vieille femme peu gracieuse, aveugle-clairvoyante, dont tout le monde redoutait l'esprit mordant.

« Cette maison de la Rochefoucauld, continue Mme du Deffand, dans une lettre du 25 mars, est une tribu d'Israël; ce sont d'honnêtes et bonnes gens. La grand'maman s'accommode fort de Mme d'Enville; il n'y a pas de morgue dans toute cette famille; il y a du bon sens, de la simplicité; mais je ne prévois pas que je forme grande liaison avec eux; si j'étais moins vieille, cela se pourrait, mais, à mon âge, on ne construit rien; c'est le temps où tout s'écroule. »

Mercredi, écrit, en 1769, l'abbé Barthélemy à Mme du Deffand, arrivèrent à Chanteloup[1] Mmes d'Enville et de Chabot; hier, M. de la Rochefoucauld, qui est parti ce matin avec l'abbé Mably. Mme d'Enville ne partira que samedi; tout cela s'est très bien passé.

Le 24 décembre 1770, le duc de Choiseul, ministre de la guerre et de la marine, était disgracié. Il n'avait

1. Chanteloup, à 2 kilomètres d'Amboise, grand domaine appartenant au duc de Choiseul.

pas su se résigner à la faveur de Mme du Barry; le roi lui avait enjoint de donner sa démission et de se retirer à Chanteloup.

On sait quel triomphe accompagna cet exil; la visite à Chanteloup fut une mode; des fêtes, des chasses, des spectacles accueillaient les nombreux visiteurs. Bien entendu, Mme d'Enville n'abandonna pas ses amis.

30 décembre 1770, Mme du Deffand à la duchesse de Choiseul :

« Je soupai avant-hier avec l'abbé Barthélemy et le prince (?) chez Mme d'Enville; c'est une digne femme et qui mérite bien que vous l'aimiez.

11 février 1771, de la même à la même :

« Les princes de Suède (l'un des deux fut depuis Gustave III) cherchent à plaire, et je ne doute pas qu'ils réussissent. Ils soupent ce soir chez Mme d'Enville, demain chez Mme d'Usson.

Ils comptent souper chez moi. »

Cette lettre est curieuse; elle montre quelle était la notoriété de Mme d'Enville et de Mme du Deffand et la place qu'elles occupaient parmi les femmes célèbres de cette époque.

19 août 1771, l'abbé Barthélemy à Mme du Deffand.

De Chanteloup.

Jeudi arrivera Mme d'Enville et quelques jours après M. et Mme de Chabot.

3 septembre, du même à la même :

« Nous perdrons Mme d'Enville, vendredi prochain; elle ira à la Roche-Guyon; elle se plaît infiniment ici; elle y plaît de même. »

Le 11 septembre, la jeune duchesse de la Rochefoucauld faisait, à Liancourt, une terrible chute de cheval qui devait entraîner sa mort quelques jours après. Mme de Choiseul reçut immédiatement cette fatale nouvelle et fut chargée de l'annoncer à Mme d'Enville.

« Que je la plains! écrit Mme de Choiseul à l'abbé Barthélemy, elle était si heureuse ici quand elle apprit ce terrible accident. Elle ne devait partir que deux jours après; peut-être même devait-elle rester quelques jours de plus.

Je suis bien inquiète de Mme d'Enville, qui est aussi malade, écrit-elle le 11 janvier 1772; les maux et les malheurs de mes amis font mon tourment.

Mme d'Enville, écrit encore Mme de Choiseul, le 18 août 1773, m'a menacée de ne pas la garder longtemps. »

Il est inutile de continuer ces extraits, d'énumérer tous les dîners et les soupers qu'ont échangés Mme d'Enville et Mme du Deffand, tous les voyages de la famille de la Rochefoucauld à Chanteloup et tous les personnages d'élite nommés dans ces lettres.

Ces citations suffisent pour indiquer la situation de Mme d'Enville dans la haute société parisienne. Elles prouvent aussi qu'en 1771, les relations étaient devenues fort affectueuses entre Mme du Deffand et toute la tribu d'Israël.

Mme du Deffand se souvenait-elle alors qu'en 1768 elle écrivait à Horace Walpole :

« Ces La Rochefoucauld sont d'honnêtes et bonnes gens; mais je ne prévois pas que je forme *grande liaison* avec eux;... à mon âge on ne construit rien; c'est le temps où tout s'écroule »?

Cette grande liaison se noua cependant; comment put-elle se concilier avec les relations amicales de

Mme d'Enville, de ses enfants et de Mlle de l'Espinasse[1]; c'est là un fait assez curieux et qui fait grand honneur au bon sens et à l'habileté des La Rochefoucauld.

On sait qu'après une jeunesse triste et humiliée, Mlle de l'Espinasse avait trouvé, auprès de Mme du Deffand un généreux accueil; elle était à peine âgée de vingt ans, presque prédestinée par sa naissance, son esprit et son âme passionnée, à une vie incertaine et agitée[2].

Entre le caractère indépendant de la jeune fille et les exigences de la vieille bienfaitrice, l'intimité ne pouvait être éternelle; la vie commune dura dix ans. C'était déjà un long bail. La séparation ne fut pas sans orages. Mlle de l'Espinasse entraîna, volontairement ou involontairement, après elle, quelques-uns des commensaux de la maison et des plus illustres, entre autres d'Alembert.

Mme du Deffand en conçut une jalousie terrible et une rancune vivace. Longtemps après cette séparation, en 1776, elle écrivait à son ami Walpole :

« Mlle de l'Espinasse est morte cette nuit, à 2 heures après minuit; ç'aurait été pour moi, autrefois, un événement; aujourd'hui, ce n'est rien du tout. »

L'oraison funèbre est courte et sèche, et la suite de la correspondance distille le fiel. Entre ces deux rivales, Mme d'Enville sut tenir la balance égale et ne

1. Mlle de l'Espinasse était née en 1732. Elle mourut en 1776. Voir sa correspondance avec M. de Guibert.

2. Étonnant composé, dit Marmontel, de bienséance, de raison, de sagesse, avec la tête la plus vive, l'âme la plus ardente et l'imagination la plus inflammable qui ait existé depuis Sapho.

froisser ni l'une ni l'autre. Son fils, le duc de la Rochefoucauld, était moins habile diplomate et penchait évidemment pour Mlle de l'Épinasse. Il était presque du même âge qu'elle; très lié avec les savants de sa société, et très assidu dans cette maison.

C'était, pour le dire dès maintenant, un homme remarquable par son caractère, son intelligence et ses connaissances scientifiques; il occupera bientôt une grande place dans ce récit.

Mme du Deffand correspondait avec Horace Walpole, avec Mme de Choiseul, avec l'abbé Barthélemy, avec Voltaire et d'autres encore. La correspondance de Mlle de l'Espinasse ne s'adresse guère qu'au comte de Guibert ou ne parle que de lui. Les dîners, les soupers, les soirées de Mme d'Enville y figurent fréquemment, sans doute; mais il s'agit si peu de Mme d'Enville!

Mlle de l'Espinasse à M. de Guibert, 9 octobre 1774:

« Je dînerai demain chez la duchesse d'Enville, mon ami; j'aime cette maison : *c'en est une de plus où je pourrai vous voir.* »

Mai 1775.

« Voilà ce billet de l'Académie (pour la réception du duc de Duras, le 15 mai), vous devriez dîner chez la duchesse d'Enville; on se met à table à une heure et tout le monde va à l'Académie. »

On pourrait multiplier les exemples; pas un mot des hôtes qui lui font si bon accueil; mais leur maison est commode pour voir et au besoin pour y inviter M. de Guibert. De temps à autre, Mlle de l'Espinasse nomme quelques commensaux; c'est le seul profit que l'on puisse tirer pour ce récit de cette correspondance très ardente,... mais très monotone.

Voltaire.

Parmi les correspondants de Mme d'Enville, on a souvent cité Voltaire; parmi ses grands amis, on a cité Condorcet et Turgot.

De ces trois personnages, Turgot seul paraît avoir mérité réellement le nom d'ami.

La connaissance de Mme d'Enville avec Voltaire se fit à la fin de l'année 1762. Très peu de temps après le décès de son père, la duchesse était venue à Genève pour consulter le célèbre médecin Tronchin. La santé de ses enfants, le désir de les mettre, par l'inoculation, à l'abri de la maladie si redoutée dans sa famille, l'avaient décidée à ce long voyage.

Être à Genève et ne pas rendre visite à Voltaire eût été un crime de lèse-philosophie. Entre philosophes, les relations devinrent promptement amicales; bientôt Voltaire prêtait à Mme d'Enville sa maison des Délices pour tout le temps de son séjour [1].

La veuve de Calas était alors à Ferney; ses deux filles étaient restées depuis six mois dans les prisons de Toulouse; la malheureuse mère s'efforçait d'intéresser Voltaire à leur sort.

Mme d'Enville fut émue de sa douleur; par son insistance et son influence, elle fut assez adroite et assez puissante pour triompher de la rigueur de M. de Saint-Florentin, ministre de l'intérieur; et, le 25 décembre 1762, Voltaire put écrire à un de ses amis, M. de Brus :

1. *Voltaire*, édit. Garnier, 1880, vol. XLII. Lettre n° 5 111 et note au bas de la page 309.

D'après deux lettres adressées par Voltaire au comte d'Argental, les 27 avril et 31 mai 1762, Voltaire ne put, cette année-là, céder l'habitation des Délices à Mme d'Enville, qui fut obligée de prendre un simple appartement au prix de 200 louis pour trois mois.

« Je fais mon tendre compliment, à M. de Brus et à tous nos amis, de la liberté que Mlles Calas viennent d'obtenir du roi par les généreuses sollicitations de Mme la duchesse d'Enville. »

En 1765, Mme d'Enville revint à Genève; Voltaire avait eu bonne envie d'user du crédit de la duchesse auprès de M. de Choiseul pour l'affaire Sirven; la tentative paraît avoir échoué; mais toujours à l'affût des occasions, il profita de la bonne volonté de la duchesse pour la charger [1] d'une demi-douzaine d'exemplaires de ses œuvres pies; ce qu'il appelait ses œuvres pies, c'était un de ses pamphlets, *le Catéchisme de l'honnête homme.*

De 1765 à 1774, les relations paraissent suspendues; Voltaire cependant n'était pas ingrat.

« Mme d'Enville, écrivait-il à Élie de Beaumont, avocat des Calas, le 20 mars 1767, Mme d'Enville n'a jamais manqué une occasion de protéger et de soulager les infortunés; je vous avoue, monsieur, que je voudrais faire passer jusqu'à la dernière postérité les hommages dus à cette bienfaisance qui n'a jamais été l'effet de la faiblesse [1]. »

Cette bienfaisance, en effet, était toujours active. Même au milieu du XVIII[e] siècle, les protestants n'étaient pas à l'abri de la malveillance du gouvernement, et l'affaire Calas prouvait qu'ils ne pouvaient pas compter sur l'impartialité des parlements. Beaucoup de protestants étaient condamnés aux galères; quelques-uns même, dit-on, s'y trouvaient jetés sans cause connue. Mme d'Enville et M. Moultou, ministre du saint évangile, s'étaient intéressés à ces malheureux et avaient souvent et vainement essayé d'obtenir

1. Vol. XLII; lettre 5 400.
2. Vol. XLV, p. 174.

grâce pour quelques-uns. M. de Saint-Florentin fut toujours impitoyable. Par ses lettres à M. Moultou, Voltaire rendait hommage à ces généreux efforts [1]. Il ne paraît pas s'y être jamais associé bien chaudement.

Mais il est une autre cause qu'il embrassa avec ardeur, qu'il poursuivit longtemps avec un médiocre succès et pour laquelle il mit en mouvement, même avec la plus indiscrète insistance, tous les hauts personnages qu'il pouvait connaître.

Tout le monde connaît la fin tragique du jeune chevalier de la Barre, condamné, décapité et brûlé en 1766, à l'âge de dix-huit ans, pour insulte à la religion catholique.

Voltaire avait fait entendre une protestation indignée.

En 1774, un jeune homme, engagé dans l'armée prussienne sous le nom de Morival, fait savoir à Voltaire que son vrai nom est d'Étalonde, qu'il a été jadis condamné comme complice de La Barre au même supplice, qu'il a eu le bonheur de fuir à temps, mais qu'il veut purger sa contumace et faire déclarer son innocence. Cependant sa confiance n'allait pas jusqu'à se livrer sans précaution aux mains de la justice; il priait donc Voltaire de solliciter un sauf-conduit qui lui permît de résider quelque temps sans danger en France et d'y réunir les pièces nécessaires à la revision de son procès.

Sur cette supplique, qui ravive ses anciennes colères, et ses sentiments de justice et d'humanité, Voltaire prend feu; avec une ardeur toute juvénile, avec l'âpreté de l'insistance sénile, ce vieillard de quatre-vingts ans commence cette campagne.

1. Voir *Voltaire*, vol. XLII, p. 515.

Il écrit au roi de Prusse, son ami, pour demander des renseignements sur Morival, puis de l'avancement pour Morival, puis un long congé pour Morival, puis un plus long congé, puis une intervention diplomatique, toujours pour le même Morival. Frédéric répond avec une grande patience, souvent avec une ironie peu voilée et avec son bon sens narquois, à l'indiscret et impétueux vieillard. D'ailleurs, tout à fait indifférent à la présence ou à l'absence de Morival dans ses armées, il s'empresse avec une bonne grâce tout amicale d'expédier le protégé à son protecteur, comme on s'empresse de donner un jouet à un enfant gâté.

Voltaire écrit aussi aux personnages de la cour, à ses anciens amis; il se souvient enfin que Mme d'Enville est une âme généreuse et impressionnable, prompte à l'action, mais (scrupule singulier) il hésite à se rappeler à son souvenir pour cette véritable corvée, désagréable, difficile, dont le succès est plus que douteux; c'est à son ami d'Argental, à sa vieille amie Mme du Deffand qu'il s'adresse pour solliciter Mme d'Enville.

Le 24 novembre 1774, Mme du Deffand répond :

« D'Argental vous a-t-il dit que c'est moi qui ai valu à votre protégé (d'Étalonde) la protection de Mme d'Enville? Elle arrive chez moi comme il me parlait de lui. Je trouvai que c'était le dieu *dans* la machine. Il y a eu tant d'affaires importantes tous ces temps-ci, qu'il n'est pas étonnant qu'elle n'ait pas encore pu agir. J'en suis sûre. »

C'était un bien mauvais service que Mme du Deffand avait rendu là à sa généreuse amie. Désormais, et pendant deux mois, la duchesse d'Enville n'aura ni paix ni trêve. Dès le 26 novembre, avant même

d'avoir les papiers nécessaires, puis au mois de janvier suivant, Voltaire lui adresse les deux seules lettres qu'il lui ait jamais écrites; trop heureux de trouver une protectrice de si bonne volonté, il l'accable de louanges et se cache à son ombre.

« Vous rendrez, écrit-il, un service nouveau à l'innocence et à l'humanité entière. Pour moi, je dois me taire, me *cacher* et vous admirer.

Je ne doute pas que vous ne fassiez entendre enfin la pitié, la raison, l'humanité, la justice; tout cela est digne de vous, tout sera votre ouvrage.

Je suis persuadé que vous toucherez M. de Maurepas; il a l'âme noble et grande comme vous. Il saura bien faire réussir une si juste entreprise *sans se compromettre.* »

« Me taire, me cacher, réussir sans se compromettre », ces mots sont précieux; ils peignent bien Voltaire qui excellait à mettre les autres en avant, sans se compromettre; et, dans la lettre suivante :

« Je me jette à vos pieds bien sérieusement cette fois et je vous conjure d'achever par votre protection de rendre la vie et l'honneur au plus innocent, au plus sage, au plus malheureux gentilhomme de France. »

Les éloges, on le voit, coulent à flots de sa plume; mais il sait que les éloges ne suffisent pas pour faire marcher une affaire; il écrit au duc de la Rochefoucauld, il écrit à d'Argental, il écrit à Condorcet; et tout ce luxe de batterie épistolaire est dirigé contre la candide bienfaitrice, à laquelle il ne laisse pas un instant de répit.

Telle est la correspondance de Voltaire avec Mme d'Enville; elle est courte; deux lettres seulement; deux suppliques où la banalité cérémonieuse

est à peine relevée par le style ordinaire de l'auteur.

Quant aux relations affectueuses, elles se sont bornées aux visites à Ferney, à l'hospitalité de la villa des Délices.

Entre le grand pontife très avisé et la disciple enthousiaste, ce fut un échange fort rare de bons procédés, de hautes convenances, où chacun trouvait son profit.

En définitive, Voltaire ne fut ni le correspondant ni l'ami de Mme d'Enville.

Société de Genève. Correspondants de Mme d'Enville (1762-1787).

Mme d'Enville fit plusieurs voyages à Genève. Un récit dédié à sa mère par le jeune duc de la Rochefoucauld fait surtout connaître tous les détails du voyage fait en 1762[1]. C'était un mois à peine après le décès du duc Alexandre, père de Mme d'Enville.

« Nous partîmes de Paris, le jeudi 13 mai 1762, dans deux berlines, à l'abri d'être emportées par le vent, mais, par la même raison, fort difficiles à traîner. Ma mère, ma sœur cadette, l'abbé et Mlle Tiberge, dans la première voiture; ma sœur aînée, Mlle Marville, Grenat et moi, dans la seconde. L'état de ma mère était affligeant au moment du départ : quitter une maison où elle s'imaginait laisser celuy avec qui elle était accoutumée de voyager, idées affligeantes et cruelles qui l'ont tourmentée pendant tout le voyage[2]! »

1. Copie conservée à la Bibliothèque Nationale (manuscrits français, n° 14 657) d'un manuscrit du jeune duc de la Rochefoucauld inscrit à la bibliothèque sous le nom de d'Enville.

2. M. de la Rochefoucauld, père de Mme d'Enville, était mort le 3 mars 1762.

A Lyon, les quatre échevins de la ville viennent haranguer le respectable jeune duc, âgé de dix-neuf ans à peine, et lui offrent 50 bouteilles de vin.

A Nantua, réception dans un couvent.

Au sortir d'un bac, sur la rivière de l'Ain, l'une des berlines faillit rester ensablée dans la rivière; il fallut un renfort de bœufs pour aider les quatre chevaux à la haler.

Enfin après onze jours de route, les voyageurs arrivent à Genève.

La cliente de Tronchin, la commensale de Voltaire avait déjà, depuis deux ans, conquis droit de cité dans l'élite de la société genevoise. Par sa bienveillance, par son goût éclairé pour les sciences, par ses opinions généreuses, elle avait pénétré dans ce cercle de savants et de philosophes, aux allures un peu raides et réservées, qui ne se laissait pas facilement entamer par l'invasion étrangère.

C'étaient, entre autres, Mouchon, ministre du saint évangile [1] et littérateur, qui fit quatre volumes de sermons et une célèbre table de l'Encyclopédie. On disait de lui que c'était le seul homme au monde qui eût lu l'Encyclopédie tout entière;

Pictet (Jean-Louis), astronome;

Bonnet (Charles), naturaliste et philosophe, plus célèbre comme naturaliste que comme philosophe;

Moultou, ministre du saint évangile [2], philosophe,

1. Mouchon (Pierre), 1733-1797; Pictet (Jean-Louis), 1739-1781; Bonnet (Charles), 1720-1793; Moultou, mort en 1787; Lesage, 1724-1803.

2. A la fin de leurs études théologiques, les ecclésiastiques protestants recevaient le titre de ministre du saint évangile. Le titre de pasteur n'appartenait qu'aux ecclésiastiques remplissant les fonctions spéciales de *pasteur*, c'est-à-dire d'administrateur spirituel d'une paroisse et de prédicateur. Les minis-

grand ami de Voltaire, son commensal et correspondant fidèle, très zélé pour la cause des Calas;

Lesage (Georges-Louis), physicien, professeur de mathématique, très connu par ses recherches persévérantes sur les lois de la pesanteur;

Mlle Suzanne Curchod, depuis femme du célèbre banquier, ministre de Louis XVI, M. Necker.

Avec tous ces personnages, les relations de Mme d'Enville ne se bornèrent pas à ces rencontres momentanées, dont le souvenir disparaît avec l'occasion qui les a fait naître.

« Vous avez habité ce pays avec plaisir et les habitants vous ont plu », disait à sa mère le duc de la Rochefoucauld dans la dédicace de son opuscule juvénile.

De même Mme d'Enville avait plu à ces Genevois.

De cette sympathie, de cette convenance réciproque des caractères, des idées, des études, naquirent des relations durables, presque des amitiés, des correspondances prolongées pendant de longues années. Les correspondances de Tronchin, de Mme Necker, de M. Moultou sont encore conservées dans le secret des archives de famille.

Cependant, on en trouve les traces dans les lettres de Voltaire, de Bonnet et de Lesage.

Jusqu'à l'arrivée de Tronchin à Paris, la correspondance médicale ou amicale entre le docteur et sa cliente enthousiaste, qui n'avait foi qu'en lui, dut toujours être fort active [1].

tres du saint évangile dont les idées libérales n'étaient pas tout à fait d'accord avec les principes orthodoxes de l'église protestante, préféraient rester indépendants, ne point briguer les fonctions de pasteur et n'avoir pas charge d'âmes.

1. Voir *Lettres de Mme d'Enville à Lesage du 19 décembre*

« Pour Tronchin, je le boude, il ne nous aime plus », écrivait affectueusement, en 1783, Mme d'Enville à Bonnet.

Quant à Mme Necker, la bibliothèque de Coppet conserve encore quelques aimables billets de Mme d'Enville. Entre Mme d'Enville et M. Moultou, la correspondance ne cessa qu'à la mort de Moultou en 1787. D'après le témoignage d'un juge fort éclairé, à qui il a été permis de parcourir cette correspondance :

« Les lettres de la duchesse forment un recueil assez important, témoignage d'un commerce d'amitié très suivi et très sûr.

Les lettres sont charmantes, pleines de naturel; tantôt gaies, enjouées, tantôt laissant deviner les soucis et les chagrins; elles dénotent un esprit très vif, une intelligence ouverte et cultivée et un cœur excellent. »

La correspondance de Mme d'Enville avec Bonnet et avec Lesage n'est pas heureusement entourée du même mystère. Elle fait partie des papiers, notes et manuscrits déposés et conservés à la bibliothèque de Genève.

Par ses travaux originaux et considérables sur les insectes, sur le système de la nature, par ses idées philosophiques toutes particulières sur la destinée future des animaux, Bonnet a laissé un renom plus éclatant que Lesage, confiné, pendant toute sa vie, dans ses études sur les causes de la pesanteur.

Tous deux avaient un caractère modeste, franc et simple; et cette conformité des caractères avait établi entre eux une étroite amitié. Tous deux restèrent aussi pendant longtemps les correspondants de Mme d'Enville. Le 18 mai 1783, elle écrivait à Bonnet:

1764. Lettre de la même à Bonnet de 1783. Bibliothèque publique de Genève.

« C'est avec une vraye satisfaction, monsieur, que je me suis chargé (*sic*) de vous apprendre votre élection d'associé à l'Académie des sciences.... Recevez donc mon compliment; personne ne vous félicitera de meilleur cœur. M. de Condorcet et mon fils ont voulu me procurer le plaisir d'être la première à vous en marquer ma joye. Sur 17 voix, 15.... Ce triomphe est assez beau, puisque j'entends dire que vos concurrents sont les plus savants hommes de l'Europe.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments, qui ne finiront qu'avec ma vie. J'espère que vous ne me ferez pas l'insulte du protocole usité avec les indifférents.... »

Paris, 21 décembre 1790.

« L'Académie vous a donné, monsieur, un confrère digne de vous dans la personne de M. de Saussure[1]; vous n'en êtes pas plus satisfait que moi.

Nous n'avons pas oublié les moments heureux que nous avons passés avec vous. C'est toujours avec plaisir que je me rappelle Gentoux[2] et les charmes de sa situation. Avec quelle joye reverrais-je ces beaux lieux et les personnes qui les habitent[3]! »

Avec Lesage, savant un peu naïf, à l'esprit un peu lourd, la correspondance est plus familière : Mme d'Enville le raille doucement sur la lenteur de ses travaux, sur ses maîtresses (imaginaires), sur son style un peu pesant.

« Quand on vous connaît comme moi, écrit-elle, en 1761, on a peine à croire qu'il sorte jamais un volume de vos mains. Les insomnies, les maux d'yeux, les maîtresses! Que d'empêchements et de distractions! Que si vous vous étiez donné entièrement aux sciences,... vous auriez encore

1. Neveu de Bonnet.
2. Maison de campagne de Bonnet.
3. Copie communiquée par M. Aubert, conservateur à la bibliothèque de Genève.

plus porté de lumière dans les esprits que vous ne portez de trouble dans les cœurs; celui de Mlle Curchod était trop malade, le jour qu'elle a dîné chez moi; elle ne mangea pas un morceau et se trouva très mal. Cette incommodité n'a été causée que par l'eau de la Seine, qui lui a dérangé l'estomac. Je l'ai trouvée beaucoup mieux mise qu'à Genève; elle m'a paru assez simple; il est vrai que comme elle était malade, elle parla très peu.

....J'espère que les sentiments *ultra-mondains* ne glaceront pas ceux que je me flatte de vous avoir inspirés. La lettre que Mme de Chabot a reçue de vous me prouve que ceux que vous avez pour elle sont d'une tout autre nature.

Vous lui rappelez des moments dont je dois, en mère prudente, ne me pas souvenir. Je me charge cependant de ses compliments ainsi que de ceux de votre trente-septième maîtresse. Je regrette bien de ne plus être à portée de vous laisser tête à tête avec elle; il n'y a pas de jour où je ne pense avec tendresse et douceur aux amis que j'ai laissés à Genève. Il viendra un temps où j'irai les retrouver, et ce sera avec un plaisir, que je sens mieux que je ne puis l'exprimer[1]. »

La correspondance se poursuit ainsi pendant plusieurs années, alerte et légère d'un côté, un peu empêtrée et pesante de l'autre, — très confiante et cordiale des deux parts.

A ces savants, je pourrais encore ajouter les Saussures, les Mallet, les Deluc et des relations mondaines, moins suivies avec les familles Saladin, Turettini, Calendrini, Jalabert, lord et lady Stanhope et autres.

Il faut s'arrêter; mais il était impossible de passer

1. Copie communiquée par Mlle Lucie Herpin, qui a bien voulu m'aider des recherches et des copies par elle faites à la bibliothèque de Genève, pour la publication de son intéressant volume sur la vie intime de Voltaire.

sous silence cette partie intime de la vie et des souvenirs de Mme d'Enville, ses relations, ses affections, ses amitiés dans cette austère et savante société.

Bien que nécessaire, la digression est peut-être un peu longue, et le château de la Roche-Guyon est bien loin de Genève.

Quittons donc les philosophes genevois, et revenons à nos philosophes parisiens, à Condorcet et à Turgot.

Condorcet
(MARIE-JEAN-ANTOINE CARITAT, MARQUIS DE)
1743-1794.

Avant d'être un philosophe, et, pour son malheur, un homme politique, Condorcet était tout simplement un savant.

C'est comme géomètre qu'il se fit, à l'âge de seize ans, distinguer par Clairault, d'Alembert et Fontaine; et, qu'à vingt-six ans, en 1769, il était reçu à l'Académie des sciences.

Protégé par d'Alembert, contemporain et ami du duc de la Rochefoucauld, il fut bientôt admis dans les salons de Mme du Deffand, de Mlle de l'Espinasse et de la duchesse d'Enville.

En 1770, une visite à Voltaire, à Ferney, en compagnie de d'Alembert, fut son baptême philosophique et lui donna définitivement droit de cité dans la société des philosophes.

Le 29 décembre 1772, Turgot lui écrivait de Limoges :

« Je suis charmé que vous ayez fait connaissance avec Mme d'Enville. Ce sera une occasion de plus pour vous voir plus souvent. »

En 1776, un écrit en faveur de l'indépendance américaine; en 1777, le refus de faire l'éloge de M. de la Vrillère, académicien honoraire, commencent à indiquer sa tendance vers la politique et vers les idées nouvelles.

M. de la Vrillère avait été sous Louis XV le dispensateur des lettres de cachet et Condorcet partageait l'aversion du duc de la Rochefoucauld contre cet instrument de despotisme.

Ce refus fit ajourner de quelque temps sa nomination à l'Académie française, dont il fut élu membre en 1782.

Les relations amicales firent de rapides progrès entre Mme d'Enville et Condorcet; dès le mois de novembre 1773, il était invité au château de la Roche-Guyon et il faisait ce voyage en compagnie et dans les équipages de Caraccioli, ambassadeur du roi de Naples.

Les années suivantes, ces visites se répétèrent et pendant longtemps Condorcet fut un des familiers les plus assidus de l'hôtel de la Rochefoucauld à Paris et du château de la Roche-Guyon [1].

Il possédait, en face de Mantes, sur la rive droite de la Seine, au village de Dennemont, une propriété, qui existe encore aujourd'hui. Ce voisinage facilitait encore les bonnes relations.

Mme d'Enville avait accueilli Condorcet comme un des amis de son fils; c'était en effet une grande amitié fondée sur la communauté des goûts scientifiques et des opinions philosophiques et politiques.

La nomination des deux amis comme députés à

1. *Correspondance inédite de Turgot et de Condorcet*, 1 vol. in-4. Charavey éditeur, 1883. L'hôtel de la Rochefoucauld était situé à Paris, rue de Seine-Saint-Germain, sur l'emplacement actuel de la rue des Beaux-Arts.

l'Assemblée nationale créa encore entre eux un lien nouveau; mais bientôt, après les premières journées révolutionnaires de plus en plus violentes et désastreuses pour la royauté, chacun prit une route différente. Condorcet, dit-on, parut oublier un peu vite l'accueil et les services qu'il avait reçus des La Rochefoucauld; cette grande amitié se dénoua dans des conditions douteuses, et Condorcet montra plus tard qu'il n'était pas un ami des mauvais jours [1]. Mme Roland disait de lui, non pas peut-être sans raison, que son intelligence était une liqueur fine imbibée dans du coton.

Turgot
(ANNE-ROBERT-JACQUES, BARON DE L'AULNE)
1717-1781

De tous les économistes, de tous les philosophes qui fréquentaient l'hôtel de la Rochefoucauld, aucun n'eut auprès de Mme d'Enville plus de faveur et de crédit que Turgot.

Les traditions de famille, la correspondance de Condorcet, les œuvres de Mme d'Enville dans son duché, les caricatures même dans lesquelles l'esprit satirique des contemporains l'associait au grand ministre [2], tout révèle cette déférence, cette préférence affectueuse du disciple pour le maître.

A quelle époque remonte cette liaison philosophique? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Mais, la

1. Voir *Biographie des contemporains*, Breslau, 1806, article Larochefoucauld. Voir, en réponse aux faits allégués, *Biographie universelle* de Firmin-Didot, article Condorcet, par Hambert.

2. A la chute du ministre, une caricature représentait Mme d'Enville et le contrôleur général dans un cabriolet culbuté sur un champ de blé. Sur les jupes de Mme d'Enville on lisait ces mots : *liberté, liberté tout entière.* (De Goncourt, *la femme au XVIIIe siècle.*)

lettre de Turgot à Condorcet du 29 décembre 1772 laisse supposer que depuis longtemps déjà Turgot était un des amis de la maison.

De 1761 à 1774, les séjours de l'intendant de la province du Limousin à Paris étaient assez rares; aussi quelques-uns prétendent que l'influence de Mme d'Enville et de l'abbé Véry sur Mme de Maurepas ne fut pas étrangère à la nomination de Turgot au Ministère de la marine.

Depuis son retour, les visites du ministre à Mme d'Enville sont continuelles, à Paris et à la Roche-Guyon.

Enfin, le 12 mai 1776, quand Louis XVI, harcelé par tous les ennemis du bien public, eut la faiblesse de congédier assez brusquement le contrôleur général des finances, c'est au château de la Roche-Guyon que Turgot accourut d'abord. Il avait grand besoin d'y trouver le repos de la lourde et glorieuse tâche qu'il avait entreprise, des luttes qu'il avait soutenues et l'oubli des mesquines intrigues qui l'avaient supplanté.

Au surplus, nul ministre ne supporta plus facilement sa disgrâce.

Dès le 24 mai, douze jours après sa chute, il écrivait à Condorcet :

A la Roche-Guyon, 24 mai 1776.

« Mme d'Enville, monsieur, m'a montré votre lettre. Vous êtes bien aimable de venir voir les gens disgraciés. Nous n'avons ici qu'un télescope de réflexion et de grands télescopes à l'antique très difficiles à mouvoir. »

On s'occupait en effet beaucoup d'astronomie à la Roche-Guyon; le lecteur se souvient peut-être du méridien et du grand tube de fer-blanc, long de quatorze pieds, que le duc Alexandre, père de Mme d'En-

ville, avait fait établir sur la terrasse du château [1].

« L'abbé Marie nous quitte aujourd'hui, écrivait encore Turgot le 15 novembre 1776; notre appareil pour voir les étoiles est pleinement arrangé de ce soir : mais les étoiles ne paraissent pas vouloir se montrer. »

Le séjour de Turgot à la Roche-Guyon se prolongea au moins pendant sept mois, jusqu'à la fin de l'année 1776.

Pendant ce long séjour, la correspondance ne s'occupe guère des affaires publiques : quelques allusions de Condorcet à l'infatuation de Necker et à sa rancune contre son prédécesseur; quelques détails sur la nomination de La Harpe à l'Académie et sur la manière plus ou moins adroite dont le récipiendaire s'était tiré de l'éloge du duc de la Vrillère.

Quant à Turgot, ce sont menus détails sur la santé de Mme d'Enville, sur l'arrivée simultanée de l'abbé Delille et de Morel, auteur de la théorie des jardins.

Mme d'Enville voulait le consulter sur l'embellissement de ses promenades. « Ce que l'un fera, écrit Turgot, l'autre le chantera. »

Enfin, le 6 octobre 1776, Condorcet, témoin de cette vie paisible, écrit de la Roche-Guyon à Voltaire :

« Je suis depuis quelque temps avec un de vos amis (Turgot), à qui votre lettre à l'Académie a fait autant de plaisir qu'à moi; il lit l'Arioste; il fait des expériences de physique et il aurait oublié tout ce qui s'est passé depuis deux ans, si le spectacle des maux qu'il voulait soulager ou prévenir ne l'en fesait pas souvenir quelquefois. »

1. C'est probablement aussi aux observations astronomiques qu'était destinée une tour bâtie sur la colline, à l'extrémité nord-ouest du parc. Cette tour, sans toit, sans fenêtres, menaçait ruine depuis longtemps; elle a été abattue en 1889.

Jusqu'à l'année 1779, se trouvent des traces de la présence de Turgot et de Condorcet à la Roche-Guyon et de leur sollicitude pour la santé assez délicate de Mme d'Enville.

C'est de 1770 à 1789 que le château de la Roche-Guyon paraît avoir brillé de tout son éclat. Les nouveaux bâtiments étaient terminés; le grand salon, les grands appartements, la bibliothèque, la salle de spectacle avaient été achevés en 1769; tout ce grand luxe de décoration, de tableaux, de tapisseries, d'ameublement, resplendissait de sa première fraîcheur et devait merveilleusement s'accorder avec le luxe chatoyant des toilettes encombrantes de cette époque.

Outre le duc de la Rochefoucauld, M. et Mme de Rohan-Chabot et leurs enfants, ce grand salon devait réunir souvent une compagnie de personnages très distingués par le talent et la naissance.

Les hôtes de Paris devaient s'y rencontrer; nous y avons déjà vu Turgot, Condorcet, l'abbé Delille, Morel l'architecte; M. de la Rochefoucauld y conduisait ses amis étrangers, tels que le savant, spirituel et bruyant ambassadeur de Naples, Caraccioli, « qui avait de l'esprit comme quatre, gesticulait comme huit, faisait du bruit comme vingt »; puis des savants : Rochon, l'abbé Mably, d'Alembert [1].

Enfin, il est probable que la prédilection de la châtelaine pour les philosophes n'excluait pas ses parents et ses amis de la cour et ne l'avait pas tout à fait mise au ban des courtisans de Versailles.

Depuis le mois de mai jusqu'à la fin du mois de novembre, temps ordinaire du séjour à la campagne,

1. *Correspondance inédite de Turgot et d'Alembert.*

une partie des fidèles, qui avaient fait le pèlerinage de Chanteloup, devait se retrouver à la Roche-Guyon.

Ce salon, cette salle de spectacle devaient être à peine assez vastes pour cette assemblée de dames, de seigneurs, de personnages, dont les déshabillés campagnards et négligés passeraient encore, même aujourd'hui, pour toilettes de grand luxe.

Quel mouvement devait alors animer les longues galeries, les quarante appartements du manoir renouvelé! Quelle agitation dans la grande cour des écuries par cette affluence de gens, de chevaux, de chaises de poste, de grands carrosses d'apparat!

Quels étaient les occupations, les divertissements de ces nobles hôtes? les doctes entretiens, la chasse, la musique, les comédies d'amateur [1].

Malheureusement, les événements révolutionnaires ont amené la saisie, la perte ou la dispersion de la correspondance adressée à Mme d'Enville par ses nombreux amis, et nous ne pouvons reconstituer le détail de ces brillantes réunions.

Mais, en 1787, le 9 octobre, un touriste étranger, observateur perspicace et impartial, Arthur Young, recevait l'hospitalité au château de la Roche-Guyon.

Un séjour de trois jours lui suffisait pour donner une idée juste de cette vie seigneuriale. Young arrivait de Vernon par Gasny, à travers des collines de craie qui l'avaient peu charmé; il ajoute :

« Mme d'Enville et le duc de la Rochefoucauld m'accueillirent d'une façon qui m'aurait fait trouver de l'agré-

1. Voir les comptes de 1775 à 1784. Chapitres : Officiers du château; Dépenses extraordinaires; Entretien. Ces comptes ne sont pas aussi bien tenus que ceux de Sébastien Gouttard, mais fournissent encore de curieux renseignements. Voir aussi un registre d'origine incertaine de cette époque.

ment au milieu d'un marais. Ce fut aussi pour moi un très grand plaisir d'y retrouver la duchesse de la Rochefoucauld, avec laquelle j'ai passé des heures si agréables à Luchon : excellente femme, douée de cette simplicité de caractère que font disparaître ordinairement l'orgueil de la famille et l'orgueil de rang. L'abbé Richon, célèbre astronome de l'Académie des sciences, et quelques autres personnes donnaient à la Roche-Guyon, avec l'entourage domestique et le luxe d'un grand seigneur, l'aspect exact de la résidence d'un de nos pairs d'Angleterre [1]. »

Si, en 1787, cette ressemblance avait frappé l'attention d'Arthur Young, combien devait-elle être plus exacte encore, plus frappante en 1776!

En 1776, la sourde agitation du tiers état n'avait pas encore ébranlé le prestige seigneurial; la mort, les dissentiments politiques n'avaient pas encore diminué, altéré, divisé, ces sociétés mondaines ou philosophiques qui discutaient les unes sur l'*Orphée* de Gluk, les autres sur des théories humanitaires ou sociales dont elles ne prévoyaient guère la prochaine et terrible application.

Turgot ne vit pas ces catastrophes qui auraient brisé son âme si juste, si passionnée pour le bien public, et que sa haute raison eût été impuissante à conjurer.

Il mourut le 20 mars 1781, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Ses amis seuls pensèrent alors que sa mort était pour la France un malheur public.

C'est dans cette société lettrée, savante et philosophe que Mme d'Enville passait sa vie; elle y apportait, suivant l'expression de Mme du Deffand, « le

1. *Voyages en France en 1787, 1788, 1789*, par Arthur Young. Traduction de Lesage. Librairie Guillaumin, 1860.

mouvement de son esprit », la sincérité de ses opinions philosophiques, l'originalité de son caractère. Malgré sa prompte intelligence, elle avait quelque foi aux rêves; malgré le noble emploi de sa grande fortune, elle avait une passion pour la loterie.

Voici une petite anecdote un peu gauloise, racontée dans les mémoires du temps, répétée plus tard, que la chronique véridique ne peut passer sous silence. Cette historiette d'ailleurs ajoute un trait de fantaisie naïve à ce caractère primesautier et sincère.

«Mme la duchesse d'Enville, dit Mme du Hausset, est une femme singulière qui aime beaucoup jouer à la loterie royale de France. Ces jours derniers, elle a rêvé que, pour être heureuse, il fallait faire choisir ses numéros par un fou; en conséquence, elle va aux Petites-Maisons et prie les chefs de lui en faire venir un, mais assez raisonnable pour qu'il puisse causer avec elle [1].

Le fou venu,... elle lui explique ce qu'elle désire et le prie de lui nommer trois numéros. Le devin, très gravement, demande une plume et de l'encre, écrit trois numéros,... puis, montrant le papier à la duchesse : « Lisez, madame, étudiez bien ces numéros : les savez-vous par cœur? — Oui, monsieur. » Alors, il en fit trois parts, les plia en petites boules,... les avala, puis ajouta : « Madame, allez les prendre; c'est demain le tirage; je vous réponds que ces numéros sortiront et feront un terne; je ne vous garantis pas qu'il soit sec. » Tous les spectateurs de la scène rirent beaucoup, ajoute Mme du Hausset, et jugent que le plus fou des deux n'est pas le prisonnier.

Il est probable que Mme d'Enville se mit à rire comme les autres; mais passons sur cette historiette.

1. *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 411 (collection des Mémoires). *Mémoires de Bachaumont*, 25 janvier 1777. *Recueil d'anecdotes*, Quérard, 2 vol.

CHAPITRE XIX

ENFANTS ET PETITS-ENFANTS DE MADAME D'ENVILLE

Adélaïde-Émilie de la Rochefoucauld, née le 4 octobre 1745, était décédée, à l'âge de vingt ans, en 1765; nous n'avons aucun détail sur cette mort prématurée.

Les deux autres enfants de Mme d'Enville ont survécu longtemps à leur sœur, et leur biographie sommaire est partie nécessaire de cette histoire.

§ 1. — Louis-Alexandre de la Rochefoucauld, né le 4 juillet 1743.

Sa vie se divise en deux périodes :

De 1743 à 1789, sa vie privée;

De 1789 à 1792, sa vie publique.

Je ne m'occuperai d'abord que de la première période :

VIE PRIVÉE.

En 1762, à l'époque du décès de son grand-père, M. de la Rochefoucauld était âgé de dix-neuf ans. La même année, au mois de décembre, il obtenait l'agrément du roi pour prendre le nom de duc de la Rochefoucauld et épousait Louise-Pauline de Gand de Mérode, princesse de Mamines, nièce du maréchal d'Isenghien.

Le contrat fut signé par Leurs Majestés et le mariage célébré le 13 décembre [1].

Le jeune duc avait reçu une éducation littéraire et scientifique très élevée et il avait surtout hérité de la passion de son grand-père pour les sciences physiques. Ses relations avec Turgot, d'Alembert, Rochon, le tenaient au courant de toutes les questions qui pouvaient intéresser le monde savant [2].

Au mois de mai de cette même année 1762, M. de la Rochefoucauld accompagna sa mère à Genève.

A cette époque, la vallée de Chamounix, connue depuis vingt ans à peine, n'était accessible que par des sentiers de mulets et n'était visitée que par quelques touristes anglais ou genevois, mais pas un français.

Le jeune duc, piqué d'une noble émulation, se mit en route avec trois jeunes amis genevois, MM. Jalabert, Pictet et Claparède; ils partirent à cheval, escortés de trois domestiques, et de cinq guides, tous armés.

Ils étaient munis de provisions pour leur nourriture, d'instruments pour leurs observations scientifiques.

Le voyage à cheval à travers ces sentiers mal frayés, les ascensions à pied à travers les glaciers *des Bois* et *du Montanvers* (promenade aujourd'hui si facile) furent très pénibles.

1. *Gazette de France*, décembre 1762.

2. Ce fut sans doute vers 1770 que M. de la Rochefoucauld remarqua, à la Roche-Guyon, Charles-François Dupuis, fils de l'instituteur, et lui procura une bourse au collège d'Harcourt. Dupuis devint professeur d'éloquence à Paris, membre de la Convention, du Conseil des Cinq-Cents et du Corps législatif. Il fut l'auteur du livre sur l'*Origine des cultes* et de plusieurs autres ouvrages.

Quant aux observations météorologiques, ces jeunes savants avaient plus de zèle que d'expérience et d'habileté : les instruments se brisèrent, les observations furent nulles; mais ils avaient fait, en sept jours, une rude excursion de montagne, et M. de la Rochefoucauld avait eu le bonheur de montrer le premier aux Français la route de la vallée de Chamounix [1].

En 1765, il partit pour l'Italie en compagnie de Nicolas Desmarest, physicien, publiciste, économiste fort estimé de Turgot, Trudaine et Malesherbes.

Ce n'était pas un simple voyage d'agrément; il s'agissait de recherches minéralogiques sur la constitution des montagnes volcaniques.

Les deux explorateurs poursuivirent leurs recherches dans les monts Euganéens; à Radicofani, à Bolsena, à Montefiascone et dans les musées de Rome [2].

A Parme, à Florence, à Naples, le duc de la Rochefoucauld est présenté à l'infant don Ferdinand de Parme, au souverain pontife, au grand-duc, au roi de Naples; partout, et surtout à Florence et à Naples, il reçut l'accueil le plus distingué.

Bien entendu, les deux voyageurs ne négligeaient pas les savants; ils rencontrèrent à Rome Vinckelmann, qui devint l'ami de Desmarest [3].

Au mois d'avril 1767, le duc de la Rochefoucauld fut nommé colonel du régiment de la Sarre, et deux ans après, pair de France.

En 1771, le 13 septembre, à Liancourt, une chute

1. Bibliothèque Nationale de Paris. Manuscrits français, n° 14 657, Relation de voyage adressée par le duc à l'abbé, son précepteur.

2. *Biographie universelle Michaud*, art. Nicolas Desmarest.

3. *Biographie universelle Michaud* et *Gazette de France*, du 7 octobre au 23 décembre 1765.

de cheval entraînait la mort de la duchesse de la Rochefoucauld. Nous avons vu plus haut quelle douloureuse surprise ce funeste accident causa à Mme d'Enville et à Mme de Choiseul. La duchesse de la Rochefoucauld mourut le 16 septembre.

C'est surtout depuis cette époque que le duc de la Rochefoucauld paraît entraîné vers la société des philosophes et vers le salon de Mlle de l'Espinasse.

Mme du Deffand écrit en avril 1772 :

« Il est le plus assidu courtisan de Mlle de l'Espinasse; je ne sais si c'est cette liaison qui a nui à ma connaissance avec lui et Mme d'Enville, mais je les vois plus rarement qu'autrefois. »

Il ne faut pas prendre ces boutades au pied de la lettre; Mme du Deffand n'avait pas à se plaindre de la *tribu* des La Rochefoucauld, qui lui était toujours fidèle; mais, quand il s'agissait de Mlle de l'Espinasse, sa jalousie était intraitable.

Sans être le plus assidu courtisan de Mlle de l'Espinasse, sans être auprès d'elle au rang de d'Alembert et de M. de Guibert, M. de la Rochefoucauld resta en effet jusqu'à la fin un de ses meilleurs amis.

« J'ai eu des convulsions violentes dans l'estomac, écrivait Mlle de l'Espinasse en 1776, peu de temps avant sa mort; cette secousse m'a donné la fièvre beaucoup plus forte que celle d'hier. Voilà du moins la décision de mes deux médecins d'Anlezy [1] et la Rochefoucauld; je les crois, du reste, et je n'avais pas besoin d'eux pour savoir que j'ai la fièvre [2]. »

1. Le comte d'Anlezy.
2. Le nom de M. de la Rochefoucauld revient très fréquemment dans la correspondance de Mlle de l'Espinasse.

Une affaire qui fit en ce temps-là quelque scandale, met, pour la première fois, M. de la Rochefoucauld en évidence au Parlement.

Une dame de Saint-Vincent réclamait au maréchal de Richelieu le paiement d'un billet de 100 000 livres. Le maréchal riposta par un procès en faux intenté contre Mme de Saint-Vincent, le sieur Vedel et d'autres.

Dans ce procès douteux, le maréchal usa sans scrupule de toute son influence et employa tous les moyens de séduction et d'intimidation. On alla même jusqu'aux lettres de cachet; la procédure fut vivement attaquée par le défenseur et, en 1775, l'affaire vint devant le Parlement.

« Là, disent les mémoires contemporains[1], dans les princes, le prince de Conti, dans les pairs, M. de la Rochefoucauld ont continué de se distinguer par une éloquence très énergique, soutenue par les plus excellents principes. Tous deux se sont élevés avec force contre les abus d'autorité qu'on trouve à chaque pas dans cette affaire et surtout contre les lettres de cachet. »

La procédure fut annulée, mais seulement à la majorité de 59 voix contre 54.

La notoriété de M. de la Rochefoucauld comme *économiste politique*, et comme savant devenait, de jour en jour, plus *officielle*. Il s'intéressait aux questions d'utilité publique comme aux questions scientifiques; outre des lettres relatives à l'acquisition d'objets d'histoire naturelle, la bibliothèque de la Rochelle conserve des mémoires, rédigés par M. de la Rochefoucauld, sur le blutage, les hôpitaux militaires, la stabilité des troupes, etc. [2].

1. *Mémoires secrets de Bachaumont*, vol. VIII, 1775, 31 mai.
2. Bibliothèque publique de la Rochelle. Manuscrits, dossier 611, Louis-Alexandre de la Rochefoucauld.

En 1776, la Société royale de médecine avait été établie par arrêt du conseil; deux ans après, cette institution fut rendue permanente par lettres patentes, données à Versailles le 29 août 1778, enregistrées au Parlement le 1er septembre [1].

Cette société se composait de 30 associés ordinaires, tous docteurs médecins français, de 60 associés régnicoles, de 60 associés étrangers, médecins des cours étrangères, de 12 associés libres.

Le roi confirma les nominations de M. Amelot, secrétaire d'État, du duc de la Rochefoucauld, de M. Lenoir, lieutenant général de police, comme associés libres.

En 1780, M. de la Rochefoucauld était veuf depuis neuf ans : son âge, son rang, sa situation, sa fortune future rendaient une nouvelle union inévitable. C'est dans sa famille qu'il chercha cette nouvelle union : le 13 mars 1780, il épousa sa propre nièce, Alexandrine-Charlotte-Sophie de Rohan-Chabot. Ce mariage ne changea rien à son genre de vie; il s'occupait toujours avec zèle des intérêts de l'Académie des sciences et de la Société de médecine.

En 1783, Vaucanson avait légué à la reine son cabinet de mécanique. M. de la Rochefoucauld fut un des membres délégués auprès de M. de Fleury, contrôleur général, pour tâcher d'obtenir, au profit de l'Académie, l'exécution du legs.

En 1785, il était nommé président de la Société royale de médecine et, le 5 juin, il présentait au roi, comme fondateur et protecteur de cet établissement, le 4e volume des mémoires et le jeton d'or que la

1. *Gazette de France*, n° 84, Paris, 1778.

compagnie était dans l'usage d'offrir au roi en même temps que ses volumes [1].

La même année 1785, le 10 mai, le conseil municipal de New-York conférait le titre de citoyens de New-York au maréchal de Beauvau, gouverneur de Provence, au duc d'Harcourt, au duc de la Rochefoucauld, au duc d'Estissac, à MM. d'Houdetot, de Condorcet et de Jarnac.

Ici se termine la vie paisible du grand seigneur, du savant, du philosophe; désormais commencent les agitations, les émotions, les déceptions, les catastrophes de la vie politique.

Ce n'est pas ici le lieu de refaire en détail l'histoire si connue des événements qui ont précédé les États généraux.

Les finances étaient épuisées; des réformes radicales dans l'établissement et la répartition des impôts pouvaient seules conjurer la ruine. Comme le roi et les ministres, le clergé et la noblesse reconnaissaient la nécessité de la réforme; c'était même un sujet banal de conversations philanthropiques; mais ces deux ordres voulaient à la fois supprimer les abus et maintenir les privilèges; là était l'écueil.

Où Turgot échoua, vint échouer Necker, malgré quelques palliatifs momentanés. Quant à leur successeur, M. de Calonne, il parut, de gaieté de cœur, s'en remettre au hasard et à la bonne fortune de la France du soin de sauver les finances de l'État; cependant il fallut bientôt se rendre à l'évidence et reprendre, en partie du moins, les projets de Turgot.

Aborder de front une tâche si ardue avec un roi si faible, en face d'adversaires si puissants, il n'y fallait

1. *Gazette de France*, 1785, n° 47.

pas penser. Le ministre eut alors l'idée de convoquer une assemblée de notables habilement choisis pour partager cette lourde responsabilité.

Cette assemblée se composait de cent soixante-neuf membres[1]. Mais les agissements de M. de Calonne n'avaient inspiré aucune confiance, et son seul mérite fut d'avoir trop bien choisi cette assemblée qui le congédia et le força de céder le ministère à M. de Brienne, archevêque de Toulouse. En qualité d'ami de Turgot, de réformateur et de philanthrope, M. de la Rochefoucauld était nécessairement désigné pour faire partie de cette assemblée.

« M. de la Rochefoucauld (disent les Mémoires secrets de Bachaumont, en donnant la liste exacte des notables) est plein de nerf et de patriotisme, très instruit, s'est distingué en 1774, à la rentrée du Parlement et a défendu les droits de la nation avec autant de lumières que de fermeté. »

C'est sous de pareils auspices que M. de la Rochefoucauld entrait dans la vie politique en 1787.

§ 2. — Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot et ElisabethL-ouise de la Rochefoucauld-d'Enville.

Mlle de la Rochefoucauld-d'Enville, née le 17 juin 1740, avait épousé, le 12 avril 1757, Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, comte de Chabot, né le 20 avril 1733.

Ce mariage continuait la série des grandes alliances des La Rochefoucauld. Il est inutile d'insister sur l'illustration des familles de Rohan et de Chabot; leur histoire se confond avec l'histoire de France.

1. Voir Appendice, pièce n° 9, et *Mémoires secrets de Bachaumont*, 29 janvier 1787.

Le comte de Chabot devint, plus tard, comte de Maillé-Seizploué, vicomte de Bignan, baron de Kergéheneuc, de Caëtmeur-Daoudour.

Il était frère du comte de Jarnac et de la princesse de Beauvau; de 1757 à 1760, colonel aux grenadiers de France, il prit part aux campagnes d'Allemagne, aux batailles d'Hastembrek, de Crevelt, de Closter-camp. A Minden, il chargea deux fois l'infanterie anglaise à la tête de son régiment.

En 1768, il fut député par l'ordre de la noblesse des états de Bretagne; en 1781, des lettres patentes lui conférèrent le titre de duc de Chabot; cette même année, il fut nommé lieutenant général et, en 1783, chevalier des ordres du Roi.

Il ne prit le titre de duc de Rohan qu'à la mort de son cousin germain Louis-Marie-Bretagne-Dominique, duc de Rohan, mort à Nice en 1791 [1].

Le comte de Chabot était aussi distingué par sa courtoisie que par ses brillantes qualités militaires, et il était aussi passionné pour les arts, pour la musique et la peinture que son beau-frère, le duc de la Rochefoucauld, était passionné pour les sciences et la philosophie.

La comtesse, sa femme, partageait les goûts de sa famille et de son mari. Tous deux étaient les bienvenus dans la plus haute et intelligente société de ce temps, et savaient y recueillir des sympathies qui n'avaient rien de banal.

Telle est l'opinion exacte des contemporains.

C'est encore Mme du Deffand et la duchesse de Choiseul qui apporteront ici leur témoignage non

1. D'après Potier de Courcy, M. de Rohan fut nommé duc de Chabot par brevet en 1775 ou 1781.

suspect : entre elles, le comte et la comtesse de Chabot, le comte de Jarnac et la princesse de Beauvau, les relations, la correspondance, les petits services, les soupers étaient fréquents [1].

« J'ai vu hier M. de Chabot, écrit, le 1er octobre 1772, Mme du Deffand [2] à Mme de Choiseul, il me plaît et j'eus beaucoup de plaisir à lui parler de vous. »

« Je suis bien aise, répond la duchesse à sa *petite-fille*, que vous aimiez le comte de Chabot; il me plaît aussi, il est doux, poli et facile; je me suis fort liée avec sa femme dans son dernier voyage; elle gagne beaucoup à être connue. »

Le comte et la comtesse de Chabot résidaient souvent à la Roche-Guyon; ils avaient au château un appartement particulier qu'ils se plaisaient à orner chaque année de nouveaux objets d'art. Leurs acquisitions annuelles étaient nombreuses et se partageaient entre leurs résidences de Paris et de la campagne.

Les noms des peintres, dessinateurs et sculpteurs suffisent pour révéler le goût délicat des acquéreurs; c'étaient : Desmoutiers, Netscher, Vouet, Robert, Eisen, Vandermeulen, Leprince, Lantara, Moreau, Van Spaendonck, Palmieri, Lagrenée, Pietro Bianchi, Houdon; parmi ces œuvres, un portrait de M. de Choiseul sur une tabatière; deux bustes de Voltaire, de Houdon; un buste de Mlle Arnould en Iphigénie, par le même sculpteur; un portrait de Gluck [3].

C'est plus qu'il n'en faut pour connaître les opi-

1. Le comte de Jarnac et la princesse de Beauvau étaient frère et sœur du comte de Chabot.

2. *Correspondance de Mme du Deffand*, 1771-1772.

3. Registre de recettes et dépenses particulières, 1771 et années suivantes; chartrier du château de la Roche-Guyon. Registre sans nom, mais évidemment écrit par le comte de Chabot.

nions politiques, philosophiques et artistiques du comte de Chabot.

Entre la peinture et la musique, quelle est chez lui la passion la plus prononcée? C'est ce qu'il est difficile de deviner. La musique est mêlée à la vie de chaque jour du comte de Chabot, à sa vie privée, à sa vie mondaine et élégante, à sa vie de voyages.

Chez lui, à Versailles, à Fontainebleau, chez le comte de Jarnac, chez sa sœur, chez la marquise de Laval, il donne le concert avec les meilleurs artistes, avec la Saint-Huberty, avec Balbâtre et son nouvel instrument le forte-piano.

Quelquefois même, il donne aussi le souper ou simplement le fruit; ce qui était alors une délicate politesse.

Une promenade en bateau de Paris à Charenton, une promenade sur le lac de Genève [1] sont accompagnées par des barques de musiciens.

Enfin, la veille de Noël 1774, ce fut une grande solennité : concert et messe de minuit avec quinze instruments et trois voix, chez Mme du Deffand. Messe de minuit chez la sceptique Mme du Deffand, en compagnie des d'Enville, des La Rochefoucauld, des Chabot, des Jarnac et de l'élite des philosophes! Quel salon du XVIIIe siècle!

C'était le temps des fêtes brillantes au château de la Roche-Guyon; le temps des réunions et des spectacles; quelquefois une troupe de musiciens sous la direction de Montgaultier y était convoquée pendant la saison d'automne.

De 1772 à 1786, il y eut là au château de la Roche-Guyon quelques années heureuses.

1. 1778.

Le comte de Chabot avait trois enfants :

Son fils aîné, Alexandre-Louis-Auguste, était né en 1761;

Sa fille, Alexandrine-Charlotte-Sophie, née en 1763, qui épousa son oncle en 1780;

Enfin le dernier fils, Armand-Charles-Just, né en 1765.

Toute la famille se trouvait chaque année réunie dans ce château embelli par les travaux du duc Alexandre de la Rochefoucauld et de sa fille; une situation sociale si considérable, l'intelligence, les idées généreuses, le renom des parents, la jeunesse des enfants, tout semblait promettre de longues années de prospérité; mais le hasard déjoue parfois en quelques heures les prévisions les plus raisonnables.

En 1786, la mort de la duchesse de Chabot fut le premier malheur qui vint ébranler cette famille : ce fut un trouble profond et douloureux et comme le présage de catastrophes prochaines.

CHAPITRE XX

M. DE LA ROCHEFOUCAULD. — VIE POLITIQUE

(1788-1792)

M. de la Rochefoucauld fut nommé député aux États généraux par la noblesse de la ville de Paris, et, dès le 25 juin 1789, il fit partie des quarante-sept nobles qui se réunirent au tiers état.

Rendre compte de toutes les discussions auxquelles il prit part, et apprécier ses opinions, ce serait faire l'histoire de l'Assemblée constituante; car, depuis la question humanitaire du sort des noirs et la question politique et religieuse de la vente des biens du clergé jusqu'aux questions les plus techniques et ardues des contributions, il n'est peut-être pas une question importante, pas un acte important auxquels son nom n'ait été mêlé.

Comme beaucoup d'autres, il était entraîné par les sentiments généreux de l'égalité et de la fraternité entre les hommes et ne voyait dans la Révolution, ou plutôt dans la mission de l'Assemblée constituante, que l'application pacifique de hautes, et parfois un peu vagues, idées philosophiques.

Aussi voit-on son nom figurer dans la députation qui présentait au roi l'adresse pour le retrait des troupes. Dans cette députation, contraste étrange! figuraient, sans se connaître encore, La Rochefoucauld,

Clermont-Tonnerre, Robespierre, Pétion, Buzot et l'abbé Grégoire.

Assemblée unique, vente des biens du clergé, abolition du droit d'aînesse, liberté illimitée de la presse, il fut partisan déclaré de toutes ces innovations hardies; mais, par un certain instinct conservateur, il voulait maintenir aux députés sortants le droit d'éligibilité à l'assemblée suivante; et, quand il se trouva en face des premiers faits de sédition, il défendit résolument la conduite de Bouillé dans la répression de la révolte militaire de Nancy.

Au milieu de toutes ces réformes, alors nouvelles, pressantes, impérieuses, dont quelques-unes sont, à travers les révolutions de ce siècle, restées la base de la constitution sociale actuelle de la France, M. de la Rochefoucauld n'a pas prévu les conséquences désastreuses de certains principes ou de certains actes.

Membre de la Société des amis de la liberté de Londres, il provoque avec une àrdeur imprévoyante le règlement du sort des noirs et n'entrevoit pas, derrière cette discussion imprudente, ce que voyait clairement Mirabeau, l'éventualité sinistre du soulèvement des nègres et du massacre des blancs.

Partisan candide, comme tant d'autres, de réformes toutes pacifiques, il accompagnait la députation de l'Assemblée qui demandait au roi le renvoi des troupes, et ne pressentait pas qu'un roi désarmé serait, le lendemain, le jouet de l'Assemblée et, le surlendemain, le jouet de la populace.

Malgré la différence des âges, la conformité des opinions établit bientôt une certaine liaison entre le duc de la Rochefoucauld et Barnave, qui, à cette

époque, fréquenta, pendant un temps très court, le salon de Mme d'Enville [1].

M. de la Rochefoucauld n'était pas de ces politiciens qui se contentent de faire étalage d'idées nouvelles sans avoir le souci ni la capacité de les mettre en pratique; il mit au contraire toute son intelligence à la discussion technique des lois fiscales, qui devaient établir entre tous les citoyens l'égalité des charges publiques.

Mirabeau, qui ne partageait pas toutes ses opinions, appréciait cependant son mérite; et, dans ces projets de ministère, où, bien entendu, il s'attribuait la première place, il lui avait réservé un portefeuille [2].

De son côté, M. de la Rochefoucauld avait conçu une vive admiration pour le génie politique du grand tribun; aussi dès le lendemain de la mort de Mirabeau, dans la séance de l'Assemblée constituante du 3 avril 1791, il exposait

« qu'au milieu des regrets causés par une mort qui pouvait être considérée comme une calamité publique,... il convenait que le temple de la religion devînt le temple de la Patrie, que la tombe d'un grand homme devînt l'autel de la liberté. Il demandait donc que la nouvelle église de Sainte-Geneviève fût consacrée à la sépulture des grands hommes et que Mirabeau y fût placé le premier. »

M. de la Rochefoucauld fut nommé membre du Conseil du département de Paris, en même temps que Talleyrand, Mirabeau et Bailly (11 janvier 1791); après l'ouverture de l'Assemblée législative 1er oc-

1. *Correspondance du comte de Mirabeau et du comte de La marck*. Introduction, p. 135, édit. de Bacourt, 1851.
2. *Correspondance de Mirabeau avec M. de Lamarck*.

tobre 1791), il fut nommé président de ce Conseil départemental. Dans ces temps d'effervescence populaire, c'était un poste périlleux qui exposait un président énergique aux conflits avec une municipalité pusillanime et aux ressentiments d'émeutiers implacables.

Deux fois, M. de la Rochefoucauld fut appelé devant l'Assemblée législative. La première fois, le 7 octobre 1791 [1], il présenta les hommages du Conseil à la nouvelle assemblée. Ce fut une harangue politique habilement préparée, mêlée de conseils et de compliments officiels, où l'ancien constituant se dissimulait avec peine derrière le conseiller départemental. L'Assemblée accueillit la harangue par d'unanimes applaudissements.

La seconde fois, les circonstances étaient plus graves.

Le mercredi 15 février 1792, on battait la générale dans Paris; depuis quelques jours, le haussement du prix du sucre occasionnait un vif mécontentement. Le 15, un attroupement considérable avait attaqué une voiture chargée de sucre dans le faubourg Saint-Marceau et s'en était emparé; deux gendarmes et le commissaire de police avaient été blessés. Mais le tumulte avait été apaisé; le maire et la municipalité avaient fait leur devoir, et les voitures de l'usine avaient pu être expédiées à leur destination.

M. de la Rochefoucauld fut mandé pour rendre compte de ces faits dans la séance du 17, et son discours fut encore accueilli par des applaudissements. Mais c'étaient là les dernières lueurs de sa popularité.

1. *Moniteur*, réimpression, vol. X, p. 55.

Chaque jour, les émotions populaires devenaient plus violentes, la municipalité plus pusillanime ou plus factieuse et plus envahissante, l'Assemblée plus réduite à l'impuissance par ses divisions intestines et par sa fin prochaine. C'était l'anarchie, à peine tempérée par l'influence vacillante de la municipalité.

Le mercredi 20 juin 1792, des citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel se réunirent en armes pour aller présenter à l'Assemblée nationale et au roi des « pétitions relatives aux circonstances ». On sait à quels excès donna lieu cette réunion *pacifique*; l'invasion des Tuileries, les désordres hideux de cette populace, les dangers imminents de la famille royale, le sang-froid de ce roi si débonnaire qui conjura le péril; il est inutile d'insister ici sur ces scènes révolutionnaires; mais il est utile de rappeler les efforts du Conseil départemental et de son président pour les prévenir, et leur courage pour dénoncer les vrais coupables.

Le 6 juillet, après une minutieuse enquête, le Conseil du département prit un arrêté suspendant le maire de Paris, Pétion, et le procureur de la commune, Manuel. Cet arrêté, qui fut adressé au Ministre de l'intérieur, pour être présenté au roi et au Corps législatif [1], exposait ce qui suit :

Dès le 16 juin, demande avait été faite au Conseil général de la commune d'autoriser les citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel à se réunir en armes, le mercredi 20, pour aller présenter à l'Assemblée et au roi des « pétitions relatives aux circonstances ».

1. Réimpression de l'*ancien Moniteur*, vol. XIII, p. 89. Bibliothèque Nationale, 210-13.

Le conseil avait passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que la loi proscrit tout rassemblement armé s'il ne fait partie de la force publique.

Le maire de Paris avait été averti, au moins dès cette époque, que Paris était menacé d'un rassemblement armé pour la journée du 20; mais il n'avait donné aucun avis au Directoire du département avant le 18.

Le 19, un arrêté relatif aux mesures à prendre pour la répression de tous rassemblements avait été pris par le Directoire du département et transmis au maire qui n'en avait tenu aucun compte.

Non seulement le maire n'a pas averti le commandant général de la force publique, mais, au contraire, il a proposé au Directoire de légaliser ces attroupements en autorisant des bataillons à réunir sous leurs drapeaux des citoyens armés de toutes armes.

Le Conseil départemental exposait encore que cette proposition était à la fois illégale, injurieuse à la Garde nationale, et dangereuse.

Cet arrêté se termine par un véritable acte d'accusation contre le maire, qui n'a paru au château des Tuileries que deux heures après le moment où la porte du palais a été forcée.

En conséquence, vu l'article IV de la loi du 27 mars 1791,...

Le Conseil,
Le procureur général syndic entendu,

Arrête ce qui suit :

Le maire et le procureur de la commune sont suspendus provisoirement de leurs fonctions.

Le conseil renvoie aux tribunaux le maire et le procu-

reur de la commune, arrête que le procureur général-syndic dénoncera les faits à la charge de M. Santerre, commandant de bataillon et du lieutenant du bataillon des canonniers du Val-de-Grâce; et, enfin, dénonce au Corps législatif tous les faits de contravention à la loi du 14 octobre 1791.

Cet arrêté du 6 juillet 1792, an IV de la liberté, était signé La Rochefoucauld, président, Blondel, secrétaire.

C'est un acte d'accusation énergique et sans réplique contre Pétion.

Dans notre siècle si fertile en émeutes, en coups de main révolutionnaires, que de Pétions sont arrivés deux heures trop tard et auraient mérité une aussi énergique réprobation!

Mais désormais, c'en était fait de la popularité de M. de la Rochefoucauld. Les sections se déchaînèrent contre lui; c'était chaque jour, devant l'Assemblée législative, un nouveau défilé de délégués protestant contre la destitution du maire de Paris.

Dans la séance du 8 juillet, c'est l'orateur de la section des Gravilliers qui s'écrie :

« Législateurs, une famille éplorée vient vous redemander un père, que des magistrats coupables viennent d'enlever à ses fonctions. Toute la capitale est en deuil, et ce deuil sera bientôt celui de tout l'empire.

Deux jours avant, il avait reçu une couronne de chêne de toutes les sections, etc. »

Bien entendu, et aux applaudissements de l'assemblée, M. de la Rochefoucauld est traité de « fanatique » et de « Don Quichotte de la Cour ».

Puis, c'est Tallien, orateur de la section du Palais-Royal, qui vient protester contre le grand attentat du Directoire.

« Nous venons chercher dans votre sein des consolations et vous demander justice. Pétion, notre père, notre ami, est sous le coup d'une accusation; et pourquoi? Pour n'avoir pas armé les citoyens contre les citoyens.

Qu'on nous charge aussi de fers. Ils nous paraîtront plus légers quand nous les partagerons avec Pétion! »

Quelle phraséologie creuse, mais perfide et terrible! Chaque jour, à chaque séance, à l'Assemblée, aux sections, dans les clubs, même déchaînement persistant et passionné des plus ardents agitateurs.

M. de la Rochefoucauld devait être emporté dans le tourbillon; il se retira pour tâcher d'oublier dans la retraite tant d'ingratitude, de déraison, et l'amère déception de tant d'illusions généreuses.

Mais sa retraite ne pouvait suffire à la vengeance des ambitieux de bas étage dont il avait dénoncé la faiblesse, ni aux gens sans aveu dont il avait voulu prévenir les excès.

CHAPITRE XXI

ÉVÉNEMENTS DE 1788 A 1792. — FÊTE DE LA FÉDÉRATION. — DISETTE. — ÉMEUTES POUR LA CIRCULATION DES GRAINS

Jusqu'ici, j'ai pu suivre, sans trop d'effort, dans des récits distincts, l'histoire des seigneurs et l'histoire du bourg de la Roche-Guyon. Désormais, il faut les faire marcher ensemble. En quelques années, des opinions égalitaires ardentes, des événements violents, inattendus, avaient entraîné dans leur tourbillon les hommes, les droits, les rangs, les institutions, les usages de l'ancien régime.

M. Taine a caractérisé d'un mot cette époque désordonnée. C'était l'*anarchie spontanée*. Il est intéressant de retrouver dans de paisibles bourgades isolées le contre-coup de ces tumultes, les traces de cette anarchie. Là, il faut prendre les événements au jour le jour; essayer de suivre un ordre méthodique serait une entreprise vaine; ce serait d'ailleurs enlever au récit son principal attrait : la surprise que ces événements disparates devaient jeter chaque jour, à cette époque, dans l'esprit des populations rurales.

De 1788 à 1797, la vie publique de ces citoyens était très active; l'affaissement de l'autorité royale et seigneuriale laissait le champ plus libre aux franchises communales. C'était une période intermédiaire

où finissaient les anciens usages communaux mal délimités, où commençait l'application confuse de la nouvelle organisation municipale. Les modestes archives d'une mairie de village donnent à ces scènes quotidiennes un singulier relief et comme une vie nouvelle.

Le dimanche dix-septième jour de février 1788, M. le curé de Lamblardie annonçait au prône de la messe paroissiale de la Roche-Guyon qu'à l'issue des vêpres, aurait lieu l'assemblée des notables du pays, en la présence dudit curé et du sieur Saint-Landrin, syndic. Il s'agissait d'une grave affaire : de la conduite des deux instituteurs, le père et le fils, qui troublaient l'école par leurs querelles et difficultés domestiques, dit le procès-verbal.

L'assemblée eut lieu en présence du curé, du syndic, du bailli Jean-Jacques Fougère, et du notaire Grippierre (Gabriel-Athanase). Elle était composée de douze habitants signataires *et autres*.

Sans autre forme de procès, la destitution de MM. Delahaye, père et fils, fut prononcée, et Jean-Luc Mathurin, garde de la prévôté générale, leur signifia la décision de l'assemblée [1].

Quelques mois après, le 15 juin, sur les instances de Delahaye père, la même assemblée, sous la présidence du duc de la Rochefoucauld, examina de nouveau l'affaire; mais, pour éviter de nouveaux débats entre les deux instituteurs, elle rétablit Delahaye père seul, et pour un an, dans ses fonctions d'instituteur.

Singulier exemple de l'indépendance communale sous l'ancien régime! Aujourd'hui, après vingt ans de république, que dirait le Ministre de l'intérieur de

1. *Archives de la mairie de la Roche-Guyon.*

pareils actes de décentralisation administrative?

Les pauvres commençaient à infester les campagnes : c'était un sujet d'inquiétude générale. « Les députés composant le bureau intermédiaire de Gisors » s'adressaient aux assemblées municipales pour les consulter ou leur adresser des arrêtés [1].

Deux fois, les 17 et 28 mars 1788, l'assemblée communale de la Roche-Guyon se réunit et nomma des commissaires : parmi eux, remarquons MM. Croisœuil-Vertevoix et Croisœuil-Châteaurenard, noms encore aujourd'hui bien connus des anciens du pays.

Quel était ce bureau intermédiaire? quelles étaient ses attributions?

« Le 12 juillet 1778, apparaît dans notre droit administratif avec l'assemblée provinciale établie à titre d'expérience dans le Berry le nom de *bureau intermédiaire*. C'était la commission permanente qui, dans l'intervalle des états, devait surveiller le pouvoir exécutif. Ce que Louis XVI faisait pour la province était créé sur le même modèle pour les assemblées secondaires; l'Ile-de-France était partagée en 12 *départements* (c'est le premier emploi du mot), qui avaient chacun leur assemblée, avec une commission permanente dite *bureau intermédiaire*. »

A l'imitation de cette organisation symétrique, faite par le roi, Gisors, qui avait une assemblée locale, avait son bureau intermédiaire [2].

L'assemblée des États généraux s'ouvrit le 5 mai 1789. On sait assez qu'elle n'inaugura pas une ère de pacification.

1. Mêmes *Archives*.

2. Voir Tocqueville, *Ancien Régime*; L. de Lavergne, *Assemblées provinciales*; comte de Luçay, *Assemblées provinciales*, édit. du 8 juin 1787; Isambert, *Anciennes lois françaises* t. XXVIII, p. 365. Je dois cette note à l'obligeance de M. Picot, membre de l'Institut.

Au milieu des malheurs publics, résultant du choc des opinions et des intérêts, survinrent la disette, la misère et la lutte des populations affamées. Comme en 1775, Vernon fut le théâtre de graves émeutes; M. Planter, directeur d'une minoterie dans cette ville, faisait ses approvisionnements chez les cultivateurs des environs.

Le comité provisoire (encore un comité !) envoya à Gasny, pour protéger le convoi de grains, un détachement de cavalerie commandé par un officier, M. de Saint-Hilaire.

Les habitants de la Roche-Guyon veulent s'emparer du convoi, arrêtent, mais, heureusement, relâchent bientôt le commandant. Déjà le tocsin sonnait à Vernon et les Vernonnais marchaient sur Gasny, quand ils rencontrèrent M. de Saint-Hilaire délivré [1].

Au milieu de ces conflits, la commune de la Roche-Guyon jugea prudent de créer une milice bourgeoise régulière et par « un vote des habitants », le 26 juillet 1789, le commandement fut déféré à M. Stregnard, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine commandant au régiment de Bouillon [2].

Cette précaution n'était pas vaine; car la lutte pour les approvisionnements de grains continnait. Un fermier de Bois-Jérôme, le sieur Moutier, refusait de vendre du blé hors du marché de Vernon; le comité de Vernon approuvait le refus.

Cette fois, les habitants de la Roche-Guyon furent plus prudents. Le 9 septembre 1789, l'assemblée des principaux habitants adressait à M. de la Rochefoucauld, député à l'Assemblée nationale, les lettres du sieur Moutier. Le conseil municipal dénonçait à l'As-

1. Meyer, *Histoire de Vernon*, t. I, p. 275.
2. *Archives de la mairie de la Roche-Guyon.*

semblée ces lettres comme contraires à la libre circulation des grains et préjudiciables au marché de la Roche-Guyon [1].

La libre circulation des grains était une des doctrines économiques favorites de Turgot; doctrine trop élevée, trop savante pour être alors populaire, et qui ne pénétra que bien lentement dans l'esprit des populations [2].

A cette époque, des événements récents prouvaient que la science économique était tout à fait inconnue dans les villes et les campagnes et que, entre communes voisines, les arguments se réduisaient aux arguments brutaux de la faim.

Il est donc permis de supposer que Mme d'Enville, jadis fervente amie de Turgot, eut grande part dans la rédaction de la lettre municipale adressée à son fils.

Il ne paraît pas que la prudence ait eu plus de succès que la violence pour l'approvisionnement du marché de la Roche-Guyon. Car, un mois après, le 22 octobre [3], pour atténuer les effets de la disette, Mme d'Enville enjoignait à son régisseur de faire travailler à quelques travaux utiles les gens de Moisson et de Mousseaux, et d'employer à ces ateliers la somme de 1 200 livres.

Ce sacrifice était méritoire, car la même lettre constate la déprédation des bois et le retard de paiement des loyers.

Dans la nuit du 4 août 1789, les ordres privilégiés,

1. *Archives de la mairie de la Roche-Guyon.*

2. Cinquante ans plus tard, sous le règne de Louis-Philippe, la circulation des grains provoquait encore des rixes sanglantes, notamment à Buzançais. (Indre.)

3. Chartrier du château de la Roche-Guyon, *Lettre adressée par Mme d'Enville.*

par un élan spontané, et qui atteignait du premier bond le but légitime de la Révolution, avaient renoncé à tous leurs privilèges; ce fut comme un signal; une émulation générale emporta toute la nation : communes, corporations, simples particuliers, tous voulaient sacrifier ou paraître sacrifier quelque chose à la patrie. Ce fut, à cette occasion et pendant plusieurs mois, un défilé de députations à la barre de l'Assemblée. La commune de la Roche-Guyon ne resta pas en arrière.

Un dégrèvement d'impôts, s'élevant à 1 048 livres, provenant de l'imposition sur les ci-devant privilégiés, devait être réparti, en moins, entre les habitants de la commune.

« Le 27 décembre 1789,

L'Assemblée générale de tous les habitants renonça à ce dégrèvement et chargea les officiers municipaux de prier Monseigneur le duc de la Rochefoucauld, seigneur de la paroisse, député à l'Assemblée nationale, de faire cette offrande à ladite assemblée. »

Le 15 janvier 1790, fut rendu le décret qui divisait la France en 83 départements; les départements en districts; les districts en cantons; les cantons en communes.

Ce jour-là [1] le bourg de la Roche-Guyon fut désigné comme chef-lieu de canton et dut se croire appelé à de hautes destinées. Malheureusement, sa prééminence ne dura que dix ans, jusqu'à la constitution définitive du canton de Magny en 1801.

1. La Roche-Guyon, Fontenay-Saint-Père, Vigny et Mont-Javon étaient désignés comme chefs-lieux de canton. Cet état dura jusqu'à l'arrêté des consuls du 3 brumaire an x qui constitua définitivement le canton de Magny. (Feuilloley, *Histoire de Magny*, p. 4.)

Le 31 dudit mois de janvier 1790, les électeurs usèrent pour la première fois de leurs droits électoraux pour la nomination de leurs officiers municipaux.

M. Leconte fut maire, et Gabriel-Athanase Grippierre, procureur général de la commune.

Par un décret du 20 juin 1790, l'Assemblée nationale autorisait les villes et villages à reprendre leurs anciens noms. Aussitôt, par une interprétation bizarre de ce décret, la fantaisie administrative imposait au bourg de la Roche-Guyon le nom de la Roche-sur-Seine. Depuis *cinq siècles* le nom de Guyon était intimement joint au nom de la Roche : antérieurement, le nom du bourg était la Roche [1] tout court; il était bien tard pour déposséder ce bourg d'un si vieux nom de baptême. On lui *redonna* un nom qu'il n'avait jamais porté.

Le 9 juillet 1790, la commune de la Roche-Guyon se préparait à prendre part à la fête de la Fédération, et son conseil municipal envoyait à Paris trois délégués auxquels on allouait 48 livres pour leurs frais de route et de séjour.

Le 14 juillet, la fête fut célébrée à la Roche-Guyon avec grand éclat [2].

Après annonce précédemment faite tant au prône qu'au son du tambour, les officiers municipaux et les notables se sont rendus à l'église.

Déjà s'y trouvaient rassemblés la milice nationale de la paroisse, commandée par M. Frédéric-Dagobert Strégnard, et un détachement du régiment Royal-Champagne-cavalerie, commandé par l'officier Davaud.

1. Guido de Rupe, Guyon de la Roche. (Suger.)

2. *Archives de la mairie*, procès-verbal du mardi 14 juillet 1790. Signé : Leconte, de Lamblardie, Hiérosme, P. R. Boudin.

M. le curé de Lamblardie chanta le *Veni Creator* et bénit deux drapeaux offerts à la milice par le duc de la Rochefoucauld et par M. Rives, subdélégué de l'intendance de Paris.

Après la grand'messe du Saint-Esprit, après un discours

« relatif aux circonstances, M. le curé fit serment d'être fidèle à la nation, à la loi et au roy et de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume acceptée par le roy.

Et, *de suite*, les officiers municipaux, l'officier de cavalerie Davaud et ses cavaliers, le commandant Strégnard et les soldats de la milice bourgeoise répétèrent le même serment.

Alors, et sur l'interpellation faite par M. Leconte, maire de la paroisse, à tous les citoyens de tout sexe s'ils promettaient d'être fidèles à la nation, à la loi et au roy, tous levèrent la main.

Enfin, les troupes nationales et de ligne se sont promis une mutuelle amitié et ont protesté adhérer à la Fédération générale que leurs représentants se juraient en leur nom, dans le même moment, dans la capitale du royaume.

Pour rendre grâces à Dieu de cette union, M. le curé a chanté le *Te Deum*, et tous les citoyens se sont retirés. »

Pourvue de sa nouvelle administration municipale et de ses nouveaux officiers municipaux, la commune voulut devenir propriétaire de la vieille halle; ce n'était alors qu'un hangar monté sur des piliers de pierre, qui n'avait guère figure de beffroi, mais qui pouvait rappeler d'importuns souvenirs féodaux.

La négociation, entamée le 19 novembre 1790, paraît avoir abouti le 28 novembre 1791 à un simple bail; ce projet d'acquisition ne fut réalisé que cinquante-sept ans plus tard[1].

1. *Archives de la mairie*, procès-verbaux des 19 novembre 1790, 28 novembre 1791, 6 mai 1847.

La garde nationale, créée le 24 juin 1790, devait remplacer partout les milices bourgeoises; mais elle resta plusieurs mois sans organisation et sans armement. Ce fut seulement le 7 mai 1791 que, sur une lettre des administrateurs du district de Mantes, la garde nationale fut organisée à la Roche-Guyon; un ancien militaire, Mathias Lauzeray, remplaça comme commandant M. Strégnard, et le conseil municipal autorisa l'achat de vingt-quatre fusils.

Par décret du 12 juillet 1790, deux jours avant la fête de la Fédération, où tous les Français jurèrent fidélité à la nation, à la loi et au roi, et par un décret complémentaire du 27 novembre suivant, l'Assemblée nationale jugea à propos de régler la constitution civile du clergé et d'imposer à tous les ecclésiastiques le serment spécial d'obéir à cette constitution.

Dans l'Assemblée nationale, l'ordre du clergé s'était, le premier, rallié au tiers état; à tous les degrés de sa hiérarchie, un grand nombre de ses membres était favorable aux idées nouvelles; édicter alors à son égard une loi d'exception ou de réforme était donc une mesure injuste et inopportune.

Par cette constitution, l'élection des évêques et des curés était faite « suivant l'usage de la primitive église » par le peuple, à la pluralité des suffrages; cette nouvelle organisation entraînait une nouvelle répartition des diocèses et des cures; tous les fonctionnaires ecclésiastiques étaient salariés par l'État.

Telles étaient les principales dispositions des décrets. Telle était alors la puissance du principe de la souveraineté du peuple que cette illusion *de l'usage de la primitive église* entraîna l'Assemblée[1].

1. Sciout, *De la constitution civile du clergé*, 4 vol.

Il était au moins étrange de transformer ainsi des électeurs politiques, protestants, juifs et philosophes de toutes nuances en électeurs catholiques, et de bouleverser l'antique économie de l'église française, sans paraître tenir grand compte du chef de la catholicité; c'était en réalité substituer le peuple au pape et transformer l'église gallicane en église anglicane.

On a dit que, par la dépossession des biens du clergé et par la constitution civile, l'Assemblée avait voulu, d'une part, détruire la puissance temporelle évidemment exorbitante de l'église; d'autre part, mettre fin aux dissidences et aux persécutions religieuses. Sur le premier chef son succès fut complet; sur le second chef, son erreur fut profonde. La constitution civile ne fut que le prélude des persécutions les plus odieuses.

Au début, dans le clergé, la division ne fut pas aussi profonde qu'on peut le supposer; dans les campagnes, surtout dans les campagnes voisines de Paris, il ne paraît pas que la prestation de serment ait rencontré de grands obstacles.

A la Roche-Guyon, le 16 janvier 1791, le conseil municipal se réunit dans l'église [1]. Dans cette réunion, M. le curé de Lamblardie et M. le vicaire Bertin prêtèrent le serment décrété par l'Assemblée nationale le 13 juillet 1790. Leur serment fut généralement applaudi tant par le conseil que par les fidèles réunis dans l'église.

Par suite de circonstances inconnues, dans la même église et avec le même cérémonial, le même conseil municipal de la Roche-Guyon reçut, le 2 février 1791 et le 24 novembre 1792, le serment d'un autre curé

1. *Archives de la mairie*, 1791.

des environs et d'un ci-devant religieux chartreux.

Mais, depuis le mois d'octobre 1791, la malveillance de l'Assemblée législative, et l'hostilité du parti révolutionnaire contre les prêtres s'étaient de plus en plus dévoilées; il n'était plus permis de s'abuser sur les conséquences extrêmes et inattendues que les partis comptaient tirer de la constitution civile du clergé.

Dans une assemblée du conseil municipal du 24 juillet 1792, M. le curé Lamblardie eut le courage de déclarer qu'en prêtant serment, il s'était trompé sur les conséquences de la constitution, et qu'il rétractait le serment prêté par lui le 16 janvier 1792.

C'était un acte de courage qui, à cette époque de violence, pouvait lui coûter cher. Bien entendu, par le fait même, il cessait d'être curé. Sa destinée devait être singulière; d'après une note de M. Alexandre, ce curé de campagne devint aumônier du roi de Hollande Louis-Bonaparte et mourut le 15 juillet 1808.

Dans la mémorable nuit du 4 août 1789, les votes précipités de l'Assemblée nationale avaient décidé l'abolition de tous les droits féodaux; mais il est plus facile de décréter un principe que d'en régler l'application. Bien entendu, ce fut un assaut général; fermiers, tenanciers, locataires, ouvriers, paysans, marchands, tous se ruèrent à la destruction radicale de la féodalité; mais souvent, dans leur ardeur, ils entamaient, sous de spécieux prétextes, les bases mêmes du droit de propriété le mieux établi.

Dès le 22 décembre 1789, l'Assemblée nationale fut obligée de nommer un *comité de féodalité* [1]

1. Code féodal. *Recueil chronologique de décrets relatifs à la féodalité*; Paris, Prault, 1791.

« chargé de présenter des décrets sur les moyens de supprimer, *sans injustice*, les droits de minage, halage, péage, étalage et autres droits semblables ».

Un décret du 15 mars 1790 déclarait ces droits supprimés sans indemnité; mais l'article 15 exceptait quant à présent de la suppression prononcée par l'article 13 :

1° Les octrois,

2° Les droits de bacq et voitures d'eau,

3° Ceux des droits énoncés dans l'article 13

« concédés pour dédommagement des frais de construction de ponts, canaux et autres travaux ou ouvrages d'art construits sous cette condition ».

Les droits de péage et de bacq, appartenant à Mme d'Enville, s'étendaient depuis une pyramide élevée sur la rive droite de la Seine, près de Vétheuil, jusqu'à Port-Villez.

Le Directoire du département de Seine-et-Oise contestait ces droits; mais, dans un mémoire adressé à ce Directoire, Mme d'Enville citait des actes de notoriété

« reçus par un notaire de Paris le 6 décembre 1480, et divers arrêts de l'an 1284 à l'an 1447. Ces actes constataient que ces droits de bacq et de passage n'étaient que le dédommagement des charges qu'imposaient au seigneur-propriétaire le halage et la navigation sur le parcours de 7 à 9 lieues à travers sa propriété.

Dans sa séance du 8 avril 1791, le Conseil municipal de la Roche-Guyon émit l'avis que Mme d'Enville était bien et dûment propriétaire du droit de passage [1]. »

Ce droit, dans lequel le directoire de Seine-et-Oise avait la prétention de reconnaître un droit féodal,

1. *Archives de la mairie*; voir, à la date du 8 avril 1791, la réclamation longuement motivée de Mme d'Enville et la délibération du conseil.

n'était donc tout simplement qu'un droit fort peu féodal, analogue à la concession accordée, il y a cinquante ans, à un ingénieur, M. Boulan, qui établit, le premier, un pont suspendu à la Roche-Guyon.

A cette époque, à chaque année, se retrouvent des traces de la disette, du malaise et de l'agitation des populations.

Au mois de mars, des bandes de paysans avaient menacé le pays : probablement le danger venait encore du côté de Vernon; car une délibération

« du Conseil municipal du 13 mars 1792 remercie la garde nationale de Mantes et de Magny et la gendarmerie de l'ardeur avec laquelle elles ont volé au secours de la Roche-Guyon menacé »[1].

Ainsi se passait dans des alertes continuelles l'année 1792, quand, le 5 septembre, deux sinistres nouvelles jetèrent l'effroi dans le bourg de la Roche-Guyon.

Le 2 septembre, le jeune comte de Rohan-Chabot avait été massacré dans la prison de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés à Paris. Le 4 septembre, le duc de la Rochefoucauld avait été massacré à Gisors, sous les yeux de sa mère et de sa femme; le 5 septembre, Mme d'Enville et Mme de la Rochefoucauld arrivaient prisonnières au château de la Roche-Guyon, sous la garde d'un émissaire de la municipalité de Paris.

En deux jours, et par deux assassinats, Mme d'Enville avait perdu à la fois son fils et l'un de ses petits-fils.

1. *Archives de la mairie*, 1792.

CHAPITRE XXII

MORT DU COMTE DE CHABOT. — MASSACRES DU 2 AU 4 SEPTEMBRE 1792, A L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS A PARIS. — MORT DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD, ASSASSINÉ A GISORS, LE 4 SEPTEMBRE 1792.

§ 1. — Mort du comte de Chabot.

Le comte Armand-Charles-Just de Rohan-Chabot, dit le comte de Chabot, était fils d'Élisabeth-Louise de la Rochefoucauld-d'Enville et de Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot : il était né le 25 juin 1767 [1].

Petit-fils de Mme d'Enville, élevé au milieu de cette société intelligente et de ces libres discussions, il fut, dès sa jeunesse, pénétré des idées et des opinions de sa grand'mère et de son oncle, le duc de la Rochefoucauld. Il servit d'abord comme garde national et aide de camp du général de la Fayette, puis fut nommé capitaine dans le régiment des gardes françaises.

Le 5 octobre 1789, il se trouvait à Versailles; dès lors, il était facile de voir que la personne du roi et la famille royale étaient en grand péril. Le comte de Chabot n'hésita pas à rester au château pour veiller à leur sûreté.

1. *Biographie moderne* ; Breslau, Korn, libraire, 1806.

« Le 10 août 1792, il brava tous les dangers, fut arrêté endormi [1] sur une banquette dans le corridor qui conduisait à la tribune du logographe. Il fut conduit à la barre de l'Assemblée le 12 août 1792, puis au comité de la section. »

Des papiers trouvés sur lui prouvaient sa généreuse résolution de défendre le roi. Enfin, le même jour, il fut enfermé dans les prisons de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

« Son ancien gouverneur, M. Patricot, fit, pour le sauver, une démarche infructueuse auprès de Condorcet, qui parut peu soucieux de se compromettre pour le petit-fils et le neveu de ses anciens amis. Dans la nuit du 2 au 3 septembre 1792, il fut égorgé dans le massacre des prisonniers : son nom, Chabot de Rohan, figure sur la liste des victimes dressée par le commissaire de la section sous le numéro 17 [2]. »

Il avait vingt-cinq ans à peine.

§ 2. — Mort du duc de la Rochefoucauld, à Gisors.

Mme d'Enville et Mme de la Rochefoucauld, sa petite-fille et belle-fille, étaient parties de Paris le 3 juillet 1792; et, après quelque séjour à Rosny et à la Roche-Guyon, elles étaient arrivées à Forges-les-Eaux, en Normandie, le 20 août [3].

1. Note de M. Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Rohan, frère du comte de Chabot, annexée au registre de M. Alexandre, p. 52, archives du château. Note de M. le comte Philippe de Chabot, mars 1891.

2. Note de M. le comte Philippe de Chabot, mars 1891. Une inscription consacrée à la mémoire du comte de Chabot se trouve dans l'église de la Roche-Guyon.

3. Pièces de comptabilité, année 1792.

Ici, nous reproduisons le récit de M. Alexandre, témoin du retour de Mme d'Enville dans son château. Témoin ou rédacteur de tous les actes de la municipalité de la Roche-Guyon, il a pu, mieux que personne, réunir des renseignements aussi précis que possible sur ce sinistre événement. Voici son récit :

« Après la révolution du 10 août 1792, le duc de la Rochefoucauld, qui était allé rejoindre à Forges sa femme et Mme la duchesse d'Enville, sa mère, y fut arrêté le mardi 4 septembre au matin, par les envoyés de l'Assemblée nationale, et remis au nommé Jean-Baptiste Bouffard, dit Lépinay, qui avait été régent au collège de Vernon et était porteur d'un mandat d'arrêt contre le duc de la Rochefoucauld, délivré par la municipalité de Paris.

Bouffard le conduisit à travers le marché de Gournay, où il fut insulté et de là à Gisors, dans une auberge, où il le fit rester trois ou quatre heures, ayant, disait-il, des affaires dans la ville. Pendant ce temps, une troupe de brigands, armés de sabres et de bâtons, qu'on disait être des volontaires de la Bretagne, entouraient l'auberge, tenaient les propos les plus insultants et accusaient Bouffard d'avoir favorisé la fuite de leur prisonnier.

Celui-ci, de retour, persuada à M. de la Rochefoucauld de se montrer pour prouver qu'il n'était pas en fuite. Il le fit en effet. Le tumulte parut s'apaiser et M. le duc monta dans sa voiture; il partit, protégé par la municipalité de Gisors et la garde nationale de la même ville. Mais bientôt, les prétendus volontaires exigèrent qu'il descendit de la voiture et marchât à pied. A peine le duc eut-il dépassé la double haie formée par la garde nationale qu'il fut assailli à coups de pierres. Une le frappa à la tête dans le moment où un gendarme le tenait pour le mettre derrière lui sur son cheval. Le gendarme le jugeant mort le lâcha, et les assassins tombèrent sur son corps à coups de sabres et de bâtons. Cependant la voiture où étaient Mme de la Rochefoucauld et Mme d'Enville suivait à peu de distance.

On dit que ces monstres prirent le corps et s'efforcè-

rent de le faire voir aux personnes qui étaient dans la voiture.

Ces dames furent conduites au château de la Roche-Guyon, où elles arrivèrent le lendemain à une heure du matin. »

Dans la même voiture se trouvait M. de Dolomieu, géologue et minéralogiste célèbre, lié depuis longtemps d'une étroite amitié avec M. de la Rochefoucauld, qui l'avait fait admettre en 1775 à l'Académie des sciences. Dès le mois de mars 1793, c'est-à-dire dans la période la plus aiguë de la Terreur, Dolomieu rappela en termes indignés, dans le *Journal de physique*, quelques circonstances de cet effroyable attentat.

« Au moment, dit-il, où des hurlements de cannibales préparaient le crime, ses dernières paroles me furent adressées. Il recommandait à mes soins sa mère et sa femme, présentes à cet affreux spectacle; il a conservé jusqu'à la fin ce courage tranquille, qui n'appartient qu'au sentiment d'une vie irréprochable. »

Dolomieu termine son récit par ces fières paroles :

« Il est une classe de gens qui me feront sans doute un crime des hommages que mon amitié, que mon estime, que mon respect et ma reconnaissance rendent à un homme qu'ils n'ont pu associer à leur délire.............

Quant à ceux-là, quel que soit le sort qu'ils me préparent, je m'y dévoue.... Je m'honorerai de leur haine, et mon horreur pour leurs forfaits surpassera toujours l'effroi qu'ils pourraient m'inspirer, en plaçant mon nom sur leurs listes de proscription ou même en dirigeant leur poignard sur ma tête [1]. »

1. Dolomieu (Déodat-Guy-Sylvain-Tancrède Gratet de), né à Dolomieu (Dauphiné), le 24 juin 1758, décédé à Châteauneuf en Charolais, le 26 novembre 1801. Il resta toujours dévoué à

M. de la Rochefoucald fut inhumé le soir, presque clandestinement, dans le cimetière de Gisors.

Le mandat d'arrêt était conçu en ces termes :

DÉPARTEMENT DE LA POLICE, MUNICIPALITÉ DE PARIS

Nous autorisons M. J.-B. Bouffard, citoyen, à arrêter, partout, où il sera trouvé, M. de la Rochefoucauld, ci-devant président du département de Paris; nous prions les commandants du peuple et le peuple lui-même de prêter main-forte pour l'exécution de cet ordre.

Fait à la mairie, le 16 août 1792. *L'an IV de la liberté, Ier de l'égalité.*

Signé : Les administrateurs des départements et de surveillance municipale.

PARIS et DUCHESNE.

Ensuite était écrit :

Vu par nous au Comité de surveillance, à l'Assemblée nationale, pour être exécuté partout où se trouvera M. de la Rochefoucauld.

Fait au Comité de surveillance, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 16 août 1792. L'an IV de la liberté.

Signé :

MERLIN, LECOINTRE, BAZIRE, secrétaire [1].

D'après une notice historique de Boivin-Champeaux sur la Révolution dans le département de l'Eure, et d'après le registre des délibérations du conseil muni-

Mme d'Enville et à Mme de la Rochefoucauld, et fit de longs séjours au château de la Roche-Guyon. (*Biographie universelle* de Michaud; *Journal de physique et de chimie*, vol. XLII, 1793, p. 205; Biblioth. Nationale, inventaire R. 4 544; *Magasin encyclopédique* de Millin, vol. XLIV, p. 457, éloge prononcé par Lacépède, à la séance publique de l'Institut national, le 17 messidor an x, 1802.)

1. *Archives de la mairie de la Roche-Guyon*, 5 septembre 1792.

cipal de Vernonnet, M. Meyer, dans son *Histoire de Vernon*[1], essaie d'atténuer la responsabilité de Bouffard et d'établir que, malgré ses relations avec Marat et le séjour inutile de M. de la Rochefoucauld à Gisors, il ne fut pas complice de cet assassinat. Les volontaires de la Sarthe et de l'Orne se trouvaient alors fortuitement de passage à Gisors; ils étaient excités par la nouvelle des massacres qui s'accomplissaient dans les prisons de Paris; c'est à leur exécrable émulation que M. Meyer attribue le meurtre de M. de la Rochefoucauld.

M. Meyer se donne une tâche ingrate à défendre ainsi un client peu intéressant. Un agent n'abandonne pas pendant trois heures un prisonnier d'État, presque seul, dans une auberge, au milieu d'une population agitée. Pareil fait ne s'explique que par la négligence coupable ou la complicité de l'agent.

Ainsi périrent et, par un hasard étrange, peut-être dans la même journée, l'oncle et le neveu.

M. de la Rochefoucauld était connu depuis longtemps par ses opinions philosophiques et politiques; député à l'Assemblée des notables, député à l'Assemblée constituante, président de l'administration du département de la Seine, partout il avait prouvé avec énergie que ses discours et ses actes ne démentaient jamais ses opinions.

Le comte de Chabot, jeune, ardent, plein d'illusions, attestait la sincérité de ses opinions généreuses par sa présence dans l'état-major de Lafayette.

Tous les deux étaient sincèrement dévoués à la liberté, tous deux s'arrêtèrent devant ses excès. Ce fut la cause de leur perte.

1. Vol. I, p. 281.

Dans ces massacres de septembre, les exécuteurs sont restés inconnus mais les membres de la commune et de l'assemblée, qui en furent les instigateurs, les complices et les apologistes : Santerre, Danton, Tallien, Pétion, Marat, Robespierre, voilà les noms bien connus qui doivent rester attachés à ces lugubres souvenirs.

D'ailleurs, au milieu même de ces sanglantes journées, dans sa fameuse circulaire du 3 septembre adressée à toutes les communes de France, la commune de Paris, spectatrice impassible et inerte, donnait publiquement à cette tuerie le nom d'acte de justice. C'était assumer d'avance la responsabilité de tous les excès dont cette honteuse circulaire pouvait devenir le signal.

Dans la nuit même du 5 septembre, à une heure du matin, Mmes d'Enville et de la Rochefoucauld furent ramenées à la Roche-Guyon. Malgré des émotions si terribles, Bouffard ne leur laissa pas même quelques heures de repos.

Dès la même nuit, à deux heures du matin [1], il entrait dans la salle du conseil municipal de la Roche-Guyon, siégeant en permanence ; il exhibait :

1° L'arrêté de la municipalité de Paris ordonnant l'arrestation de M. de la Rochefoucauld ;

2° Un arrêté de la même municipalité ordonnant perquisition dans le château et apposition des scellés par le juge de paix de Vernon sur tous les papiers du duc.

Cette visite domiciliaire, faite en présence du conseil municipal, du juge de paix de Vernon et, pour plus de régularité, du juge de paix de la Roche-

1. *Archives de la mairie de la Roche-Guyon*, 5 septembre 1792.

Guyon, dura deux jours; elle fut très rigoureuse et s'exerça, constate le procès-verbal du 6 septembre [1],

« dans les appartements et autres lieux et meubles, même dans les tour, rochers, souterrains et maisons dépendantes dudit château, et n'eut pour résultat que la saisie de quelques lettres sans importance, de quelques armes de luxe, de chevaux et de harnais ».

Les procès-verbaux n'indiquent pas si Mmes d'Enville et de la Rochefoucauld ont été laissées à la Roche-Guyon libres ou détenues.

Mais, au retour de Bouffard à Paris, la nouvelle de l'arrestation et de l'assassinat de M. de la Rochefoucauld produisit à l'Assemblée législative une émotion profonde. Immédiatement, dès le 10 septembre, un arrêté du comité de surveillance de l'Assemblée nationale, déclara que

« Mmes de la Rochefoucauld et d'Enville étaient sous la sauvegarde de la loi, que leurs personnes devaient être libres, dans le cas où elles auraient été mises en état d'arrestation ».

Cet arrêté était signé, non pas seulement des trois membres qui avaient signé le premier arrêté, mais de neuf membres du Comité de surveillance de l'Assemblée.

Un mandataire desdites dames, le sieur Feuillet, présenta, le 13 septembre, cet arrêté au conseil municipal en permanence de la Roche-Guyon et en requit l'inscription sur les registres; ce qui fut accordé [2].

1. Mêmes *Archives*, procès-verbaux des 5 et 6 septembre 1792.
2. *Archives de la mairie*, procès-verbaux des 13, 16 et 20 septembre 1792. La Roche-Guyon.

Malgré cette décision formelle de l'Assemblée, le Comité de surveillance de la mairie de Paris ne se tint pas pour satisfait, et, par un arrêté du 14 septembre, il donna pouvoir aux deux citoyens Petit et Ronceray de se rendre au château de la Roche-Guyon, d'y faire toute perquisition et de saisir toutes munitions, papiers, chevaux qui pourraient s'y trouver.

Avec une persistance inexplicable, ces deux délégués se présentèrent, le 16 et le 20 septembre, devant le conseil municipal de la Roche-Guyon pour y accomplir leur mission. Mais le conseil ne se laissa pas intimider par leur attitude impérieuse.

La première fois, il leur opposa les procès-verbaux antérieurs de perquisition et l'arrêté du Comité de l'Assemblée nationale du 10 septembre.

La seconde fois, le refus fut plus net encore : ouï le procureur de la commune, le citoyen Leconte, maire, fit tout simplement lecture aux sieurs Petit et Ronceray de la loi rendue deux jours auparavant, le 14 septembre, portant que les municipalités ne peuvent se donner d'ordres, ni envoyer des commissaires, ni exercer aucunes fonctions municipales que dans leur territoire [1].

Ces conflits entre l'Assemblée et la commune de Paris montrent clairement d'où partaient les coups qui atteignaient si cruellement M. de la Rochefoucauld et sa famille. La commune de Paris n'avait pu pardonner au président de l'administration départementale la destitution de son bien-aimé maire Pétion et du procureur-syndic : elle avait obtenu par surprise,

1. Réimpression du *Moniteur*, t. XIII, p. 707. Cette loi autorise même à arrêter les prétendus commissaires.

de trois membres du Comité de l'Assemblée, l'approbation de l'ordre illégal d'arrestation : c'était un acte d'implacable et basse vengeance.

L'assassinat du 4 septembre dessilla, pour un instant, les yeux de l'Assemblée et lui inspira à la fois l'arrêté de protection de Mmes d'Enville et la Rochefoucauld et la loi du 14 septembre.

Cette loi met en pleine évidence l'audace de la commune de Paris et l'anarchie dissolvante de ce pays, où, sous prétexte d'égalité, chacun se croyait maître absolu partout.

A peine deux mois après, le 7 décembre, le maire rendait compte au conseil de l'emploi d'une somme de 600 livres, que M. de la Rochefoucauld lui avait remise de confiance pour être distribuée aux citoyens qui seraient atteints par la levée du 2 septembre 1792[1].

C'était un dernier souvenir que M. de la Rochefoucauld avait laissé en partant pour Forges.

1. *Archives de la mairie*, 7 décembre 1792.

CHAPITRE XXIII

SUITE DES ÉVÉNEMENTS JUSQU'AU DÉCÈS DE MADAME D'ENVILLE

(1792-1797)

Malgré la suspension de toutes les lois depuis 1789, il avait été impossible de laisser sans répression, dans les campagnes, les délits les plus flagrants contre les personnes et les propriétés. Les droits féodaux de Mme d'Enville étaient abolis; elle n'avait plus ni officiers, ni maréchaussée, ni gardes; elle était seule, très âgée, comme réfugiée dans son château, et n'avait échappé que par hasard à la prison; l'occasion était bonne pour les audacieuses réclamations des délinquants punis.

Le 11 décembre 1792, le Conseil municipal apprit qu'une quarantaine d'habitants des communes voisines se préparaient à adresser à Mme d'Enville des réclamations violentes à raison des peines d'amendes, confiscation ou prison, qu'ils avaient subies depuis quelques mois.

Décision fut prise de convoquer la garde nationale pour assurer la sûreté des personnes.

L'attente ne fut pas longue; le lendemain, averti par le tambour, le Conseil se réunit, trouva sur la place publique trente ou quarante individus qu'il exhorta à la paix et ne permit qu'à quatre d'entre eux

de pénétrer dans le château pour remettre une lettre à Mme d'Enville et s'entendre avec elle.

Cette lettre adressée « à la brave citoyenne d'Enville » considérait, bien entendu, la prison, les amendes comme des iniquités, les confiscations d'armes comme des vols, et se terminait par cette phrase significative :

« Brave citoyenne, comme vous avez été de toute justice, nous espérons que vous aurez égard à notre juste réclamation, *afin d'éviter les plus graves dangers* [1]. »

Malgré ces menaces, tous se retirèrent à la suite de cette entrevue, après avoir dit au maire qu'ils avaient reçu réponse. Il est probable que la présence du Conseil et de la Garde nationale sur la place du château facilita beaucoup la négociation.

Mme d'Enville put enfin espérer quelques mois de tranquillité.

Pour la fin de cette année 1792, notons seulement quelques faits particuliers pour la commune de la Roche-Guyon :

La clôture des anciens registres de baptêmes, mariages et décès tenus jadis par le clergé;

L'élection du juge de paix par le suffrage universel;

La loi du 20 septembre 1792 avait confié aux maires et aux adjoints seuls la rédaction des actes de l'état civil : le dernier acte inscrit sur les registres par le vicaire, M. Bertin, est l'acte de baptême de Baptiste-Joseph Chevalier, du samedi 3 novembre 1792.

Les registres sont clos le 8 novembre 1792, par Bertin, vicaire dépositaire; B. Leconte, maire; Alexandre, secrétaire [2].

1. *Archives de la mairie*, séances des 11 et 12 décembre 1792, et lettre annexée au procès-verbal.

2. *Archives de la mairie.*

Le premier acte dressé par un officier de l'état civil est l'acte de naissance de Guillaume-René Pot, devant André-François Chandelier, officier public, nommé à l'effet de constater l'état civil des citoyens.

Le 12 décembre, un procès-verbal constate l'élection de M. Hippolyte Alexandre comme juge de paix du canton de la Roche Guyon et l'élection de quatre assesseurs, du secrétaire et du greffier.

Dans ces temps troublés, cette élection prouve de quelle estime jouissait dans tout le canton l'ancien procureur au bailliage, et quelle confiance absolue méritent les renseignements, et jusqu'aux moindres notes trop rares qu'il a laissées sur l'histoire de son pays.

Quant à la cure paroissiale de la Roche-Guyon, elle subissait d'étranges vicissitudes [1].

Au mois de novembre 1792, le conseil municipal constatait la démission de l'abbé Bertin, ancien vicaire, devenu curé après la destitution de M. Lamblardie.

Dès le 17 décembre, un nouveau curé, l'abbé Vannier, était installé, et le conseil municipal procédait à la réparation du presbytère, qui était très délabré.

Ici se placent deux délibérations très curieuses comme signes des oscillations révolutionnaires et religieuses parmi les populations rurales à cette époque.

Le 11 janvier 1793 [2] le conseil municipal nommait sept citoyens pour transporter tous les objets du culte à Mantes, chef-lieu du district.

Dès le 29 janvier, même mois, le même conseil municipal expose que l'église, ayant été *démontée* des

1. *Archives de la mairie*, délibérations du conseil ou actes de la municipalité.
2. Actes de la municipalité de la Roche-Guyon.

objets du culte, il est nécessaire d'en acheter d'autres, et, en conséquence, vote la somme de 136 livres pour ledit achat.

Certes la somme est modique; il est difficile de supposer comment elle a pu suffire pour pourvoir aux objets les plus nécessaires du culte, mais, huit jours après l'exécution de Louis XVI, après l'anéantissement de toute influence seigneuriale, ce vote est un indice évident de la persistance du sentiment religieux dans ces populations.

Les trois années suivantes ne furent pas moins agitées que l'année 1792. Ce fut, pour tout ce pays, une époque de disette, de misère, de désordre et de terreur.

Dans cette région, entre Mantes, Magny et Vernon, la disette était partout, et il y avait du blé partout[1]. D'où venait ce phénomène économique? On parlait d'accaparement; en toutes ces crises de disettes, c'est le cri instinctif de l'affolement populaire. A-t-il été jadis justifié? Je ne sais; il est quelquefois difficile de préciser le point où commence la spéculation coupable, où finit la sage prévision du commerce honnête; mais, dans ces premières années de la Révolution, il est tout à fait inutile de chercher si loin et dans des manœuvres ténébreuses la cause du mal. La cause est claire, évidente : c'est le désordre inouï de l'administration, l'impuissance des décrets que chaque municipalité s'arrogeait le droit d'appliquer en dehors de son territoire; c'est le conflit de toutes les petites autorités subalternes se disputant le grain qui ne leur appartenait pas, et toutes, menaçant le fermier ou le

1. En 1793, le conseil général de Vernon constate que la ville manque de pain quoique la récolte ait été bonne. (Meyer, *Histoire de Vernon.*)

propriétaire qui refusait de le leur livrer. Entre toutes ces menaces, le fermier, le propriétaire restaient fort inquiets, hésitants, indécis, exposés, quelle que fût leur prudence, aux tracasseries ou à la violence.

Les histoires, les notices locales ne donnent qu'une idée imparfaite de ce pêle-mêle [1]. C'est dans les archives mêmes qu'il faut voir ce luxe d'inspecteurs, de comités, ce choc de décisions contradictoires et ces conflits quotidiens.

Le pont de Gasny était le point de croisement des routes de Vernon, de Magny et de la Roche-Guyon, et, comme au temps de Louis VI, le lieu de rencontres et de rixes entre les riverains des deux rives de l'Epte; du côté de la vallée de la Seine, les relations entre Magny, Mantes et la Roche-Guyon, n'étaient pas meilleures. Des commissaires aux subsistances résidant dans les trois villes ne faisaient qu'accroître le désordre.

Dès le 21 septembre 1792, le conseil municipal de la Roche-Guyon tentait vainement d'assurer par des marchés avec des fermiers ses moyens d'approvisionnement. Le 15 septembre 1793, autre délibération aussi inutile que la précédente.

Dans une réponse adressée au Ministère de l'intérieur, le 22 août 1793, sur un questionnaire relatif à l'état général des communes, les délégués du conseil municipal de la Roche-Guyon attribuent l'abandon du marché aux entraves apportées à la libre circulation des grains [2].

1. Taine, *la Révolution*, t. I et II; Feuilloley, *Notice sur le canton de Magny*, p. 89. Réquisition par des municipalités contre les fermiers ou propriétaires, sous peine d'être déclarés suspects et comme tels conduits à la maison de détention. Meyer, *Histoire de Vernon*.

2. *Archives de la mairie de la Roche-Guyon*, 22 août 1793. Les

Malgré cette enquête, le 12 octobre suivant, un sieur Lépicier, commissaire nommé par le Conseil général du département de Seine-et-Oise, se présente pour faire une nouvelle enquête. Le procès-verbal témoigne des longues doléances de la municipalité de la Roche-Guyon, sur l'impossibilité de se fournir de grains chez les fermiers du département de l'Eure, jadis ses principaux fournisseurs ordinaires; sur la quantité de blé insuffisante fixée pour le marché par le district de Mantes [1].

19 octobre, mêmes doléances. Nomination de deux commissaires assistés de six gardes nationaux pour se transporter à Gasny, chez les fermiers délinquants qui n'apportaient pas au marché la quantité prévue par le district de Mantes.

Les 4 prairial, 15 et 20 messidor an II (23 mai, 2 et 11 août 1794), visites de la municipalité pour constater les contraventions à la loi du maximum contre les cabaretiers, les boulangers, vendant du pain de quatre livres 18 sols [1].

Chaque jour, dénonciations nouvelles et visites nouvelles relatées sur les registres municipaux; il est inutile de poursuivre cette énumération de procès-verbaux qui deviendrait fastidieuse. Ce qui précède suffit pour donner une idée des souffrances, des tracasseries, de ce régime d'arbitraire et d'inquisition que subissait la population de ce pays en ces tristes années.

réponses à ce questionnaire sont signées de noms très connus encore à la Roche-Guyon : Duval, officier municipal; Jacques Lefuel, receveur de l'enregistrement; Hipp. Alexandre, juge de paix; Samson, Alexandre, Bernard Luce; et contiennent des renseignements très intéressants sur la population et l'état du pays.

1. Mêmes *Archives*.

Malgré les cruelles épreuves qu'elle traversait, malgré la réduction très considérable de ses revenus, Mme d'Enville montra que son cœur était au-dessus de la mauvaise fortune et continua, autant qu'elle le pouvait, son assistance aux pauvres de la Roche-Guyon [1].

Au milieu de tous les fléaux, disette, guerre étrangère, guerre civile, odieuses et sanglantes exécutions, la fête du 14 juillet 1793 n'en fut pas moins célébrée par ordre avec une solennité particulière dans toutes les communes de France. On y proclama la constitution de l'an II.

En ce temps-là même où la guillotine était en permanence, on ajouta au cérémonial ordinaire du serment l'effusion d'une embrassade universelle. La fête se termina, constate le procès-verbal du 14 juillet 1793 [2], par une embrassade générale.

« Après avoir embrassé les membres de la municipalité, tous les citoyens se sont embrassés entre eux. »

Nous avons vu plus haut que, dès avant l'année 1793, tous les objets du culte avaient été enlevés des églises. Cependant, le 29 janvier 1793, le conseil municipal vote une somme de 136 livres pour acheter une croix, un ostensoir, divers objets nécessaires pour rendre le culte à la Divinité et dont l'église avait été totalement démontée précédemment [3].

Dans la fête du 14 juillet 1793, figure au second

1. Comptabilité de l'année 1793.
2. *Archives de la mairie de la Roche-Guyon.*
3. Mêmes *Archives*. Ce fait me rappelle une note volante de M. Alexandre signalant que le chapelain avait fait tranquillement son office dans la chapelle du château, pendant toute la Révolution.

rang des signataires, l'abbé Vannier, curé de la Roche-Guyon.

Enfin, le 25 août de la même année, le conseil municipal enregistre encore le serment de François-Charles-Mahuret ou Mahuel, prêtre, comme vicaire de la commune [1].

L'exercice du culte ne dut pas cependant durer bien longtemps après cette époque; car voici le temps des réquisitions de guerre, où des commissaires, plus ou moins attitrés, viennent enlever les chevaux, les armes, le bronze des cloches, le plomb des cercueils.

25 septembre 1793, mise en adjudication de la descente des trois cloches de l'église, et bientôt après, fonte des cloches. 27 septembre et antérieurement, réquisition de chevaux de selle, d'armes enlevées arbitrairement par le sieur Pellerin.

25, 27 et 28 octobre, mêmes réquisitions et conflit entre deux commissaires, les citoyens Rives et Boscheron, se prétendant tous deux délégués par le comité de sûreté générale.

Le conseil municipal de la Roche-Guyon, excédé de ces abus et ne sachant auquel entendre, fait observer que déjà un sieur Pellerin avait réquisitionné les chevaux de la commune et renvoie à l'administration du district de Mantes les deux commissaires escortés du procureur de la commune.

Boscheron revint triomphant et se fit remettre 4 chevaux et 14 harnais, qui se trouvaient encore dans les écuries du château.

Le 14 septembre 1793, pour obéir aux injonctions du conseil général de l'administration du district de

1. *Archives de la mairie*, procès-verbaux des 25 août, 25, 27 septembre, 19, 25, 28 octobre 1793.

Mantes, le conseil de la Roche-Guyon prit une délibération relative à l'enlèvement de tous les cercueils de plomb qui se trouvaient dans le chœur de l'église. Ces cercueils étaient ceux des seigneurs de la Roche-Guyon.

On se souvient que le vieux prieuré, lieu de sépulture des anciens seigneurs, tombant en ruines, avait été tout à fait détruit en 1781 et que toutes les tombes avaient été transportées dans le chœur de l'église paroissiale.

Le 30 frimaire an II (20 décembre 1793), en présence du maire, les cercueils furent tirés des tombes et ouverts; le plomb fut fondu et s'est trouvé peser 770 livres; les ossements furent portés au cimetière dans la fosse commune [1].

Deux monuments remarquables, celui de Marie de la Roche-Guyon, décédée en 1497, et celui de François de Silly, décédé le 19 février 1628, furent enlevés et transportés à Paris au musée Lenoir.

En 1823, M. Alexandre, alors maire de la Roche-Guyon, réclama ces deux tombeaux. Mais celui de François de Silly put seul être retrouvé et rendu à l'église [2], en 1824.

Les deux représentants du peuple, Lacroix et Musset, étaient alors députés dans le département de Seine-et-Oise.

Ils avaient déjà commandé la profanation des tombes et des restes mortels des anciens seigneurs;

1. *Archives de la mairie*, procès-verbaux des 14 septembre et 20 décembre 1793. Notes de M. Alexandre.

2. On croit que les fragments sculptés en pierre, représentant deux moines et des armoiries et encastrés dans le mur du couloir de la chapelle du château, proviennent de la sépulture de Marie de la Roche-Guyon.

ils voulurent achever la destruction de leur mémoire et de leur plus ancien donjon.

Dans une séance du conseil général du département de Seine-et-Oise, le 2 octobre 1793, sur l'observation qui leur est faite, disent-ils, qu'il existe à la Roche-Guyon une tour pouvant *devenir redoutable si elle était occupée par les contre-révolutionnaires*, ils arrêtent qu'elle sera démolie et requièrent les citoyens administrateurs de faire procéder à la démolition dans le plus court délai.

Dans la séance du conseil municipal de la Roche-Guyon du 9 octobre, un administrateur du district notifia l'arrêté des députés avec injonction au maire de surveiller ladite démolition et d'en rendre compte [1].

Cette tour, si elle était occupée par les contre-révolutionnaires, pouvait être redoutable et préjudicier à la chose publique!

C'était un prétexte misérable. Depuis près de cent cinquante ans, Richelieu avait pris soin de niveler au ras du sol les tours trop hautes et les manoirs trop redoutables; d'ailleurs les représentants du peuple, si vigilants, ne pouvaient ignorer que, dans la même région, deux autres citadelles subsistaient encore et avaient été jadis réputées, au moins autant que la Roche-Guyon, forteresses de premier ordre : la tour du prisonnier et les vieilles murailles de Gisors; l'antique et vaste forteresse de Richard Cœur-de-Lion, le château Gaillard aux Andelys.

Il fallut cependant obéir : dès le 31 octobre, une escouade d'ouvriers se mit à l'œuvre et le travail se poursuivit pendant l'hiver 1793-1794. Mais, vers la fin de janvier 1794, les grosses pierres des arêtes et

1. *Archives de la mairie de la Roche-Guyon*, 30 octobre 1793.

les décombres s'étaient amoncelés autour du donjon, avaient rempli la première enceinte, et formaient un seul bloc avec les ruines de la tour; force fut de s'arrêter et de laisser là ce bloc informe [1]. Ce fut pendant de longues années, et jusqu'à l'époque de ma jeunesse, comme une carrière lentement rejetée dans les fossés extérieurs, et d'où les habitants obtenaient permission de tirer d'excellents matériaux de construction. Aujourd'hui, la ruine est déblayée; la tour de 80 pieds de haut ne mesure plus que 50 pieds. La crête est découronnée, irrégulière; ses enceintes ébréchées; telle qu'elle est, par sa situation, par le profil de ses trois enceintes, par le bois qui l'entoure et aussi par sa haute antiquité, par ses vieilles légendes, elle forme, en face de cette presqu'île de Freneuse, un des sites les plus pittoresques des bords de la Seine.

Malgré l'iniquité de ces mesures de prétendu salut public, de cette perquisition, de ces scellés, de cette destruction brutale et inutile d'un vieux monument du passé, ce fut Mme d'Enville qui dut payer les frais de tous ces actes arbitraires; le paiement des gardes des scellés et des démolisseurs est inscrit dans ses comptes à côté de ses libéralités persistantes aux pauvres de son ancien domaine.

Dans le même mois, le 25 octobre, en exécution de l'article 6 d'un décret de la convention du 17 juillet 1793, relatif à la suppression des droits féodaux, et de censive [2], une espèce d'autodafé eut lieu sur la place, où était planté l'arbre de la liberté, c'est-à-dire sur la place du château. Là, le maire et le conseil

1. M. Alexandre a souvent raconté ces détails en ma présence.
2. *Archives municipales*, 25 octobre 1793.

municipal firent solennellement brûler huit registres, dont quatre de recettes des droits des francs-fiefs, et amortissement, de l'année 1728 à l'année 1789; et quatre sommiers de découverts de menus droits, lesquels registres avaient été déposés par Jacques-Gabriel Lefuel, receveur de l'enregistrement du bureau de la Roche-Guyon.

Au point de vue de l'abolition des droits féodaux, cette destruction était bien inutile; ces droits avaient été bien et définitivement abolis pas la renonciation même de la noblesse, et l'œuvre de la nuit du 4 août 1789 avait été plus que complétée par des lois successives.

Quant au point de vue historique, cette destruction causait une perte considérable; c'était détruire les documents les plus sûrs sur la constitution et les mutations de la propriété dans le duché de la Roche-Guyon pendant cent ans.

Tous ces actes révolutionnaires paraissaient avoir enflammé le zèle républicain des habitants de la Roche-Guyon.

Le 31 du même mois d'octobre, en la séance du conseil général de la commune, une société populaire fut établie [1].

« Elle était destinée à surveiller les malveillants, à s'instruire réciproquement des droits et devoirs du citoyen, afin de ne former qu'une famille unie et heureuse de vrais sans-culottes républicains, qui ont juré de vivre libres ou mourir et de faire respecter les personnes et les propriétés. »

Voilà certes de fiers et beaux sentiments; c'était d'ailleurs le programme de toutes les sociétés, de

1. *Archives de la mairie*, 31 octobre 1793.

tous les clubs, et l'on sait quels démentis sanglants les partis extrêmes de la Révolution donnèrent à ce programme menteur.

Les habitants de la Roche-Guyon s'empressèrent d'adhérer, tous, à cette société, et de s'associer, de bonne foi, à ces principes d'ordre, de liberté et de sécurité publique. Nous verrons bientôt avec quelle fermeté ils interprétaient les droits et les devoirs d'une association de bons citoyens.

Depuis les journées du 4 et 5 septembre 1792, la Convention avait succédé, le 21 de ce même mois, à l'Assemblée législative. Le meurtre du jeune comte de Chabot et du duc de la Rochefoucauld, la dispersion, l'incarcération et l'émigration des membres de leur famille avaient créé l'isolement autour de mesdames, ou, suivant la locution de ces temps, autour des citoyennes d'Enville et La Rochefoucauld; unies par leurs douleurs communes, par leurs périls communs, elles vivaient au château de la Roche-Guyon. De leur ancienne société, il ne restait auprès d'elles que leur fidèle ami, M. de Dolomieu [1].

Le décret de l'Assemblée législative du 10 septembre 1792 semblait assurer leur sauvegarde et leur sécurité; il n'en fut pas ainsi.

Les violences, les discordes sanglantes de la Convention, ses craintes sincères ou simulées ne laissaient plus de place à la raison ni au bon sens; la loi antijuridique du 17 septembre 1793 *sur les suspects* résumait toutes les passions haineuses, donnant libre cours et un encouragement légal aux basses manœuvres des délateurs et à l'arbitraire du tribunal révolutionnaire.

1. *Biographie universelle* de Michaud, mot Dolomieu.

Après la profanation des tombes, les perquisitions et les réquisitions, mesures générales que pouvaient justifier les nécessités de la guerre, la dénonciation faite le 2 octobre 1793 dans le conseil général de Seine-et-Oise et la décision prise pour la destruction de la tour, indiquaient qu'un danger plus personnel menaçait les châtelaines de la Roche-Guyon. Le danger était en effet imminent; Mmes d'Enville et de la Rochefoucauld furent arrêtées et incarcérées.

Quelle fut la date précise de l'arrestation? A Paris ou à la Roche-Guyon? Quel fut le lieu de leur détention? Ni les archives nationales, ni les archives de la préfecture de police, ni les traditions des familles de Rohan et de Castellane, descendants directs de Mme d'Enville, ne révèlent aucune trace de ces détails. C'est une lacune très regrettable [1].

La loi des suspects, le tribunal révolutionnaire et l'émigration avaient brisé tous les liens de famille.

Il faut chercher ailleurs les renseignements sur la captivité de Mme d'Enville.

Le procès de la reine (12 août, 16 octobre 1793) avait surexcité les rigueurs des lois révolutionnaires, des persécutions et des délations individuelles.

1. Un registre dressé avec un soin minutieux par M. Léon Labat, archiviste de la préfecture de police en 1871, contient les dates de l'écrou, de la condamnation ou de la mise en liberté de tous les détenus pendant la convention et pour toutes les prisons, *excepté la prison des Madelonnettes*, dont les registres ont été brûlés pendant la Commune. Ce registre ne mentionne que l'arrêté de la mise en liberté des dames d'Enville et La Rochefoucauld; ce qui ferait supposer qu'elles furent détenues aux Madelonnettes; mais, d'après les traditions de la famille, elles auraient été détenues au couvent des Dames anglaises, où leurs femmes de chambre avaient demandé à être enfermées avec elles.

Le 10 frimaire an II (30 novembre 1793), le procès-verbal des séances de la Convention [1] constate qu'une députation de la commune et de la société populaire de la Roche-Guyon a présenté à la Convention une pétition relative à différentes mesures de sûreté publique. Mais je n'ai trouvé nulle part le texte ni même l'analyse de cette pétition; le même jour, un décret de la Convention chargeait le comité de sûreté générale de prononcer sur l'arrestation des citoyennes d'Enville et Chabot (La Rochefoucauld).

Dans le même mois, le 29 frimaire (19 décembre 1793), un arrêté du comité de sûreté générale ordonnait d'arrêter et de conduire dans la prison de la Force, l'intendant de la *femme*, ci-devant duchesse d'Enville (le sieur Raineville ou Renneville), de saisir les papiers suspects, de mettre les scellés sur les papiers autres que ceux reconnus suspects [2].

Enfin les comptes du sieur Souchard, agent de Mme d'Enville à la Roche-Guyon, constatent pour l'année 1793-1794 que du 29 brumaire an II (19 novembre 1793) jusqu'au 13 ventôse an II (3 mars 1794), la somme de 680 livres a été versée aux gardiens des scellés établis par les commissaires qui ont arrêté les citoyennes d'Enville et La Rochefoucauld.

Ces différents documents semblent indiquer que les deux dames ont été mises en état d'arrestation vers

1. Voir procès-verbaux des séances de la Convention. Archives de la Chambre des députés.

2. *Archives nationales*, dossier Raineville (F7 4774[36]), arrêté du 29 frimaire an II; autre arrêté (même dossier) ordonnant que le citoyen Raineville serait extrait chaque jour de sa prison pour régler ses comptes; autre arrêté du 1er floréal an II ordonnant de nouveau l'arrestation dudit citoyen; enfin autre arrêté du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794) ordonnant sa mise en liberté et la levée des scellés.

le mois de novembre 1793. Elles étaient encore détenues quand survint la journée du 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Je n'ai pas à raconter ici cette étonnante journée; le matin encore, Robespierre était tout-puissant; le soir, il gisait, la mâchoire fracassée, sur une table à l'Hôtel de Ville; le lendemain, il était guillotiné, avec vingt et un de ses partisans, renversé et condamné par des hommes aussi violents que lui, dont il avait eu l'imprudence de se faire craindre.

Le régime de la Terreur était suspendu, mais non pas arrêté subitement; le sort des prisonniers était encore bien précaire et périlleux.

Deux mois après, au mois de septembre 1794, Mmes d'Enville et de la Rochefoucauld étaient encore détenues.

Il nous faut maintenant revenir à la Roche-Guyon pour suivre leur histoire.

Les 16 fructidor an II de la République (2 septembre 1794), l'Assemblée générale de la commune de la Roche-Guyon fut convoquée. Après l'expédition de différentes affaires, le citoyen Ratel jeune demanda la parole pour rendre compte des démarches que l'assemblée l'avait chargé de faire, concurremment avec les citoyens Leconte et Grippierre, auprès du comité de sûreté générale pour l'élargissement des citoyennes d'Enville et La Rochefoucauld.

Il exposa que lui et ses collègues[1] étaient parvenus à prendre connaissance des causes de la détention

1. *Archives de la mairie*, procès-verbal du 16 fructidor an II. J'ai suivi, dans cette analyse, le texte du procès-verbal. La note remise par les délégués du comité de sûreté générale est beaucoup plus développée. M. le duc de la Roche-Guyon m'en a communiqué une copie imprimée, mais l'original paraît perdu, et cette copie n'est pas datée. (Voir Appendice.)

et qu'ils avaient été fort surpris de ne trouver qu'une longue dénonciation, où la généralité de la commune de la Roche-Guyon n'était pas moins inculpée que lesdites citoyennes.

« D'après cette dénonciation, la commune se serait laissé influencer et imprégner d'aristocratie par les largesses desdites citoyennes; que le chirurgien, la pharmacie qu'elles entretenaient, que les bienfaits qu'elles répandaient n'étaient qu'un moyen de parvenir plus sûrement à corrompre et à pervertir l'esprit public.

L'Assemblée, indignée d'une semblable dénonciation, considérant qu'il importait, tant pour l'honneur de la Commune que pour rendre hommage à la vérité, d'obtenir la mise en liberté des personnes qui ont été victimes de cette calomnie, a réélu à l'unanimité les citoyens Ratel jeune, Leconte père et Grippierre, à l'effet de persister dans la réclamation de la liberté des citoyennes Enville et La Rochefoucauld et les charge de déclarer au Comité de sûreté générale que le dénonciateur lui en a imposé sciemment dans sa lettre du 10 frimaire dernier.

Qu'il est absurde de supposer que la commune de la Roche-Guyon sur Seine, qui a toujours été à la hauteur des principes de la Révolution, qui a constamment marché dans le véritable chemin de la liberté et de l'égalité et qui n'a pas une démarche oblique à se reprocher dans les différentes crises qui ont assailli la république naissante, ait pu souffrir dans son sein un foyer de corruption,... et réclamer la liberté de celles qui en auraient été les auteurs. »

La pétition rappelle que, parmi les défenseurs de la patrie, plus de quatre-vingts n'ont pas attendu la réquisition pour voler au combat;

« Que la commune a toujours satisfait à toutes les réquisitions qu'a commandées le Salut public, qui a terrassé *sans violence* le fanatisme... et mérité les éloges du repré-

sentant du peuple Crassous, envoyé en mission dans le département.

D'ailleurs, la commune n'a réclamé lesdites citoyennes Enville et La Rochefoucauld que parce qu'elle a les preuves les plus suivies, les plus constantes et les moins équivoques de leur amour pour la liberté et l'égalité;... loin de vexer lorsqu'elles le pouvaient faire impunément, sous l'ancien régime, si heureusement anéanti, elles n'ont jamais cherché qu'à adoucir le sort des malheureux par la suppression antérieure à la Révolution de droits tyranniques qui pesaient sur eux, et qu'enfin elles sont formellement exceptées de la loi du 17 septembre 1793 [1].

En conséquence, l'Assemblée déclare de nouveau *à l'unanimité* qu'elle persiste à demander leur liberté; que, sous sa responsabilité collective et celle personnelle et individuelle de chacun de ses membres, elle se chargera desdites citoyennes; et, pour donner plus de poids et d'authenticité à la présente délibération, elle sera signée par tous les membres individuellement composant la présente assemblée; arrête en outre que le citoyen maire sera invité à écrire aux représentants de Seine-et-Oise et notamment au citoyen Crassous, à l'effet d'aider et appuyer les commissaires de la commune dans leurs démarches. »

Cette délibération remarquable est signée sur l'original de 113 noms, auxquels il faut ajouter 11 noms de citoyens qui, présents, ont déclaré l'adopter et ne savoir signer.

Elle est, à la fin, certifiée par Lambert, président, et Ratel, secrétaire.

Un mois à peine après cette délibération, par des arrêtés des 9, 10 et 11 vendémiaire an III (30 septembre, 1er et 2 octobre 1794), le comité de sûreté générale ordonnait la mise en liberté des citoyennes

1. Loi du 17 septembre 1793 sur les émigrés et les suspects, pères et mères des émigrés.

La Rochefoucauld et *Danville* et la levée de tous scellés apposés sur leurs effets et papiers [1].

En exécution de ces arrêtés, Mmes d'Enville et de la Rochefoucauld furent mises en liberté; c'est évidemment à l'intervention de tous les habitants de la Roche-Guyon, aux démarches actives de leurs délégués qu'elles durent cet acte de justice. La délibération du 16 fructidor était remarquable par la décision, la netteté et l'adresse de la rédaction; on n'y retrouve ni l'emphase ni les sophismes des discours et des écrits de cette époque; et les sentiments de reconnaissance pour l'ancienne dame du pays y sont habilement conciliés avec les idées et les sentiments révolutionnaires de la société populaire.

Les démarches relatives à la mise en liberté de Mmes d'Enville et de la Rochefoucauld ont-elles commencé dès le 10 frimaire an II (30 novembre 1793), date de la pétition remise à la Convention sur des mesures d'utilité générale? ou bien ces démarches sont-elles postérieures à la chute de Robespierre?

Les documents, consultés jusqu'à ce jour, ne me permettent pas de résoudre la question.

Depuis le 9 thermidor, depuis la fin de la Terreur sanglante jusqu'au 9 vendémiaire an III, deux mois à peine s'étaient écoulés; sans doute le péril désormais était moindre pour les prisonniers et pour ceux qui réclamaient leur mise en liberté; cependant, les citoyens qui, pour sauver leur tête, avaient fait tomber

1. L'original des arrêtés de vendémiaire an III se trouve aux archives de la préfecture de police de Paris, au dossier de la Rochefoucauld. Aux Archives nationales (carton F, n° 4 755), se trouvent les copies des trois arrêtés de 9, 10 et 11 vendémiaire an III. Plus, un petit cahier d'histoire romaine sur Romulus et Numa; ledit cahier, saisi probablement parce qu'il commence par ces mots soulignés par le comité : *Romulus déclaré roi.*

les têtes de Robespierre et d'une centaine de ses partisans, ne jouissaient pas d'une réputation très rassurante, et il était permis de ne pas avoir une confiance absolue dans leur modération.

La délibération du 16 fructidor fut donc un acte de courage, ou, mieux encore, un élan spontané de reconnaissance qui fait grand honneur aux habitants de la Roche-Guyon.

Cette région, un peu à l'écart, où les moyens de communication étaient malaisés, ne paraît pas avoir éprouvé pendant la fin de ce XVIIIe siècle le contrecoup des événements politiques ni des guerres extérieures.

La cherté du grain fut encore pendant quelque temps le grand fléau. La création d'ateliers de charité (9 novembre 1792), des conflits avec les communes voisines témoignent de ces souffrances de la population et du souci constant des municipalités.

Il était interdit aux fermiers de vendre du blé autre part que sur les marchés publics (loi du 4 thermidor an III). De là, inquisition, perquisitions, saisies par les municipalités sur toutes charrettes de blé circulant sur les routes.

C'était surtout de la part de la municipalité de la Roche-Guyon, commune peu fertile en blé, des procès-verbaux [1] et des conflits perpétuels. La municipalité s'arrogeait le droit de condamner les délinquants à l'amende et à la prison, d'infliger même l'aggravation du régime au pain et à l'eau. On alla jusqu'à refuser de rendre à un fermier une voiture de grains saisie et de le soustraire à l'amende

1. *Archives de la mairie*, 9 novembre 1792, 27 fructidor an III (14 septembre 1794), 1er vendémiaire an IV (22 septembre 1795), 5 vendémiaire an IV (26 septembre 1795).

et à la prison, et cela malgré des ordres supérieurs. Le procès-verbal du 5 vendémiaire an IV témoigne sur cet incident d'une véritable irritation : ventre affamé n'avait pas d'oreilles.

Cependant, sauf cette crise, qui paraît avoir pris fin vers cette époque, le bourg de la Roche-Guyon était alors, sinon en pleine prospérité, au moins en état assez satisfaisant. Il était encore chef-lieu de canton, siège important de deux marchés par semaine : marché de grains, de porcs, d'étoffes, de denrées diverses, marché que depuis des siècles fréquentaient les communes voisines.

Affranchi désormais de toute entrave féodale, il profitait en pleine liberté des nouvelles institutions, et les citoyens que l'élection avait placés à la justice de paix et à la municipalité avaient fait preuve, à travers des circonstances très difficiles et périlleuses, d'un tact, d'une capacité, d'un sang-froid, d'une modération et d'un courage tout à fait remarquables.

La population s'élevait [1], pour le bourg seul de la Roche-Guyon, à 1 027 habitants [2].

Tel était l'état de ce pays à la fin du XVIIIe siècle; en 1797, la mort de Mme d'Enville marquait aussi, dans ce pays, la fin des traditions, des idées, des mœurs, des institutions et de tout le passé, désormais écroulé, de l'ancien régime.

Mme d'Enville mourait à Paris, le 31 mai 1797, à l'âge de quatre-vingts ans.

1. Etat de la population du canton de la Roche-Guyon en l'an V (1796-1797) : 15 communes : la Roche-Guyon, Amenucourt, Gommecourt, Limetz, Bennecourt, Freneuse, Méricourt, Mousseaux, Moisson, Vétheuil, Vienne, Villers, Hautisle, Chérence, Frocourt. Total de la population : 10 033 habitants.

2. Aujourd'hui réduite à 500 habitants à peine.

Son corps fut enterré à l'église de Saint-Roch. Son cœur fut rapporté à la Roche-Guyon et déposé le 30 octobre 1797 dans la chapelle de son château, par M. Louis-Antoine de Rohan-Chabot, son gendre, et par Mme Alexandrine-Charlotte-Sophie de Rohan, sa petite-fille et belle-fille, veuve de Louis-Alexandre, duc de la Rochefoucauld.

La chapelle de Mme d'Enville était alors dans la cour du Cerf.

Lors de la restauration de l'ancienne chapelle du Roc, vers l'année 1824, son cœur y fut transféré et une inscription funéraire y fut placée par son petit-fils Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, prince de Léon [1].

Telle fut la fin de cette noble femme : noble par la naissance, par l'élévation et la franchise de son caractère; très originale et personnelle par ses idées philosophiques, par sa bienfaisance et par sa sincérité dans la mise en pratique de ses idées.

Amie sûre, elle fut dévouée à Turgot dans sa disgrâce et sut venir en aide à Condorcet, que sa faiblesse entraîna aux partis extrêmes et qui eut la mémoire trop courte. Il fallait que le caractère de Mme d'Enville eût un charme réel de franchise, de bonté et d'imagination pour avoir pu se concilier à la fois l'amitié des courtisans et des philosophes, des femmes les plus dissemblables, de la gracieuse Mme de Choiseul et de la revêche Mme du Deffand.

Contemporaine du maréchal de Richelieu et de Voltaire, elle avait passé son enfance au milieu des

1. Inscription dans la chapelle du Roc, ancienne chapelle de Notre-Dame des Neiges. Papiers Alexandre. — Après la vente de la terre de la Roche-Guyon, en 1829, le cœur de Mme d'Enville fut transporté dans le caveau de la famille de Rohan, derrière l'église de la Roche-Guyon.

personnages de la Régence et des commensaux survivants du Régent; plus tard, elle avait fait grande figure à Versailles, au temps le plus brillant de la cour de Louis XV; puis dans le cercle frondeur et plus personnel des philosophes et des gentilshommes inclinant aux idées nouvelles.

Contemporaine de Mirabeau et de Barnave, de Danton et de Robespierre, elle avait été témoin du bouleversement de l'ancienne société française, de la dispersion, de l'exil, de l'incarcération, de la mort tragique de ses amis et de ses enfants.

Elle survivait presque seule à tout ce passé, et, comme tant d'autres personnages de son temps, elle avait éprouvé les extrémités les plus opposées de la fortune.

Enfin, elle avait assisté à des catastrophes inouïes, conséquences imprévues des idées de liberté, d'égalité, de philanthropie, dont elle avait été tant éprise, et elle mourut à une époque confuse, sans avoir pu même pressentir le progrès social, la civilisation nouvelle, qui pourraient un jour germer pour la France du fond de ce chaos de ruines.

CHAPITRE XXIV

DESCENDANTS DE MADAME D'ENVILLE

(1797-1816)

Mme d'Enville avait survécu à ses trois enfants. Sa fille Adélaïde-Émilie, son fils le duc de la Rochefoucauld étaient morts sans postérité. Sa fille Elisabeth-Louise, femme du comte de Chabot (depuis duc de Chabot et duc de Rohan), était décédée en 1786, laissant trois enfants.

Comme on l'a vu plus haut, le plus jeune des trois enfants de Rohan, Armand-Charles-Just, avait été massacré à l'abbaye Saint-Germain des Prés, le 3 septembre 1792.

En 1797, Mme d'Enville n'avait auprès d'elle que son gendre et Mme de la Rochefoucauld, sa petite-fille, qui avait traversé avec elle tant de jours de malheur et de péril.

L'aîné de ses petits-enfants, Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, prince de Léon, avait émigré.

Comme émigré, il était frappé de mort civile, aux termes de la loi du 1er mars 1793.

Mme de la Rochefoucauld devenait donc légalement seule et unique héritière de Mme d'Enville et recueillait, en cette qualité, la totalité de la succession.

Cependant le prince de Léon rentra en France en l'année 1800, et nous allons voir tout à l'heure quel changement sa présence apporta dans les desseins de Mme de la Rochefoucauld et dans la propriété de la terre de la Roche-Guyon.

Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot [1] naquit le 3 décembre 1761 à Paris, à l'hôtel de Rohan-Chabot, place Royale.

Il fut nommé, à sa naissance, le comte de Polduc, ensuite le comte de Chabot, et enfin, en 1785, il prit le nom de prince de Léon.

Le 20 juillet 1787, il épousa Anne-Louise-Madeleine-Elisabeth de Montmorency.

Il entra au service à l'âge de quinze ans en qualité de cadet-gentilhomme dans le régiment de Jarnac-dragons.

Au mois d'avril 1788, il fut nommé colonel du régiment de Royal-Piémont-cavalerie.

En 1790, il alla rejoindre à Turin le comte d'Artois. Les violences populaires des années suivantes, les massacres, les assassinats juridiques du tribunal révolutionnaire, les lois draconiennes sur les émigrés et les suspects, lois qui décrétaient l'arbitraire dans la persécution; tous ces événements qui inspiraient la terreur au dedans, inspiraient l'horreur au dehors et ne devaient donner ni au prince de Léon, ni aux émigrés et aux absents le désir ni même la possibilité de rentrer dans leur patrie; et cependant, malgré ces excès populaires qui pouvaient justifier les adversaires de la Révolution, nous ne pouvons que

1. *Notice historique et généalogique sur la maison de Chabot et autres pièces concernant cette maison*, 1834. Anonyme, Bibliothèque Nationale, $\frac{L^3}{183}$ m. Paris, in-8, autre édition in-12.

déplorer l'aveuglement fatal qui a confondu parfois les émigrés dans les rangs des ennemis de la France.

Entraîné par son dévouement au roi et par son ardeur, le prince de Léon, partagea les illusions, les périls, les aventures militaires hasardeuses de l'émigration et ne désespéra de la cause royaliste que quand le comte de Provence lui-même en désespéra.

En 1800, il rentra en France; en 1807, à la mort de son père, Louis-Antoine-Auguste de Rohan Chabot, il prit le titre de duc de Rohan.

A son retour en France, la situation du prince de Léon (que l'on appelait alors, dans les actes publics, M. Rohan-Chabot de Léon) était assez précaire. Comme émigré, il était frappé de mort civile, et la nation s'était emparée de la succession de sa mère, décédée en 1786.

Cette spoliation fut consommée dans un règlement que M. de Rohan père et Mme de la Rochefoucauld furent obligés de subir.

Quant à la succession de Mme d'Enville, décédée en 1797, le prince de Léon, mort civilement, n'y avait légalement aucun droit, et Mme de la Rochefoucauld, sa sœur, avait recueilli, comme héritière, toute cette succession.

Mme de la Rochefoucauld ne considéra cette situation que comme provisoire; la fiction légale de la mort civile ne lui parut jamais un titre légal définitif, et, dès le retour de son frère, elle résolut de lui rendre, autant que possible, sa part dans la succession de sa grand'mère.

Les lois nouvelles et la tolérance du gouvernement, qui détruisaient peu à peu les effets des lois révolutionnaires contre les émigrés, lui fournirent une occasion favorable; et, par un acte passé devant Lebrun

et Péan, notaires à Paris, le 8 janvier 1808, les biens immobiliers dépendant de la succession de Mme d'Enville furent partagés entre ses deux petits-enfants [1].

La terre de la Roche-Guyon, telle qu'elle était à cette époque, fut attribuée au prince de Léon. Déjà depuis l'année 1800, sa sœur paraît lui avoir abandonné, en fait, la jouissance et l'administration de cette terre. Nous verrons plus tard ce qu'il advint de ce partage.

En attendant, le prince de Léon, devenu duc de Rohan depuis la mort de son père, succédait ainsi à sa grand'mère comme châtelain de la Roche-Guyon.

Les dernières années de l'Empire se passèrent sans incidents notables en ce pays.

Après la Restauration, le duc de Rohan fut nommé en 1814 premier gentilhomme de la chambre du roi, à la place du duc de Fleury. Pendant les Cent-Jours, il suivit Louis XVIII à Gand et l'accompagna à son retour. Il fut fait lieutenant général le 31 septembre 1815.

Le 5 février 1816, il faisait encore son service de gentilhomme de la chambre au château des Tuileries, où il avait un appartement.

Deux jours après, une maladie subite mettait ses jours en grand danger. Le roi envoya prendre de ses nouvelles; le duc d'Aumont se rendit auprès du malade :

« Je suis très sensible à l'extrême bonté du roi, lui dit le duc de Rohan, je ne puis plus parler; j'étouffe. »

1. Ce partage était prématuré et peu prudent. Car ce fut seulement par un décret impérial du 29 décembre 1810 que l'État renonça à se prévaloir de la loi du 1er mars 1793, qui lui accordait la dévolution des successions des émigrés pendant cinquante ans.

Le lendemain matin, 8 février, à huit heures, il expirait.

Son corps fut inhumé dans la sépulture de famille, à la Roche-Guyon.

M. le duc de Rohan laissait six enfants :

1° Louis-François-Auguste, prince de Léon;

2° Adèle-Antoinette-Stéphanie-Henriette, mariée à Aimé de Gontaud-Biron;

3° Anne-Louis-Fernand;

4° Marie-Charlotte-Léontine, mariée à M. de Lambertye;

5° Louis-Charles-Philippe-Henri-Gérard de Rohan-Chabot;

6° Anne-Louise-Zoé-Laura-Clémentine.

La succession du duc de Rohan s'ouvrait dans des circonstances assez singulières. Le partage du 8 janvier 1808, en constatant en termes généraux que les valeurs mobilières avaient été partagées également entre le frère et la sœur, contenait, au profit du duc de Rohan, l'attribution formelle et définitive de toute la terre de la Roche-Guyon.

Dans les années suivantes, des doutes soulevés sur la régularité des partages des successions recueillies par les émigrés auront probablement éveillé quelques scrupules sur la validité du partage de 1808. Probablement aussi, le duc de Rohan et Mme de la Rochefoucauld, devenue Mme de Castellane, auront voulu donner à leurs conventions l'autorité définitive de la chose jugée.

C'est donc à ces intentions communes aux deux parties que nous croyons devoir attribuer la contestation judiciaire que Mme de Castellane commença contre son frère dès l'année 1815 sur les effets du partage.

Au décès du duc de Rohan, l'affaire n'était pas terminée et ce fut seulement au courant de l'année 1816 qu'un arrêt définitif maintint les héritiers de Rohan dans la propriété de la terre de la Roche-Guyon, et ordonna, après de volumineuses expertises, le lotissement de la terre et le partage entre les six héritiers.

Le partage définitif eut lieu, par acte reçu par Lebrun, notaire à Paris, le 9 octobre 1819 et annula l'acte antérieur.

Le château, le parc de la Roche-Guyon, des bois et des fermes sur la rive droite de la Seine furent attribués au fils aîné du duc de Rohan, au prince de Léon, Louis-François-Auguste, chef de la famille, qui avait pris le titre de son père; d'autres lots furent attribués à d'autres cohéritiers. Les droits d'aînesse et de substitutions indéfinies n'existaient plus; la volonté du père de famille pour la disposition de ses biens était restreinte dans d'étroites limites et ne pouvait plus assurer au fils aîné qu'une prééminence de fortune relativement insignifiante.

Le lotissement de ce vaste domaine était, en ce pays, la première application éclatante du niveau du Code civil; ainsi s'opéra le premier démembrement de la terre de la Roche-Guyon.

CHAPITRE XXV

BOURG DE LA ROCHE-GUYON. — ORGANISATION MUNICIPALE. — ABOLITION ET RÉINSTALLATION DU CULTE CATHOLIQUE

(1789-1829)

§ 1. — Organisation municipale.

Par des décrets des 14 et 22 décembre 1789 et 15 janvier 1790, l'Assemblée constituante réglait les fonctions et la composition des municipalités, établissait des assemblées administratives de district et de département, et enfin organisait la France en départements et en districts.

Mais il ne suffit pas de décréter une organisation nouvelle; il faut la mettre en action, et cette mise en action fut très laborieuse. Dans cette société si agitée, les municipalités provinciales, incertaines sur l'étendue de leurs attributions, étaient en butte aux injonctions, aux menaces, aux violences même, des députés en mission, des sociétés populaires, des comités révolutionnaires, de tous ces êtres parasites, qui pullulent au milieu de la confusion générale et qui prétendent, chacun, à l'omnipotence.

L'Assemblée souveraine rendait décrets sur décrets pour réprimer ces conflits sans cesse renaissants.

Ce fut seulement à partir de la Constitution de

l'an VIII (13 décembre 1799) que l'ordre commença à s'établir dans la pratique de l'organisation municipale.

On peut ajouter quelques traits à ceux déjà relatés dans les chapitres précédents.

Pendant cette période, les populations n'avaient pas encore perdu leurs anciens usages, et dans certains cas particuliers, l'ancienne convocation de toute la commune, à son de cloche et de tambour, persistait encore.

Le 5 brumaire an V (23 octobre 1796), le 2 fructidor an V (21 août 1797), le 10 du même mois, et à d'autres dates encore, les habitants sont convoqués [1] sur la place ou dans l'église.

Il s'agissait de délibérer, tantôt sur la résiliation du bail de la halle, bail fait par Mme d'Enville au prix de 300 francs par an; loyer non payé depuis quatre ans;

Tantôt sur l'adjudication de la récolte dans un pré de 88 perches, tantôt sur une demande relative au pâturage de l'Ile aux Bœufs.

Depuis l'an 1801, la régularité paraît définitivement établie; les délibérations municipales prennent l'allure moderne et uniforme de toutes les délibérations municipales de France.

Quelques-unes seulement restent intéressantes comme souvenir tout à fait particulier d'intérêt local [2].

C'est ainsi qu'en 1807, le conseil délibère sur la nomination de M. Delahaye (Jean-Baptiste) comme maître d'école;

En 1819 et 1820, sur la réparation de la route

1. *Archives de la municipalité de la Roche-Guyon.*
2. *Archives municipales de la Roche-Guyon.*

d'Hautisle et de la charrière des bois, charrière dont le sol et les logis menaçaient ruine;

En 1812, sur des réparations considérables à l'église: la dépense était de 13985 fr.;

En 1823, sur des fonds à voter pour le transport de Paris à la Roche-Guyon du monument de François de Silly : ce monument fut rapporté en 1824;

En 1828, sur la retraite de dame Marguerite Guyand, dite sœur Liduvine, maîtresse d'école depuis quarante-six ans. C'était une des dernières survivantes d'une communauté enseignante, dissoute en 1792. Mme d'Enville l'avait recueillie, pensionnée et *léguée* à ses héritiers, qui payèrent sa pension jusqu'à sa mort. C'était une personne très respectée dans le pays; sous le bonnet villageois, elle avait conservé quelque chose de la gravité et du costume monastiques;

Enfin, le 9 mai 1830, sur la réunion de la commune d'Hautisle à celle de la Roche-Guyon.

§ 2. — Abolition et rétablissement du culte religieux.

Il est difficile de préciser à quelle époque le culte catholique a été supprimé à la Roche-Guyon.

Nous avons signalé plus haut ces deux faits singuliers :

Quant au culte particulier, jamais pendant la période révolutionnaire, le service religieux n'a été suspendu dans la chapelle du château;

Quant au culte public, à l'époque la plus violente de la Terreur, l'assemblée générale des habitants avait voté une somme de 136 francs pour le rachat de quelques objets nécessaires à la célébration des offices

C'est donc probablement vers 1794 que le culte public a été suspendu [1]. En effet à partir de cette année, pour les réunions électorales ou certaines assemblées populaires, la municipalité convoque « à son de cloche et de tambour », tous les habitants à se réunir *dans l'église*.

Mais dès le premier jour complémentaire an v, c'est-à-dire dès le 18 septembre 1797, trois ans à peine après la précédente délibération, l'assemblée générale de la commune est convoquée à son de cloche et de tambour pour délibérer sur l'emploi d'une somme de 40 francs, et une délibération, appuyée de 21 signatures, décida que ces 40 francs seraient destinés à recouvrer les livres d'église confisqués jadis par le directoire du district de Mantes.

C'est donc vers cette époque que l'exercice public du culte catholique a été toléré, et qu'il faut placer le rétablissement du culte à la Roche-Guyon, et la réinstallation de l'ancien curé M. Lamblardie. Il avait été destitué cinq ans auparavant, pour refus ou rétractation de serment [2].

Ainsi dès l'année 1797, le rétablissement du culte était toléré par le gouvernement; en 1801, le Concordat consolida définitivement ce rétablissement.

Dès 1802, l'administration des revenus des églises était régularisée par l'institution des conseils de fabrique.

A la Roche-Guyon, la première délibération de ce

1. Les registres de la municipalité et de la fabrique ne donnent sur ce point aucun détail précis.

2. Une note mise en marge du premier feuillet d'un registre de la fabrique, commencé le 3 mars 1802, indique que M. de Lamblardie a été réinstallé à l'ouverture des églises, sans date.

nouveau conseil est datée du 11 ventôse an XI (mars 1803) [1].

Ce conseil était composé :

De Pierre-Christophe Lamblardie, curé ; d'Hippolyte Alexandre, maire, chargés par le préfet de l'administration provisoire de l'église et fabrique.

Gabriel Moreau, Denis-François Chevreau, Casimir Toutain étaient choisis par les susnommés pour concourir à l'administration.

On assiste dans ces premières délibérations aux efforts faits pour la recomposition du personnel et du matériel de l'église. Il n'entre pas dans notre dessein de suivre les progrès de cette paisible administration [2].

Disons seulement que M. le curé Lamblardie quitta la Roche-Guyon en 1805 pour devenir aumônier du roi de Hollande, et que, de 1805 à 1834, trois curés occupèrent successivement la cure de la Roche-Guyon :

M. l'abbé Lequesne, de 1805 [3] à 1824;

L'abbé Louis-Marie Esprit de Fonvielle, en 1824;

L'abbé Marais en 1826, jusqu'en 1834.

Tel était à cette époque l'état de l'église de la Roche-Guyon.

1. Registre de la fabrique, premier feuillet.

2. Chacun y contribuait de son mieux : une respectable habitante, Mlle Boudin, fut pendant longtemps trésorière et dépositaire dans sa modeste maison de tous les objets nécessaires au culte.

3. Voir note sur le registre de fabrique en marge du 29 frimaire an XIV.

CHAPITRE XXVI

LOUIS-FRANÇOIS-AUGUSTE DE ROHAN, PRINCE DE LÉON DUC, PUIS CARDINAL-DUC DE ROHAN

(1816-1833)

§ 1. — Duc et duchesse de Rohan. Abbé-duc de Rohan.

Louis-François-Auguste de Rohan, prince de Léon, était né à Paris le 29 février 1788. Les premières années de son enfance, jusqu'à l'année 1800, se passèrent dans l'exil, à Bruxelles, à Londres, à Altona, dans les résidences diverses, où les hasards de l'émigration conduisirent sa famille.

En 1808, le 2 mai, il épousa Armandine-Marie-Géorgine de Serent.

Malgré le royalisme ardent de son père, il fut admis à la cour impériale. Napoléon l'attacha d'abord, comme chambellan, à sa sœur la princesse Pauline Borghèse, puis à Mme Murat, et enfin à sa personne, sous le nom de comte de Rohan.

Cependant le jeune comte, disent ses biographes, resta toujours fidèle au malheur : souvent il apporta au prince de Polignac, prisonnier à Vincennes, les consolations de l'amitié et il alla déposer ses pieux hommages aux pieds de Pie VII, à Fontainebleau [1].

1. *Biographie universelle*, Firmin-Didot.

Il est assez difficile de concilier ces visites avec les fonctions de chambellan et avec le despotisme de Napoléon.

D'ailleurs, ces fonctions ne furent pas de longue durée. Le comte de Rohan partit pour un voyage en Italie, et ne revint qu'au mois d'avril 1814, au moment du retour des Bourbons.

Il prit le titre de prince de Léon. C'était alors un jeune homme

« fort joli, dit Chateaubriant, il roucoulait la romance, lavait de petites aquarelles, et se distinguait par une étude coquette de toilette »[1].

Le roi Louis XVIII lui accorda un commandement dans les compagnies rouges, et, après leur dissolution, le grade de colonel de cavalerie. En 1815, le prince de Léon partit avec le roi, le 19 mars à minuit; tout dévoué à la cause royale, il tâcha de réunir des partisans à Nantes et à Bordeaux et enfin vint se joindre à Madrid à l'état-major du duc d'Angoulême[2]. Au mois d'août, il était de retour à Paris.

Il était alors accablé par une profonde douleur, à laquelle il cherchait en vain une diversion par cette incessante activité; il avait perdu sa femme, au mois de janvier 1815, par un fatal accident.

Le 9 janvier, à quatre heures du soir, la princesse de Léon était seule dans sa chambre et était prête pour aller dîner chez le duc d'Orléans, suivant les uns, pour aller au bal à l'ambassade d'Autriche, suivant les autres[3].

1. *Mémoires d'outre-tombe.*

2. *Notice historique et généalogique sur la maison de Chabot*, 1834. Anonyme, Bibliothèque Nationale, $\frac{L^3}{183}$ m. in-8.

3. *Moniteur universel* du 12 janvier 1815. *Biographie Michaud.*

« Elle s'approcha de la cheminée; le feu prit aux dentelles de sa robe; à ses cris, Mme de Sérent accourt; les flammes s'élevaient de trois pieds au-dessus de sa tête. On appela le prince de Léon, qui venait de la quitter : il la trouva assise dans un fauteuil où on l'avait placée; tous ses vêtements étaient consumés. »

La nuit fut affreuse; la jeune princesse montra un grand courage et conserva jusqu'à la fin sa raison et sa résignation. Elle ne voulut voir que son mari, et, le lendemain, 10 janvier, à huit heures du matin, elle avait cessé d'exister; elle avait à peine vingt-cinq ans.

C'était, d'après le témoignage des contemporains, une jeune femme aussi distinguée par ses solides vertus que par ses grâces, ses connaissances variées, son amour pour les lettres et les arts.

Un an à peine s'était écoulé, et le prince de Léon, encore sous le coup de sa douleur, fut de nouveau frappé par la mort presque subite de son père.

Le 8 février 1816, le duc de Rohan était enlevé par une maladie imprévue, en plein exercice de ses fonctions de gentilhomme de la chambre du roi; il était âgé de cinquante-cinq ans.

Le prince de Léon était alors, d'après une note de M. de Lamartine [1],

« un brillant officier de mousquetaires, admiré et envié pour l'élégance de sa personne, pour l'éclat de ses uniformes et la beauté de ses chevaux ».

Mais, malgré ces apparences mondaines, il avait toujours fait profession publique de sa foi catholique et de son zèle pour la religion. Cette double catastrophe, qui le frappait si violemment dans ses

1. *Méditations poétiques*, note sur la pièce : *la Semaine sainte à la Roche-Guyon*. Édition annotée par M. de Lamartine.

affections les plus chères, exalta son âme tendre et mystique et détermina sa vocation religieuse.

Presque au moment même où il devenait chef de sa famille, duc de Rohan et pair de France, il prenait la résolution de se vouer à Dieu et à l'état ecclésiastique; le 20 mai 1819, il entrait au séminaire de Saint-Sulpice; le 1er juin 1822, il était ordonné prêtre par Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

En 1816, au milieu de telles douleurs et dans cette crise de sa vie, le château de la Roche-Guyon était pour le duc de Rohan comme un lieu de retraite prédestiné. Il vint s'y réfugier. Mais son ardente piété ne pouvait se contenter de la petite chapelle établie par Mme d'Enville dans la cour du Cerf et déjà presque abandonnée par le dernier duc de Rohan depuis l'année 1806.

L'ancienne chapelle de Notre-Dame des Neiges, par son histoire, par ses légendes, par son antiquité lui paraissait le seul et véritable sanctuaire du château.

Après neuf cents ans, nous voilà donc revenu au début de ce récit, à ce caveau, à cet antre sacré, objet de la crainte et de la superstition populaire [1].

D'après la tradition, rapportée par l'abbé Suger, dans la *Vie de Louis VI*, Apollon y avait jadis rendu des oracles.

Depuis bien des siècles, les oracles étaient muets; la chapelle chrétienne avait remplacé et purifié toute trace des légendes païennes.

1. Abbé Suger, *Vie de Louis VI.* Pour l'histoire de cette chapelle, pour les offices qui s'y célébraient et pour sa transformation, j'ai puisé les renseignements dans deux notices très étendues rédigées par M. Alexandre et dans les détails que m'a fournis, avec grande obligeance, de vive voix et par lettres, M. Leroux, notable habitant, résidant à la Roche-Guyon depuis soixante-dix ans.

C'était, avant l'année 1770, une crypte basse, creusée dans la paroi verticale du rocher, à la hauteur des étages supérieurs du château, auxquels la relie un étroit corridor.

« Cette unique salle occupait la place actuelle de la chapelle du roi ou du Sacré-Cœur, qui donne accès au caveau funéraire des ducs de la Roche-Guyon; elle était boisée dans toutes ses parties; le plafond, avec culs-de-lampe, était peint en bleu avec étoiles d'azur.

L'autel était appuyé à la muraille orientale. Au fond, contre la paroi, au nord, était une petite chapelle avec ornements gothiques, fermée par une devanture en pierres.

Ce plan a été changé en 1770. Le rocher a été recreusé du haut en bas pour agrandir l'enfoncement de la petite chapelle; après avoir fait la voûte en briques, de forme surbaissée, on a placé le maître-autel dans l'enfoncement [1]. »

En 1788, cette chapelle fut tout à fait abandonnée; cette année-là, le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, vint bénir une autre chapelle que Mme d'Enville avait fait élever dans la cour du Cerf.

« Enfin, le 19 novembre 1806, le duc de Rohan fit rétablir l'ancienne chapelle sans autre changement que d'élargir encore l'enfoncement de la paroi du nord et d'y former un rond-point dont le milieu était occupé par le maître-autel [2]. »

De temps immémorial, cette antique chapelle était desservie par quatre, puis par deux chapelains, et l'of-

1. Notice de M. Alexandre.
2. Une plaque commémorative rappelle le rétablissement du culte dans la chapelle Notre-Dame des Neiges le 10 avril 1806. Cependant la petite chapelle de la cour du Cerf a été conservée. M. Leroux se rappelle y avoir vu célébrer la messe en 1829.

fice canonial y était célébré tous les jours. Une dotation avait été établie pour cette fondation en l'année 1670, par le duc de Liancourt; mais elle était devenue insuffisante. A la demande de Mme d'Enville, en 1779, le cardinal de la Rochefoucauld ne maintint qu'un seul chapelain bénéficiant de la totalité de la fondation.

« Il est à remarquer, dit M. Alexandre, que, malgré les événements de la Révolution, un chapelain a toujours été conservé sans interruption au château de la Roche-Guyon jusqu'à ce jour, 19 novembre 1806. »

Une lettre de Henri de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, du 2 décembre 1563, règle l'ordre des chapelains.

Des titres signés le 30 décembre 1654, par le R. P. Davannes, prieur de Saint-Nicaise du fort de Meulan, le 29 octobre 1656, par François de Harlay, archevêque de Rouen, par Tolmer, protonotaire apostolique, les 6 et 17 janvier 1651, constatent l'antiquité de la chapelle et la remise d'importantes reliques.

Une bulle du pape Innocent XI, du 16 mai 1682, accorde des indulgences spéciales. Tous ces privilèges sont confirmés par une lettre de l'évêque de Versailles, Louis Charrier de la Roche, du 5 mars 1806.

Un vaste caveau avait été creusé dans la chapelle, et était affecté à la sépulture des Rohan.

L'ordre pour le service divin était établi par un règlement particulier pour chaque jour de l'année.

Des messes hautes et basses y étaient inscrites pour les grandes fêtes, pour les fêtes patronales, pour le repos des âmes des seigneurs de la Roche-Guyon et aussi pour des actions de grâces.

C'est ainsi que nous apprenons que, le 22 mai 1806,

M. le prince de Léon a échappé à un grand danger. Revenant en poste à Paris avec la princesse et son dernier enfant Gérard, âgé de 6 mois, entre Vaux et Triel, il s'aperçut que

« le postillon, atteint d'une attaque d'épilepsie, tombait sur la croupe de son cheval. Le prince de Léon était sur le siège de la voiture. Il s'élança pour tâcher d'arrêter les chevaux; son pied porta à faux sur un palonnier; il tomba et les roues lui firent de graves contusions. Les chevaux s'arrêtèrent bientôt et personne ne périt. »

Une croix plantée à Vaux et une inscription rappelaient cet accident.

Tels étaient l'état et la règle religieuse de cette chapelle de Notre-Dame des Neiges au moment de l'arrivée du nouveau duc de Rohan, en 1816.

Mais le petit sanctuaire, malgré les récents travaux exécutés en 1806, lui paraissait trop étroit; il y apporta des modifications; y joignit à la suite, vers l'est, deux chapelles creusées aussi dans le rocher [1].

L'ancienne chapelle du roi, ornée de tableaux et de bas-reliefs, d'un autel brillant d'or, prit le nom de chapelle du Sacré-Cœur; une autre chapelle le nom de chapelle du Calvaire.

C'est de 1816 à 1819 que les travaux ont été exécutés [2]; en 1819, le duc de Rohan entrait au séminaire; il passait à la Roche-Guyon toutes ses vacances; il est probable, d'ailleurs, que les supérieurs de Saint-Sulpice ne se montraient pas trop rigoureux pour

1. Note de M. Leroux.

2. Une pièce de comptabilité en date du 3 juin 1819, trouvée récemment dans le chartrier par M. Adnot, régisseur, constate que les dépenses pour l'agrandissement et la restauration complète de la chapelle se sont élevées à 21 740 francs.

accorder des congés si méritoires à un séminariste de cette envergure.

C'est vers 1820 que ces trois chapelles furent consacrées; en 1822, au mois de juin, le duc fut ordonné prêtre par Mgr de Quélen, archevêque de Paris. En même temps que lui, furent ordonnés M. Mathieu, futur cardinal, son futur successeur au siège de Besançon, MM. Jerphanion, de Salinis, Dupont des Loges, tous trois futurs évêques, M. Johannet jeune, avocat [1].

Deux mois après, la fête de Saint-Louis était célébrée à la Roche-Guyon par le duc de Rohan, avec autant de magnificence que de goût [2].

« S. A. R. Mme la duchesse de Berry y assistait. Elle avait été reçue aux cris de : Vive le roi! Vive Mme la duchesse de Berry!

Il y a eu courses, mâts de cocagne, distributions, et la journée a été terminée par un très beau feu d'artifice. »

La vocation religieuse du duc, sa haute position sociale, son stage au séminaire de Saint-Sulpice l'avaient mis en relation avec la société la plus catholique de France : aussi se plaisait-il, pendant les mois d'été et de vacances, à recevoir dans son château des personnages distingués, laïcs ou ecclésiastiques, des jeunes séminaristes d'élite, tous réunis par les mêmes sentiments de foi et de piété.

L'abbé de Rohan déploya d'abord un prosélytisme ardent : dès l'année 1823, il avait organisé une mission, c'est-à-dire des prédications confiées à trois missionnaires, qui eurent alors, dit-on, un grand succès à la Roche-Guyon.

1. *Journal l'Ami de la religion*, 5 juin 1822.
2. *Moniteur universel*, 2 septembre 1822.

Sous le règne de Louis XVIII, cette innovation n'était regardée que comme un essai individuel de propagande et n'avait pas encore le caractère, qu'elle eut plus tard sous Charles X, d'un moyen de gouvernement.

Cette mission de la Roche-Guyon se termina par la consécration d'un calvaire; on planta une croix en face des bâtiments des écuries, devant les premiers arbres de la place de danse. La cérémonie était imposante, le duc de Rohan était très aimé dans le pays

« et chacun, m'a dit un témoin oculaire, se disputa l'honneur d'aider à porter cette énorme croix depuis l'église jusqu'à la place du Calvaire »[1].

A la même époque, une cérémonie, moins publique, donna une preuve nouvelle et trop réelle de l'orthodoxie et de la piété du châtelain.

La bibliothèque du château, si bien disposée pour l'étude, voisine du grand salon, devait être un lieu de retraite favori pour ces hôtes pieux et studieux; mais à cette riche collection de bons livres se mêlaient bien des éléments peu orthodoxes : les livres jansénistes si chers aux Liancourt, les livres savants si chers aux deux Alexandre de la Rochefoucauld, enfin l'Encyclopédie et tous les livres philosophiques si chers à Mme d'Enville n'étaient certes pas purs de toute doctrine mal sonnante. Quels sujets de scandale pour un prêtre récemment ordonné, pour de vieux théologiens émérites, pour de jeunes séminaristes brûlants de zèle! Que d'ivraie mêlée au bon grain! On se mit donc à l'œuvre pour l'extirpation de l'ivraie et,

1. Cette croix a été enlevée en 1830. Voir registre de la municipalité, 12 décembre 1830.

un jour, dans la cour du château, les œuvres considérées comme les plus suspectes furent brûlées.

Certes, ce fut une grande perte; de vieux livres, réunis depuis deux siècles par des seigneurs riches et intelligents, sont de vieux témoins des époques et des opinions passées, auxquels il faut beaucoup pardonner en faveur de leur véracité.

Cependant, à voir aujourd'hui les rangs pressés des livres sur les nombreux rayons de cette vaste bibliothèque, le bibliophile peut se consoler un peu de cette mésaventure; il peut se dire que la perquisition n'a pas dû être très minutieuse, que, depuis cette époque, bien des brèches ont été réparées, et qu'une bibliothèque de 10 000 volumes compose encore un inventaire assez respectable des connaissances humaines.

Le château était alors semblable à la résidence d'un grand abbé sous l'ancien régime, mais à la résidence d'un abbé austère et un peu mystique. De ses fonctions de chambellan et de son séjour à Saint-Sulpice, l'abbé-duc de Rohan avait conservé le respect de la haute étiquette et le goût des solennités religieuses.

Aussi toute la vie du château était-elle soumise, sinon à une règle écrite, du moins à des habitudes méthodiques graves et minutieuses; c'était le régime d'une abbaye très régulière.

Les offices religieux, les saluts, où le duc prodiguait la magnificence des ornements et l'éclat des lumières, des conversations théologiques, ou au moins très sérieuses, y tenaient la plus large place. Aux repas même, très souvent, l'un des assistants, ou même un des enfants de chœur du village, faisait une lec-

ture édifiante [1]. Les lectures remplaçaient la conversation.

Le 1er septembre 1825, un jeune séminariste déjà sous-diacre, d'humeur fine et enjouée, écrivait à sa mère :

« Ma bonne mère, je t'ai écrit deux mots indéchiffrables de la Roche-Guyon. J'y ai fait le plus singulier voyage. M. le duc a été pour moi d'un froid glaçant; je ne l'attribue guère qu'au cérémonial rigoureux qui s'observe dans ce château. Toute l'étiquette ancienne s'y retrouve sous toutes ses formes, et je ne crains pas de dire qu'il y règne, sous certains rapports, plus de gravité solennelle qu'aux Tuileries.

Vous sentez combien une telle vie est gaie pour des jeunes gens qui aiment à se trouver à l'aise. Je ne crois pas avoir ri une seule fois pendant les deux jours et demi que j'y ai passés; aussi ai-je franchi, avec la joie d'un captif délivré, ces formidables portes. Ce sont là les incommodités des grandeurs.... Je ne suis pas trop fâché néanmoins d'y être allé. Il faut voir un peu de tout : le château de la Roche-Guyon reste toujours une des choses les plus étonnantes de France; mais *ce n'est pas gai.* »

Le jeune séminariste, qui se permettait de ne pas trouver gaie l'étiquette du duc de Rohan, n'était ni un malveillant ni un futur hérétique, c'était un futur évêque : l'abbé Jacquemet, qui mourut évêque de Nantes, le 9 décembre 1869 [2].

L'abbé-duc de Rohan n'était ni crossé ni mitré, mais sa haute noblesse, non moins que la crosse et la mitre, imposait autour de lui le respect et une déférence voisine de l'obéissance monacale.

Des traits distingués, sans caractères saillants, un

1. *Souvenirs de M. Leroux.*
2. *Vie de Mgr Jacquemet, évêque de Nantes* (1803-1869), par l'abbé Victor Martin, du diocèse du Mans, 1889, 1 vol. in-8.

visage au teint pâle ou plutôt mat des Méridionaux, encadré de cheveux artistement disposés en auréole [1], une physionomie grave, mélancolique; enfin une tenue ecclésiastique irréprochable, un grand air de dignité, tout cet ensemble éminemment sacerdotal paraissait rendre naturelle son autorité incontestée sur ses amis et ses hôtes.

Dans ses relations de société, son accueil était poli, froid, presque glacial; son ton un peu hautain, sa conversation grave.

Par un singulier contraste, sa parole publique, ses entretiens intimes et ses lettres, au dire de ses contemporains [2], avaient le don d'une onction pénétrante et révélaient seuls la tendresse de son cœur, compatissant à toutes les misères. Des personnages éminents, fougueux, indépendants, subirent cette douce influence.

Pendant la semaine sainte, pendant les vacances d'automne, il invitait et recevait dans son château les hommes du monde, les hommes politiques, les écrivains connus par leur haute dévotion, par leurs actes ou leurs écrits favorables à la religion; surtout il aimait à s'entourer de ses anciens maîtres et des jeunes séminaristes les plus distingués de Saint-Sulpice.

« Les hôtes de M. le duc, écrivait alors le jeune abbé Dupanloup, étaient très pieux; je les vois encore prier; tous les plus grands noms du temps se rencontraient là, l'élite du clergé, l'élite de la plus haute société française.

1. Sa pieuse chevelure, éprouvée au fer, avait une élégance de martyr. (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*.)

2. *Vie de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans*, par l'abbé Lagrange, chanoine de Paris, vicaire général d'Orléans, 2 vol. in-8.

C'était à la Roche-Guyon, disait-on dans le clergé, que venaient se polir les diamants du sanctuaire [1]. »

Depuis les embellissements somptueux exécutés par Mme d'Enville, quarante-cinq ans s'étaient écoulés. Dans les grands appartements rien n'était changé; mêmes tapisseries de l'histoire d'Esther, même mobilier, mêmes objets d'art.

Mais quelles différences entre les hôtes! Jadis, le duc et la duchesse de Choiseul, Turgot, d'Alembert, Condorcet, Nollet, Barthélemy, Carracioli et tant d'autres, tous animés des idées et des illusions les plus généreuses, tous discourant à l'envi avec Mme d'Enville sur les utopies de Jean-Jacques Rousseau, sur les pamphlets de Voltaire ou sur quelques réformes philanthropiques, discourant avec son fils le duc Alexandre sur quelque découverte scientifique ou avec le duc de Rohan sur quelque tableau de Boucher, de Le Prince ou de Lantara.

Un demi-siècle après, Mgr de Quélen, Mgr de Frayssinous, l'abbé de Salinis, les abbés Ollier, Tesseyre, Dumarsais, le prince de Polignac, le duc et la duchesse de Montmorency, la princesse Esterhazy et ses filles, le comte Appony, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, l'abbé Mathieu; parmi les jeunes : M. de Lamartine, M. de Montalembert, peut-être Lacordaire; l'abbé Dupanloup, l'abbé d'Héricourt, futur évêque d'Autun, Berryer, Bellart, Marchangy [2], tous frappés par le spectacle de l'ancienne société écroulée, et cherchant, par des voies diverses, à reconstituer la

1. *Vie de Mgr Dupanloup*, par l'abbé Lagrange.
2. Sur cette société, consulter la *Vie de Mgr Dupanloup*, déjà citée; *Vie de Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen*, par Mgr Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais.

société nouvelle sur la base bien ébranlée de la religion catholique; tous dominés par l'implacable étiquette du duc-abbé de Rohan.

Malgré la mansuétude de son caractère et ses vertus sacerdotales, le duc de Rohan ne paraît pas avoir eu de nombreux amis. La mélancolie que lui laissait le souvenir d'un grand malheur, son affabilité digne et froide paraissaient l'isoler et tenir à distance toute tentative de familiarité.

Parmi les principaux commensaux, la tradition du château a surtout conservé les noms de Lamartine, de Montalembert, de l'abbé Dumarsais et de Mgr Dupanloup.

Ni Lamartine, ni Montalembert, n'ont été des amis pour le duc de Rohan.

« M. le duc de Rohan, dit quelque part M. de Lamartine, aimait les vers et M. le duc de Montmorency lui ayant récité quelques strophes de moi, il désira me connaître (ceci se passait probablement vers 1823).

Il possédait à la Roche-Guyon, sur le rivage escarpé de la Seine, une résidence presque royale de sa famille; le principal ornement du château était une chapelle creusée dans le roc, véritable catacombe, affectant la forme des nefs, des chœurs, des piliers, des jubés d'une cathédrale. Il m'engagea à aller y passer la semaine sainte et m'y conduisit lui-même. J'y trouvai une réunion de jeunes gens, qui sont devenus, pour la plupart, des hommes éminents.

Le service religieux, volupté pieuse du duc de Rohan, se faisait tous les jours dans cette chapelle avec une pompe, un luxe et des enchantements sacrés qui enivraient de jeunes imaginations [1]. »

1. Note de M. de Lamartine sur la méditation intitulée : *la Semaine sainte à la Roche-Guyon*, citée par M. Feuilloley : *Notice sur le canton de Magny* (p. 178). La date citée de 1819 doit être inexacte.

Oh! les poètes! Où M. de Lamartine a-t-il vu ces nefs, ces chœurs, ces piliers, ces jubés de cathédrale? Quelle riche imagination! Si d'autres témoignages ne révélaient les séjours du poète à la Roche-Guyon, ce serait à douter qu'il y ait jamais mis les pieds. Quant aux pompes religieuses et aux enchantements sacrés, tous les hôtes de cette époque en ont gardé longtemps le souvenir.

« Dans une de ces visites, racontait plus tard M. l'abbé Dupanloup, M. de Lamartine lut une tragédie inédite; elle enleva tous les suffrages comme poésie, mais non comme pièce dramatique : on jugea que l'action était trop faible pour le théâtre; et aussitôt Lamartine, déchirant superbement le manuscrit, le jeta dans le foyer; c'était la tragédie complète de *Saül*...; il en avait ailleurs une copie [1]. »

Rien n'indique que les relations de l'abbé de Rohan et de M. de Lamartine aient dépassé les relations d'un admirateur de la poésie et d'un poète qui se laissait volontiers admirer; chez l'un, une foi profonde, le souvenir d'une douleur amère, une vive espérance; chez l'autre, une foi superficielle et flottante, des souvenirs de passions peut-être plus poétiques que réelles; chez tous deux une âme ardente et rêveuse; c'était assez pour créer entre eux la curiosité, le charme passager, mais non pas l'amitié.

M. de Montalembert vint à la Roche-Guyon, à l'âge de dix-sept ans, c'est-à-dire vers 1828; sa vive intelligence, son ardeur, sa foi, séduisirent tout d'abord le duc de Rohan et l'abbé Dupanloup.

Il faut lire tout entière une lettre adressée alors par M. de Montalembert à l'un de ses amis pour se faire une idée de l'enthousiasme qu'excitaient parmi

1. *Vie de Mgr Dupanloup*, par l'abbé Lagrange.

« ces jeunes gens, ces cérémonies solennelles, le recueillement des fidèles, l'apparence mystérieuse de cette voûte, dans un endroit, éblouissante de lumières, dans d'autres, entièrement sombre »[1].

Malgré la grande différence des âges et même des idées, la conformité de leur foi et leur zèle pour la défense des idées religieuses auraient pu établir entre le duc de Rohan et le jeune de Montalembert une solide amitié [2]. Mais bientôt la promotion à l'épiscopat, puis au cardinalat, puis la révolution de 1830, éloignèrent le duc, d'abord de Paris, puis de France. Nous retrouverons encore M. de Montalembert à Besançon et à Rome.

§ 2. — **L'abbé Dumarsais, l'abbé Dupanloup.**

D'après les renseignements que j'ai pu réunir, et d'après mes souvenirs personnels, deux ecclésiastiques peuvent être considérés comme les amis préférés du duc :

L'abbé Dumarsais,
L'abbé Dupanloup.

L'un qui fut son maître en théologie, l'autre qui fut d'abord son très jeune, très obscur et très respectueux commensal.

M. L'ABBÉ DUMARSAIS

Le duc de Rohan entrait au séminaire de Saint-Sulpice le 20 mai 1819; il avait trente et un ans. Malgré les sentiments très religieux de sa jeunesse,

1. *Lettre à un ami du collège*, p. 18.
2. Le duc de Rohan était né en 1788; M. Dupanloup, en 1802; M. de Montalembert, en 1810.

le poste de chambellan et le grade de colonel de cavalerie n'étaient pas une préparation suffisante pour un noviciat si tardif. Il lui fallut donc, outre les cours et les avis des maîtres de Saint-Sulpice, un guide sûr pour hâter ses études. L'abbé Dumarsais fut ce guide et cet initiateur. L'abbé Mathieu fut son répétiteur.

L'abbé Dumarsais était un ecclésiastique très distingué, homme du monde, homme d'esprit, de savoir et de tact; physionomie pâle, intelligente, grave sans austérité, parfois doucement souriante; regard pénétrant, parole facile, affectueuse, presque basse et cependant d'un timbre agréable; ces dehors séduisants voilaient, dit-on, une âme ardente et de profondes convictions politiques et religieuses.

En 1824, il fut nommé premier aumônier au collège Saint-Louis, rue de la Harpe. Le duc de Rohan était alors prêtre; souvent, à certaines fêtes, sur l'invitation de son ancien maître, il venait prêcher dans la chapelle du collège. C'était à la fois pour le nouvel abbé un honneur, et un exercice oratoire, devant un auditoire peu imposant.

C'est ainsi qu'étant alors très jeune collégien, je puis me rappeler quelques traits de cette physionomie toute particulière, pâle, grave et douce, un peu affectée, de cette voix un peu sourde et de cette parole pleine d'onction de l'abbé de Rohan.

Etait-ce prédisposition chez le prédicateur, ou résultat de l'éducation ecclésiastique? Je ne sais; mais il me semble que l'éloquence du maître et celle du disciple présentaient entre elles des affinités très prononcées.

L'abbé Dumarsais resta toujours en grandes relations d'amitié avec son ancien disciple et lui survécut longtemps.

M. L'ABBÉ DUPANLOUP [1]

Vers 1819, le duc de Rohan venait souvent à la petite communauté de Saint-Nicolas, dépendant de Saint-Sulpice; il était très lié avec M. Tesseyre, supérieur, se plaisait avec les jeunes séminaristes et amenait volontiers à son château les plus distingués d'entre eux.

Il avait remarqué le jeune Félix Dupanloup.

« Un jour, racontait plus tard l'évêque d'Orléans, il vint à moi, me prit avec amitié par le collet et me demanda de quel pays j'étais. « D'Annecy », lui dis-je. Il reprit aussitôt : « D'Annecy, du pays de saint François de Sales? »

J'étais étonné, charmé. »

C'est ainsi qu'eut lieu leur première rencontre. De temps à autre, le duc reconnaissait le jeune séminariste et lui adressait quelques paroles affables, mais sans l'attirer par une invitation formelle. On comprend donc les hésitations du jeune Félix Dupanloup quand un de ses condisciples, M. Weber, voulut l'emmener à la Roche-Guyon, chez un tel personnage.

Il se laissa cependant entraîner.

« Arrivé au château, j'hésitais encore, disait M. Dupanloup, en parlant de cette première visite, je craignais tant d'être indiscret; mais le duc était si bon! Nous le rencontrâmes sur le grand escalier; il nous reçut avec une parfaite affabilité.

La magnificence de ce château me saisit et plus encore une belle cérémonie à laquelle j'assistai le soir même.

1. Félix Dupanloup, né au village de Saint-Félix, près d'Annecy, le 3 janvier 1802 (*Vie de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange, 2 vol. in-8). Dans cet ouvrage très intéressant, les dates ne sont pas assez fréquemment indiquées, ce qui donne lieu à quelque embarras.

Toujours ces belles cérémonies! On voit quelle prise elles avaient sur l'âme de ces jeunes et pieux néophytes. Seul, le jeune abbé Jacquemet paraît avoir résisté à ce coup de foudre. Il était certainement pieux autant que ses condisciples; mais, certainement aussi, son caractère était plus enjoué et sa dévotion moins mystique.

Cette première visite de M. Dupanloup fut courte :

« Mais bientôt, le duc l'ayant vu plus longtemps et de plus près, se prit à l'aimer tendrement et, aux vacances suivantes (celles de sa seconde à sa rhétorique), il l'invita personnellement. Félix Dupanloup s'y rendit cette fois avec un autre de ses amis, Paul Labesse, à pied, à travers la campagne, parlant littérature et poésie, lisant les Géorgiques au pied d'un arbre [1]. »

« Le duc, écrit le jeune séminariste à sa mère, a été d'une bonté dont tu ne peux te faire une idée; il est rempli d'attentions pour moi; je prends mes repas avec lui et deux ou trois autres séminaristes de Saint-Sulpice.... Il s'est entretenu avec moi jusqu'à onze heures du soir et ne m'a quitté qu'à regret.

Cette bonté, continue le biographe, ne tarda pas à devenir une affection qui ira croissante toujours. Le duc tomba sous le charme.... »

A Saint-Nicolas, à Issy, à Saint-Sulpice, comme à chacun de ses pas vers l'autel, la sollicitude du duc suivra toujours le jeune séminariste et le prêtre; et, quand il sera, lui, évêque et cardinal, et, le jeune homme, le prêtre qu'il faisait espérer, l'intimité sera plus profonde et plus tendre encore; M. de Rohan fut pour lui un ami, un protecteur inappréciable [2]. »

La veille de la tonsure, la veille de l'ordination comme sous-diacre, M. Dupanloup recevait du duc

1. *Vie de Mgr Dupanloup*, déjà citée.
2. *Vie de Mgr Dupanloup*.

alors abbé de Rohan, des lettres pleines de l'effusion d'une sainte amitié : « Soyez saint », c'était là la maxime favorite du nouvel abbé.

« Adieu ! soyez saint, écrivait-il dans la lettre du 22 mai 1824, c'est bien le moment de répéter ces mots, en vous embrassant de tout mon cœur. »

Le duc DE ROHAN,
prêtre.

L'ordination de M. Dupanloup comme prêtre se fit par Mgr de Quélen, archevêque de Paris, dans la grande salle de l'archevêché, en 1826.

Ce jour-là, il fut assisté par l'abbé de Rohan et par l'abbé Borderie, son vieux professeur, futur évêque de Versailles. Cette ordination cimenta cette sainte amitié, dont le souvenir survécut dans le cœur de M. Dupanloup à la mort du duc.

§ 3. — Le duc de Rohan archevêque et cardinal.

A cette époque, le duc eut la douleur de perdre sa mère, Anne-Louise-Élisabeth de Montmorency, duchesse de Rohan. Elle avait supporté avec courage toutes les vicissitudes de la fortune, les amertumes de l'exil, les deuils de la Révolution. Elle mourait à l'âge de cinquante-sept ans, le 20 novembre 1828.

En 1822, le duc de Rohan avait été ordonné prêtre par Mgr de Quélen; peu de temps après, il était nommé vicaire général du diocèse de Paris.

Sous la Restauration, et surtout sous le règne de Charles X, un prêtre de cette naissance et de ce rang ne pouvait être relégué dans l'humble exercice des fonctions paroissiales. On se souvient aussi que,

même sous l'empire de Napoléon, le duc de Rohan avait eu le courage de ne pas renier sa constante amitié pour le prince de Polignac — et le prince de Polignac était devenu tout-puissant sous le nouveau régime.

Enfin, depuis son ordination, l'abbé de Rohan s'était montré plein de zèle pour la communauté de Saint-Acheul, c'est-à-dire pour les jésuites.

Ce concours de circonstances favorables lui promettait un brillant avenir sacerdotal; cet avenir ne se fit pas attendre longtemps.

En 1828, le roi le nomma à l'archevêché d'Auch; mais, avant le sacre du nouvel archevêque, l'archevêché de Besançon vint à vaquer; et, le 20 janvier 1829, le journal le *Moniteur* rendait compte du sacre de M. l'abbé-duc de Rohan en qualité d'archevêque de Besançon, en l'église Notre-Dame de Paris, par Mgr l'archevêque de Paris.

Les enfants de France, le duc de Bordeaux et Mademoiselle, quatre cardinaux, sept évêques assistaient à cette imposante cérémonie. Il ne manquait plus qu'une seule dignité pour porter l'archevêque-duc de Rohan à l'apogée de sa fortune sacerdotale.

En attendant, il partit pour son diocèse, non sans insister auprès de son ami, l'abbé Dupanloup, pour l'entraîner avec lui et l'associer à ses œuvres épiscopales. Mais le jeune prêtre fut inflexible et préféra les petits catéchismes, qu'il devait rendre célèbres, et peut-être aussi son indépendance, aux travaux et aux honneurs d'un chapitre métropolitain.

A cette époque, en 1829, M. de Montalembert ramenait de Suède sa sœur, épuisée par une cruelle maladie. Son état était désespéré; le duc de Rohan s'empressa auprès de son jeune ami, et administra les derniers

sacrements à Mlle de Montalembert, qui mourut à Besançon, le 3 octobre 1829.

La haute direction, les fonctions épiscopales, les discussions à la chambre des Pairs, donnèrent aux idées du duc de Rohan une direction nouvelle. La vie active succédait à la vie contemplative; l'exercice de l'autorité sur un clergé nombreux et inconnu succédait aux relations d'affection avec un petit cénacle d'anciens maîtres très affectueux et de séminaristes très respectueux.

La scène aussi était plus vaste; la crypte de la Roche-Guyon, malgré ses voûtes de catacombes antiques, malgré la pompe mystérieuse des offices, était bien humble auprès de la nef d'une cathédrale et auprès de l'ordre pompeux des offices épiscopaux.

Dans cette vie nouvelle, la Roche-Guyon était bien loin de Besançon; les soins de cette terre seigneuriale pouvaient devenir un embarras pour un apôtre militant.

Probablement d'autres raisons de famille, que nous ignorons, pesèrent aussi dans la balance, et le duc de Rohan se décida à vendre la vieille terre seigneuriale.

Depuis neuf cents ans, c'est-à-dire depuis le début de cette longue chronique, c'est la première fois qu'une vente interrompt l'ordre régulier des successions [1].

C'est par acte passé devant Péan de Saint-Giles, notaire à Paris, le 31 juillet 1829, que le duc de Rohan, archevêque de Besançon, pair de France,

1. On pourrait peut-être considérer comme vente l'acte qui attribue à Mme de Guercheville, dame du Pessis-Liancourt, en 1628, la terre de la Roche-Guyon; cependant il faut considérer que Mme de Liancourt était la mère du dernier seigneur décédé. M. Alexandre cite seulement l'acte de reprise de dot, dont je n'ai pu trouver le texte.

vendit la part qui lui était échue dans la terre de la Roche-Guyon à M. François de la Rochefoucauld, duc de la Rochefoucauld, pair de France, maréchal des camps et armées du roi.

Le duc François de la Rochefoucauld était l'arrière-petit-fils de Marie de la Rochefoucauld, née en 1718, et de Louis-François-Armand de la Rochefoucauld de Roye, qui prit au moment de son mariage le titre de duc d'Estissac.

La duchesse d'Estissac était sœur de la duchesse d'Enville, qui mourut en 1797. Toutes deux étaient filles du duc Alexandre de la Rochefoucauld, dernier seigneur qui ait réuni en sa personne toutes les terres, tous les titres, ayant appartenu aux familles de la Rochefoucauld et de Liancourt.

Après une interruption de trente-quatre ans, la terre de la Roche-Guyon rentrait dans le domaine de la famille de la Rochefoucauld.

Pour terminer ce long récit, il nous reste à suivre encore l'archevêque-duc de Rohan dans la fin de sa courte carrière.

Le prince de Polignac, tout pénétré des idées, des usages et des préjugés de l'ancien régime, désirait avec ardeur compléter son œuvre, et porter le duc de Rohan aux plus hautes dignités ecclésiastiques. En six ans, d'un abbé il avait fait un archevêque; en deux ans, d'un archevêque il voulut faire un cardinal. Mais l'entreprise était plus ardue, il fallait compter avec le pape et avec trois autres gouvernements étrangers.

Entre les différents États catholiques, la nomination des cardinaux était réglée par des conventions particulières.

Le pape avait toujours le droit de nommer un car-

dinal *motu proprio*, c'est-à-dire par une décision personnelle, dont il ne devait compte à personne.

D'autre part, les souverains de France, d'Autriche, d'Espagne et du Piémont avait le droit, tour à tour, de désigner un cardinal au choix du pape.

Mais le souverain qui avait usé de son droit ne pouvait plus désigner un cardinal avant que les autres souverains eussent exercé, à leur tour, leur prérogative. Ce mode de nomination s'appelait la *promotion des couronnes*.

C'est au mois d'avril 1830 que remontent les premières démarches du gouvernement français pour la promotion de l'archevêque de Besançon au cardinalat [1].

A cette époque, la France n'était pas dans les conditions requises pour exercer le droit de désignation; aussi dans ses dépêches des 5 et 6 avril, le prince de Polignac demandait que la nomination eût lieu, soit *motu proprio*, soit par anticipation à la promotion des couronnes.

En même temps des négociations étaient entamées avec les cours de Vienne, de Madrid et de Turin [2].

« Le pape, écrit M. de la Ferronays, a reçu la demande avec une grâce parfaite, mais laissa tomber quelques réflexions sur le jeune âge de l'archevêque de Besançon et sur son entrée récente dans la carrière ecclésiastique. Sa Sainteté se serait attendue à une priorité de demande en faveur de quelque prélat plus avancé dans la vie et dans

1. Dépêches du prince de Polignac, président du conseil des ministres, au comte de la Ferronays, ambassadeur du roi de France auprès du pape, dépêches des 5 et 6 avril 1830. *Archives du Ministère des affaires étrangères*. — Je dois tous les renseignements officiels relatifs à la promotion du duc de Rohan à l'extrême obligeance de M. Picot, membre de l'Institut.

2. Dépêches des 26 et 29 avril.

les œuvres spirituelles, comme par exemple M. l'évêque d'Hermopolis ou l'archevêque nommé de Toulouse. »

Avec quelques compliments à l'adresse de l'archevêque de Besançon, le pape écarta poliment, mais avec fermeté, la proposition du *motu proprio*; et la combinaison de l'anticipation des couronnes resta seule en négociation.

Sa Sainteté y mit d'ailleurs beaucoup d'obligeance; et, pour laisser à la cour de Madrid le temps de répondre, offrit spontanément de reculer au 5 juillet la convocation du consistoire primitivement fixé au 28 juin.

Le 29 juin, arrivait à Rome l'heureuse nouvelle du débarquement de l'armée à Alger.

Le 5 juillet, dans le consistoire de ce jour, le duc de Rohan était fait cardinal.

En trois mois, cette négociation avait été menée à bonne fin; délai bien court pour une négociation avec la cour de Rome, mais bien long au gré de l'impatience du prince de Polignac.

Ces deux succès, militaire et diplomatique, d'importance fort inégale, devaient être les deux derniers succès du gouvernement de Charles X.

Le 29 juillet 1830, une nouvelle révolution, accomplie en trois jours, mettait fin à la souveraineté de la branche aînée des Bourbons.

Par un contre-coup inévitable, cette nouvelle révolution précipitait le nouveau cardinal dans les périls des agitations populaires, dans les péripéties de l'exil et d'une situation fausse.

A la fin de juillet 1830, le cardinal se trouvait à Paris; après les combats des 27, 28 et 29 juillet, il voulut partir, mais il fut arrêté à la porte de Paris,

à Vaugirard, et courut les plus grands dangers [1].

Sa récente promotion au cardinalat, signe évident de la faveur de Charle X et de l'amitié du prince de Polignac, n'était pas un titre à la faveur populaire et rendait sa position aussi difficile à Besançon qu'à Paris.

Le cardinal alla chercher un refuge, d'abord en Suisse, à Fribourg et à l'abbaye d'Einsiedeln, puis à Nice. Là, il apprend la nouvelle de la mort du pape, décédé le 30 novembre 1830. Avant son départ pour le conclave, le nouveau cardinal écrit, le 4 décembre, au général Sébastiani, Ministre des affaires étrangères en France, une lettre assez aigre, dans laquelle, tout en témoignant peu de sympathie pour la nouvelle révolution, il offrait son concours pour tout ce qui pouvait intéresser la religion et le service de l'État pendant le conclave, et demande des instructions.

« Il pourrait, ajoute-t-il, se regarder comme délié puisque le gouvernement a semblé le repousser en répondant par le silence à une demande de passeport pour Nice. Mais se rappelant la soumission que le feu pape recommandait aux lois et à l'autorité existante, il demande les instructions du ministre.

Voilà, général, comment l'épiscopat français sait répondre à toutes les calomnies, à toutes les attaques auxquelles il est impunément en butte. »

La réponse du ministre, mêlée de raideur politique et de déférence banale, n'arriva à son adresse qu'après le conclave; Grégoire XVI avait été élu le 2 février 1831.

A Rome, où il était arrivé dès le 9 décembre 1830, le cardinal fut d'abord assez dédaigneux pour le

1. *Notice historique sur la maison de Chabot*, déjà citée.

chargé d'affaires de France, mais se montra d'humeur plus facile quand le comte de Saint-Aulaire arriva comme ambassadeur en 1831. Il lui rendit même de bons offices auprès du pape. Cependant il s'abstenait de paraître à l'ambassade, affectait une complète indépendance dans ses relations avec le pape, et, sous des prétextes à peine plausibles, se dispensait de toutes les cérémonies religieuses, célébrées pour les fêtes nationales de France.

Le 14 août 1831, l'abbé Dupanloup arrivait à Rome; le cardinal s'empressa de le recevoir dans le palais qu'il occupait [1].

A la même époque se trouvaient réunis à Rome, l'abbé de Lamennais, Lacordaire et Montalembert, tous trois pleins d'ardeur, « pèlerins de Dieu et de la liberté ». Ils venaient plaider auprès du pape la cause plus qu'ultramontaine qu'ils soutenaient dans leur journal l'*Avenir*. Ils étaient tous trois plus papistes que le pape, plus catholiques que les évêques.

Le cardinal de Rohan et l'abbé Dupanloup blâmaient leur audace et s'étaient rangés parmi leurs adversaires. L'abbé de Lamennais leur inspirait peu de sympathie; mais ils avaient conservé pour Lacordaire et Montalembert toute l'affection que leur avaient toujours inspirée leur jeunesse, leur franchise et leur talent.

Le cardinal paraissait avoir fixé sa résidence à Rome.

« Pendant un séjour de la duchesse de Berry dans cette ville, il s'était empressé auprès d'elle [2]. Le pape avait vu

1. *Vie de Mgr Dupanloup*, par l'abbé Lagrange.
2. Dépêches du comte de Saint-Aulaire au général Sébastiani, 30 mars et 28 avril 1832.

avec déplaisir une attitude qui pouvait donner à un prince de l'Église l'apparence d'un chef de parti. »

Mais M. de Saint-Aulaire connaissait mieux le cardinal et n'avait sur ses visées aucune inquiétude.

« Rien, écrivait-il dans une dépêche, n'est plus contraire au caractère du cardinal que ce rôle de chef de parti. Piété sincère, mais ostentation inoffensive, préjugés aristocratiques plus choquants que dangereux. »

En 1832, le choléra éclata en France. Le cardinal n'hésita pas, avertit l'ambassadeur de France de son intention de rentrer dans son diocèse avant l'invasion du choléra. Dans ses dépêches des 30 mars et 28 avril 1832, M. de Saint-Aulaire paraît assez inquiet de la santé du prélat, du logis qu'il pourrait trouver dans un archevêché délabré, et des dispositions des habitants de Besançon. Le cardinal, avant son départ, donna à l'ambassadeur les marques les plus rassurantes de sa déférence envers le gouvernement français, puis il partit et fit son entrée dans son diocèse [1] le 24 mai 1832.

La Vendée était alors fort agitée par l'entreprise de la duchesse de Berry; entre la guerre vendéenne et le retour du cardinal, l'opinion publique, souvent égarée ou craintive, crut voir une coïncidence volontaire et soupçonna quelque complot. C'était une coïncidence fortuite, une supposition chimérique, qui mit en mouvement le peuple de Besançon, et excita des émeutes.

Heureusement pour le cardinal et pour son diocèse,

1. *Biographie universelle* Michaud et *Biographie universelle* Firmin-Didot. *Notice sur la famille de Chabot, Ami de la religion*, année 1832.

le gouvernement résista aux émeutes et les réprima énergiquement; ces violences amenèrent même une réaction en faveur du cardinal; un grand nombre d'habitants signèrent une adresse de protestation pour le remercier de son retour; le cardinal prouva bientôt par les soins personnels et pécuniaires qu'il prodigua aux cholériques que son dévouement seul l'avait ramené au milieu de ses ouailles au moment du danger.

Son abnégation personnelle, ses libéralités envers les pauvres et pour la restauration de sa cathédrale, sa conduite droite, en dehors de toutes menées politiques, apaisèrent tous les soupçons, et conquirent bientôt au cardinal une popularité inattendue.

« Une de ses premières pensées fut de relever l'École des hautes études qu'il avait fondée en 1829; il y appela, comme professeur d'éloquence sacrée, M. de Bonnechose[1], l'un des anciens hôtes de la Roche-Guyon. »

La destinée de M. de Bonnechose était singulière, non sans quelque analogie avec la destinée du cardinal : magistrat distingué, premier avocat général à Besançon, subitement, sans prévenir ni parents, ni amis, il avait envoyé sa démission au garde des sceaux. Du jour au lendemain, le premier avocat général était devenu simple séminariste.

Avant même qu'il fût prêtre, il était appelé à l'École des hautes études;

La prompte mort du cardinal emporta l'école et les professeurs. M. de Bonnechose ne fut ordonné prêtre que le 21 décembre 1833; plus tard, comme le

1. *Vie de Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen*, par Mgr Besson, déjà citée.

duc de Rohan, il devint archevêque et cardinal; mais sa promotion ne fut pas si rapide.

Le cardinal de Rohan avait besoin de collaborateurs aussi éminents et aussi zélés; car lui-même n'épargnait ni ses peines ni sa frêle santé pour évangéliser son diocèse : tant de zèle lui fut fatal.

En 1833, au commencement du mois de février, malgré la rigueur de la saison, il se rendit à Chenecey, village près de Besançon, pour assister à la clôture d'une mission [1].

« Après le sermon qu'il prononça, il fut pris d'un rhumatisme aigu et de fièvre; le 6 février, il fut administré; pendant la cérémonie, il adressa à son clergé une allocution pleine de force, de piété et de tendresse.

Des prières publiques furent dites, le Saint-Sacrement fut exposé dans toutes les églises. Le cardinal mourut le 8 février 1833, à six heures du soir.

Cette mort a consterné tout le clergé et tous les gens religieux du diocèse. »

Les journaux les moins cléricaux, le *Journal des Débats* lui-même, rendirent hommage aux vertus évangéliques du prélat, à l'aménité de son caractère, à sa charité.

Dans ses *Mémoires d'outre-tombe* [2], où il mêle trop volontiers le sarcasme à l'éloge, Chateaubriand a consacré quelques lignes au cardinal de Rohan :

« On a dit de lui, écrit-il, qu'il avait été voué au rouge, ayant porté l'habit de chambellan, l'uniforme de chevau-léger de la garde et la robe de cardinal.....

1. *Journal l'Ami de la religion*, vol. 75, p. 68 et 118. *Journal des Débats*, 9, 10 février 1833.

2. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 440, 442 et suiv.

La religion et la mort ont passé l'éponge sur quelques faiblesses, après tout bien pardonnables, du cardinal de Rohan. Prêtre chrétien, il a consommé son sacrifice, secourant les malheureux, nourrissant le pauvre, vêtant l'orphelin et usant en bonnes œuvres sa vie, dont une santé déplorable abrégeait naturellement le cours. »

Il n'y a rien à ajouter à un tel éloge [1].

A la Roche-Guyon, le souvenir du cardinal est resté moins vivant que le souvenir du duc Alexandre de la Rochefoucauld et de Mme d'Enville; les grands bâtiments, les plantations, le parc, le grand train de vie ont frappé l'imagination populaire plus que les agrandissements de la chapelle souterraine, que la pompe intérieure des cérémonies religieuses et que les allures discrètes de la vie cénobitique.

Mais la mémoire de l'abbé de Rohan a longtemps survécu dans le cœur du disciple, de l'ami qu'il avait discerné et choisi dès sa jeunesse.

En 1845, au milieu des discussions relatives à la liberté d'enseignement, M. Dupanloup envoyait à M. de Lamartine une de ses œuvres, *la Pacification religieuse*, et une lettre, où il rappelait leur rencontre au château du duc de Rohan. Il reçut une réponse où se trouvent les lignes suivantes [2] :

« Vous me rappelez les temps éloignés et les jours sereins de la Roche-Guyon; nous étions des enfants, nous voilà des hommes, bientôt des vieillards. Ainsi passe la vie, mais Dieu ne passe pas. »

Quelques années plus tard, à la veille de sa nomi-

1. Le cardinal de Rohan a laissé des mandements et un manuel, livre de prières, chef-d'œuvre de piété et de sagesse. (*Biographie Michaud.*)
2. *Vie de Mgr Dupanloup*, par l'abbé Lagrange.

nation à l'Académie française, Mgr Dupanloup voulut raviver ses vieux souvenirs.

Le 29 octobre 1852, M. l'abbé Bunel, curé de la Roche-Guyon, recevait la visite de l'évêque d'Orléans, qui lui avait demandé l'hospitalité pour vingt-quatre heures. L'évêque obtint facilement la licence de visiter seul, ce soir-là et le lendemain matin, ce château qu'il connaissait si bien.

Le lendemain, malgré la rigueur de l'incognito, le curé réunit trois ou quatre habitants pour le déjeuner d'adieu; l'évêque quitta le presbytère, heureux, mais profondément ému, de cette visite.

Avant son départ, il écrivit à la comtesse de Gontaut-Biron, sœur du duc de Rohan, la lettre suivante[1] :

La Roche-Guyon, 30 octobre 1852.

« Oui, je viens de passer un soir et un matin, seul, errant et priant, dans ce grand château désert et cependant rempli encore pour moi de pensées ineffaçables et de visages si chers.

J'y ai chanté seul d'une voix émue, sous les voûtes silencieuses, les cantiques qu'aimait à chanter là celui dont l'absence se faisait si profondément sentir à mon cœur, quoique je crusse le voir et le rencontrer partout en ce triste et doux pèlerinage.

J'y ai bien prié pour lui et pour ceux dont les noms me sont devenus chers à jamais.

J'y ai dit simplement à Dieu ces noms bénis déjà, en priant pour les deux Auguste, les deux Léontine, pour les deux Fernand. Je n'ai oublié personne. »

Enfin, en 1870, le comte de Montalembert était gravement malade dans son château de la Roche-en-Trény; sa mort était prochaine. L'évêque d'Orléans

1. *Vie de Mgr Dupanloup.*

ne put lui faire une visite qu'il lui avait annoncée; il lui adressa une lettre de regrets qu'il termine ainsi :

« Je ne sais pourquoi, en pensant à cette visite, au déclin de nos années, je repensais à la Roche-Guyon. Qu'avez-vous fait, vous de vos seize ans, moi de mes vingt-quatre ans?

Je le puis dire, mon ami; à travers les nuages et les orages de la vie, nous avons servi Dieu et l'Église, et Dieu nous a fait cette grâce douloureuse, mais exquise, et dont vous avez su un jour apprécier la valeur : l'ingratitude. »

Sous les émotions les plus tendres, reparaît toujours le rude athlète; toujours prêt à la lutte; jamais découragé, et puisant, jusque dans l'abandon et l'ingratitude de son chef ou de ses troupes, une grâce douloureuse et exquise qui fortifie son énergie.

Lamartine, Montalembert, Dupanloup, ce sont les premiers hôtes de la Roche-Guyon, les premiers hôtes du duc de Rohan, au temps de sa jeunesse et de son ardente vocation; ce sont les derniers survivants qui, quarante ans après sa mort, évoquent encore son souvenir; ce sont les derniers échos de ce lointain passé.

Il n'a pas été donné au cardinal d'égaler la renommée de ces grands lutteurs; il est mort avant les dissensions religieuses qui, depuis cinquante ans, divisent, de plus en plus, la société française.

Mais il est un mérite que nul ne saurait lui refuser, c'est celui d'avoir su distinguer, de bonne heure, les hommes supérieurs, et de n'avoir pas craint leur voisinage.

Le cardinal de Rohan est enterré dans sa cathédrale de Besançon.

Les autres membres de sa famille ne pouvaient plus reposer dans les caveaux de la vieille chapelle

de Notre-Dame des Neiges. La sépulture des Rohan devait y faire place à la sépulture des La Rochefoucauld.

En 1834, le cœur de Mme d'Enville, les corps du duc et de la duchesse de Rohan et de quelques-uns de leurs descendants furent transportés dans un caveau taillé dans le rocher, à côté de l'église paroissiale de la Roche-Guyon.

Des inscriptions en marbre noir, encastrées à la paroi de l'église, rappellent les noms des morts. Cette austère sépulture est, en ce pays, la dernière race, le dernier souvenir de la famille de Rohan.

CHAPITRE XXVII

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES SEIGNEURS DE LA ROCHE-GUYON

Ici finit l'histoire du cardinal-duc de Rohan.

Ici finira l'histoire des seigneurs et du bourg de la Roche-Guyon.

J'ai essayé de réveiller autour de ce vieux donjon, de ce vieux château, le souvenir des familles seigneuriales qui les ont habités, le souvenir des événements qui se sont accomplis dans cette partie du Vexin français.

A travers neuf siècles, depuis les invasions des hommes du Nord à demi barbares, depuis Guy de la Roche jusqu'aux courtisans et aux philosophes du XVIIIe siècle, et jusqu'au cardinal-duc de Rohan, ces antiques murailles ont vu passer tour à tour les races, les générations les plus dissemblables, les représentants des civilisations les plus grossières et les plus raffinées.

A toutes les époques de notre histoire nationale, les châtelains de la Roche-Guyon paraissent reproduire, chacun selon son temps, le type fidèle du seigneur féodal, puis du grand seigneur militaire, courtisan, savant, philosophe et politique.

Soldats vaillants, on les retrouve sur tous nos champs de bataille :

Guy de la Roche, à Bouvines (1214); Guy VI, tué à Azincourt (1415); François de Silly, duc de la Roche-Guyon, mort pendant le siège de la Rochelle (1628); Henri-Roger du Plessis-Liancourt, comte de la Roche-Guyon, tué dans la tranchée de Mardyck (1646);

François VII de la Rochefoucauld, qui eut l'épaule fracassée au passage du Rhin (1672);

François VIII, qui eut le pied brisé à la bataille de Nerwinde (1693);

Le duc d'Enville, mort en Acadie (1746).

D'autres, comme Bertin de Silly, Roger du Plessis, les deux Alexandre de la Rochefoucauld, sans démentir leur origine militaire, sans abdiquer le métier des armes, se sont distingués par d'autres services, par d'autres travaux, par des qualités toutes particulières et originales.

Quant aux châtelaines, qui pourrait oublier :

Perrette de la Rivière, veuve de Guy VI;

Jeanne de Schomberg, dame du Plessis-Liancourt;

Madeleine-Charlotte Le Tellier, fille de Louvois, femme de François VIII de la Rochefoucauld;

Enfin la duchesse d'Enville?

C'est au milieu du XVIIIe siècle que se manifestent dans la famille de la Rochefoucauld l'influence de l'esprit moderne, le contraste entre l'ancien grand seigneur, homme d'épée et de cour, et le nouveau seigneur, curieux de science et d'idées nouvelles.

Qui pourrait jamais supposer que le duc Alexandre était le petit-fils de l'ami du roi Louis XIV? C'est lui qui fit pénétrer dans la sombre forteresse féodale l'air, la lumière, la science, les livres et jusqu'aux gnomons et aux grands télescopes : autour de ce bourg isolé et dans ce pays sec, il perça des routes

ombragées, replanta des bois, construisit des aqueducs et des fontaines.

Sa fille, la duchesse d'Enville, fit pénétrer dans le château renouvelé le luxe, les arts, la philosophie, et, dans le pays, tous les essais d'entreprises utiles au peuple.

Puis, à la suite des philosophes, le second duc Alexandre introduisit dans le salon de sa mère les politiques, les apôtres des théories qui devaient bouleverser la société française et la replacer sur de nouvelles bases.

Quelques années à peine après la mort de Mme d'Enville, quel nouveau et brusque contraste! Aux philosophes, aux novateurs succédaient des châtelains et des hôtes pénétrés de la foi religieuse et monarchique la plus pure. La chapelle était agrandie, magnifiquement ornée, les offices étaient célébrés avec pompe; le salon était devenu un salon d'archevêque; un concile, presque un conclave; la bibliothèque était expurgée....

Qui donc aurait pu reconnaître dans l'archevêque-duc de Rohan l'arrière-petit-fils de Mme d'Enville?

CHAPITRE XXVIII

ÉTAT ACTUEL DU BOURG DE LA ROCHE-GUYON

C'est le 31 juillet 1829 que le duc François de la Rochefoucauld devint propriétaire de la terre de la Roche-Guyon; depuis soixante-deux ans, cette terre est restée dans le patrimoine de ses descendants. Elle a appartenu successivement, en 1848, à son fils aîné, François, duc de la Rochefoucauld et de Liancourt; en 1875, à son petit-fils Alfred, duc de la Roche-Guyon; elle appartient aujourd'hui, depuis 1883, à son arrière-petit-fils, Pierre, duc de la Roche-Guyon.

Nous terminons ces récits à une époque où le pays conservait encore son ancien aspect.

En 1829, il n'était pas trace de chemins de fer en France; de charrettes en pataches et en voitures publiques, le voyage de la Roche-Guyon à Paris durait douze heures.

Un bac, établi entre la Vacherie et le port de la Roche-Guyon, était encore le seul moyen de communication entre les deux rives de la Seine.

La vieille halle, véritable hangar, avec ses grossiers piliers, son toit couvert en tuiles, abritait encore, dans les combles, la mairie; — entre les piliers, des sacs de grains, les jours de marché.

Le long des côtes, des boves ou caves, plus ou

moins spacieuses et aérées, servaient encore de logis rustiques aux cultivateurs et à leurs bestiaux.

L'ancien cimetière du Pré du Plan, ouvert en 1742[1], était encore le champ du repos de tous les morts que nous avions connus. A chaque famille était dévolue, par une espèce d'accord tacite, la place gratuite que nul ne songeait à usurper.

Le château était encore surchargé, sous les combles, du lourd et disgracieux corridor bâti par Mme d'Enville; l'hospice des enfants convalescents n'était pas encore fondé.

Enfin, le bourg de la Roche-Guyon, bien qu'il ait eu jadis le court privilège d'être chef-lieu de canton, n'avait pas même conservé le modeste privilège d'un simple bureau de poste aux lettres.

Aujourd'hui, voies publiques, aspect du pays, conditions de la vie communale et de la vie privée, tout est changé. Que de progrès dont les jeunes gens actuels ne peuvent même pas apprécier l'importance!

Aujourd'hui[2], un pont suspendu a remplacé le bac.

Le chemin de fer de l'Ouest, la station de Bonnières[3], un omnibus mettent quatre fois par jour la Roche-Guyon à 3 heures de Paris.

Un bureau des postes et télégraphes complète le service extérieur de la commune.

La vieille halle, les vieilles habitations souterraines, le vieux cimetière ont disparu.

Une nouvelle mairie, plus prétentieuse que monumentale[4], un grand hospice, des maisonnettes propres

1. D'après la tradition, le cimetière antérieur à 1742 était autour de l'église. En 1859, le cimetière ouvert en 1742 a été supprimé et reporté à 1 kilomètre sur la route d'Hautisle.

2. Ce pont a été construit en 1838 par M. Boulland, ingénieur.

3. Le chemin de fer a été ouvert jusqu'à Rouen, en 1840.

4. La nouvelle mairie a été terminée le 8 mai 1847, sur l'em-

et confortables, des plantations de tilleuls [1] sur la place du château et sur la route d'Hautisle donnent au bourg un air de petite ville.

En 1850, à la place de l'hospice, à l'entrée de l'Ile-aux-Bœufs, il n'y avait qu'une maison de garde et un petit enclos. La terre de la Roche-Guyon appartenait alors à M. le duc François de la Rochefoucauld-Liancourd, fils aîné de l'acquéreur de cette terre.

Le nouveau châtelain avait trois fils. Le plus jeune, le comte Georges, était dévoré, à vingt ans, de la passion des œuvres charitables.

Il obtint de son père l'abandon de la modeste maison de garde et de l'enclos; il s'agissait d'y recueillir, sous la surveillance de deux religieuses, six enfants convalescents des hôpitaux de Paris. Les maisons de convalescence étaient rares à cette époque. C'était une idée nouvelle. Bientôt le nombre des enfants augmenta; on loua des maisons voisines, elles devinrent insuffisantes.

Il fallut agrandir l'établissement; quelques années après, la maison du garde devenait un grand hospice pour cent enfants sous la surveillance de dix sœurs de la Charité, et sous la direction d'une sœur supérieure, la sœur Madeleine.

Le comte Georges mourut, à l'âge de trente-trois ans, le 3 décembre 1861. Il fut inhumé dans la chapelle de l'hospice [2].

placement de l'ancienne halle, qui appartenait au duc de la Rochefoucauld. Le 30 juin 1838, un échange avec le duc avait rendu la commune propriétaire de cette halle. — *Archives municipales.*

1. Plantations jadis faites par M. Toutain, maire de la Roche-Guyon, vers l'année 1860.

2. Le comte Georges de la Rochefoucauld mourut à Paris, à l'hôtel de la Rochefoucauld, rue de Varennes, n° 72.

On se souviendra longtemps à la Roche-Guyon du jeune fondateur et de la sœur supérieure, qui ont réuni les efforts de leur ardente charité et de leur vive intelligence pour la fondation durable de cette maison.

Aujourd'hui, cet établissement appartient à l'Assistance publique, qui, bien entendu, a cru pouvoir modifier l'administration et substituer à quelques-unes des sœurs des infirmières laïques.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer l'histoire et les conditions plus ou moins bien interprétées de cette fondation bienfaisante et religieuse.

J'ai voulu seulement rappeler qu'elle était due à l'initiative du comte Georges de la Rochefoucauld et à la générosité de son père.

Malgré ces embellissements, malgré les conditions plus faciles de la vie, le bourg de la Roche-Guyon se dépeuple; de 1000 habitants, recensés en l'année 1789, la population descend aujourd'hui à 519.

Les chemins de fer entraînent les habitants des campagnes vers les villes.

A la Roche-Guyon, la culture des côtes, la culture de la vigne est depuis longtemps en défaveur et en décroissance, et la vraie race des vieux cultivateurs tend à disparaître.

Ce n'est pas la population flottante, paisible, aisée et oisive des bourgeois retirés et des touristes, qui pourra combler ce grand vide.

Tel est l'état actuel du pays.

C'est d'ailleurs, en France, un mal général que cet entraînement, cet entassement, cet énervement des ouvriers campagnards dans les ateliers des villes. La gravité du mal est notoire; nul, en ce temps-ci, n'a le pouvoir de l'arrêter.

Ces illusions de l'émigration sont souvent funestes; puissent-elles n'être pas de longue durée dans ce pays de la Roche-Guyon!

Il n'est plus question aujourd'hui des charges de l'ancien régime, dont les derniers seigneurs eux-mêmes, et surtout Mme d'Enville, avaient reconnu et combattu les abus.

Sous le régime de civilisation, de liberté et d'égalité de la société moderne, la vie des champs est plus saine, plus fortifiante pour l'âme et le corps, plus indépendante que la claustration dans les bureaux et les ateliers.

Souhaitons que nos jeunes gens de la Roche-Guyon reprennent, comme jadis, l'amour du pays et l'habitude d'y résider, et que, sous le régime social actuel, la population du bourg remonte bientôt au chiffre qu'elle atteignait, sous l'ancien régime, il y a cent ans.

M. HIPPOLYTE ALEXANDRE

En 1839, vivait à la Roche-Guyon, M. Hippolyte Alexandre. Il habitait une maison située rue de l'Église, près de la maison de mon père; les deux voisins avaient entre eux les relations les plus cordiales.

M. Alexandre avait alors soixante-seize ans, et ne quittait guère son cabinet du premier étage que pour descendre au salon du rez-de-chaussée.

Je ne puis penser à lui sans revoir ce cabinet, le fauteuil de cuir vert trop étroit, le salon, les deux bergères aux deux coins de la cheminée; la vaste rotondité du maître du logis, sa redingote bleu barbeau, son pantalon de nankin; sa bonne physionomie colorée avec son double menton, ses petits yeux brillants, et sa perruque blonde à l'ancienne mode. L'âge avait alourdi le corps, mais non pas l'intelligence; j'ai vu rarement esprit plus avisé, mémoire plus précise, jugement plus sûr.

Il avait passé toute sa vie à la Roche-Guyon; il avait été procureur au bailliage sous l'ancien régime, administrateur au directoire du district pendant la Révolution; puis juge de paix élu; puis notaire et maire pendant de longues années.

Dans ces fonctions différentes, pendant des temps difficiles, périlleux même, il sut toujours montrer autant d'énergie que d'intelligence et de tact.

En 1839, j'étais très jeune, il était très vieux. Cependant, j'écoutais avec un vif intérêt ses longs récits, ses anecdotes sur les anciens temps, sur les faits plus récents dont il avait été le témoin. C'était une physionomie originale, un type accompli de la tranquille et intelligente bourgeoisie

des campagnes, telle qu'elle était avant la Révolution.

Il était né le 14 juillet 1763, en face de la Roche-Guyon, dans une maison de péage seigneurial dite la Vacherie, au bord de la Seine.

Je ne sais où et comment il put faire alors ses études littéraires et ses études de droit : ce qui est certain, c'est qu'il était excellent latiniste, très sagace et patient investigateur de documents historiques, et très expert à débrouiller les textes originaux des vieilles chartes.

Quant aux études de droit, si compliquées alors, surtout sur ces confins des coutumes du Vexin français et du Vexin normand, il suffira de dire qu'à l'âge de vingt et un ans (en 1784) il avait été agréé par Mme la duchesse d'Enville comme procureur au bailliage de son duché de la Roche-Guyon.

Voici le texte du brevet de nomination :

« Nous, Louise-Elisabeth de la Rochefoucauld, duchesse d'Enville et de la Roche-Guyon, veuve de très haut et très illustre seigneur Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de la Rochefoucauld, duc d'Enville, lieutenant général des armées navales et des gallères de France, dame du duché de la Roche-Guyon, comtesse d'Aubijoux, marquise de Barbezieux, baronne d'Artie et autres lieux, salut.

« Savoir faisons que, sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de la personne d'Hipolite (*sic*) Alexandre, de ses bonnes mœurs et capacités et expérience en fait d'affaires de pratique, lui avons accordé et octroyé nos présentes provisions de l'état et office de procureur au bailliage de notre duché de la Roche-Guyon, eaux et forêts en dépendants, en nos justices de Guernes, Saint-Martin-la-Garenne et Bonnières.

« Pour par lui les exercer dans chacun desdits bailliages, comme les autres procureurs desdites justices et aux mêmes droits, et ce, tant qu'il nous plaira.

« Mandons à notre bailli dudit duché de la Roche-Guyon, eaux et forêts en dépendants, ou son lieutenant, à nos baillis desdites justices de Guernes, Saint-Martin et Bonnières et à nos autres officiers de recevoir et faire recon-

naître ledit sieur Alexandre en sadite qualité de procureur en la manière accoutumée.

« Fait et donné en notre château de la Roche-Guyon, le quatrième jour de décembre mille sept cent quatre-vingt-quatre. »

La Rochefoucauld-d'Enville.

Par Madame, signé : Hermenant.

Enregistré au désir de la sentence de réception dudit sieur Hippolyte Alexandre, le 28 avril 1785, par moi greffier, soussigné.

Signé : Chevron.

Ce brevet, copié sur l'original, est un spécimen curieux de l'exercice du droit de justice seigneurial tel qu'il était encore en vigueur à la fin du dernier siècle; sauf la formule « par la grâce de Dieu » c'est le style d'une ordonnance royale; mais si le style était le même, les pouvoirs étaient bien différents; au xviiie siècle, les droits et privilèges des seigneurs ne ressemblaient guère aux droits et privilèges des anciens seigneurs féodaux.

Quelque restreintes que fussent les attributions des baillis, elles étaient encore fort étendues dans un duché aussi considérable que celui de la Roche-Guyon.

Ce duché était à la limite de Normandie, à la limite des deux Vexins, et, de plus, par une complication singulière que, malgré ses recherches, M. Alexandre n'a jamais bien nettement éclaircie, il était soumis à la coutume de Senlis.

Le bailli et son procureur devaient donc connaître ces trois coutumes et de plus toutes les ressources de la législation fiscale, de ce vaste filet qui, à chaque instant, à chaque acte de la vie civile ou commerciale étreignait dans ses mailles serrées les habitants du bailliage et les commerçants forains.

Aussi, quand le nouveau procureur lui fut présenté, Mme d'Enville fut-elle un peu surprise : « Vous êtes bien jeune, monsieur », lui dit-elle en le toisant de la tête aux pieds [1].

1. Souvenir de Mme de Cabanoux, petite-fille de M. Alexandre.

L'accueil n'était pas encourageant; mais le jeune procureur n'en fut pas déconcerté; et, si Mme d'Enville eût pu lire dans l'avenir, elle aurait vu qu'elle avait admis à son service un homme intègre et habile, fidèle dans les jours les plus périlleux de l'adversité; et qu'elle avait donné à ses enfants et petits-enfants un administrateur hors ligne qui devait devenir leur ami.

En 1789, M. Alexandre épousa Mlle Lefuel, fille d'un fonctionnaire du même bailliage.

Les quarante années qui s'écoulèrent de 1745 à 1785 marquèrent l'apogée de la prospérité des châtelains de la Roche-Guyon.

De 1783 à 1789, M. Alexandre vit encore de près ces splendeurs à leur déclin.

Mme d'Enville réunissait alors en sa possession toutes les dépendances de ce duché tel que l'avaient reconnu les lettres patentes de Louis XIV et de Louis XV.

Les devoirs de sa charge mettaient M. Alexandre au courant de toutes les ressources de cette terre considérable et en relations fréquentes avec le château.

Ce fut donc en témoin sagace et dévoué qu'il assista à ces derniers jours d'une existence sous l'ancien régime; le témoin était jeune alors et, jusque dans son extrême vieillesse, quand se réveillait le souvenir de ces splendeurs d'autrefois, le nom magique de « madame d'Enville » ramenait sur sa bonne physionomie un peu narquoise un sourire respectueux et presque attendri.

Bientôt ce brillant spectacle disparaissait; la nuit du 4 août 1789 emportait les justices féodales et seigneuriales; avec elles furent emportés les bailliages, les baillis et leurs procureurs.

Entre l'abolition des anciennes juridictions et la création définitive de la nouvelle organisation judiciaire, survinrent les tâtonnements, les mesures provisoires, les essais de la législation intermédiaire.

En ce qui concerne la juridiction secondaire des bailliages, leurs attributions furent partagées entre les pouvoirs, très distincts désormais, judiciaires et administratifs; par la loi du 16 août 1790, les juges de paix et leurs greffiers

paraissent être les héritiers judiciaires en ligne directe des baillis.

Dans ce premier moment d'engouement électoral, la nomination des juges de paix, comme celle des juges supérieurs, fut remise à l'élection populaire; les greffiers étaient nommés par les juges de paix.

Un procès-verbal du 18 décembre 1790 constate la nomination de M. Alexandre en qualité de greffier. Le 12 décembre 1792 il fut élu juge de paix de la Roche *sur Seine*. C'était le nouveau nom qu'un caprice de l'Assemblée nationale et de l'autorité administrative imposait à cette ancienne bourgade, qui depuis sept siècles portait le nom de la Roche ou de la Roche-Guyon [1].

En floréal an II (mai 1794), M. Alexandre était élu administrateur du directoire du district, et, en exécution d'un arrêté du représentant du peuple Crassous (le 28 floréal an II, 17 mai 1794) le citoyen Alexandre prêtait serment devant le président du Conseil général du district de Mantes.

Qu'était-ce donc que cette fonction aujourd'hui disparue?

Pour l'expliquer, il faut se reporter à l'une des principales réformes décrétées par l'Assemblée nationale, à l'abolition de la division du royaume en provinces.

Par le décret du 15 janvier 1790, la France fut partagée en quatre-vingt-trois départements, subdivisés en districts, cantons et communes; l'administration du département fut confiée à un conseil de trente-six membres, et à un directoire exécutif de cinq membres; celle du district à de semblables autorités subordonnées à celles du département; celle de la commune à un conseil et à une municipalité subordonnés aux autorités du district.

Ces administrateurs ou commissaires furent maintenus encore pendant quelques années; le 2 fructidor an IV (19 août 1796) nous trouvons un arrêté du Directoire, signé La Reveillère-Lepeaux, nommant M. Alexandre, commis-

1. Décret du 20 juin 1790, autorisant les villes et villages à reprendre leurs anciens noms.

saire du pouvoir exécutif près de l'administration municipal de la Roche-Guyon.

Mais, deux ans après, il était relevé de ses fonctions.

L'institution des maires mettait fin à la primitive organisation des districts et des communes.

Quand il fut nommé à ces dernières fonctions de commissaire, M. Alexandre avait été déjà nommé notaire à la Roche-Guyon. Sa commission remonte au 13 pluviôse an III (1er février 1795).

Enfin, il retrouvait, dans cette honorable profession, la sécurité, la stabilité que lui avait ravie l'abolition des bailliages.

La régie de la terre de la Roche-Guyon était presque un apanage nécessaire de l'étude du notaire.

L'étude et la régie étaient réunies dans la même main, abritées sous le même toit, dans les dépendances, dans la cour même du château.

Cette communauté d'habitation devait durer bien longtemps encore, même après la retraite de M. Alexandre; et ce fut seulement vers 1835 que son fils et successeur put recouvrer sa pleine liberté et sortir de la résidence seigneuriale.

Ces nouvelles fonctions rapprochaient de plus en plus M. Alexandre de l'intimité de Mme d'Enville.

La crise révolutionnaire ne modifia pas ces relations, mais apporta un trouble profond dans l'existence de Mme d'Enville.

Après cette crise, le domaine féodal était bien réduit; la haute tour avait été à moitié rasée; après les désastres, les massacres de la Terreur, cette brillante société du temps passé était bien restreinte et bien sombre. Mme d'Enville dut alors mieux apprécier son nouveau notaire, ce jeune procureur que, douze ans auparavant, elle avait accueilli d'un regard si défiant.

En 1795, elle se retrouvait enfin en pleine sécurité dans son château et dans ce pays qui l'avait toujours respectée et protégée au milieu de si violents orages.

Elle était alors âgée de 77 ans; l'âge et les secousses de ces sanglantes catastrophes n'avaient pas abattu ce caractère énergique et cette haute intelligence.

Elle s'éteignit à Paris le 31 mai 1797. Après des incidents qui ont été racontés dans la notice historique qui précède; son petit-fils, Alexandre-Louis-Auguste de Rohan, prince de Léon, qui devint plus tard lieutenant général et premier gentilhomme de la chambre du roi Louis XVIII, hérita de la terre de la Roche-Guyon.

Il avait épousé, en 1787, Louise-Madeleine-Elisabeth de Montmorency. Les nouveaux châtelains continuèrent avec M. Alexandre la tradition que leur avait laissée Mme d'Enville; entre eux et le notaire du village, cette suite de relations, l'habitude d'une confiance absolue atténuèrent peu à peu le formalisme et la gêne de l'étiquette ou plutôt de certaines convenances sociales. Le duc de Rohan mourut le 16 février 1816.

Dans son testament, après le legs de quelques objets d'art à M. Alexandre, il ajoute :

« Je lui renouvelle, avant de le quitter, l'expression de l'estime et de l'amité qu'il m'avait inspirée depuis de longues années. »

C'est en termes encore plus vifs que la duchesse de Rohan lègue à M. Alexandre un dernier souvenir (26 mai 1816) :

« Je laisse à M. Alexandre, mon régisseur à la Roche-Guyon, pour lequel j'ai toujours eu la plus grande estime et un véritable attachement, un souvenir du prix de 1 200 francs, un encrier perpétuel en porcelaine de Sèvres fond blanc, dont se servait Mme d'Enville, ma belle-grand'mère.

« Je fais des vœux pour que mes enfants puissent conserver, à la Roche, notre excellent régisseur. »

La duchesse mourut à Paris le 20 novembre 1828; ses derniers vœux ne furent accomplis que pendant quelques années.

Depuis longtemps déjà, M. Alexandre exerçait les fonctions de maire de la Roche-Guyon; c'était une dignité presque perpétuelle que lui avaient successivement conférée et maintenue le suffrage populaire ou le choix ministériel.

Sa vie était partagée entre son étude de notaire, la mairie du village et la régie de la terre.

En 1816, une autre occupation, presque une passion, vint donner à ses idées et à ses travaux une direction imprévue.

A cette époque, la terre de la Roche-Guyon, encore vaste domaine, malgré la suppression des droits féodaux, fut partagée entre les héritiers du duc et la duchesse de Rohan.

Pour l'ancien procureur au bailliage, pour l'ancien notaire, l'ancien régisseur, le souvenir des splendeurs passées, le souvenir de Mme d'Enville, de son fils, le duc Alexandre de la Rochefoucauld, était indissolublement uni au souvenir de ce grand patrimoine avec toutes ses dépendances, tel que les châtelains se le transmettaient depuis des siècles.

Y porter la division, le morcellement, paraissait presque une profanation; aussi le partage de cette terre fut pour M. Alexandre une amère douleur qu'il traduisit immédiatement en quelques lignes; j'ai sous les yeux cette page écrite de sa petite écriture nette et ferme; je la copie tout entière; la sincérité de l'émotion s'y mêle à la clarté professionnelle.

« Quand, après la mort du duc de Rohan (Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot), pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant général de ses armées, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort au château des Tuileries le 16 février 1816, j'ai vu diviser la belle terre de la Roche-Guyon en sept parties, j'ai dû concevoir l'idée de mettre en écrit tout ce qui y avait rapport et en rédiger une notice historique en rassemblant les matériaux que dix-huit ans d'administration et trente ans de fonctions publiques dans le pays m'avaient mis à portée de recueillir. La notice sera courte et contiendra, outre les faits historiques de la Roche-Guyon et de ses environs, les pièces justificatives, qui, rassemblées de toutes parts, ne seront pas ce qu'il y aura de moins intéressant.

« Si le temps me le permet, je ferai voir ce que c'était que cette belle terre, qui, peut-être avant que j'aie fini ce travail, non seulement n'existera plus, mais sera peut-être oubliée.

« Cette notice contiendra :

1° L'histoire de la Roche-Guyon et de ses environs;

2° La généalogie des seigneurs qui l'ont possédée;

3° Les pièces justificatives de ce qui sera avancé;

4° La description du château, du pays et de tout ce qui peut présenter quelque intérêt dans les environs. »

M. Alexandre se mit résolument à l'œuvre; l'historien néophyte trouvait dans la bibliothèque et le chartrier du château une ample moisson pour son zèle.

Les chroniques normandes, Orderic Vitral, l'abbé Suger, les généalogies de Moreri, du Père Anselme furent bientôt épuisées; les archives du chartrier furent explorées; les notes nombreuses que M. Alexandre réunit de tous côtés, la correspondance qu'il entretint avec quelques savants occupèrent d'abord ses moments de loisir.

En 1829, il transmit à son fils, Benjamin-Auguste Alexandre son office de notaire, se retira dans la maison de famille qu'il possédait, située dans une petite rue près de l'église, et se livra désormais sans réserve à ses études historiques. C'est depuis l'année 1839, surtout, que je le vis fréquemment. Sa mémoire était toujours présente; il avait la science modeste et ne harcelait personne de la narration forcée de ses recherches, mais il répondait volontiers aux questions, et s'il trouvait un auditeur attentif, c'était un plaisir de le voir et de l'entendre, carré dans son fauteuil, ses deux grosses mains sur ses genoux, raconter, de sa voix grave de basse-taille, la chronique des temps passés.

L'ancien procureur au bailliage avait été lui-même acteur officiel dans les derniers jours de cette société évanouie, dont il était resté le témoin attardé.

Il racontait simplement des traits qui faisaient grand honneur à son caractère et à son énergie; aux jours les plus périlleux de la Terreur, il resta publiquement dévoué à Mme d'Enville; plus tard, il sut faire respecter le duc de Rohan exposé à une grossière insulte; en 1814, il sut tenir tête à un officier prussien, qui faisait grand tapage : « Monsieur, lui dit-il, vous êtes entré chez moi par la porte, vous pourriez bien en sortir par la fenêtre ».

Sous la Restauration, il remit à sa place un ecclésiastique trop entreprenant.

Jamais son ambition n'avait dépassé les limites de son bailliage ou de son canton; il n'avait fait à Paris que de courts séjours.

Il était donc la tradition vivante du pays; il avait assisté aux derniers embellissements du château, à la création du salon, de la bibliothèque, du parc, puis à la destruction d'une partie de la tour.

Il avait vu passer dans ce grand salon des grands seigneurs et des philosophes de l'ancien régime, des députés aux États généraux, des commissaires de la Convention, des émigrés, et des abbés amis de l'abbé-duc de Rohan.

Tous ces contrastes passaient dans sa conversation, sans prétention, sans visée à l'effet, mais non sans charme.

Ce n'était pas sans quelques échappées de regrets que revenait dans l'entretien le nom respecté de Mme d'Enville; mais à ses regrets ne se mêlait aucune parole amère; chez ce sage vieillard, l'âge, l'expérience, le spectacle des événements avaient amené une résignation sereine.

La fatigue de la vieillesse ralentit beaucoup ses recherches historiques : il termina cependant le précis de l'histoire généalogique des familles seigneuriales de la Roche-Guyon depuis l'an 1097 jusqu'à l'année 1797 [1].

Malheureusement, c'était plutôt une mise au net, succincte et provisoire qu'une rédaction définitive; on retrouve çà et là des notes que l'auteur n'a pas eu le temps d'y insérer. Mais il est une autre lacune plus regrettable que les omissions du manuscrit. Sur l'histoire des châtelains antérieurs au xv[e] siècle M. Alexandre avait pu réunir des documents assez nombreux, mais pour l'histoire moderne les renseignements font à peu près défaut.

Il était sûr de sa mémoire; il était sûr de retrouver, au moment de la rédaction définitive, dans les histoires ou les mémoires modernes, les éléments de son récit et de retrouver aussi, présents et vivaces, les souvenirs du temps

1. Cet essai est rédigé en un cahier in-12. Il est resté entre les mains de Mme Delaplanc, petite-fille de M. Alexandre. Ce cahier a été recopié et augmenté par l'auteur lui-même dans un grand registre vert in-f° donné en 1854 par Mme Alexandre, sa belle-fille, au duc de la Rochefoucauld.

de Mme d'Enville et de l'époque, plus voisine, des Rohan.

De quelques faits importants, de certaines anecdotes intéressantes qu'il nous contait jadis, aucune trace n'est restée dans ses notes ni dans son précis généalogique.

Lacune très regrettable! Au temps de la Révolution, l'assassinat du duc de la Rochefoucauld et du comte de Rohan, l'arrestation de Mme d'Enville, sa qualité de suspecte, l'émigration ou la dispersion de sa famille, les visites domiciliaires anéantirent ou firent disparaître tous les papiers intimes, les actes, les correspondances, les mémoires à l'aide desquels la critique actuelle est si ingénieuse à reconstituer les personnages des derniers siècles.

Pour la fin du xviiie siècle, ce témoignage de M. Alexandre eût été d'un prix inestimable. En bon notaire, il reconstitua d'abord laborieusement les généalogies; il ne prit pas note des faits quotidiens, qui se déroulaient sous ses yeux; sur ce point, il eut grand tort.

Il laissa donc son œuvre imparfaite : telle qu'elle est cependant, elle doit servir de guide précieux à tous les esprits curieux que pourra tenter l'histoire de ce vieux château et de ce vieux bourg.

M. Alexandre communiquait avec une singulière insouciance les résultats de son opiniâtre travail.

Dans ses papiers, se retrouvent des notes nombreuses avec ces mentions significatives :

« Note dont copie remise à M. le duc de...; note dont copie remise pour les châteaux de France; note remise pour l'histoire de la chapelle », et bien d'autres encore.

Ces notes ont été souvent transcrites ou utilisées en bien des notices imprimées; mais il donnait avec une libéralité si simple que nul ne songea jamais à trahir l'incognito du modeste bienfaiteur....

Il mourut doucement dans sa maison de la Roche-Guyon, le 23 septembre 1843. Il était âgé de quatre-vingts ans.

La lecture de ces documents manuscrits, que la famille de M. Alexandre et M. le duc de la Roche-Guyon ont eu l'obligeance de me communiquer, a réveillé mes souvenirs lointains sur cet excellent homme.

D'abord la personnalité de l'auteur m'a intéressé.

Qui donc aujourd'hui a connu un procureur au bailliage? Qui a connu un témoin de l'existence seigneuriale vers 1775?

M. Alexandre a vu, dans tout son éclat, la vie de château sous l'ancien régime; il l'a vue dans la simplicité bourgeoise de 1840.

Sa longue vie a été partagée entre deux civilisations presque contraires, entre deux mondes différents.

Il m'a paru curieux de retracer la biographie d'un homme si simple, si fin, si honorable et si bon, que j'ai bien connu et toujours respecté; on voit que pour juger des baillis de l'ancien régime, il ne faut pas s'en rapporter aux personnages de l'opéra-comique.

Un autre motif m'a décidé : j'ai entrepris de continuer l'œuvre de M. Alexandre, de compléter ses généalogies, de développer, d'après mes recherches personnelles, l'histoire des seigneurs, du château et du bourg de la Roche-Guyon, de prolonger cette histoire jusqu'à la mort du cardinal-duc de Rohan, en 1833.

Pour ces études, le précis consciencieux de M. Alexandre m'a servi de guide et m'a singulièrement facilité le contrôle et la rectification des généalogies.

Ses notes m'ont souvent indiqué les sources où je pouvais puiser des détails plus abondants.

Cette étude, que j'avais entreprise, est aujourd'hui achevée.

Au moment de la publier, je n'ai pu me résoudre à laisser dans l'oubli le patient pionnier, mon prédécesseur.

Un tel oubli eût été un acte d'ingratitude et un déni de justice.

Il m'a paru que ce simple récit donnerait aux travaux de M. Alexandre une autorité particulière, un caractère certain de sincérité.

Enfin, il m'a paru qu'il était bon, dans un temps où chacun abandonne le village où il est né, de réveiller et de conserver, dans ce bourg de la Roche-Guyon, le souvenir d'un sage, qui sut borner sa vie et son ambition aux limites de son pays, à l'exercice intègre de ses devoirs profession-

nels, aux affections et aux devoirs de famille et à des travaux remarquables d'érudition.

Voilà pourquoi j'ai pris plaisir à écrire cette modeste biographie. C'est d'ailleurs un complément tout naturel de l'étude que je publie sur le château de la Roche-Guyon : c'est une dédicace reconnaissante à la mémoire de M. Alexaudre, dont les petits-enfants sont restés mes vieux amis.

APPENDICE

PIÈCE Nº 1.

Extrait résumé d'une note envoyée par M. Alexandre à Mme de Castellane, vers l'année 1835 [1].

La tour, très ancienne construction; on croit qu'elle a été bâtie pour s'opposer aux incursions des Normands, c'est-à-dire au IXe siècle (*ex Chronica de rebus Francorum*).

Communication par un escalier et une terrasse derrière le château.

La partie la plus ancienne du château a été construite par Guyon vers 998.

La basse cour ou cour des écuries était entourée de murailles crénelées.

Le pavillon carré qui domine la basse cour remplace une grosse tour ronde, qui existait encore il y a cent ans [2].

Jadis de larges fossés entouraient le château, la cour, et l'église paroissiale qui était dans la basse cour et le prieuré.

Chapelle agrandie de la chapelle latérale par le cardinal de Rohan.

Le vestibule a été ouvert (1742) par le duc Alexandre de la Rochefoucauld dans l'épaisse muraille, qui fermait le château vers l'orient.

Ce duc fit élever les bâtiments qui entourent la cour

1. Note importante en ce qui concerne le duc Alexandre de la Rochefoucauld et surtout Mme la duchesse d'Enville.

M. Alexandre avait vingt-quatre ans quand Mme d'Enville fit planter les promenades.

2. M. Alexandre écrivait cette note vers 1835.

d'honneur et les écuries; fit creuser un réservoir contenant 2000 muids d'eau pour le château, les écuries et 2 fontaines publiques, tous ces travaux en 1742 et 1743.

Mme la duchesse d'Enville fit élever sur la terrasse attribuée au duc de la Roche-Guyon François de Silly, un bâtiment en retour d'équerre renfermant le grand salon et la bibliothèque [1].

Au-dessus salle de spectacle (1763).

Elle fit planter les promenades (1787).

La note finit par la description du château par l'abbé Suger.

Pièce n° 2.

Charte de Philippe-Auguste.

Philippus, D. G. Francorum Rex, noverint universi, præsentes pariter et futuri quòd nos dilecto et fideli nostro Guidoni de Rupe et hæredibus qui de uxore sua desponsatâ, dedimus et concessimus quod nullus in foresta de Artie venari possit nisi tantùm ipse Guido, sive alius ex parte suâ, retento tamen nobis jure nostro in omnibus tàm de motâ canum nostrorum, qui ibi ad voluntatem nostram possunt venari, quàm in aliis rebus, ità etiam quod si quis alius infrà prædictam forestam venaretur, prædictus Guido exinde haberet emendam suam secundum usus et consuetudines forestæ, et si fortè aliquis super hoc eidem Guidoni faceret violentiam, nos exindè emendam nostram habebimus et prædictus Guido suam.

Quod est firmum sit et stabile, etc.

1. En ce qui concerne la construction du grand salon et de la bibliothèque, l'examen très attentif que j'ai fait des registres de comptabilité du duc Alexandre et des localités me laisse des doutes sur cette partie de la note de M. Alexandre; il faut, je crois, attribuer la construction de ce bâtiment au duc Alexandre de la Rochefoucauld. J'ai expliqué dans le chapitre consacré aux constructions faites par le duc de la Rochefoucauld les motifs de mon opinion.

Pièce n° 3.

Extrait d'une lettre de M. Lenoir, directeur de l'École des beaux-arts, du 28 juin 1888, adressée à M. Emile Rousse.

Les tombeaux du roi Charles V et de la reine Jeanne étaient placés au milieu de leur chapelle dans la basilique de Saint-Denis, près Paris. — Le tombeau de Bureau de la Rivière fut élevé à l'extrémité méridionale de l'autel de Saint-Jean-Baptiste, sous l'invocation duquel était dédiée la chapelle. Il avait la forme d'un sarcophage en marbre noir, surmonté d'une statue couchée en pierre, dont le masque et les mains étaient en marbre blanc, selon l'usage de l'époque pour les personnages distingués. En 1793, le tombeau fut détruit comme tant d'autres, la statue fut brisée. Mon père ne put recueillir que le masque de Bureau.

Ce marbre fut placé dans la salle du xve siècle du musée des monuments français et conservé jusqu'à l'époque de la Restauration, lorsqu'en 1817 le musée fut détruit brutalement. J'ignore ce qu'est devenu ce masque précieux; il fut très probablement détruit par les iconoclastes du temps.

Musée des monuments français ou description des statues en marbre, bronze, etc., par Alexandre Lenoir, 8 volumes in-8. Paris, probablement, vers 1803.

T. II, p. 101.

Epitaphe de Bureau de la Rivière, Chambellan de Charles V :

Cy gist noble homme, Messire Bureau, jadis seigneur de la Rivière et Dunel, chevalier et premier Chambellan du Roy Charles V et du roi Charles VI, son fils — qui trespassa, le 16 jour d'aoust, l'an 1400, et fut cy enterré de l'ordonnance dudit Roy, Charles V, qui pour considération de très grands et notables services qu'il li avait fait et pour la singulière amour qu'il avait à lui, le volt et ordonna en son vivant, et ledit roy Charles VI le confirma, et aussi nos seigneurs les ducs de Berry et de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon qui lors étaient voldères qui ainsi fust. Priez Dieu pour l'âme deli.

Pièce n° 4 [1].

Ordonnance concernant les offices, les finances et le domaine.

Cette ordonnance a pour but, entre autres choses, la réforme du grand conseil, où s'étaient introduits trop de personnages inutiles et incapables.

Paris, 28 juillet 1406.

Charles, par la grâce de Dieu roi de France,

Savoir faisons que nous avons pour ces choses adviser, faire et exécuter, fait assembler plusieurs fois en nostre présence et ailleurs nostre grand conseil, où ont été noz très chiers et très amez oncles, frère et cousin, les roys de Sicile et de Navarres, les ducs d'Orléans, de Berri, d'Orléans, de Bourgoingne, de Bourbonnais, et par l'avis et conseil de plusieurs d'eux, nous avons ordonné et ordonnons par ces présentes que doresenavant seront seulement à nos diz consaulx et de notre grant conseil, oultre ceux de notre rang et lignage....

Le Roi désigne 52 personnes.

Le patriarche d'Alexandrie, l'arcevesque d'Aix, l'arcevesque de Sens, l'arcevesque de Toulouse, les évesques de Noyon, de Meaux, de Poitiers, de Tournay, de Lymoges, de Thérauenne, d'Evreux, et de Saint-Flour, maistre Pierre l'orfèvre, l'abbé de Moustier, Ramé, notre ami et féal cousin le comte de Tancarville, le sire Domont, le Begue de Villaines, le sire de Baqueville, le sire d'Yvri, le sire de la Roche-Guyon (c'était Guy V), le sire de Blarru,... Guillaume Le Bouteillier [2],... Charles de Savoisy, Jehan d'Estouteville, Thibault de Mezeray.

1. Pièces inédites du règne de Charles VI, par Douet d'Arc. *Bib. Nat.*, 208, 36, t. I, p. 289, 290 et suiv.

2. Probablement ce Guillaume Le Bouteiller n'est pas le même que Guy Le Bouteiller qui trahit les Rouennais en 1417.

PIÈCE N° 5.

Perrette de la Rivière.

Et pareillement furent envoyez (par Jean sans peur, duc de Bourgogne) [1], messire Phelipe de Fosseux, et Robert le Roux, à Auneau [2], devers la dame de la Rivière, laquelle promist que dedens ses fortresses d'Auneau et de Rochefort, ne mectrait nulles gens, qui feissent guères, ne portassent dommage audit duc de Bourgnogne ne à ses bienvueillants.

En ce temps-là [3] furent envoyés de part le roi de France et le duc de Bourgnogne plusieurs capitaines en la cité de Rouen....

(Entre autres)

Avec ce y étaient paravant messire Guy Le Bouteillier, natif du pays, capitaine général de tous ceux de la ville.

Dans une sortie, les bourgeois de Rouen trouvent un pont scié.

Après laquelle besongne, on commença fort à murmurer contre Messire Guy Le Bouteillier et fut mescreu d'avoir fait scier ledit pont.

La ville se rendit, par la reddicion de laquelle ville la crainte dudit roy d'Angleterre fut si grand sur les marches de Normandie jusqu'à Pontoise, Abbeville, que la plus grande partie des bonnes villes et fortresse se rendit à lui sans coup férir.

Suit l'énumération.

Entre autres Mantes, Vernon.

Prise de la Roche-Guyon.

1. (1417) Monstrelet, *Bib. Nat.*, t. I, p. 220.
2. En Beauce, aujourd'hui département d'Eure-et-Loire.
3. (1418) Monstrelet, déjà cit., p. 282.

Pièce n° 6.

Inscription sur le monument de François de Silly, dans l'église de la Roche-Guyon.

Francis° de Silly rupis guyoniæ duci-franciæ pari ΛΥΚΩΑλεξησεως *prefecto* regal^{um} ord^{um} equiti. sillyaco ultimo Katharina de Matignon mœrens conjugi et filiol MP.

Saeviente terrore ann. MD·C·C·X·C·I·I·I· everșum. ann. M·D·C·C·C·X·X·IV· instaur^{um} fuit.

Obiit M·D·C·X·X·V.I·I· Æt. X·L·I·I·

Toy qui cherche ce duc que la France regrette,
Cherche ailleurs car son ombre est icy seulement.
Le monde est le tumbeau de sa gloire parfaite
Et le ciel de son ame est le saint logement.
Arreste toutefois, vois ce marbre qui pleure
Te faisant voire sa vie en son lustre plus beau
Plus que la vertu mesme encor quelle ne meure
Repose avecque luy dans ce mesme tumbeau.

Ce mesme marbre te présente sa fille unique
dont le sort fust qua peine elle estoit naissante quelle neust qu'un moment de la vie à la mort.

Dans les Mémoires du maréchal de Bassompierre, et dans une note de M. Alexandre, prise par lui sur la plaque en cuivre du cercueil de François de Silly, la date du décès devrait être fixée dans les premiers jours du mois de janvier 1628.

Pièce n° 7.

Choix de Mazarinades, Bibl. Nat., L^{37} 52, t. I, 172-174.

Les logements de la cour à Saint-Germain-en-Laye.

26 janvier 1649.

Monsieur et très cher ami,

Les désordres survenus depuis peu ont obligé tout le monde de pourvoir plustôt à ses affaires les plus pressantes que de penser à sa satisfaction particulière....

L'intérêt que chacun doit prendre de se conserver et

particulièrement ceux qui sont obligez de se tenir près de leurs majestés a fait garder le silence pour ne pas tomber dans quelque faute qui peut blesser la réputation et la fidélité.

Mais croyant non pas de vous descouvrir un secret, mais de vous demander avis sur le fait de ma charge, et savoir si je m'en suis bien acquitté, je vous diray que le conseil estant pris d'esloigner leurs majestés de Paris pour éviter le péril dont la brutalité d'un peuple émeu semblait les menasser je fus commandé avec mes compagnons d'aller à Saint-Germain-en-Laye faire les logements; ce qui nous embarrassa beaucoup.

Or voici comment, après avoir visité les hôtelleries, le maréchal des logis répartit les hôtes à loger :

Le roi au mouton.

Monsieur au papillon.

La reine au chapeau rouge; mais parce que les logis et principalement les chambres estaient mal accommodées, y logeasmes son train, et sa personne eut pour elle le saucisson d'Italie bien qu'il lui fust fort agréable pour sa gentillesse.

Les filles à la petite vertu.

Le cardinal fut logé à la harpe, la couronne lui ayant été destinée.

Ses gens, au loup d'or et d'argent.

Il y eut grande contestation, tous les députés voulaient y être logés.

.... Mademoiselle à l'empereur. Mais ce logis étant découvert, elle fut contrainte de se tenir à l'espérance, la princesse douairière à la vertu.

M. le prince aux quatre vents.

M. le prince de Conty au signe de la croix.

M. de Montbazon prit la corne, son logis ordinaire.

Madame sa femme la Magdeleine.

Monsieur de Chevreuse, le grand cerf.

M. de Sauvée les 3 pucelles, sa femme l'arbre sec, *M. de Liancourt le chapelet.*

M. le marquis de Mortemart la bouteille.

M. le chancelier au grand turc.

MM. du Conseil à la chauve souris.
M. de la Vrillière à l'ours.
M. de Guenegaud au veau.
M. Le Tellier au champignon.
M. de Botru au gros bâton.
M. le premier président au singe qui pisse....
Le président Lecoigneux au couteau sans dos.
Le pourvoyeur du roi à l'hôpital.
Les officiers du roy à l'aumosne.

Voilà, cher amy, comment chacun a été logé selon son mérite.

PIÈCE N° 8.

Extrait de règlement donné par une dame de haute qualité à madame sa petite fille, publié en 1698.

De l'usage des biens.

« Notre naissance et notre mort dénuées de toutes choses, nous doivent faire bien considérer, ma chère fille, que nous n'avons pas plus de droit naturellement aux biens de la terre que les plus pauvres et que même ceux qui la cultivent auraient plus de raison d'y prétendre que nous.

« Ainsi, quand la Providence de Dieu en ordonne autrement, donnant beaucoup aux uns et peu aux autres, on doit savoir que c'est pour sanctifier les riches en distribuant aux pauvres les biens qui leur sont confiés, comme à de fidèles économes de la famille de Dieu.

Des devoirs d'une femme envers son mari.

« Il est bon qu'on voye qu'une honneste femme a du crédit auprès de son mari; mais *jamais une autorité impérieuse sur lui.*

« N'essayez de faire amitié qu'avec des femmes fort solidement vertueuses.

« Les autres femmes vaines du siècle, qui vous visiteront, ne les voyez chez elles que fort rarement et quand il leur arrivera quelque bien ou quelque mal extraordinaire; car autrement, elles vous *embarqueront*, peu à peu, à leurs

parties de visites et de divertissement, et, dès lors, vous mettront avec elles dans toutes les médisances du monde. »

Pour les visites d'hommes, ses préceptes sont plus sévères encore et en même temps tempérés par une finesse toute féminine.

« Si les hommes, dit-elle, en viennent jusqu'à ce point de vous dire leur dessein, faites paraître votre indignation; mais, ajoute-t-elle aussitôt, gardez-vous de le dire à votre mari pour en tirer quelque louange. *Car, outre qu'il pourrait croire que vous ne feriez que la moitié du conte*, ce lui serait une occasion de haine mortelle contre ces gens-là.

Envers ses enfants.

« Dites bien à leurs précepteurs et à leurs gouverneurs que vous ne voulez pas qu'on les destine, les uns au monde, les autres à être chevaliers, mais qu'ils essaient de les rendre savants et vertueux.

« Pour le choix d'une profession c'est à Dieu seul à le faire, et aux père et mère à considérer l'indication qu'il donne à leurs enfants pour la suivre à mesure qu'elle se découvre.

De la paix dans les familles.

« Si l'on parle mal de quelqu'un sans que vous le puissiez empêcher, tâchez de défendre la personne attaquée;... seulement n'allez pas raconter ces choses-là à d'autres, ni faire valoir vos réponses à la personne que vous aurez défendue; car c'est de là que viennent la plupart des troubles que l'on sent en soi-même et que l'on cause aux autres.

Des domestiques.

« Les traiter avec grande douceur, avec fermeté, sans morgue.

« Ecoutez les avis qu'ils vous donneront de ce qui se passe dans votre maison, mais gardez-vous bien de les croire que vous ne l'ayez bien examiné », et la femme de ménage ajoute : « donnez-leur à tous, en extrait, un ordre écrit de la fonction que vous voulez qu'ils fassent.

Sur les rangs.

« Dieu n'a pas fait distinction de rang ou de dignité dans nos personnes; nos corps sont formés comme ceux des plus pauvres; ils pourriront comme les leurs et même, durant cette vie, un homme de grande condition, *seul et sans habit*, ne se peut distinguer d'un autre du plus bas peuple. Les dignités et les qualités sont des choses séparées de nous....

« Ainsi, il faut réprimer fort soigneusement les pensées d'orgueil qui nous viennent.

Affaires des grandes maisons.

« Ces affaires peuvent se diviser en cinq sortes :

« Celles qui regardent la cour, les charges et les emplois;

« Celles des procès ou autres affaires particulières;

« Celles qui regardent l'économie du dedans de la maison;

« Celles du public et des particuliers, auxquelles la justice et la charité engagent de prendre part ceux qui ont du crédit;

« Celles des bons offices que l'on demande de nous.

« Quant aux affaires qui regardent la cour, les charges et les emplois, elles regardent les maris.

« Cependant leurs femmes les doivent avertir soigneusement, *en particulier*, de toutes les choses injustes, qui se peuvent faire par eux sous leur autorité.

« Mais, il faut bien qu'elles se gardent d'en parler en public ou d'affecter de faire paraître qu'elles s'en mêlent.

« Quant aux affaires qui regardent l'économie de la maison, c'est à cela qu'il semble que les femmes se doivent appliquer. »

PIÈCE N° 9.

Mémoires secrets de Bachaumont, 29 janvier 1787. Liste des notables.

Voici enfin une liste exacte des notables avec les notes qu'on a pu ramasser sur leur compte [1].

1. *Mémoires secrets de Bachaumont*, 29 janvier 1787.

Liste des notables convoqués pour l'Assemblée du 29 juin 1787.

7 princes du sang.
7 archevêques.
7 évêques.
6 ducs et pairs.
Dont : de la Rochefoucauld.

Plein de nerf et de patriotisme, très instruit, s'est distingué en 1774 à la rentrée du Parlement et a défendu les droits de la nation avec autant de lumière que de fermeté.

6 ducs héréditaires, non pairs ou à brevet.
8 maréchaux de France.
6 marquis.
9 comtes.
1 baron.
8 conseillers d'État.
4 intendants.
26 premiers présidents et procureurs généraux des cours souveraines.
2 chambres des comptes.
2 chambres des aydes.
5 conseils souverains.
12 députés des pays d'état.
25 officiers municipaux et maires électifs des villes.
3 présidents du Parlement de Paris.
1 lieutenant civil du Chatelet.
2 secrétaires.
Résumé : 169 personnes.

PIÈCE N° 10.

Journal et mémoire du marquis d'Argenson. Soc. de l'hist. de France, vol. III, p. 112.

Alexandre, duc de la Rochefoucauld.

24 juin c'était le temps de la grande faveur de mesdames de Mailly et de Vintimille.

M. de la Rochefoucauld a dit au roi que Sa Majesté ignorait peut-être dans quel état étaient les provinces; que

cela passait tout ce qu'on pouvait dire; que l'on oubliait tout cela dans l'abondance de la capitale; que tout est fardé ici; que le ministère ne travaille qu'à cacher le mal du Royaume, et à faire paraître de l'abondance à Paris; mais que les provinces où étaient tant de misères l'année dernière sont devenues au double misérables cette année, et que celles qui étaient le mieux l'an passé sont à l'égal des autres.

Le roi lui a répondu qu'il savait tout cela, et qu'il savait que son royaume était diminué d'un sixième depuis un an.

Et on dit sur cela : mais qu'attend donc Sa Majesté pour sauver son honneur et son royaume?

Pièce n° 11.

Délibération de l'Assemblée générale de la commune de la Roche-Guyon relative à la mise en liberté des citoyennes d'Enville et de la Rochefoucauld [1].

16 fructidor an II. 2 septembre 1794.

Ce jourd'huy seize fructidor de la seconde année de la République française une et indivisible dans l'Assemblée générale de la commune légalement convoquée, les citoyens Lambert ayant été nommés président et Ratel aîné secrétaire, le président a exposé à l'Assemblée les motifs de la convocation.

Cette affaire ainsi terminée, le citoyen Omer Ratel jeune a demandé la parole pour rendre compte à la Commune du fruit des démarches qu'elle l'avoit chargé de faire auprès du Comité de sûreté générale concurremment avec les citoyens Leconte et Grippierre pour l'*élargissement des citoyennes d'Enville et La Rochefoucauld*, et a dit qu'il étoit parvenu à prendre lecture audit Comité des causes de leur détention et qu'il n'avoit pas été peu surpris de n'y trouver à leur charge qu'une dénonciation vague du nommé *Quénoël*, ci-devant curé et officier public de la commune de Haute-Isle, contenue dans une lettre de quatre pages; où la généralité de la commune de la Roche n'étoit pas

1. *Archives de la municipalité de la Roche-Guyon.*

moins inculpée que lesdites citoyennes, puisque d'après elle, la commune se seroit laissé influencer et imprégner d'aristocratie par les largesses desdites citoyennes, y étant dit qu'elles n'entretenoient un chirurgien, une pharmacie et ne répandoient des bienfaits que pour parvenir plus sûrement à corrompre et à pervertir l'esprit public; l'Assemblée justement indignée d'une semblable dénonciation, considérant qu'il importe d'en détruire l'effet, tant pour l'honneur de la Commune que pour rendre hommage à la vérité et obtenir la mise en liberté des personnes qui ont été victimes de cette calomnie, a réélu à l'unanimité les citoyens Ratel jeune, Leconte père et Grippierre à l'effet de persister dans la réclamation de la liberté des citoyennes Enville et La Rochefoucauld et les charge de déclarer au Comité de sûreté générale que le dénonciateur lui en a imposé sciemment dans sa lettre reçue le *dix frimaire* dernier. Il n'a osé ou se nommer avec les qualités, qui auroient pu donner une idée de son moral et faire apprécier le peu de confiance que méritoient les assertions d'un homme que l'administration du district de Mantes a cru prudent d'écarter de sa ci-devant paroisse, comme pouvant par sa présence troubler la tranquillité; qu'il est absurde de supposer que la commune de la Roche-sur-Seine, qui a toujours été à la hauteur des principes de la Révolution et a constamment marché dans le véritable chemin de la liberté et de l'égalité, et qui n'a pas une démarche oblique à se reprocher dans les différentes crises qui ont assailli la république naissante, ait pu souffrir dans son sein un foyer de corruption et de perversion et tenter de le conserver en réclamant la liberté de celles qui en auroient été les auteurs, elle surtout qui compte parmi les défenseurs de la patrie plus de quatre-vingts de ses enfans, dont la plupart n'a pas attendu la voye de la réquisition pour voler au combat et faire triompher la cause de la liberté, qui a toujours montré la plus grande soumission aux lois, qui a mis constamment le plus grand empressement à satisfaire à toutes les réquisitions qu'a commandées le salut public, qui a terrassé sans violence le fanatisme et en a donné

l'exemple et l'impulsion à tout son canton, qui a, en plusieurs occasions, déposé sur l'autel de la patrie des dons et des offrandes souvent au dessus de ses moyens; elle enfin qui a mérité les éloges et l'approbation du représentant du peuple Crassous envoyé en mission dans le département et qui a été à portée de juger par lui-même de son civisme; *considérant d'ailleurs qu'elle n'a réclamé lesdites citoyennes Enville et La Rochefoucauld que parce qu'elle a les preuves les plus suivies, les plus constantes et les moins équivoques de leur amour pour la liberté et l'égalité, que* loin de vexer lorsqu'elles le pouvoient faire impunément sous l'ancien régime si heureusement anéanti, elles n'ont jamais cherché qu'à adoucir le sort des malheureux par la suppression, antérieure à la Révolution, des droits tiranniques qui pesoient sur eux et qu'enfin elles sont formellement exceptées de la loi du 17 septembre dernier; l'Assemblée déclare de nouveau à l'unanimité qu'elle persiste à demander leur liberté et que rendues dans le sein de la Commune, elle s'en chargera sous sa responsabilité collective et celle personnelle et individuelle de chacun de ses membres, et que pour donner plus d'authenticité et de poids à sa présente délibération elle sera signée par tous les membres individuellement qui composent la présente assemblée, ainsi que l'extrait qui en sera délivré aux commissaires.

Arrête en outre que le citoyen maire sera invité d'écrire au nom de toute la Commune aux citoyens représentans du peuple composant la députation du département de Seine-et-Oise et nommément au citoyen Crassous à l'effet d'aider, diriger et appuyer les commissaires de la commune dans les démarches qu'ils sont chargés de faire par le présent arrêté.

Fait et arrêté en l'Assemblée générale de la commune, les jour, mois et an que dessus et ont signé:

Jérôme, Bernard, Luce, Deflandre, Lehec, Giberté, Marie, Alexandre, Strégnard, Jean Pierre Cressy, Jacques Boulan, Querel, Samson Cressy, A. Boulan, Jean Charles Perié, François Guerbois, Dulpf[er], Nicolas Demante, Pierre Cressy, Antoine Leclerc, Jacques Cressy, Charles Perier, Pierre

Marie, Jean B. Marie Viollat, Tit, Morel, Charles Nicolas Coquelin, Pierre Charles Trotard, Mabire, Frédérique Legrand, Louis Alexandre Marie, Camus, Toutain, Toussaint Cressy, Hilaire Jupin, Pierre Demont, Guillaume Botté, Pierre Barbé, Charles Langlois, Cressy, G. Ratel, Alexandre, Jean Juppin, F. Demante, S. P. C., Escalard, N. Suzé, Cabroles, Pierre Demante, Louis Fillieuel, Jean Jerome, Jean Georges Leclerc, Lamy, J. D. le Conte, Bonnaventure Grégoire, negt, N. Tuvin, Salomon Nicolle, Pierre Placet, Toussaint, Roch Luce, Cardon, Augustin Secache, Alexandre Hilaire Secache, Batiste Huppé, Legrand, Juillet, Leclerc, Lagrange, Louis Luce, B. Le Conte, Grandionnet, Landrin, Michel, M. Coquelin, Robert Huppé, Leufroy, Duval, B. Morel, J. B. Prieur, Jean Courffee, Jacques Petit, Lafosse, Lebas, Paillard, L. Binay, Charles Coquelin, Herbinier, Chandelier, Denis Demont, Souchard, Soudey, R. Boudin, Haboury, Pierre Suzé, Lestrade, Drouard fils, Viollat, Mercier, Williams, Legendre, Joseph Luce, Nicolas Brault, Germain, Colson, Fontaine, Paquel, Henri Coquelin, Chevron, Desmarest, Jean Vesque.

Les citoyens Antoine Luce, Jean Heudes, Denis Desoindre, Henri Jourdain, Jean Legrand, Louis Haranger, Hilaire Alexandre, Louis François Alexandre, Louis Alexandre l'aîné, Jean Baptiste Cressy, présens à la délibération et l'adoptant, ont déclaré ne savoir signer.

RATEL, Sec. — LAMBERT, président.

PREMIÈRE GÉNÉALOGIE [1]

Famille de la Roche-Guyon (de l'an 1200 à l'an 1497).

GUY Ier, seigneur de la Roche-Guyon, vivait en 1200-1222.

JEAN, avait épousé en premières noces, en 1242, Marguerite, fille de Jean Clément, maréchal de France.

GUY II, vivait en 1301. — ROBERT.

GUY III, vivait en 1315, était décédé en 1331.

GUY IV, épousa en 1353 (8 octobre), Jeanne Bertrand (la jeune) de Briquebre, mort 1373. — GUILLAUME, chanoine de Beauvais. — GUILLAUME, chanoine de Rouen. — COLART, + 1242. — PHILIPPE, époux de Marguerite de la Val.

Enfants de Guy IV : GUY V, seigneur de la Roche-Guyon, vicomte de Roncheville, grand pannetier de France, épouse, vers 1377, Jeanne de Vaux, sa cousine. — JEANNE, épouse de Mathieu de Trye.

Enfants de Philippe : BÉATRIX, dame de Vaux, épouse de Pierre de Tournebu. — MARIE, IDOINE, empoisonnées avec leur mère par le sieur de Tournebu, arrêt criminel du 6 avril 1377. — JEANNE, dame de Vaux, épouse en premières noces Jean Chambly, en deuxièmes noces son cousin, Guy V. + vers 1433.

GUY VI, sire de la Roche-Guyon, de Roncheville; chevalier, conseiller du roi, chambellan du roi et du dauphin, duc de Guyenne; chevalier à 1 000 l. de pension, par lettre du 29 novembre 1407, tué à Azincourt, 1415, époux de Perrette de la Rivière, fille de Jean Bureau de la Rivière, chambellan de Charles V et de Charles VI — et de Marguerite d'Aulneau.

GUY VII, mourut en 1460, avait épousé Catherine Turpin, fille de Lancelot Turpin, seigneur de Crissé, et de Denise de Montmorency. — CHARLES. — MARGUERITE. — CATHERINE.

MARIE DE LA ROCHE-GUYON, mariée : premières noces en 1460, à Michel, seigneur d'Estouteville, restée veuve avec six enfants; deuxièmes noces en 1474, à Bertin de Silly, seigneur de Lonray, maître d'hôtel du roi; décédée en 1497, enterrée au Prieuré de la Roche-Guyon.

1. Généalogie tirée de l'*Histoire généalogique et chronologique* du Père Anselme, t. VIII, p. 620 (2 février 1889).

DEUXIÈME GÉNÉALOGIE [1]

Familles d'Estouteville et de Silly (1497-1628).

MARIE DE LA ROCHE-GUYON, décédée 1497, enterrée au Prieuré de la Roche-Guyon.

Premières noces.

MICHEL D'ESTOUTEVILLE DE VALLEMONT.

Enfants :

- JACQUES, marié, 1480, à Jeanne d'Albret, + 1489, assista aux Etats de Tours, 1475, au nom de la noblesse, mort avant sa mère avec cinq enfants dont
  - JEAN III, sire d'Estouteville.
- GUYON, sire d'Estouteville de Gascé, marié à Isabelle de Croy.
  - JACQUELINE, mariée à son cousin Jean III.
- JEANNE, mariée à Jacques des Barres. Hommage pour les seigneuries de la Roche-Guyon de Vetheuil. Actes de François I. Catalogue n° 16 274, 10 déc. 1516.
  - LOUIS, maître d'hôtel du Roi, sieur de Neufvy.
- MARGUERITE, mariée à François de Scépeaux.
- PERRETTE, mariée à René, sire de Clermond de Gallerande, vice-amiral.
- CATHERINE, morte 1521, mariée : premières noces à Henri d'Epinay ; deuxièmes noces à Bonaben de Pore, avant 1516. Du 2e mariage.
  - GUY II + 1527. Aussi savant que brave, dit Moreri.
    - GUY III, m. 2 août 1515.

Mariée en deuxièmes noces.

BERTIN DE SILLY, seigneur de Lonray, de l'Espinay-sur-Odon, de Roncheville, etc., décédé 1er décembre 1513.

Enfants :

- JACQUES, mort célibataire en 1513, avant son père.
- LOUIS, mort jeune.
- CHARLES, seigneur de la Roche-Guyon, Auneau et autres lieux, marié en 1504 à Philippe de Sarrebruche, décédé 4 août 1518.
  - NICOLAS, seigneur de la Roche-Guyon, m. en Piémont, 4 octobre 1527.
  - LOUIS, comte de la Roche-Guyon, baron de Courvis, seigneur d'Auneau, après la mort de son frère Jacques, né 10 août 1510, marié 16 février 1539, à Anne de Laval, dame
  - CATHERINE, mariée 1536 à François de Rohan, seigneur de Gyé.
  - JACQUES, comte de Rochepot, damoiseau de Commercy, seigneur d'Auneau, Montmirail, Cresnay, etc., gentilhomme de la chambre du Roy, mort 14 juillet 1571.

ADRIENNE, duchesse d'Estouteville, comtesse de Roncheville, mariée à Paris, 9 février 1534, à François de Bourbon, né le 6 octobre 1491, m. 1er septembre 1545, comte de Saint-Paul, gouverneur de l'Isle de France et Dauphiné, créé duc d'Estouteville par François Ier (Moreri). Adrienne mourut en 1560, ils eurent cinq enfants :

1° François de Bourbon, né 15 janvier 1536, + 14 octobre (?), gouverneur du Dauphiné.

2° Louis, cardinal, archevêque de Rouen.

3° Trois filles :

§ 1. Marie, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Paul, née 30 mai 1539, + 7 avril 1601, mariée trois fois :

1° 14 juin 1557, à Jean de Bourbon. duc d'Enghien.

2° 2 octobre 1560, à François de Clèves, duc de Nivernais, tué à la bataille de Dreux, 31 mars 1562.

3° 2 juillet 1563, à Leonor d'Orléans, duc de Longueville.

§ 2. Antoinette, femme de Claude de Lorraine, duc de Guise.

§ 3. Louise, abbesse d'Origny.

JEAN Ier, marquis d'Epinay, m. en 1596, à 63 ans, philosophe, théologien, latiniste, créé marquis par Charles IX, comte de Durestal, Rochepot, la Roche-Guyon, seigneur d'Auneau, chambellan d'Henri II, séneschal de Castries et de l'Albigeois, marié à Marguerite de Scépeaux, comtesse de Durestal, fille du maréchal de Vielleville.

d'Acquigny et de Rochepot, mort 2 mai 1557.

HENRI DE SILLY, né 5 septembre 1551, mort 13 mars 1586, comte de la Roche-Guyon, seigneur d'Auneau, damoiseau de Commercy, marié à Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dame d'honneur de la reine Marie de Médicis.

FRANÇOIS DE SILLY, duc de la Roche-Guyon en 1621, mort 1628.

CATHERINE, mariée à François Chabot, marquis de Mirebeau, seigneur de Brion.

ANTOINE, comte de la Rochepot, marquis de Montmirail, gouverneur d'Anjou.

1. Extrait de la généalogie à moi communiquée par M. Lefebvre, notaire honoraire, auteur d'une notice sur la Seigneurie d'Auneau, 25 juillet 1889.

TROISIÈME GÉNÉALOGIE [1]

Famille de Silly, depuis Bertin de Silly (1474) jusqu'à François de Silly (1628).

GAULTIER DE SILLY, seigneur de la Houlette,
époux de Colette de Buret, fille de Jean de Buret, seigneur d'Azon et de Querquebus.

BERTIN DE SILLY, seigneur de la Houlette et de l'Espinay-sur-Odon, maître d'hôtel et chambellan du roi,
épouse en 1474 Marie, dame de la Roche-Guyon, veuve de Michel d'Estouteville.

Enfants :

- JACQUES DE SILLY, seigneur de la Roche-Guyon, mourut sans enfants vers l'an 1500.
- LOUIS, mort jeune.
- CHARLES, seigneur de la Roche-Guyon, époux de Philippe de Sarrebruche, dame de Louvois, de Commercy, de Montmirail, mourut en 1518, enterré au Prieuré de la Roche-Guyon.

Enfants de Charles :

- NICOLAS, seigneur de la Roche-Guyon, décédé à Ast, en Piémont, 4 octobre 1527.
- LOUIS (qui devint) seigneur de la Roche-Guyon, né 10 mars 1510, décédé 2 mai 1557, épouse en 1539, Anne de la Val, dame d'Aquigny et de la Rochepot, fille de Guy XVI et d'Anne de Montmorency.
- JACQUES, né 21 avril 1513, époux de Madeleine d'Annebaut, décédé 14 juillet 1571.
- CATHERINE DE SILLY.

Enfants de Louis :

- HENRI DE SILLY, comte de la Roche-Guyon, damoiseau de Commercy, baron d'Aquigny, né 3 septembre 1551, décédé le 13 mars 1586, épouse Antoinette de Pons, marquise de Guercheville. (Après le décès d'Henri de Silly, sa veuve épousa en deuxièmes noces Charles du Plessis, seigneur de Liancourt. Voir généalogie de la famille de Liancourt.)
  - FRANÇOIS DE SILLY, duc de la Roche-Guyon en 1621, grand louvetier de France, épousa Catherine-Gillonne Goyon de Matignon, le 8 mai 1616, mourut sans enfants, 19 février 1628, à Marans, au siège de la Rochelle.
- ANTOINE, comte de la Rochepot.
  - MADELEINE DE SILLY, comtesse de la Rochepot, dame d'atour d'Anne d'Autriche, femme de Charles d'Angennes, seigneur de Targis, mourut à Louvain, en septembre 1639.
- CATHERINE, épouse de François Chabot, marquis de Mirebeau, seigneur de Brion.

1. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. VIII, p. 171.

QUATRIÈME GÉNÉALOGIE

Famille du Plessis-Liancourt, depuis Charles du Plessis-Liancourt (1600) jusqu'à Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, épouse de François VII de la Rochefoucauld, décédée en 1674.

Charles du Plessis-Liancourt,
né , décédé 20 octobre 1620, épouse Antoinette de Pons,
marquise de Guercheville, veuve en premières noces de Henri de Silly,
qui devint dame de la Roche-Guyon, par suite du décès de son fils François de Silly,
le 19 février 1628; elle mourut le 19 janvier 1632.

- **Roger du Plessis-Liancourt,**
né en 1598, fait duc de la Roche-Guyon en 1643,
décédé 1674 (1er août), épouse en 1620
Jeanne de Schomberg, décédée 1674 (24 juin).
  - **Henri-Roger,** comte de la Roche-Guyon,
né en 1620, tué au siège de Mardick, 1646,
époux de Mlle de Lannoy (Anne-Elisabeth),
le 24 novembre 1643,
qui épousa en deuxièmes noces
Charles de Lorraine, troisième du nom, duc d'Elbeuf.
    - **Jeanne-Charlotte,** née en 1643,
mariée en 1659 (10 novembre),
à François VII
de la Rochefoucauld,
décédée 14 août 1669 [1].
- **Gabrielle,**
épouse François V,
duc de la Rochefoucauld.

1. Dans l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, la date du décès est indiquée par erreur, je crois, à l'année 1674.

CINQUIÈME GÉNÉALOGIE [1]

Famille de la Rochefoucauld, depuis l'année 1613 jusqu'à l'année 1797.

FRANÇOIS VI (auteur des *Maximes*), 15 décembre 1613—17 mars 1680, épousa Andrée de Vivonne, dame de la Châtaigneraie.

FRÈRE : l'abbé de la Rochefoucauld, surnommé abbé Tayaud, mort en 1708 à 74 ans.

FRANÇOIS VII (l'ami du Roi), 15 juin 1634, + 11 janvier 1714, femme : Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt. + 1669.	CHARLES, chevalier de Malte.	HENRI, chevalier de Malte.	JEAN-BAPTISTE, officier tué en 1672.	ALEXANDRE, dit l'abbé de Marsillac, + 1698.	CATHERINE, dite Mlle de la Rochefoucauld, + 1711. On croit qu'elle s'était mariée avec Gourville.	HENRIETTE, dite Mlle de Marsillac, + 1721, à 83 ans.	FRANÇOISE, dite Mlle d'Enville.

Les trois sœurs vivaient ensemble dans l'hôtel de la Rochefoucauld à Paris. Saint-Simon, t. IX, éd. 1873.

Enfants de François VII :

FRANÇOIS VIII, 17 août 1663, + 12 avril 1728, duc de la Roche-Guyon, en 1679; femme : Madeleine-Charlotte Le Tellier, née en 1664, mariée 22 octobre 1679, + 18 novembre 1735.	HENRI-ROGER, marquis de Liancourt, né 14 juin 1665, lieutenant général, blessé à la bataille de la Staffarde, 18 août 1690.

François, 17 avril 1681, + 6 juillet 1699.	Charles-Maurice, 15 avril 1684, + 21 avril 1694.	Michel-Camille, prince de Marsillac, duc de la Roche-Guyon, mestre de camp, né 1686, + 1712, de la petite vérole.	Roger, 22 juillet 1687, abbé de la Rochefoucauld, mort officier à Buda (Hongrie).	Guy, 19 septembre 1688, + mai 1698.	Alexandre, 29 septembre 1690, + 4 mars 1762, comte de Durtal, marié 30 juillet 1715, à Mlle de Toyras, née 20 décembre 1691, + 30 septembre 1752.	Aymery, comte d'Enville, 15 décembre 1691, 1er novembre 1699.	Guy, 8 septembre 1698, chev. de Malte, + 1735.	Madeleine-Françoise, religieuse.	Emilie, dite Mlle de la Rochefoucauld, née 9 novembre 1700, épousa le duc d'Uzès.

Enfants d'Alexandre :

François, prince de Marsillac, 31 décembre 1717, + septembre 1718.	François, prince de Marsillac, 21 octobre 1720, + 19 avril 1721.	Marie-Louise-Nicole-Elizabeth, dite Mlle de la Rochefoucauld, 22 septembre 1716, le 28 février 1732 épouse Louis-Frédéric de la Rochefoucauld de Roye, marquis de Roucy, qui prit le nom de duc d'Enville et mourut en 1746; la duchesse d'Enville mourut en 1797.	Marie, née en 1718, femme de Louis-François Armand de la Rochefoucauld de Roye, qui prit le nom de duc d'Estissac.	Adélaïde, dite Mlle de Marsillac, née décembre 1721, morte au couvent de la Visitation, 9 août 1737.

1. *Histoire généalogique et chronologique* du Père Anselme, t. IV, Bibl. Nat., casier T. — Généalogie complétée d'après divers renseignements.

SIXIÈME GÉNÉALOGIE [1]

Descendants de Madame la duchesse d'Enville, famille de Rohan (1716-1833).

LOUIS-FRÉDÉRIC-JEAN-BAPTISTE DE LA ROCHEFOUCAULD DE ROYE, MARQUIS DE ROUCY, né 17 août 1709, décédé 27 septembre 1746, créé duc d'Enville à la suite de son mariage, 28 février 1732, avec : Marie-Louise-Elizabeth-Nicole de la Rochefoucauld, duchesse d'Enville, de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, née 22 septembre 1716, + à Paris, 31 mai 1797.

ADÉLAÏDE-EMILIE DE LA ROCHEFOUCAULD, née 4 octobre 1745, dite Mlle de Marsillac, + 1765.	LOUIS-ALEXANDRE DE LA ROCHEFOUCAULD, né 11 juillet 1743, colonel du régiment de la Sarre (1769), député aux États généraux (1789), président du Conseil de Paris (1791), assassiné à Gisors (1792), avait épousé : en premières noces, Louise-Pauline de Gand, princesse de Mamines, en 1762, morte à la suite d'une chute de cheval le 16 septembre 1771 ; en deuxièmes noces, Alexandrine-Sophie de Rohan-Chabot, sa nièce	ELIZABETH-LOUISE DE LA ROCHEFOUCAULD D'ENVILLE, 17 juin 1740, + 1786, 12 décembre, avait épousé Louis-Antoine-Auguste de Chabot, le 12 avril 1757, né 20 avril 1733, + 29 octobre 1807, était devenu duc de Rohan à la mort de son cousin germain, dernier représentant mâle de la branche aînée en 1791.

ALEXANDRE-LOUIS-AUGUSTE DE ROHAN CHABOT, duc de Rohan, né le 3 décembre 1761, + 8 février 1816, épouse Anne-Louise-Madeleine-Elizabeth de Montmorency, née le 8 juillet 1771, + 20 novembre 1828.	ALEXANDRINE-CHARLOTTE-SOPHIE DE ROHAN-CHABOT, 3 octobre 1763, + 8 décembre 1839 — épouse en premières noces Louis-Alexandre de la Rochefoucauld, *son oncle*, en deuxièmes noces le marquis de Castellane.	ARMAND-CHARLES-JUST DE ROHAN-CHABOT, comte de Chabot, né le 25 juin 1767, massacré à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, nuit du 2 au 3 septembre 1792.

LOUIS-FRANÇOIS-AUGUSTE, prince de Léon, 29 février 1788, + 8 février 1833, épouse Armandine-Marie-Géorgine de Sérent, morte brûlée à vingt-quatre ans, 10 janvier 1815 ; le prince de Léon devint duc de Rohan, archevêque de Besançon et cardinal.	ADÉLAÏDE-ANTOINETTE-STÉPHANIE-HENRIETTE, mariée à Aimé de Gontaut-Biron, 1794 + 1869.	ANNE-LOUIS-FERNAND, duc de Rohan (1833) 1789 + 1869.	MARIE-CHARLOTTE-LÉONTINE, mariée au marquis de Lambertye-Gerbeviller.	LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-HENRI-GÉRARD.	ANNE-LOUISE-ZOÉ-EMMA-CLÉMENTINE, mariée au comte d'Estourmel.

1. Généalogie dressée d'après la généalogie du Père Anselme, d'après les notes de M. Alexandre (Hippolyte), et d'après des documents divers, avril 1888-mai 1891. — Généalogie revue en 1891 par M. le comte Philippe de Chabot.

Famille de la Rochefoucauld, descendants de Louis-François-Armand de la Rochefoucauld, de Roye, duc d'Estissac, et de Marie de la Rochefoucauld, sœur de la duchesse d'Enville.

FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD, duc d'Estissac, jusqu'à la mort de son frère aîné, puis duc de la Rochefoucauld et de Liancourt, né à Paris, le 8 septembre 1765, lieutenant de chasseurs, 1791, marié à Françoise de Tott, à Altona, 24 septembre 1793, maréchal de camp, 1815, mort à la Roche-Guyon, 17 novembre 1848, inhumé à la Roche-Guyon, *petit-fils* de : Louis-François-Armand de la Rochefoucauld de Roye, duc d'Estissac en 1737, et de Marie de la Rochefoucauld (sœur de la duchesse d'Enville).

Children:

- FRANÇOIS-MARIE-AUGUSTE-EMILIEN, DUC DE LA ROCHEFOUCAULD ET DE LIANCOURT, né en 1794, marié le 8 juin 1817 à Zénaïde-Sabine Chapt de Rastignac, menin du dauphin en 1825, décédé le 11 décembre 1875, inhumé à Liancourt; — la duchesse décédée à Paris, 19 décembre 1875, inhumée à Montmirail, son cœur à la Roche-Guyon.
  - FRANÇOIS, DUC DE LA ROCHEFOUCAULD, 1818 + 1879.
    - FRANÇOIS, DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.
    - COMTE ALFRED DE LA ROCHEFOUCAULD.
  - ALFRED DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE LA ROCHE-GUYON, 1819, marié 1851 à Isabelle Nivière + 1883.
    - PIERRE DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE LA ROCHE-GUYON, 1853, propriétaire actuel de la terre de la Roche-Guyon, marié 30 octobre 1888 à Gildippe Odoard de Nazey de Versainville.
      - GILBERT DE LA ROCHEFOUCAULD, né le 21 août 1889.
    - COMTE HUBERT DE LA ROCHEFOUCAULD, 1855.
    - COMTE MATHIEU DE LA ROCHEFOUCAULD, 1860 + 1879.
    - COMTE ANTOINE DE LA ROCHEFOUCAULD, 1862.
  - COMTE GEORGES DE LA ROCHEFOUCAULD, 1827 + 1861.
- COMTE OLIVIER DE LA ROCHEFOUCAULD, né à Altona 1798, décédé 1885.
- COMTE CHARLES-FRÉDÉRIC DE LA ROCHEFOUCAULD, né à Crèvecœur, le 9 juin 1802.
- COMTE HIPPOLYTE-THOMAS-AUGUSTIN DE LA ROCHEFOUCAULD, né à Liancourt, 13 août 1801, ministre plénipotentiaire à Darmstadt.
- SOPHIE-BLANCHE-CHARLOTTE DE LA ROCHEFOUCAULD, née à Altona, avril 1799, mariée à J.-Dominique-Armand, marquis de Castelbajac, en 1824, décédée en 1877.
- FANNY-MARIE-BLANCHE-FRANÇOISE DE LA ROCHEFOUCAULD, née le 29 novembre 1807, mariée à Armand-Alexis, comte de Montauld, en 1828, décédée le 19 novembre 1848.

1. Généalogie tirée : 1° du 9e volume de l'*Histoire généalogique de la maison de France*, du Père Anselme, continuée par Potier de Courcy; 2° du 8e volume de l'*Histoire des Pairs de France*, par de Courcelles; 3° complétée sur les notes de M. le duc Pierre de la Roche-Guyon, 7 février 1892.

OUVRAGES CONSULTÉS ET CITÉS

DANS LA NOTICE SUR LA ROCHE-GUYON

Manuscrits de M. Hippolyte Alexandre, registre relié en vert, dans la bibliothèque du château.

Recherches de M. Félix Bertrand, petit-gendre de M. Alexandre. — Deux grands recueils de pièces manuscrites. Bibliothèque Nationale. Section des manuscrits, n°s 3 649-3 649 *bis*. Ces recueils contiennent des documents curieux jusqu'au XIVe siècle; mais M. Bertrand a omis souvent de citer l'origine des extraits.

Annales manuscrites de France depuis Louis Ier et finissant en 1380. Chartrier du château.

Aveu ou dénombrement présenté au Roi par la duchesse d'Enville, le 6 mars 1771, exemplaire imprimé.

Viollet-le-Duc. Dictionnaire d'architecture du XIe au XIVe siècle, mots *château* et *donjon*.

Abbé Suger. Vie de Louis le Gros.

Topographie de la France. Bibliothèque Nationale, section des estampes (Seine-et-Oise), *Va.* 345, vol. V.

Depping. Invasion des Normands, t. I.

Sismondi. Histoire de France.

Chronique d'Albéric (Albert d'Aix).

Orderic Vital. Histoire ecclésiastique.

Catalogue des actes de Philippe-Auguste, par M. Léopold Delisle, n°s 968 et 1 108. Voir aussi manuscrit latin à la Bibliothèque Nationale, n° 5 425.

Guillaume le Breton. Philippide.

Pigeonneau. Histoire du commerce de France.

Froissard. Chroniques.

Père Anselme. Histoire généalogiqne et chronologique de la maison de France.

Archives nationales, pièce *jj* 90, n° 91, lettre de rémission.

Jean de Venette. Chronique de Nangis.

Choix de pièces inédites. Règne de Charles VI, par Douet d'Arcq, Bibl. Nat., 208, 36, 83e pièce.

Ordonnances des rois de France, Bibl. Nat., casier H.

Monstrelet, année 1415, chap. CXLVIII.

Juvénal des Ursins, Bibl. Nat., in-fº, p. 357.

Mémoires de Pierre Fenin, éd. 1837.

Christine de Pisan. Histoire de Charles V.

L'Art de vérifier les dates.

Président Hénault. Abrégé chronologique de l'histoire de France.

Paris pendant la domination anglaise, 1420-1436. — Documents par Auguste Longnon, Bibl. Nat., V^k 206-70.

Bibliothèque Nationale, pièce originale, vol. 477, dossier 10 675. Le Bouteillier.

Jean Chartier. Histoire de Charles VII.

Siméon Luce. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 8 avril 1892.

Chronique de Berry (Jacques Le Bouvier), héraut d'armes de France, Bibl. Nat., in-fº, $L^{26}b$.

Chronique d'Escouchy, Bibl. Nat., 3 vol. in-8 (208-39).

M. Lefebvre. Recherches sur la seigneurerie d'Auneau.

Moreri (Dictionnaire de).

Archives nationales. Registres du parlement de Paris.

Lavallée. Histoire des Français.

Picot. Histoire des États-Généraux, éd. 1888.

Esprit des Coutumes du Bailliage de Senlis, éd. de 1771.

Meyer. Histoire de la ville de Vernon.

Daloz. Dictionnaire, mot : *actes de l'état civil.*

Archives de la mairie de la Roche-Guyon, registres des délibérations. — État civil.

Notice sur Rosny, par l'abbé Thomas.

Mémoires de Choisy. Collect. Petitot, 63e vol., Bibl. Nat., L_{20}^{45}.

Mémoires pour servir à l'Histoire de France de 1515 à 1610, t. II, Cologne, 1719.

Barbier. Dictionnaire des ouvrages anonymes, Bibl. Nat., 127.1.

Journal de l'Étoile, éd. 1741, à comparer à édition Jouault, 1888.

Mémoires de Bassompierre.

Tallemant des Réaux. Historiettes.

Sully (Mémoires du duc), éd. Ledoux.

Hanoteau. Jeunesse de Richelieu, Revue des Deux Mondes, 1er août 1889.

Pontis (Mémoires de), coll. Petitot.

Richelieu. Mémoires, coll. Petitot.

Nicolas Goulas. Mémoires.

Moniteur, réimpression de l'ancien Moniteur.

Lettres et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu.

Choix de Mazarinades. Collection de la Société de l'histoire de France.

Règlement donné par une dame de haute qualité à sa petite-fille, éd. de 1771 et éd. Plon 1881 avec biographie, par la marquise Forbin d'Oppède. Même Règlement avec biographie anonyme (abbé Boileau).

Histoire de Port-Royal, par Racine.

Histoire de Port-Royal, par Sainte-Beuve.

Mme de Motteville (Mémoires), éd. Charpentier.

Correspondance de Chapelain.

Marquis de la Fare (Mémoires), coll. Petitot.

Saint-Simon (Mémoires), éd. 1878.

Lettres de Madame de Sévigné.

Spanheim. La cour de France en 1690.

Dangeau (Journal du marquis de).

Voyage d'Arthur Young en France, en 1787.

Registres de comptabilité de 1740 à 1793. Chartrier du château de la Roche-Guyon.

Barbier (Mémoires de l'avocat).

De Luynes (Mémoires du duc de).

Les Portraits du duc de la Rochefoucauld, auteur des Maximes. Notice et catalogue, par le marquis Degrange de Surgères, 1882.

D'Argenson (Mémoires du marquis).

Jobez. Histoire de Louis XV.

Duc de Broglie. Études diplomatiques, Revue des Deux Mondes du 15 avril 1887.

Madame du Deffand. Correspondance.

Archives du Ministère de la marine. Dossier de La Rochefoucauld d'Enville.

Voltaire. Siècle de Louis XV. — Correspondance générale.

Bachaumont. Mémoires, t. IX.

Mlle de Lespinasse. Correspondance.

Turgot et Condorcet. Correspondance inédite, 1 vol. in-4, Charavay, éditeur.

Biographie des contemporains, Breslaw, 1806.

Mémoires de Madame du Hausset.

Quérard. Anecdotes, 2 vol.

Expilly. Dictionnaire des Gaules et de la France.

Gazette de France, 1762-1789.

Biographie universelle, Michaud. — Biographie universelle, Firmin-Didot.

Potier de Courcy, volume IX de l'Histoire généalogique du Père Anselme.

Mirabeau. Correspondance avec le comte de la Marck.

De Tocqueville. Ancien régime.

Isambert. Anciennes lois françaises.

Feuilloley. Histoire du canton de Magny.

Sciout. De la constitution civile du clergé.

Code féodal, recueil chronologique de décrets relatifs à la féodalité. Paris, éd. Rault, 1791.

Taine. La Révolution.

De Courcelles. Histoire des pairs de France.

Notice historique et généalogique de la maison de Chabot. Anonyme, Bibl. Nat., *L³m*, 183.

Registres des délibérations du conseil de fabrique de l'église de la Roche-Guyon.

Journal l'Ami de la Religion, années 1822-1833.

Vie de monseigneur Jacquemet, évêque de Nantes, par l'abbé Victor Martin, 1889.

Vie de monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, par l'abbé Lagrange.

Montalembert. Correspondance.

Chateaubriand. Mémoires d'outre-tombe, t. IV.

Vie du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, par monseigneur Besson.

Gentilshommes démocrates, par le marquis de Castellane. Plon, éditeur, 1891.

Notice anonyme sur le château de la Roche-Guyon, éd. Leclerc, 1838, Bibl. Nat., *L⁷k*. 3 456.

Journal de physique et de chimie, vol. XLII, année 1793.

Magasin encyclopédique de Millin, vol. XLIV.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

